(c) 2009 Real A[illegible]

1 LXXI
C-18

7-5.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

# RÉVOLUTION D'ESPAGNE

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Carl Sündt
Madrid 1825.

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION D'ESPAGNE

DE 1820 A 1823.

## II.

REAL ACADEMIA
BIBLIOTECA
DE JURISPRUDENCIA

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

# HISTORIA

DE LA

# REVOLUCION DE ESPAÑA

DE 1820 Á 1823.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

A/9179

1 LXXI
C/18

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION D'ESPAGNE

## DE 1820 A 1823.

Par un Espagnol témoin oculaire,

El Pbro. D. Sebastian Miñano.

. . . . . Quis talia fando
Temperet à lacrymis?

## TOME SECOND.

REAL ACADEMIA
BIBLIOTECA
DE JURISPRUDENCIA

A PARIS,

CHEZ J. G. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, Nº 5.

1824.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION D'ESPAGNE

DE 1820 A 1823.

A.R.A.

TOME SECOND.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION D'ESPAGNE

## DE 1820 A 1823.

## SUITE

DE LA

## TROISIÈME LÉGISLATURE.

Nous voici arrivés à l'époque la plus importante de la révolution espagnole, non seulement parce que ce fut alors que les exaltés et les modérés se livrèrent une bataille dans laquelle la fortune se plut à favoriser les premiers, mais principalement parce que les évènemens du 7 juillet, à Madrid, décidèrent enfin les puissances de l'Europe à prendre le



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

parti réclamé depuis long-temps par l'humanité, ainsi que par l'intérêt des gouvernemens. La révolution d'Espagne eût succombé, et le jacobinisme n'eût pas ravagé le sol espagnol, si, immédiatement après la défaite des révolutionnaires de Naples et du Piémont, on se fût porté sur les Pyrénées pour combattre les réformateurs espagnols. On préféra temporiser; et la personne, ainsi que le trône de Ferdinand VII, restèrent à la discrétion de quelques fanatiques, et exposés à périr au milieu d'une conflagration générale. Vers la fin de juin, la Constitution de Cadix était tellement déconsidérée, l'expérience avait si bien montré son incompatibilité avec un gouvernement juste et durable, l'absurdité des théories d'après lesquelles elle avait été rédigée était devenue d'une telle évidence, que l'opinion sur la nécessité d'une modification essentielle de ce code était générale, surtout en ce qui regardait le pouvoir et l'autorité de la couronne. Le ministère était composé de personnes éclairées, et qui aimaient sincèrement le bien général et la splendeur de la monarchie. Dans le conseil

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'État, à quelques exceptions près, on trouvait les mêmes sentimens chez les membres qui le composaient. Les Cours de justice désiraient impatiemment être délivrées du joug des révolutionnaires, et parvenir à l'indépendance nécessaire à la magistrature. Le clergé soupirait après le moment où le culte et les ministres seraient garantis des outrages continuels qu'ils éprouvaient depuis deux années d'une persécution acharnée. Une grande partie de l'armée elle-même partageait l'opinion de la nécessité d'une réforme dans la Constitution ; les partisans de l'exaltation étaient en bien plus petit nombre qu'on le croyait généralement.

Les ministres des cours étrangères, soit par eux-mêmes, soit par leurs émissaires, cherchaient à encourager les timides, en faisant espérer que l'intervention de leurs souverains aurait lieu pour obtenir la modification du code politique qui régissait l'Espagne. Le langage constitutionnel même était devenu ridicule, puisque les mots *système, code sacré, citoyen dévoué, identifié patriote, droits imprescriptibles*, et toute la litanie des mots

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

inventés pour ennoblir le désordre, l'indolence, l'ambition, l'indiscipline, le vol et le libertinage, ne pouvaient être prononcés sans dérision, et sans donner lieu à une multitude de plaisanteries. Les députations provinciales, composées en grande partie de gens bien plus estimables que ne l'étaient les membres des municipalités, avaient annoncé dans des écrits les grands malheurs dont la patrie était menacée, si le jacobinisme qui opprimait les principales villes de l'Espagne n'était pas renversé. Enfin, on pressentait de toutes parts une crise imminente, quoiqu'on ne pût assigner d'une manière précise le moment où ce dénouement désiré aurait lieu.

Tel était l'état de l'opinion publique, le 30 juin, époque à laquelle le roi devait faire la clôture des cortès extraordinaires. Déjà dès la veille, et même quelques jours auparavant, on remarquait une inquiétude vague, causée par des rixes entre les soldats de la garde royale et les miliciens volontaires. Malgré les mesures sages prises par le commandant-général Morillo pour éviter toute rencontre, on ne put parvenir à étouffer les germes de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

désordre qui s'étaient manifestés le mois précédent. Les miliciens insultaient les gardes, en les appelant *serviles* et *ennemis du système constitutionnel.* Les membres des cortès, au lieu de mettre un terme à ces rixes, en cherchant à calmer l'exaspération des partis opposés, mettaient au contraire de l'affectation à caresser les miliciens, et annonçaient la suppression prochaine des régimens d'infanterie de la garde, afin de compléter la réforme totale des troupes de la maison du roi, qui avait commencé par les gardes-du-corps et les carabiniers royaux. Une dispute eut lieu, le 23 au soir, entre deux tambours, l'un des gardes, l'autre des miliciens; celui-ci fut blessé; les attroupemens commencèrent à la *puerta del Sol,* et dans les rues environnantes; mais de fortes patrouilles rétablirent l'ordre, et la nuit se passa sans aucun évènement fâcheux. Le lendemain, à dix heures, Sa Majesté monta en voiture pour se rendre dans la salle des cortès, en passant au milieu de la haie formée par les gardes et par les autres régimens de la garnison; il n'arriva rien de remarquable

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pendant ce trajet, si ce n'est qu'on fit entendre quelques cris de *vive le roi!* sans y ajouter le mot *constitutionnel.* Sa Majesté dit aux cortès, dans son discours, qu'elle était très-satisfaite des réformes économiques arrêtées pour les diverses branches de l'administration, sans que le gouvernement eût été privé des ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de l'État; elle reconnaissait les avantages qui devaient résulter pour le système de l'administration, de la nouvelle division territoriale. Elle remerciait les cortès d'avoir augmenté l'armée permanente, que Sa Majesté se proposait d'employer selon les circonstances, et avec la prudence convenable. Le roi se montrait sensible à la confiance que le congrès avait manifestée envers le gouvernement, en agrandissant la sphère de son action, et il assurait que celui-ci n'abuserait jamais des facultés extraordinaires qu'on lui avait accordées, « parce que, disait-il, ayant pris une telle résolution relativement à des pouvoirs indéfinis par leur nature, et subordonnés aux seules circonstances, il est inutile que je donne aux cortès

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'assurance que mon gouvernement ne transgressera dans aucun cas les bornes prescrites par la loi : mais décidé en même temps à soutenir leur empire, et à ne consentir, sous aucun prétexte et par aucun motif, qu'elles soient violées impunément, j'exercerai la plénitude de mon autorité constitutionnelle pour assurer la tranquillité et maintenir les Espagnols dans la paisible jouissance de leurs droits.

« Il m'est très-pénible que le feu de l'insurrection se soit allumé dans les provinces qui composent l'ancienne Catalogne. Mais quoique la pauvreté de quelques districts, et la simplicité de leurs habitans, rendent ceux-ci propres à servir à la séduction d'instrumens et de victimes, le bon esprit qui règne dans les chefs-lieux des villes industrieuses, le courage de l'armée permanente, l'enthousiasme des milices, et les bonnes dispositions que montrent en général les peuples, lorsqu'ils voient leurs foyers et leur liberté en danger, vont enfin contribuer à me donner la juste confiance de voir déjouer les machinations des malveillans, les hommes égarés

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

revenir de leurs erreurs, et confirmer, par cette nouvelle preuve, la solidité du gouvernement constitutionnel. »

Le roi termina la lecture du discours que les ministres avaient préparé, en exhortant les députés à éclairer l'opinion publique, quand ils arriveraient dans leurs provinces, et à inspirer partout la confiance dans les vues et les intentions du gouvernement, etc.

La réponse du président des cortès au roi était empreinte d'une modération extraordinaire; il appuyait beaucoup sur l'union qui existait entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, ce qui ne pouvait qu'étonner ceux qui avaient lu dans les journaux leurs précédentes discussions, ou qui y avaient assisté, et avaient été témoins des outrages criminels qu'on avait faits au ministère.

Sa Majesté quitta la salle des cortès en saluant gracieusement les députés et les spectateurs placés dans les galeries. Le cortége passa dans l'ordre accoutumé.

A peine le roi était monté en voiture pour rentrer dans son palais, que certains individus connus pour appartenir à la classe des

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*comuneros*, se mirent à crier *vive Riégo! vive la liberté!* d'un ton menaçant. Un bourgeois répondit par le cri de *vive le roi absolu!* on l'assomma à coups de bâton. Au moment d'entrer dans la place du château, les partisans de Riégo insultèrent de nouveau le roi, et traversèrent la haie, en groupes fort nombreux, du côté des gardes. Ceux-ci serrèrent leurs rangs, et empêchèrent les groupes de pénétrer plus loin. Mais tandis que Sa Majesté et toutes les personnes de sa famille montaient l'escalier, et entraient dans leurs appartemens, les perturbateurs allèrent se placer dans un endroit un peu élevé qui domine la place, et recommencèrent de là leurs insultes contre les soldats de la garde, en leur lançant des pierres. Le lieutenant Casasola fut blessé. Les officiers eurent bien de la peine à contenir leurs soldats, dont l'irritation était extrême; ils voulaient faire feu sur cette canaille; mais enfin, le lieutenant Coma, à la tête d'une compagnie de grenadiers, monta sur la hauteur, et força les perturbateurs à la retraite. Parmi les officiers des gardes, il y en avait quelques-uns

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fort exaltés en faveur de la Constitution, et parmi ceux-ci, Mamerto Landaburu s'était particulièrement fait distinguer. Il était fils d'un négociant de Cadix. Sa sœur avait épousé à Madrid un des acteurs du théâtre, nommé *Gonzalès*, homme très-révolutionnaire, et qui s'était proposé d'être le Collot-d'Herbois de l'Espagne. Cet officier était mal vu dans le régiment, à cause de ce mariage peu assorti, le corps des gardes espagnoles ayant, par sa composition, des idées aristocratiques sur ce point; mais on était surtout irrité contre Landaburu, parce que pendant la soirée d'un des jours précédens, se trouvant de garde au château, accompagné de quelques soldats, il vint avec sa femme chanter la *Tragala* sous les balcons de l'appartement de Sa Majesté; il se mit en fureur contre les soldats qui criaient *vive le roi!* et qui empêchaient la canaille d'entrer dans la place. Il paraît, d'après le rapport de ses camarades, qu'il avait la tête troublée par la boisson; et la manière dont il périt pourrait faire croire qu'il y était adonné.

Pendant que les fusils des soldats étaient

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

en faisceaux, un des tirailleurs vint parler à son cousin, qui était grenadier dans la compagnie de Landaburu. Ce capitaine lui dit des injures, et ajouta qu'il ne voulait pas qu'avec ou sans permission, les chasseurs, qui étaient des *serviles*, vinssent corrompre ses grenadiers *libéraux*. Le soldat se voyant maltraité, se crut dispensé du respect envers l'officier, et lui répondit par des paroles un peu dures; alors Landaburu tira son sabre, et le blessa légèrement. Aussitôt que le soldat, tout couvert de sang, arriva devant sa compagnie, ses camarades entrèrent en fureur contre Landaburu, et crièrent: *Il faut le tuer!* Les officiers, dans l'intention de le sauver, voulurent l'introduire dans le château par une des portes qui donnent sur la place; mais au moment de la traverser, trois soldats tombèrent sur lui, et le tuèrent d'un coup de fusil.

La nouvelle de cet attentat, suite de l'insubordination que les révolutionnaires avaient introduite partout, se répandit bientôt dans Madrid, mais racontée avec des circonstances plus ou moins favorables, selon l'intérêt des partis. Les uns regardaient les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

agresseurs comme des monstres, non parce qu'ils avaient assassiné un officier dans un acte de service et dans le palais du monarque, circonstances assez graves et qui rendaient l'attentat affreux, mais parce que Landaburu était un patriote ayant les sentimens les plus exaltés. D'autres, au contraire, n'osant pas excuser tout à fait les militaires qui s'étaient rendus coupables de l'attentat, cherchaient à réunir tant de circonstances atténuantes, qu'on le présentait presque comme un acte légitime dicté par le droit de la propre défense. En un mot, chaque parti considérait le crime d'après sa position et ses intérêts.

La milice prit les armes, et se dirigea à la place de la Constitution, où arrivèrent peu de temps après quelques pièces d'artillerie. De nombreux attroupemens se formèrent devant la maison de ville pour offrir leurs services contre les gardes, qu'on regardait déjà comme ayant déclaré la guerre aux constitutionnels. Quelques officiers et sergens des gardes demandèrent à servir dans d'autres régimens de la garnison, et à quitter leurs camarades, dont ils ne partageaient pas les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

opinions politiques. Le général Morillo était malade, et gardait le lit; mais aussitôt qu'il fut prévenu par les ministres de l'évènement qui venait d'avoir lieu, il monta à cheval, et se rendit au château, où se trouvait déjà le chef politique Saint-Martin : tous les deux cherchèrent par tous les moyens possibles à calmer l'agitation des esprits, et arrêtèrent que de forts détachemens de troupes parcoureraient la ville pendant la nuit. Les habitans, de leur côté, illuminèrent spontanément le devant de leurs maisons, et la nuit se passa sans aucun évènement fâcheux.

Le général Morillo se rendit chez le roi, et dit à Sa Majesté que Landaburu s'était attiré lui-même son malheur par sa conduite irréfléchie; mais que, d'après les règles de la discipline militaire, il fallait traduire les assassins devant un conseil de guerre. Le ministre d'État Martinez de la Rosa, qui était présent à cet entretien, dit en termes positifs à Sa Majesté, que, loin de regretter la perte de cet officier, il eût été à désirer que tous les jacobins eussent péri avec lui, puisque c'était à eux-mêmes qu'on devait attri-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

buer l'indiscipline de l'armée. Le ministre de la guerre donna l'ordre d'instruire le procès des soldats qui avaient tué Landaburu, et obtint de la bienveillance personnelle du roi, en faveur de sa malheureuse veuve, qu'elle continuât à percevoir la solde entière de son mari, et que ses enfans fussent élevés aux dépens du trésor public. Les journaux du lendemain variaient sur les circonstances de l'assassinat, mais ils s'exprimaient tous de la même manière sur la nécessité de punir les coupables. Un ordre du jour du ministre de la guerre annonça que le procès s'instruisait avec toute la rigueur des lois militaires, et que Sa Majesté désirait qu'il fût terminé le plus promptement possible. Mais cette résolution n'était pas suffisante pour apaiser les *comuneros* et autres exaltés, qui se regardaient comme blessés par le même coup qui avait tué Landaburu; ils demandaient tout haut la dissolution des bataillons des gardes. La crainte de voir cette suppression adoptée par le gouvernement, fut la cause véritable du parti peu réfléchi que les soldats de la garde prirent cette nuit même. Deux batail-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lons de ce corps étaient de service au château, et ils ne voulurent pas le quitter, s'appuyant sur l'ordonnance qui prescrit que, dans le cas d'émeute à Madrid, les bataillons auxquels appartiennent les compagnies de service doivent se porter sur le champ au château, pour garder la personne de Sa Majesté. Le poste de la *puerta del Sol* était occupé aussi par des soldats de la garde, qui, au moment d'être relevés, ne répondirent aux fifres et aux tambours qui jouaient l'hymne de Riégo, déclaré national par les cortès, que par l'ancienne marche des grenadiers. Dans toutes les casernes de la ville occupées par les gardes, on remarqua pendant toute la journée des symptômes d'une grande exaspération, et que les soldats étaient disposés à ne pas se laiser désarmer sans résistance, humiliation dont on leur faisait entendre qu'ils étaient menacés. La municipalité, aussi passionnée pour les miliciens qu'elle était ennemie des soldats de la garde, commit la grande imprudence de distribuer aux premiers 40,000 cartouches en présence de quelques-uns de ces derniers, à qui on disait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

que ces cartouches étaient distribuées dans l'intention de désarmer la garde. Sa Majesté ayant eu connaissance de l'inquiétude de la ville, donna ordre au général Morillo de la parcourir, et de ramener l'esprit des soldats. Le général monta à cheval, et fut les haranguer. Ayant obtenu une soumission parfaite, en apparence, il se retira sans concevoir le moindre soupçon de la résolution qu'ils prirent quelques heures plus tard.

Il est hors de doute, si les officiers et les sergens eussent été d'accord entre eux, ou s'ils eussent eu quelque chef hardi, capable de concevoir un plan bien coordonné, que les gardes se seraient rendus maîtres de la capitale à quelque heure du jour ou de la nuit qu'ils eussent voulu. Les six bataillons de ce corps composaient à eux seuls une force numériquement, ou tout au moins moralement supérieure à celle des autres régimens de la garnison de Madrid. Toutes les barrières et les postes principaux de la ville étaient occupés par eux. Rien ne leur était aussi facile que de s'emparer du parc d'artillerie, qui était mal gardé, et où il n'y avait que

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

vingt-six hommes qu'on aurait pu surprendre. Une grande partie des troupes de la garnison avait les mêmes opinions que la garde, surtout le régiment de *l'Infant don Carlos*, et un escadron de cavalerie du *Prince*. Enfin, la milice nationale, quoique nombreuse, n'avait jamais vu le feu, et il était probable qu'au premier coup de fusil la plus grande partie des individus qui la composaient auraient couru bien vite se cacher. Ils avaient d'ailleurs en leur pouvoir le roi et toute la famille royale, les ministres, le conseil d'État et un grand nombre d'autres autorités. Ils auraient pu s'emparer aussi avec facilité de la députation permanente des cortès et de tous ses membres, et empêcher par-là la formation d'aucun autre gouvernement que celui que le roi aurait voulu établir.

Mais ils ne firent rien de ce qu'il fallait faire; et au contraire, ils adoptèrent une résolution hasardée et peu en rapport avec le but qu'ils s'étaient proposé. A onze heures du soir, le 3$^{e}$ bataillon quitta la caserne de la rue de Foncarral, vis-à-vis l'hospice, et alla camper en dehors des portes de Madrid, sans



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'autres intentions ostensibles que le désir d'éviter d'être désarmés. Les bataillons qui occupaient la caserne de Sainte-Élisabeth et d'Anton Martin sortirent de la ville par la porte d'Atocha, et se mirent en marche pour rejoindre leurs camarades. Voulant réunir le corps entier, ils recueillirent en passant quelques détachemens qui étaient de service; mais les bataillons qui étaient au château et le poste de la *puerta del Sol* ne voulurent pas suivre le mouvement commencé. Les quatre bataillons réunis hors de la ville manquaient de beaucoup d'officiers et de sergens; un grand nombre, par suite de leurs opinions démocratiques, avaient quitté leurs postes, et n'avaient pas voulu prendre part à la résolution de la majorité. Ces troupes se dirigèrent d'abord à la poudrière, à côté de la barrière de Foncarral, pour prendre des munitions, et ils firent une halte dans la plaine qu'on appelle le *Camp-des-Gardes*. Avant d'y arriver, le général Morillo, accompagné du lieutenant-colonel des gardes, le général Marimon, les rejoignit, et chercha à les ramener à l'obéissance, en leur faisant sentir

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

les conséquences funestes de leur insurrection. On était parvenu à faire croire aux soldats que le roi avait quitté Madrid : aussi ils répondirent qu'ils allaient au Pardo, où ils croyaient que Sa Majesté s'était déjà rendue. Le général leur dit qu'ils étaient trompés, et que, s'ils voulaient nommer une commission composée d'un soldat par compagnie, et lui permettre de rentrer avec lui dans Madrid, il la mènerait en présence du roi. Ayant consenti à cette proposition du général, ils l'accompagnèrent au château, où Sa Majesté leur reprocha la conduite qu'ils tenaient, et les engagea à dire à leurs camarades de rentrer dans leurs casernes.

Le général vint encore une fois trouver les bataillons au Camp-des-Gardes; il les trouva formés en bataille. A sa vue, ils crièrent *vive le roi absolu! à bas la Constitution! mort aux cortès!* Le général Morillo leur dit de ne pas proférer de cris séditieux; mais ils répondirent de nouveau qu'ils voulaient être commandés par lui, qui était un général brave et expérimenté, dévoué au roi. « Le plus grand service que vous puissiez rendre au roi,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

reprit le général, est de rentrer avec moi dans Madrid, et d'éviter la guerre civile. » Mais ils furent inébranlables. Le général les quitta pour aller rendre compte au roi et aux ministres de l'état des choses, et il fit aussi part à la municipalité, par un officier, de l'esprit dans lequel il avait trouvé les bataillons. Il y eut du désordre pendant quelque moment parmi ceux-ci : s'étant trompés sur le mot d'ordre, quelques détachemens se crurent ennemis. On fit feu des deux côtés; deux soldats furent tués, ainsi qu'un garde-du-corps nommé *don Galo,* qui s'était réuni à eux. Quand l'erreur fut dissipée, les bataillons prirent le chemin du Pardo, maison de plaisance du roi, à deux lieues de Madrid. Quelques soldats émirent leur opinion d'arrêter le général Morillo, et de le forcer à prendre le commandement. Mais le général leur déclara qu'il ne se mettrait pas à la tête de troupes en état de rébellion, et que pour rien au monde, il ne manquerait à ses sermens. Une réponse aussi positive, et l'idée qu'on avait du caractère du général, firent qu'on ne songea plus à le retenir.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

De retour à Madrid, et après avoir eu une conférence avec les ministres, il passa à la maison de ville, où la municipalité était en permanence. Là, il reçut les offres des officiers à demi-solde, ayant Evariste San Miguel à leur tête, qui venaient, disaient-ils, pour servir dans la crise présente, sous le nom de *bataillon sacré*. Ils furent destinés au parc d'artillerie. La milice nationale et les régimens de la garnison placèrent des grand'-gardes pour observer les deux bataillons qui étaient au château, et qui poussèrent leurs postes avancés jusqu'à l'entrée des rues qui y aboutissaient, sans empêcher cependant la circulation de leurs habitans pour les affaires indispensables.

Sa Majesté avait l'intention de se rendre avec la reine au château de Saint-Ildefonse, et tout était préparé pour partir le 4 juillet. Le véritable motif de ce voyage était de s'éloigner de Madrid pendant les grandes chaleurs de l'été, la santé de la reine ayant besoin d'une température moins ardente. Mais les évènemens de la journée rendirent indispensable de contremander le voyage, et le

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

résultat devint funeste pour la santé de la jeune reine; elle tomba dans des convulsions fréquentes et très-dangereuses, auxquelles elle était sujette, par sa constitution délicate et nerveuse. Une des choses les plus remarquables, et qui caractérise le mieux la grossièreté et la bassesse des révolutionnaires espagnols, fut l'impossibilité où se trouvèrent le roi et la famille royale de satisfaire leurs désirs, même les plus innocens, au point que non seulement la dignité, mais même la personne du roi, se trouvaient dans une dépendance humiliante. On renonça donc au voyage.

Les ministres consultèrent le conseil d'État pour savoir si l'on devait soumettre par la force les bataillons insurgés, ou s'il était plus convenable de préférer les conseils et la douceur pour les faire rentrer dans l'ordre. On ne peut douter que si l'on eût eu confiance dans les régimens qui restaient à Madrid, on se fût arrêté au premier parti; mais la force numérique et morale de la garnison n'était pas considérable, et les bataillons, quoique diminués, montaient encore à plus

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de 2000 hommes bien décidés. La milice eût été d'un faible secours hors de Madrid; elle pouvait tout au plus maintenir l'ordre dans la ville. Le 2, le roi nomma le général Morillo colonel de la garde royale (infanterie). Ce jour même, les officiers des bataillons du Pardo adressèrent un mémoire au roi, dans lequel ils disaient que les injures répétées de la part de quelques miliciens, et même de quelques autorités, leur avaient donné la conviction qu'il s'agissait de les désarmer, et qu'ils n'avaient pu résister aux sentimens de l'honneur outragé ; que dans l'état d'exaspération des soldats, ils avaient cru de leur devoir de ne pas abandonner les drapeaux, jusqu'à ce que Sa Majesté eût daigné ordonner des garanties pour sa garde. Ils déclaraient enfin qu'ils repousseraient la force par la force, et qu'ils étaient décidés à préférer la mort à l'infamie. Le mémoire était daté du camp du Pardo, et signé par le brigadier comte de Muy, au nom de tous les officiers. Sa Majesté, les ministres, le conseil d'État, le général Morillo, le chef politique Saint-Martin, étaient d'avis qu'il fallait épui-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ser tous les moyens de douceur avant d'employer la force ; mais la municipalité pensait autrement. En même temps, on avait envoyé au général Espinosa, par un exprès, l'ordre de quitter immédiatement la Castille avec sa division, composée de 3500 hommes, et de se porter sur Madrid (1). Le gouvernement avait envoyé de pareilles injonctions dans la Manche, l'Andalousie et l'Estrémadoure, en même temps qu'on armait la milice et qu'on lui payait sa solde, qui montait par jour à 40,000 réaux. Le trésor n'avait pas de fonds ; mais pour compte du dernier emprunt, approuvé par les cortès, les banquiers français Ardouin et Hubbart avancèrent 30 millions de réaux, qui servirent à payer la solde des troupes.

Le général Riégo se trouvait à Monflores de la Sierra, où sa femme était tombée ma-

---

(1) Le général Morillo refusa de donner le passeport en blanc demandé par le général Valdès pour le colonel Sésane, porteur de ces ordres. Le chef politique refusa également de signer l'ordre de réunir à Madrid toute la milice d'infanterie et de cavalerie de la province.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lade; aussitôt qu'il apprit les évènemens de Madrid, il s'empressa de rentrer dans la capitale, persuadé que les circonstances étaient favorables pour réaliser les projets que ses amis lui avaient inspirés depuis le commencement de la révolution. Conseillé par ceux-ci, et voulant se mettre à la tête des troupes constitutionnelles, il parcourait les rues pendant la soirée du 3, accompagné de quelques groupes de gens du bas peuple criant *vive la Constitution! meurent les traîtres!* Mais il ne put parvenir à enthousiasmer personne, et dès lors il dut s'apercevoir que son parti s'était considérablement diminué. Le lendemain 4, il se présenta dans le parc d'artillerie, et commença par donner des ordres pour qu'on tirât quelques bombes sur le château et sur la place où étaient les deux bataillons des gardes; mais le colonel O'Doyle, qui y commandait, et le colonel d'artillerie Sarandia, lui firent observer qu'ils ne recevaient des ordres que du commandant-général comte de Carthagène (Morillo): celui-ci arriva sur ces entrefaites, venant de la députation permanente. Riégo lui dit qu'il

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

était nécessaire d'attaquer les gardes; mais Morillo lui demanda, non sans quelque humeur : *Qui êtes-vous?* — *Je suis le député Riégo*, reprit celui-ci. — *Si vous êtes le député Riégo*, continua Morillo, *allez au congrès, vous n'avez rien à faire ici;* et il lui tourna le dos. Il reçut de même le député Galiano, qui s'y était rendu pour persuader aux soldats d'artillerie et aux officiers à demi-solde d'attaquer les gardes et le château. Les deux députés partirent sans dire un seul mot, et Morillo recommanda de nouveau l'ordre et la modération, et surtout qu'on respectât la demeure du souverain.

En même temps il donna ordre au bataillon sacré, qui s'y trouvait, d'aller occuper la place de Saint-Dominique, parce que ce corps étant composé en grande partie de jeunes gens insubordonnés et des plus furieux révolutionnaires de la capitale, faisant partie des clubs et des sociétés maçonniques, était un grand obstacle au maintien de l'ordre parmi les soldats du parc, et les chefs se trouvaient embarrassés de leur présence dans un endroit aussi important. Tous les officiers du régiment

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de l'*Infant don Carlos* remercièrent le général Morillo d'une résolution aussi sage et aussi opportune.

Ce qui prouve que les bataillons campés au Pardo n'avaient nullement intention de changer la forme du gouvernement, c'est qu'ils placèrent une garde d'honneur devant la pierre de la Constitution, contraste assez bizarre avec les cris qu'ils proféraient sans cesse de *vive le roi absolu!* Ils avaient aussi emporté les enseignes de tous les bataillons; mais ils remirent ceux des deux bataillons qui étaient restés de service au château, à deux compagnies qui vinrent les chercher.

Cependant, la municipalité était en permanence, et adressait à tous momens des messages à Sa Majesté. Elle demanda entre autres choses au gouvernement de se transférer dans le bâtiment appelé de *la Panaderia*, sur la grande place de Madrid, où la municipalité tenait alors ses séances, entourée de la milice nationale. Les ministres n'eurent garde de se mettre entre les mains des exaltés, et de se priver ainsi de la liberté nécessaire pour la direction des affaires dans des momens aussi criti-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ques. Il est vrai que les nouvelles arrivées à Madrid ces jours mêmes les avaient rendus sages et circonspects. A Siguenza, l'insurrection avait éclaté; plus de 900 hommes s'exerçaient au maniement des armes sur la place publique de la ville, et s'étaient emparés des armes et des effets d'habillement destinés à la milice provinciale, avec laquelle ils étaient dans la meilleure intelligence. On écrivait de Cordoue que les carabiniers royaux, dont on avait ordonné la réforme, s'étaient soulevés à Castro del Rio, le 26 juin; que leur exemple avait été suivi par le régiment de la milice active, arrivé de Cordoue, et quelque temps après par celui de Busalance, envoyé pour les combattre. Ces nouvelles, ainsi que l'idée qu'on s'était formée du grand nombre de mécontens qui existaient dans la capitale, faisaient craindre le dénouement du drame qui avait commencé au Pardo. MM. Mon et Florès, officiers des gardes, vinrent à Madrid pour traiter avec les ministres des moyens à prendre pour une transaction; mais il ne fut pas possible de s'entendre, parce que les gardes demandaient la révocation du décret des cor-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tès sur la réorganisation de la garde royale, et qu'on fît des épurations dans la milice nationale, en expulsant les *tragalistes*. Du côté des constitutionnels, les efforts pour parvenir à une conciliation furent aussi sans effet, malgré les voyages fréquens que fit au Pardo M. Pintado, secrétaire de l'inspection d'infanterie, et malgré le zèle avec lequel il s'acquitta de cette commission.

Le ministère voulait que les bataillons du Pardo se rendissent à Tolède et à Talaveyra, et à cet effet on communiqua les ordres convenables. Le commandant du régiment de cavalerie d'*Almanza* eut l'ordre d'avertir le gouvernement aussitôt que les gardes commenceraient leur mouvement, et de les suivre avec précaution, sans commettre des hostilités, et sans leur donner occasion de savoir qu'on les observait. Mais les gardes, qui étaient dans la méfiance, persistèrent à ne vouloir pas se séparer, et demandèrent à se rendre à Tolède tous ensemble.

Le ministre de la guerre reçut ce même jour un billet écrit de la main du roi, ainsi conçu : « Balanzat, j'ordonne que ce soir

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« même on forme une junte composée des « ministres, du conseil d'Etat, du chef poli- « tique, du commandant-général, et d'autres « chefs des corps de l'armée permanente, et « qu'on examine le contenu du papier ci- « joint; et qu'après la discussion, on fasse « usage de la garantie que je demande, et « qu'on me donne une réponse positive. »

Le papier auquel avait rapport le billet de Sa Majesté, était relatif à l'arrivée de Riégo dans la capitale; on croyait, avec fondement, ses projets peu compatibles avec la sûreté de la personne du roi et de sa famille. Par cette considération, les ministres n'osèrent le communiquer qu'au conseil d'État, pour éviter les inconvéniens de la publicité, puisque le conseil d'État, d'après l'article 36 de la Constitution, était regardé comme le *seul conseil du roi*. Le conseil fut d'avis que Sa Majesté cherchât par tous les moyens possibles à s'affranchir d'une garde insubordonnée, qui rendait sa position très-critique. Le conseil ajoutait que Sa Majesté ferait bien de méconnaître ceux qui voulaient jeter de la défaveur sur les patriotes, en leur

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

supposant des intentions coupables, et finissait son rapport sans donner à Sa Majesté la garantie qu'elle avait demandée, sous prétexte qu'elle ne se trouvait pas dans la sphère de ses attributions.

La municipalité, parmi plusieurs messages adressés ce jour-là au gouvernement, lui en communiqua un où elle disait qu'une députation envoyée par elle auprès du roi, avait été arrêtée par les soldats des postes avancés des gardes, et demandait que les ministres fixassent l'heure à laquelle la députation pourrait se rendre chez eux, ou bien que quelqu'un d'entre eux voulût bien passer, sans cérémonie, à la maison de ville, pour conférer sur les mesures à prendre, afin de terminer la crise dans laquelle la capitale se trouvait. Elle insista sur la publication immédiate de la loi du 21 avril 1821, qui établit *la manière d'instruire les procès formés par suite des conspirations directes contre l'observation de la Constitution, ou contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État, ou contre la personne sacrée et inviolable du roi constitutionnel;* mais ni les mi-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nistres ni le chef politique ne voulurent consentir à la publication de cette loi, parce qu'ils étaient convaincus de la nécessité de faire usage de tous les moyens possibles de conciliation envers les gardes, vu la gravité des circonstances.

Jusque-là on ne pouvait pas appeler l'insurrection des gardes *une révolte déclarée contre le gouvernement constitutionnel*, et l'on pouvait conserver encore l'espoir de les ramener à l'obéissance. La municipalité elle-même, qui le 3 proposait la promulgation de la loi martiale, envoya une députation aux ministres pour s'informer de l'état des choses. Cette commission prit connaissance détaillée de tous les renseignemens qu'on lui présenta, entendit tous les raisonnemens des ministres sur le peu de moyens qui existaient pour soumettre les gardes, lut la dernière adresse que les gardes du Pardo avaient envoyée au gouvernement, et elle retourna à la municipalité pour rendre compte de tout. Celle-ci apprit alors que le gouvernement négociait pour séparer les bataillons et les envoyer dans des cantonnemens sépa-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rés : elle put par-là se convaincre que cette mesure était plus sage que la résolution hasardée de les attaquer avec des forces inférieures.

La députation permanente des cortès adressa aussi un mémoire aux ministres, en exigeant qu'on lui fît savoir d'une manière positive, si Sa Majesté et le gouvernement se trouvaient en liberté pour commander avec *l'énergie convenable;* et quoique ce mémoire fût envoyé au conseil d'État, pour qu'il donnât son avis, le ministre de la guerre répondit à la députation qu'on prendrait les mesures les plus efficaces; que Sa Majesté et le gouvernement se trouvaient dans la liberté la plus parfaite pour agir avec la précision et l'énergie nécessaires à la tranquillité publique, et pour se faire obéir. Le conseil d'État, dans son rapport, prétendait que ce qui était *urgent, indispensable,* c'était que les bataillons exécutassent l'ordre qui leur avait été signifié; qu'en attendant, rien ne pouvait calmer les esprits, puisque la crise devenait à chaque moment plus imminente.

Le ministre de la guerre, qui prévoyait la



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

désobéissance des gardes, tant qu'on n'aurait pas de forces suffisantes pour les soumettre, pressa la marche des troupes qui, d'après les avis qui lui avaient été transmis, s'étaient déjà mises en mouvement dans les 3e et 4e districts militaires, et se dirigeaient sur Madrid. Il leur communiqua l'ordre d'occuper Guadarrama et les environs de la capitale.

Le 6, le ministre de la justice écrivit à la députation permanente des cortès, qu'il ne restait plus qu'un jour aux gardes pour pouvoir profiter de la clémence du monarque, et que si ce dernier effort pour les ramener à l'obéissance était sans résultat, Sa Majesté était décidée à employer la force, en faisant un appel à la valeur des troupes nationales et au patriotisme de tous les Espagnols fidèles à leurs sermens. Dans l'après-midi, on reçut une réponse des gardes; c'était, sous divers prétextes, un refus d'obéir à l'ordre de se rendre à Tolède. Cependant, le roi consulta encore le conseil sur les mesures à prendre avant d'en venir aux dernières extrémités. Le conseil, sans aucune discussion, décida qu'on fît venir les troupes, et qu'après

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

avoir adressé, pour la dernière fois, des paroles de paix aux gardes, par égard pour leurs anciens services, on les attaquât, s'ils persistaient encore à méconnaître la générosité du gouvernement. Les évènemens empêchèrent l'exécution de cette mesure.

On avait remarqué dès la veille, et même dès les jours précédens, qu'on avait distribué aux soldats des bataillons qui étaient de garde au château, des rubans rouges sur lesquels était imprimé *vive le roi absolu! vive la religion!*

Le général Espinosa annonçait de Navacerrada, que ses troupes n'étaient plus qu'à quelques lieues; elles n'entrèrent pas dans la capitale. Le soir, quelques coups de fusil furent échangés entre les avant-postes des gardes du Pardo et ceux du régiment d'*Almansa*, à la porte d'*Hierro*, sur la route de Madrid. Le sergent de la milice nationale Serrès vint même jusqu'aux portes du château, avec la compagnie qu'il avait organisée, et fit feu sur les gardes. Le but de cette attaque inconsidérée était de commencer les hostilités de quelque manière que ce fût. On

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

assura alors que la municipalité n'avait pas été étrangère à cette tentative. La garnison et la milice conservaient les mêmes positions que les jours précédens. Madrid offrait un spectacle extraordinaire, et peut-être unique dans l'histoire des révolutions. La capitale pouvait être comparée à une place assiégée, et pourtant les habitans, en grande majorité, laissaient voir sur leurs figures leur joie et leurs espérances du renversement de la Constitution. Les familles des miliciens étaient dans l'inquiétude, par la crainte des dangers qui les menaçaient, si l'on se trouvait forcé d'attaquer les gardes. Le roi était, sinon prisonnier, du moins privé de toute communication. Les affaires se trouvaient suspendues, soit dans les ministères, soit dans les tribunaux. Le général Morillo était commandant des gardes du Pardo et du château, ainsi que de la garnison de Madrid. Le conseil d'État et les ministres, qui tenaient leurs séances au château, et qui délibéraient sur la manière de terminer la crise, étaient à peu près prisonniers ; et en effet, ils y furent retenus la nuit du 6 au 7 juillet. La municipalité elle-même

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

offrait des nuances assez singulières, étant composée en grande partie de jacobins très-exaltés; elle avait pour présidens un chef politique et un alcade constitutionnel, modèles tous deux d'honneur et de loyauté; le premier était le célèbre Saint-Martin, et le second, M. le marquis de Santa-Cruz. Celui-ci ne pouvant parvenir à y faire régner la sagesse et la modération, quitta la municipalité, et ne voulut plus assister aux séances.

Le bruit courait que quelques personnes qui allaient souvent au château, et même quelques autorités, avaient proposé l'établissement de deux Chambres. Cette proposition occupait les esprits quelque temps auparavant; mais les personnes qui entouraient Sa Majesté avaient, disait-on, rejeté cette insinuation, soit qu'elles regardassent comme assuré le triomphe du royalisme pur, soit qu'elles ne voulussent pas se rendre responsables de concessions aussi importantes. On ne peut garantir la vérité de ces bruits, parce que les circonstances critiques dans lesquelles on se trouvait, et celles qui survinrent plus tard, empêchèrent la publication de tous les actes dans lesquels on

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

aurait pu trouver la certitude, ou tout au moins la probabilité de ces assertions; ce que nous pouvons assurer, c'est que le général Morillo, qui était alors un personnage important pour l'exécution de quelque projet que ce fût, ne reçut aucune communication sur cette matière.

On répandait aussi que Sa Majesté et la famille royale se disposaient à quitter Madrid sous l'escorte de quelques gardes du château, et qu'en réunissant les quatre bataillons du Pardo on prendrait la direction de la Vieille-Castille, où l'on comptait sur une réunion immense de paysans pour défendre le roi, et même sur la coopération des régimens de l'armée. Ce projet eût pu être mis à exécution la nuit du 1^er^ juillet, et il eût réussi; mais le 6, les choses étaient déjà trop avancées. La vie de Leurs Majestés et de Leurs Altesses Royales eût couru de grands dangers; car on ne pouvait compter sur la division du général Espinosa, qui se trouvait de ce côté en marche sur Madrid. Quoi qu'il en soit, si ce projet exista, on ne prit pas les précautions nécessaires pour le mettre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

à exécution, car on l'ébruita, et l'on commit des fautes que le temps finira par expliquer.

La terrible nuit du 6 au 7 juillet arriva enfin : nuit affreuse et déplorable, pour ceux qui depuis long-temps espéraient le triomphe des principes monarchiques, et qui virent dans quelques instans la destinée de l'Espagne et la personne de Sa Majesté entre les mains de leurs ennemis les plus acharnés! Il est difficile d'expliquer pourquoi les bataillons du Pardo se décidèrent à venir attaquer cette nuit les miliciens à Madrid, après avoir laissé écouler sept jours, pendant lesquels leurs ennemis avaient préparé et augmenté considérablement leurs moyens de défense. Il est probable qu'ils prirent cette décision par la crainte d'être attaqués de tous côtés lors de l'arrivée de la division d'Espinosa. A deux heures à peu près du matin, les bataillons partirent du Pardo dans le plus grand silence; et après avoir fait un détour pour éviter les avant-postes des constitutionnels, ils entrèrent dans Madrid par la barrière appelée du *Comte-Duc*, qui n'était pas gardée. Là les quatre bataillons se for-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

mèrent en trois divisions, et se dirigèrent sur des points différens : la première, sous les ordres de M. Mon, se porta sur le parc d'artillerie, près de la barrière de Saint-Vincent; la seconde, commandée par le comte de Muy, sur la *puerta del Sol,* au centre de Madrid ; la troisième marcha droit vers la place appelée alors de *la Constitution.* Le général Morillo ignorait ce mouvement; il ne le croyait pas même possible; car il fit arrêter les premières personnes qui vinrent l'en avertir au parc, où il se trouvait, croyant que c'était un faux bruit répandu dans l'intention d'exciter ses troupes au désordre; car le commandant O'Doyle l'avait prévenu que les *comuneros* préparaient un mouvement pour cette nuit. Bientôt il fut détrompé par les coups de fusil qu'on tirait dans la place de Saint-Dominique et dans la grande rue de Saint-Bernard; il prit sur le champ ses dispositions, et envoya les généraux Ballesteros et Alava prendre le commandement; le premier, de la place de la Constitution, où commandait le brigadier Palaréa, et le second, de la place de Saint-Dominique, où

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

se trouvait San-Miguel, avec le bataillon sacré. Les gardes, commandés par Mon, n'arrivèrent pas au parc d'artillerie : étant en marche, un coup de fusil fut tiré sur eux inopinément dans la grande rue Saint-Bernard, et une terreur panique s'empara des soldats, qui se dispersèrent dans les rues environnantes, où ils furent faits prisonniers, ainsi que leur commandant Mon, qui, abandonné par sa troupe, fut pris l'épée à la main, et amené au parc. La division commandée par le comte de Muy, après avoir balayé les rues de la place Saint-Martin et celle du Bordadorès, des miliciens qui y étaient postés, arriva à la *puerta del Sol*, d'où elle fut chassée par l'artillerie du général Ballestéros et par sa cavalerie. Les gardes perdirent du monde, et se retirèrent en désordre par la rue de l'Arsenal à la place du château, toujours poursuivis et harcelés, même par les miliciens.

La troisième division fut d'abord plus heureuse : elle attaqua la place de la Constitution, où était la principale force des miliciens, et qui était protégée par deux pièces d'artillerie.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Les soldats déployèrent un brillant courage. Malgré le feu qu'ils essuyaient des balcons et des croisées où quelques miliciens s'étaient placés, la place fut attaquée des deux côtés; savoir : par la rue de l'Amargura et par la petite rue de l'Infierno. Il est plus que probable que les gardes se seraient emparés de l'artillerie et de la place, car les miliciens commençaient déjà à fléchir, si l'attaque simultanée qu'on était convenu de faire du côté de l'arc de Tolède eût été exécutée, et si la nouvelle de la dispersion de leurs camarades ne leur fût parvenue. Dans ces circonstances, ils se retirèrent du côté du château, non sans perte de quelques hommes, et suivis par la cavalerie du général Palaréa.

Cependant les deux bataillons du château, qui auraient pu seconder les opérations de leurs camarades et décider l'affaire, attendaient des ordres qui ne leur arrivaient pas, et ils ne pouvaient prendre part au combat ni essayer de rétablir l'honneur de leur corps. En même temps, ceux des gardes constitutionnels qui étaient restés dans Madrid à cause de leur opinion, s'emparaient

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

des écuries du roi, et chassaient quelques compagnies qui les occupaient. Les vainqueurs y trouvèrent les chevaux du roi, dont ils se servirent plus tard pour poursuivre les fugitifs.

Les miliciens d'infanterie et de cavalerie, le régiment de l'*Infant don Carlos*, celui du *Princc*, le bataillon sacré et l'artillerie, débouchaient par les rues qui avoisinent le château, quand on y vit arborer le drapeau blanc, signe de paix. Les hostilités cessèrent aussitôt. On annonça que Sa Majesté allait communiquer un message à la députation permanente des cortès : celle-ci se trouvait sans communication avec les ministres, qui étaient détenus au château, où ils avaient formé un conseil composé de deux conseillers d'Etat, de deux membres de la députation provinciale, de trois régidors de la municipalité et de deux généraux, pour délibérer sur le message de Sa Majesté, relatif aux mesures que l'on devait prendre pour arrêter l'effusion du sang occasionnée par l'insurrection des gardes.

Le lieutenant-général comte de Casasarria, accompagné des commandans des ba-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

taillons des gardes qui étaient restés au château, Héron et Antunez, portèrent le message à la députation permanente. On y exposait la nécessité de suspendre les hostilités, et les inconvéniens qu'il y aurait à désarmer la garde, comme le voulaient les vainqueurs. Une discussion assez vive s'engagea à ce sujet entre le président de la députation permanente, le procureur-syndic de la municipalité Garcia, et autres membres de la junte, d'un côté, et le général Casasarria et Héron, de l'autre. La réponse de la députation permanente fut que le roi devait avant tout donner une preuve évidente qu'il était parfaitement libre, et qu'il le prouverait en confiant la garde de sa personne à ceux qui étaient restés fidèles à leurs sermens, et en renvoyant une garde factieuse qui venait de flétrir ses lauriers par la plus atroce perfidie. On arrêta une capitulation dont les bases étaient que les bataillons restés au château depuis le 30 juin sortiraient avec leurs armes, mais sans munitions, et iraient prendre des cantonnemens à Vicalbaro et Léganès, à deux lieues de Madrid, où il y a des ca-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sernes pour la garde, à condition qu'on s'assurerait des soldats qui avaient tué Landaburu, pour leur faire subir la peine de leur crime, et que les bataillons venus du Pardo déposeraient leurs armes dans la place du château, et se rendraient prisonniers.

Les envoyés de Sa Majesté lui portèrent cette réponse; et après avoir un peu réfléchi, on donna ordre au général Morillo de faire exécuter la convention, afin de calmer l'effervescence et l'irritation des esprits, qui étaient extrêmes dans la capitale. Les bataillons du château se soumirent à ce qui avait été stipulé à leur égard; mais ceux qui s'étaient trouvés au combat ne purent consentir à se rendre à discrétion, surtout à des miliciens, et animés par le désespoir, serrèrent leurs rangs et firent une décharge. Une partie traversa la porte de la Véga, tandis que d'autres se dirigeaient sur la route d'Alcorcon, par la rue de Ségovie. On se mit sur le champ à leur poursuite. Deux escadrons d'*Almansa*, des officiers qui faisaient partie du bataillon sacré, les miliciens de cavalerie et l'artillerie, sous les ordres du général Co-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pons, les poursuivirent, en les sabrant et les mitraillant sans pitié. On s'arrêta à Boadilla, où l'on fit 200 prisonniers. Un autre détachement de 300 gardes prit position à la Casa del Campo, dans l'intention de se défendre; mais le brigadier Palaréa s'empressa de leur offrir une capitulation, qui fut acceptée. Ils se rendirent prisonniers de guerre.

La nuit vint mettre fin aux horreurs de cette journée, pendant laquelle la vie du roi et des membres de sa famille fut en danger, les moyens de ceux qui se lançaient dans l'affaire du 7 juillet n'ayant pas été aussi bien calculés que leurs intentions avaient été bonnes. Les bataillons du château furent remplacés par le régiment de l'*Infant don Carlos* et par la milice nationale. La nuit se passa avec tranquillité. On donna des secours aux blessés des deux partis, et on logea les prisonniers, en attendant les ordres du gouvernement à leur égard. Un détachement du régiment de cavalerie du *Prince*, et quelques officiers des gardes qui avaient suivi le parti constitutionnel, se dirigèrent vers les montagnes de l'Escurial

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pour ramasser les fuyards qui auraient pu rejoindre les bandes dont le pays était infesté.

Le 8, ayant fait le dénombrement des pertes que les deux partis avaient éprouvées, on trouva que, comme d'ordinaire, elles avaient été fort exagérées dans les premiers momens; elles furent peu considérables, eu égard au temps de l'attaque et à l'usage qu'on avait fait de l'artillerie. Les miliciens perdirent douze hommes, et les gardes soixante, y compris ceux qui furent tués dans la retraite.

A dix heures, on chanta le *Te Deum* dans la place de la Constitution, où l'évêque coadjuteur de Madrid célébra la messe et donna la bénédiction au peuple, qui se porta ensuite sur la place du château, en criant *vive la Constitution! vive la liberté!* Sa Majesté se présenta sur son balcon, et fut forcée d'entendre des cris injurieux pour elle et pour sa famille.

Cependant le corps diplomatique, qui avait été témoin des évènemens, et qui connaissait la position dangereuse dans laquelle le roi

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

s'était trouvé, après beaucoup de séances et de projets discutés entre les ambassadeurs et les ministres des diverses puissances, se présenta au ministère des affaires étrangères, et exposa au ministre ses alarmes sur la vie de Leurs Majestés et de Leurs Altesses Royales, en le rendant responsable de tout attentat contre leurs personnes augustes. M. Martinez de la Rosa chercha à leur persuader que la vie du roi et des princes ne courait aucun danger, parce que les deux partis étaient pénétrés de respect pour Sa Majesté et pour son auguste famille.

Le 7 juillet, les ministres des puissances communiquèrent à ce ministre la note suivante :

« Après les déplorables évènemens qui viennent de se passer dans la capitale, les soussignés, en proie aux plus grandes alarmes, tant par l'affreuse situation actuelle de Sa Majesté et de sa famille, que par les dangers qui planent sur leurs augustes têtes, s'adressent de nouveau à M. Martinez de la Rosa, pour réitérer, avec toute la solennité

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

requise dans d'aussi grands intérêts, les déclarations verbales qu'ils ont eu hier l'honneur de lui adresser collectivement.

« Le sort de l'Espagne et de l'Europe entière dépend aujourd'hui de la sûreté et de l'inviolabilité de Sa Majesté catholique et de sa famille. Ce précieux dépôt repose entre les mains du gouvernement du roi, et les soussignés se plaisent à reconnaître qu'il ne saurait être confié à des ministres plus honorables et plus dignes de confiance.

« Les soussignés, entièrement satisfaits des explications pleines de noblesse, de loyauté et de dévouement à Sa Majesté reçues hier de la bouche de Son Excellence M. Martinez de la Rosa, n'en trahiraient pas moins les plus sacrés de leur devoirs, s'ils ne réitéraient pas, au nom de leurs souverains respectifs, et de la manière la plus formelle, la déclaration que de la conduite qui sera tenue envers Sa Majesté catholique vont dépendre immédiatement les rapports de l'Espagne avec l'Europe entière, et que le plus léger outrage à la majesté royale plongerait la péninsule dans un abîme de calamités.



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Les soussignés saisissent cette occasion pour renouveler à Son Excellence M. Martinez de la Rosa l'assurance de leur haute considération.

J.-V., archevêque de Tyr, le comte DE BRUNETTI, le comte DE LA GARDE, BIEDERMAN, DE SCHEPELER, le comte DE BULGARI, DE SAMBUY, le comte DE DORNATH, ALDEVIER, DE CASTRO.

« Madrid, 7 juillet 1822. »

Le lendemain, M. Martinez de la Rosa, qui savait combien il était important de rassurer promptement les ministres étrangers, leur communiqua la note suivante :

« MESSIEURS,

« On connaît assez les évènemens déplorables survenus ces jours derniers, depuis qu'un corps respectable, spécialement destiné à la garde de la personne sacrée de Sa Majesté catholique, est sorti sans aucun ordre de ses quartiers, et s'est établi, à deux lieues de Madrid, dans la résidence royale du Pardo.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Cet évènement inattendu a placé le gouvernement dans une position aussi difficile que singulière. Il s'est trouvé privé de l'un des principaux appuis qui lui servaient à maintenir l'ordre public. La force destinée à faire exécuter les lois a secoué le joug de la subordination et de l'obéissance; et des militaires chargés du sacré dépôt de la personne du roi, non seulement l'ont abandonné, mais encore ont fixé l'attention générale sur le palais de Sa Majesté, qui continuait à être occupé par leurs compagnons d'armes. Dans de telles circonstances, le gouvernement a reconnu qu'il devait diriger tous ses efforts vers deux objets principaux; 1° conserver à tout prix la tranquillité de la capitale, sans donner lieu à ce que l'état d'effervescence et l'irritation des passions amenassent des désordres ou des provocations d'aucune espèce; 2° tenter toutes les voies de paix et de conciliation pour ramener au devoir un corps égaré, sans être obligé de recourir à des moyens de force, et sans arriver à la douloureuse extrémité de verser le sang espagnol.

« Relativement au premier objet, les mesu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

res du gouvernement ont été si efficaces, que l'état de la capitale, dans des jours aussi critiques, a offert un exemple bien frappant de sa modération et de la sagesse du peuple espagnol; on n'y a pas seulement vu éclater ces légers désordres qui, même dans les temps ordinaires et tranquilles, sont si fréquens dans les capitales.

« Quant au second point, les dispositions du gouvernement ont eu un résultat moins heureux par l'opiniâtreté de la troupe séduite. On a vainement employé toutes les mesures conciliatrices qu'ont pu dicter la prudence et le désir le plus ardent d'éviter des suites déplorables. On a essayé tous les moyens de dissiper les motifs d'alarme et de défiance qui eussent pu servir de prétexte au corps insubordonné. Le gouvernement lui a donné à trois reprises, et dans trois occasions différentes, l'ordre de se diriger sur trois points qui lui étaient assignés pour quartiers. Le conseil d'État, consulté trois fois, a indiqué des voies de conciliation qui ont été toutes adoptées. Enfin le ministère a poussé si loin sa condescendance, qu'il a proposé aux trou-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pes du Pardo d'envoyer les officiers qu'elles voudraient choisir pour entendre de la bouche même du roi quelle était sa volonté, quels étaient ses désirs, ce qui a eu lieu, quoique sans produire l'effet qu'on en attendait.

« Malgré cette obstination, le gouvernement, forcé d'ailleurs de prendre les précautions convenables, a si peu dévié de sa ligne de modération, que non seulement il n'a pas employé contre les soldats insubordonnés les troupes en garnison dans la capitale; mais que, pour éviter tout appareil hostile, il n'a pas déployé d'autres ressources que celles qui étaient à sa disposition, et dont il a pu légitimement se servir, depuis que ses ordres ont cessé d'être exécutés comme ils devaient l'être; mais tant de ménagemens de la part du gouvernement, loin de ramener les bataillons égarés, n'ont fait que les encourager dans leurs coupables projets, qu'ils ont enfin essayé de mettre à exécution en surprenant la capitale. On sait trop leur invasion hostile; on sait leurs efforts inutiles pour surprendre et battre les vaillantes troupes de la garnison et de la milice nationale; on sait enfin quelle a été

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'issue de leur témérité. Au milieu de cette crise et de l'irritation qu'a dû produire dans les esprits une agression de cette nature, on n'a pas vu sans étonnement les soldats et les miliciens conserver la plus sévère discipline sans abuser de leur triomphe, et sans oublier jamais, dans leur ressentiment, que les auteurs de ce funeste évènement étaient des Espagnols.

« Après ce qui était arrivé, il n'était ni prudent ni même possible de faire rester les agresseurs dans la capitale et de continuer à leur confier la garde de la personne sacrée du roi, objet de la vénération et du respect du peuple espagnol : aussi a-t-on remis ce dépôt précieux à un régiment modèle de subordination et de discipline, et les troupes aussi bien que le peuple ont connu et respecté l'immense distance qui les sépare, dis-je, de l'auguste personne du roi, déclarée sacrée et inviolable par la loi fondamentale de l'État.

« Jamais Sa Majesté et sa royale famille n'ont pu recevoir plus de preuves d'attachement et de respect que dans la crise d'hier;

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

jamais le peuple n'a manifesté avec plus d'évidence sa loyauté et ses vertus.

« Cette simple relation des faits, notoires par leur nature, et dont il existe tant de témoignages, dispense de toute réflexion ultérieure sur l'objet important auquel se rapporte la note de Votre Éminence et de Vos Seigneuries, datée d'hier. Le gouvernement de Sa Majesté catholique n'a pu manquer d'ailleurs d'en apprécier dignement les sentimens, et de reconnaître que le but en est, sous tous les rapports, aussi utile qu'intéressant.

« Je renouvelle à Votre Éminence et à Vos Seigneuries les assurances de ma haute considération.

« FRANCISCO MARTINEZ DE LA ROSA.

« Madrid, 8 juillet 1822. »

Il est à remarquer que dans cette note, tout en avouant que les malheurs venaient de l'insurrection des gardes, on parlait de ces militaires avec modération et sans aigreur, tandis que les exaltés leur prodiguaient les épithètes les plus injurieuses. Aussi,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

la commission qui fut formée pour faire un rapport sur les évènemens du 7 juillet, entre autres reproches qu'elle adressa aux ministres, leur en fit un de cette réponse au corps diplomatique : « Le ministère, disait la commission, laissa sans défense l'honneur national, et fournit une occasion aux cabinets de l'Europe de s'affermir dans les opinions injurieuses pour l'Espagne, qui remplissent les colonnes de quelques journaux étrangers, et qui peut-être ont servi de base aux conférences des Saints Alliés à Vérone. »

Cette absurde et injuste accusation était cependant fort grave à cette époque, parce que le parti dominant n'était pas disposé à excuser les ministres d'avoir montré du respect pour le monarque, et du dévouement au trône, quoi qu'ils fussent sincèrement attachés à la Constitution. Tous ceux qui n'étaient pas *exaltés* étaient alors regardés comme *serviles*. Le premier résultat du triomphe du 7 juillet fut la destitution du ministère de Martinez de la Rosa. Depuis les évènemens d'Aranjuez, jusqu'au commence-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ment du mois de juin, les ministres avaient demandé à se retirer; ceux des affaires étrangères et de la justice offrirent leur démission les 6, 7 et 8 juin; ceux de l'intérieur et d'outre-mer, le 7 juin et le 1.er juillet; et tout le ministère, les 4, 5 et 6 juillet; ces offres de démission furent répétées dans la nuit du 7 juillet.

Mais Sa Majesté n'était pas maîtresse de les accepter ou de les refuser, parce que depuis ce triomphe funeste, l'ombre même de liberté qu'on avait paru lui laisser jusqu'alors avait disparu. Cependant, le roi écrivit, le 8 juillet, un billet de sa main, au conseil d'État, pour qu'il lui soumît une triple note des personnes qu'il croyait convenable de placer à la tête de l'administration publique. Le conseil répondit au roi, le même jour, qu'il était loin d'engager Sa Majesté à changer les ministres, et qu'il prévoyait une marche incertaine et peu assurée dans le gouvernement, si les ministres quittaient leurs places. « Par malheur, disait le conseil, la liste des personnes qui ont occupé les ministères, et qui ont été remplacées dans les der-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

niers temps, sans y comprendre ceux qui en ont exercé les fonctions depuis le rétablissement du système actuel, est déjà trop nombreuse. Il y a peu de personnes capables de diriger les affaires, même dans les pays où la civilisation se trouve avancée, et on veut forcer Votre Majesté à faire choix de personnes, quand malheureusement elle a peu de latitude pour en faire de bons. Ces changemens sont toujours dangereux : celui que l'on provoque maintenant entraînera de grands maux pour la nation, et ils seront précédés du *renversement du trône de Votre Majesté.* »

Le but principal du conseil, en se refusant à proposer des personnes pour le ministère, comme le roi l'avait demandé, était de profiter de cette occasion pour faire parvenir à Sa Majesté les bruits publics sur les individus qui l'entouraient, et qui cherchaient à l'éloigner de toute idée de conservation du régime constitutionnel. « Le peuple, ajoutait le conseil, s'est cru sauvé dans la dernière crise, par les ministres, ainsi que par le chef politique et le commandant-général du district; s'il voyait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

leur séparation, il penserait infailliblement que *les mêmes personnes qui ont préparé les tristes évènemens de ces jours derniers, et qui ont coûté à la nation tant de sang et de larmes, conservent encore leur influence sur la volonté de Votre Majesté.* Plût à Dieu qu'il ne s'affermisse pas dans les soupçons qu'on lui a suggérés sur la prétendue protection que Votre Majesté accorde à l'exécution de leurs projets! En se rendant compte de l'état des choses, on dirait qu'avec les ennemis extérieurs, conspirent aussi à la ruine de la patrie, *les personnes qui abusent de la faveur de Votre Majesté,* et que l'on désigne dans le public comme ayant des opinions contraires au système qui nous régit, et des sentimens qui honorent peu leur conduite. »

Le zèle affecté que le conseil montrait dans ce rapport, était de sa part un moyen de défense qu'il se ménageait contre les sorties violentes des journaux exaltés; Sa Majesté se voyait par-là privée de toute ressource pour opérer le bien. Telle a été la malheureuse position de Ferdinand pendant la révolution d'Espagne, qu'il a trouvé des obstacles de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

part même des personnes qui lui étaient dévouées. Les ministres persistant toujours à offrir leur démission, Sa Majesté ne savait plus en qui placer sa confiance ; le conseil même refusait de l'aider de ses lumières dans une crise aussi affreuse. Cependant le roi ayant insisté pour qu'il fût fait, *séance tenante et avant toute autre affaire*, un rapport sur les personnes qu'on pouvait élever au ministère, le conseil s'obstina à ne pas les désigner, faisant entendre que puisque Sa Majesté se voyait dans le cas d'accepter la démission de ses ministres, c'était à eux à désigner leurs successeurs. Enfin, le roi nomma dans la même journée Lopez Banos, l'un des héros de l'île de Léon, ministre de la guerre, et l'ex-député Gasco, ministre de l'intérieur; elle les chargea, en outre, de s'adjoindre pour collègues aux autres ministères qui bon leur semblerait. Les ministres démissionnaires consentirent à garder la direction des affaires jusqu'à la nomination de leurs successeurs, les circonstances ne permettant pas de confier les portefeuilles par intérim. Le choix de Lopez Banos ne se fit pas attendre; San Miguel eut le ministère

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

des affaires étrangères, Benicio Navarro celui de grâce et justice, Vadillo celui d'outre-mer, Egea celui des finances, et Capaz celui de la marine.

Avec ce ministère commence la tyrannie démagogique; c'est lui qui fut la cause de la destruction complète du régime constitutionnel. Avant d'écrire l'histoire de ses égaremens et de ses fureurs, nous allons jeter un coup-d'œil sur l'état des provinces, et retracer les évènemens qui suivirent le triomphe du 7 juillet, triomphe qui fit couler tant de sang en Catalogne. L'insurrection de Siguenza, dont nous avons déjà parlé, inspirait toujours les plus vives inquiétudes; elles étaient surtout augmentées par les relations qu'on supposait exister entre les gardes et les insurgés de cette ville, peu éloignée de Madrid. Ils avaient déjà repoussé le bataillon de *Guadalajara*, quoique renforcé par une partie des sapeurs d'*Alcala* et par l'escadron de l'*Infant don Antonio*; mais les évènemens du 7 juillet ayant permis de diriger contre Siguenza une colonne de la division d'Espinosa, elle fit son entrée dans cette ville le 14.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Les royalistes battirent en retraite; ils furent poursuivis, et entièrement détruits le 18, à Molina de Aragon.

Nous avons aussi rapporté que les carabiniers royaux, réunis au régiment provincial de *Cordoue*, au nombre de 700 hommes, s'étaient soulevés à Castro del Rio, et prononcés contre le système constitutionnel, en déclarant qu'ils n'obéiraient qu'à une junte royale et militaire. Ils se disposaient à réunir des forces plus considérables pour marcher sur Madrid, qu'ils croyaient trouver occupée par les gardes et par les royalistes de Siguenza. Le gouvernement avait reçu le 29 juin cette nouvelle alarmante, et il avait envoyé par courrier extraordinaire aux régimens de *Calatrava* et d'*Espagne*, cavalerie, ainsi qu'à un escadron d'artilleric, l'ordre d'occuper la position d'Andujar. Le commandant militaire de Grenade, celui de Séville, le gouverneur de l'Estrémadoure firent marcher toutes leurs forces disponibles, sous le commandement du général O'Donoju, tandis que le général Palaréa contenait les carabiniers du côté de la Manche. Telle était l'importance que cette insur-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rection avait aux yeux du gouvernement ; il savait de quelle haute opinion jouissait à l'armée ce corps d'élite, qui s'était toujours distingué par sa bravoure et sa discipline ; il connaissait surtout l'esprit des habitans des provinces que parcouraient les carabiniers. Les craintes cependant furent bientôt dissipées ; car harcelés de tous côtés, ils capitulèrent le 16 juillet, à Abenojar, et se rendirent prisonniers aux troupes constitutionnelles.

Cependant les exaltés de Madrid, qui depuis le 7 juillet avaient seuls la permission de parler et d'écrire, demandaient à grands cris la punition des assassins de Landaburu, et le jugement des soldats qui avaient voulu s'emparer de Madrid. Une commission fut chargée d'instruire le procès avec toute la célérité possible. La municipalité, dans une proclamation, ordonna aux habitans de la capitale de livrer à l'autorité les gardes auxquels ils auraient pu donner asile, déclarant traître à la patrie quiconque les cacherait chez soi. Cette proclamation défendait aussi les cris de *vive Riégo !* et l'indécente chanson de la *Tragala*. Les provinces, de leur côté, fai-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

saient demander la punition des prisonniers, et surtout des deux frères Mon, pris les armes à la main.

Le colonel Evariste San Miguel, qui n'était point encore ministre des affaires étrangères, fut nommé fiscal (rapporteur) dans ce procès. Son élévation au ministère ayant eu lieu avant le jugement de cette affaire, il fut remplacé par le lieutenant-colonel Parèdes. Celui-ci prétendit qu'il existait une véritable conspiration, et qu'elle était liée à la cause des accusés. Il compliqua tellement le procès, que les débats furent ajournés ; les gardes gagnèrent ainsi du temps, et après quelques mois d'angoisses et de souffrances, furent assez heureux pour recouvrer leur liberté. Les mauvaises intentions de Parèdes les sauvèrent ; car si San Miguel fût resté rapporteur, il eût envisagé l'affaire simplement comme insurrection militaire, et, sous ce rapport, ils étaient perdus sans ressource. Les assassins seulement de Landaburu montèrent sur l'échafaud, et on eut l'atrocité de faire juger comme leur complice un des plus estimables officiers des gardes, M. de Goiffieux,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qui partagea leur sort. Ce brave Français avait l'âme trop élevée pour commettre une action honteuse; son véritable crime était d'être particulièrement aimé des soldats royalistes, et d'avoir proposé, le 7 juillet, de marcher avec les deux bataillons du château à la défense de leurs camarades, au lieu de rester spectateurs de leur défaite; cependant, en officier qui connaissait ses devoirs, il était resté à la tête de sa compagnie. Devant ses bourreaux (car ceux qui le condamnèrent ne méritent pas d'autre nom), tout en avouant avec franchise qu'il n'aimait pas le système constitutionnel, qu'il adorait le roi et l'avait toujours fidèlement servi, il repoussa avec horreur l'accusation de complicité dans l'assassinat de Landaburu, crime opposé à ses sentimens religieux et militaires.

Lorsque son bataillon partit pour Leganès, lieu où il devait être désarmé, Goiffieux ne voulut pas le suivre, et resta caché dans une des chambres du château, jusqu'au 8 juillet au soir. Le duc de Castro Terréno, capitaine des hallebardiers, et le comte de la Puébla, tous deux serviteurs fidèles du roi, le confièrent



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

à une femme qui le cacha chez elle. Goiffieux lui remit mille francs pour qu'elle lui procurât ce dont il aurait besoin. Effrayée par la proclamation qui menaçait de peines sévères quiconque recélerait les soldats de la garde, cette femme refusa de lui donner asile plus longtemps, et Goiffieux sortit de Madrid sous la conduite d'un guide. Il était vêtu d'un habit bourgeois, et portait un fusil à deux coups. A une demi-lieue de la ville, il voulut retourner sur ses pas; mais son guide lui signifia que s'il voulait y rentrer, il se verrait forcé de le dénoncer. Il continua sa route, et bientôt son compagnon de voyage l'abandonna. Des muletiers qu'il rencontra se dirigeant vers la Navarre, consentirent à le conduire jusque-là. Il fut d'abord assez heureux pour n'être pas reconnu des officiers d'un régiment de cavalerie qui traversait la route entre Alcobendas et Buitrago; mais un détachement du même corps, qui en formait l'arrière-garde, l'ayant questionné sur le but de son voyage, il dit qu'il se rendait en France. Cette réponse excita des soupçons, et il fut amené devant l'officier commandant le détachement. Inter-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rogé sur son nom et sa qualité, il répondit: *Goiffieux, premier lieutenant dans la garde.* Arrêté, il fut conduit aussitôt à Valladolid, et huit jours après à Madrid, où il fut mis en prison dans la caserne des gardes-du-corps. Un conseil de guerre instruisit son procès à la hâte. Malgré le talent, les efforts et l'éloquence de son défenseur Garcia, syndic de la municipalité, et homme des plus exaltés, il fut condamné à être étranglé. Son accusateur, Nunez Arénas, capitaine d'artillerie, pour prix du sang du malheureux Goiffieux, fut nommé, le lendemain de l'exécution, chef politique de Vittoria.

Peu d'instans avant d'être mis à la chapelle pour s'y préparer à la mort, Goiffieux demanda à parler au duc de Castro Terréno. Il le pria d'assurer le roi, quand il aurait l'honneur de parler à Sa Majesté sans témoins, qu'il mourait pénétré de reconnaissance pour les faveurs qu'il en avait reçues; que son seul regret était de n'avoir pu lui donner assez de preuves de son zèle, de son amour et de sa fidélité; et qu'il emportait en mourant la consolation d'avoir défendu la bonne cause

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

et les droits de la couronne. Il termina en priant Sa Majesté de prendre sous sa protection sa malheureuse et respectable famille (1). Il monta sur l'échafaud avec la plus grande fermeté, et reçut la mort avec courage.

On s'attendait à voir cet assassinat juridique suivi d'autres exécutions. Les deux partis qui se disputaient le pouvoir, les *comuneros* et les francs-maçons, ne pouvaient régner que par la terreur. L'*Expectador*, journal jacobin, ayant accusé le duc de l'Infantado, serviteur fidèle et dévoué au roi, d'avoir distribué des sommes considérables aux habitans peu aisés de la capitale, et demeurant dans le quartier où était situé son hôtel, pour les décider à crier *vive le roi absolu!* et à attaquer les patriotes le 7 juillet, le duc donna un démenti formel au journaliste, et prouva que dans la nuit du 7 il s'était rendu au château par ordre de Sa Majesté, et que c'était pendant

---

(1) Sa Majesté ayant égard à cette prière, a accordé à la mère de Goiffieux, pour sa vie, une pension double de la solde qu'avait son fils comme lieutenant dans l'infanterie de la garde.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

son absence que le rassemblement avait eu lieu devant son hôtel, et que le peuple avait fait entendre des acclamations spontanées. Il n'en fut pas moins exilé à la Corogne. Le marquis de Las Amarillas, directeur-général du génie, le marquis de Castelar, les comtes de Casasarria, le général Longa, le brigadier Cisnéros et autres, furent également envoyés en exil dans différentes villes. Le duc de Castro Terréno fut remplacé par le général Palafox dans le commandement des hallebardiers; le duc de Montémar eut le marquis de Santa-Crux pour successeur dans la dignité de majordome majeur; le comte d'Onate fut nommé grand-écuyer, à la place du duc de Belgide; les fonctions de chef politique de Madrid furent ôtées à M. Martinez de San-Martin, et confiées au brigadier Palaréa; enfin le général Copons de Navia succéda au général Morillo dans le commandement militaire de la capitale.

Il serait impossible d'énumérer toutes les destitutions qui eurent lieu à cette époque. On nomma le marquis de Casteldosrius commandant général de la Catalogne; on voulait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ainsi le récompenser d'avoir perdu le commandement du 2e régiment, infanterie de la garde, destitution qui avait eu lieu quelques mois auparavant, par suite de son refus d'empêcher ses soldats d'aller chanter la *Tragala* sous les fenêtres de Sa Majesté. Le général Quiroga fut nommé commandant-général de la Galice, l'Empécinado de Siguenza; Espoz y Mina eut le commandement des troupes destinées à combattre les royalistes de la Catalogne.

Le fameux Beltrand-de-Lis venait d'être nommé alcade constitutionnel; cet homme, semblable à un souverain, entretenait et payait, comme nous l'avons dit, une compagnie armée à ses ordres. Toutes les places étaient confiées à des personnes *identifiées* avec le système constitutionnel; il n'était plus possible de s'opposer à la nouvelle direction qu'on voulait donner à l'opinion publique. La milice nationale continuait son service extraordinaire, épuisant les caisses de la municipalité, et devenant de jour en jour plus exigeante, par suite des flatteries dont elle était l'objet de la part des feuilles

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

jacobines. Le *Censeur* et l'*Impartial*, seuls journaux véritablement indépendans, ne paraissaient plus, leurs rédacteurs, depuis les évènemens du 7 juillet, se voyant journellement menacés du poignard des assassins.

Les miliciens cessèrent enfin leur service, et reprirent leurs occupations ordinaires; cependant ils n'y consentirent qu'après avoir reçu la promesse que les personnes impliquées dans l'affaire du 7 juillet seraient punies; il est vrai de dire que cette demande venait moins des miliciens que de la canaille de Madrid, que la municipalité avait eu l'imprudence d'armer. Ce furent ces gens sans aveu qui adressèrent à la municipalité la pièce suivante:

« Les patriotes soussignés, identifiés avec les sentimens exprimés dans l'adresse présentée au roi le 10 de ce mois, au sujet de l'inaction où se trouvent depuis six jours la milice nationale et les habitans, se voient forcés d'élever leurs voix pour insister avec plus de force que jamais sur la nécessité de demander au roi constitutionnel l'accomplis-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sement de tout ce qui lui a été prescrit, faute de quoi la liberté de la patrie n'est point assurée, les purs Espagnols qui ont versé leur sang ne seront point vengés d'une manière digne de leurs efforts héroïques, et ceux qui ont survécu auront toujours à craindre les intrigues de la malveillance et de la séduction.

« Pour atteindre ce but si important, nous prions Votre Excellence de représenter de nouveau à Sa Majesté, d'appuyer de son zèle et de sa fermeté les mesures ci-après :

1° « La milice nationale ne déposera point les armes avant que ses assassins ne soient punis.

2° « Les soldats de la garde qui se trouvent à Vicalvaro, Leganès, ou autres points, seront envoyés sans délai, par petits pelotons, dans les différens corps de l'armée.

3° « Pour appuyer une demande si juste, Son Excellence peut compter, au premier appel, sur les efforts des pétitionnaires.

4° « Que Son Excellence n'abandonne point son *attitude imposante* avant d'avoir obtenu un ministère éminemment libéral,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ou l'épuration des différens bureaux du ministère, attendu qu'il est à présumer que la plupart de ces individus sont infectés de servilisme.

5° « Tous les employés des deux sexes actuellement au service de Sa Majesté, seront envoyés promptement, et sans exception de personne ni de classe, sur différens points de la péninsule, puisque tous se sont réjouis du complot formé pour la destruction du système actuel : par ce moyen, on évitera que leur haleine pestiférée empoisonne de nouveau l'atmosphère du roi constitutionnel.

6° « Ceux qui les remplaceront dans leurs postes, devront avoir donné des preuves positives d'adhésion à la Constitution; ceux qui, dans la mémorable journée du 7, auront pris les armes pour la défendre, seront préférés pour ces places, comme un bon moyen de préserver Sa Majesté de nouvelles séductions.

7° « Votre Excellence fera savoir au roi que telle est la *volonté des patriotes* de Madrid, qui, par leur courage, l'ont délivré des janissaires qui l'entouraient. Et enfin,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

que si le roi veut s'unir à eux de bonne foi, et marcher franchement dans la route constitutionnelle, il pourra compter qu'ils *continueront* à lui donner, comme par le passé, des preuves non équivoques de dévouement et de respect à sa personne inviolable.

« Tels sont les désirs des patriotes et des miliciens de Madrid; c'est ce qu'on doit leur accorder promptement, si on veut calmer leur juste indignation. Avec ces garanties, les esprits se tranquilliseront, et l'on entendra répéter avec un enthousiasme inexprimable : La municipalité de 1822, de la très-héroïque ville de Madrid, aura vu recueillir, par son zèle infatigable et son énergie, le fruit qui était dû à la mémorable victoire du 7 juillet, et assurer pour des siècles le bonheur de l'Espagne constitutionnelle. »

(*Suivent* 500 *signatures.*)

Cette adresse fut remise à la municipalité par une députation de dix individus, qui exprimèrent de vive voix les sentimens contenus dans cet écrit; il leur fut répondu que la municipalité les partageait également. Elle

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

envoya au château des députés porteurs d'une remontrance à Sa Majesté, conçue dans le même sens; on ignore quelle réponse ils reçurent; mais à en juger d'après la manière grossière dont ils s'exprimèrent à leur retour sur la personne sacrée du monarque, il est à croire que Sa Majesté leur témoigna le mépris qu'ils méritaient. En définitive, les patriotes et les miliciens faisant difficulté de remettre leurs armes, on les menaça de faire venir à Madrid les régimens provinciaux de Tolède et Cuença, et d'autres troupes qui se trouvaient en garnison dans la province de Guadalajara; alors ils se soumirent.

On commençait à recevoir des provinces des nouvelles sur les impressions diverses qu'y avait fait naître l'évènement du 7 juillet. A Cadix, une émeute avait eu lieu; son but était la déposition des autorités civiles et militaires, comme manquant de l'énergie nécessaire pour remplir leurs fonctions. Les alcades constitutionnels opposèrent de la résistance à ces prétentions, et consentirent néanmoins à la formation d'une junte composée de sept citoyens, avec laquelle le commandant mili-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

taire et le chef politique auraient à conférer sur toutes les mesures à prendre ; on organisa aussi une compagnie d'officiers, à l'instar du bataillon sacré de Madrid. Cependant la garde nationale et les troupes de ligne s'étant déclarées en faveur des autorités, l'émeute finit par l'arrestation de ceux qui l'avaient excitée.

Valence, Carthagène et la Corogne s'étaient déclarées villes indépendantes, et avaient commencé à organiser des compagnies de volontaires pour se défendre, comme si elles eussent été menacées d'un siége.

Dans la Navarre, comme je l'ai déjà dit, Quésada avait éprouvé un échec le 3 juillet, dans un combat contre Lopez Banos, dans lequel sa troupe, composée de 1300 hommes, saisie d'une terreur panique, s'était débandée. Il était resté avec 250 hommes seulement, et, par bonheur, les constitutionnels n'avaient pas su profiter de cette déroute. A la faveur de la nuit, il s'était retiré à Roncesvalles, où ses pertes furent promptement réparées par les renforts qu'il recevait journellement de la Biscaye et de Guipuscoa. Ces renforts l'avaient mis en état de former le camp d'Irati,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qui fut par la suite le quartier-général et le point central des opérations de l'armée royaliste de la Navarre. Pendant ce mois, il y eut quelques engagemens, tels que ceux de Navasques, le 26 juillet, de Sanguesa et de Salvatierra le 31, et de Subiera, près Pampelune, le 7 août, dans lesquels les soldats des deux partis se battirent avec courage, ou plutôt avec cette férocité que de tout temps on a remarquée dans les guerres civiles.

C'était principalement dans la Catalogne que l'insurrection faisait de rapides progrès; la junte royaliste et le baron d'Éroles déployaient la plus grande activité dans l'organisation de l'armée, qui était devenue considérable. Le nombre d'officiers réunis à la Seo-d'Urgel eût pu suffire pour une armée de 60,000 hommes; mais on y manquait d'armes et des effets d'équipement nécessaires pour entrer en campagne. On n'avait d'autres ressources que le parc d'artillerie, où se trouvait un grand nombre de pièces en bon état. Vers la mi-juillet, le nombre des royalistes enrôlés montait à 20,000 hommes; plus de deux cents villages reconnaissaient le gou-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

vernement formé au nom de Sa Majesté; quant aux villes, elles étaient toutes occupées par les constitutionnels, excepté Urgel, Balaguer et Castelfollit. Le centre des opérations militaires des constitutionnels était à Vich, dont les royalistes ne purent s'emparer ni par ruse ni par force. Le 15 juillet, Mosen-Anton, avec 3 ou 4 mille hommes, arriva jusqu'aux portes mêmes de la ville, mais il ne put y pénétrer. Il se borna à en occuper toutes les avenues. Du côté de Lérida, Romanillo, Romagosa et Mirallès inquiétaient sans cesse Torrijos, et menaçaient la place.

Méquinenza, ville forte, située au confluent de la Sègre et de l'Èbre, fut prise d'assaut par les royalistes. On épargna les habitans, qui d'ailleurs s'étaient montrés favorables aux assiégeans; mais la garnison, forte de 400 hommes, fut passée au fil de l'épée. La possession de Méquinenza était de la plus haute importance; cette place liait entre elles les opérations militaires de la Catalogne, de la Navarre et des provinces basques.

Un gouvernement central fut organisé à

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

la Seo d'Urgel, sous le titre de *Régence suprême d'Espagne pendant la captivité de Ferdinand VII.* Il se composait de M. le marquis de Mata-Florida, président; de M^gr^ Jacques Creus, archevêque élu de Tarragone, et du lieutenant-général baron d'Éroles. L'installation eut lieu le 14 septembre 1822. On se rendit en grande cérémonie à la cathédrale, où l'on célébra la messe du Saint-Esprit. Les membres de la régence prêtèrent serment entre les mains de M^gr^ l'évêque d'Urgel. M. Gisbert fut nommé ministre des affaires étrangères, M. Ortafa eut le portefeuille de la guerre, et M. Barafon fut chargé par intérim des autres ministères. Le 15, on proclama Ferdinand VII roi d'Espagne, avec toutes les cérémonies usitées d'après les anciennes coutumes de la monarchie espagnole, au bruit des applaudissemens du peuple et des soldats. La régence publia aussitôt un manifeste adressé à la nation.

En y faisant part aux Espagnols de son installation, la régence ordonnait que partout on eût à lui obéir, et menaçait de toute la rigueur des lois quiconque méconnaîtrait son

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

autorité, et par-là se déclarerait ennemi du roi et de l'État. Elle annonçait que l'Espagne reprenait la forme de gouvernement qui la régissait avant le 9 mars 1820, déclarant que le roi était réellement en captivité depuis le jour où une faction en armes l'avait forcé par ses menaces de proclamer la Constitution de Cadix, faite en 1812 pendant son absence et sans son consentement. Enfin elle ne reconnaissait pas tous les décrets publiés au nom de Sa Majesté depuis cette époque, jusqu'à ce que rendue à la liberté et réintégrée dans tous ses droits, elle pût faire connaître sa volonté. La régence invitait les soldats à venir se ranger sous ses enseignes royales, avec promesse d'une augmentation de solde, et en leur faisant envisager l'honneur dont ils se couvriraient en défendant les droits de leur souverain.

Les militaires royalistes s'empressèrent de prêter serment de fidélité à la régence. Le général Quésada, entre autres, vint à Urgel pour la reconnaître en son nom et au nom des officiers et soldats de l'armée royale de Navarre.

L'installation de cette régence effraya les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

constitutionnels, et ils se décidèrent à l'attaquer sur le champ. Le succès leur paraissait facile, parce que l'armée royaliste n'était pas concentrée, et se trouvait divisée en plusieurs corps isolés entre eux. Le général Llobéras marcha sur Urgel, par Olot et Camprédon; Torrijos, avec 2000 hommes sortis de Lérida, prit la route de Saint-Raimond de Manrésana, tandis que Zarco del Valle, commandant militaire de l'Aragon, se disposait à attaquer Méquinenza. La régence, de son côté, cherchait à propager l'insurrection en Aragon, et à réunir les armées de la Catalogne et de la Navarre. Les deux partis se contrarièrent mutuellement dans leurs opérations militaires; Mosen Anton attaqua Llobéra à Camprédon, lui tua beaucoup de monde, et fit plus de 200 prisonniers; mais Torrijos, sorti de Fraja avec 900 hommes d'infanterie, 600 chevaux et trois pièces d'artillerie, défit complètement, près de Cervéra, une colonne royaliste sous les ordres de Mirallès et de Romanillo. Cependant il fut battu à son tour quelques jours après à Sellent, par le baron d'Éroles, qui était venu au secours de Mirallès.



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Le Trappiste avait ordre de pénétrer en Aragon, et d'ouvrir des communications avec l'armée de Navarre: pour exécuter ce projet, il ne pouvait compter que sur 2500 hommes de toutes armes. Son intention était de se porter d'abord sur Méquinenza; mais sur l'avis que Zarco del Valle, parti de Saragosse, avait pris cette direction, il changea de plan, et tombant à l'improviste sur Barbastro, il s'en empara, et livra la ville au pillage, pour la punir de la résistance qui lui avait été opposée. De là il se dirigea sur Huesca, où beaucoup d'étudians de l'université s'enrôlèrent dans ses troupes. On craignit un moment à Saragosse qu'il ne s'avançât sur la ville, où l'on n'avait pas de forces à lui opposer; car la milice nationale y était seule, Zarco del Valle ayant réuni toutes les troupes disponibles pour attaquer Méquinenza. Le général constitutionnel apprit devant cette place l'occupation et le pillage de Barbastro; et ajournant ses projets d'attaque contre la forteresse, il se mit en marche, par des routes de traverse, pour poursuivre la colonne du Trappiste. Il parvint à l'atteindre sur les hau-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

teurs d'Ayerbe, où il le trouva en bataille. Ses troupes étant peu disciplinées encore, et une grande partie des nouveaux enrôlés voyant le feu pour la première fois, le Trappiste fut forcé de se retirer après une légère résistance; lui et ses lanciers montrèrent dans cette journée beaucoup de courage; mais ne pouvant faire leur retraite que par les montagnes, ils abandonnèrent une pièce d'artillerie, sept caissons de munitions, le drapeau enlevé aux miliciens de Barbastro, tous les équipages, et la correspondance de Bessières, qui était chef de l'état-major.

Le Trappiste, malgré sa défaite, se retira avec autant de calme que s'il eût été victorieux; et pour faire sa retraite avec plus de facilité, il prit la route de Sanguésa avec 600 hommes, et chargea Bessières de prendre une autre direction avec 200 hommes d'infanterie et 200 chevaux, et de le joindre à Lumbier, à deux lieues de Sanguésa, ce qui fut fait très-exactement. Le but de son expédition était la réunion avec Quésada: il était rempli. Le Trappiste entra le 25 à Ochogavia, où se trouvait la junte de la Navarre. Son

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

arrivée releva le courage des Navarrois, qui étaient abattus par la déroute qu'ils avaient éprouvée ces jours-là dans les environs de Tudéla.

Les royalistes étaient plus heureux dans la Catalogne; maîtres des montagnes, ils menaçaient constamment Cardona, Sellent et Vich, et avaient ouvert des communications avec la Navarre. Peu de temps après, Quésada vint faire sa jonction avec le baron d'Éroles, et ils remportèrent la mémorable victoire de Bénabarre. Dans cette affaire, le colonel Tabuéna fut mortellement blessé, et non fusillé par les royalistes, comme les journaux libéraux l'annoncèrent. Cependant Mina, qui occupait Lérida, préparait déjà ses moyens d'attaque contre les royalistes de la Catalogne; tous les jours il recevait des renforts assez considérables pour lui faire espérer que l'ouverture de la campagne serait heureuse.

Jetons maintenant un coup-d'œil sur Valence, où se passaient des évènemens de la plus haute importance; nous reviendrons ensuite aux opérations militaires de la Catalogne.

Nous avons laissé le général Élio plongé

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dans un cachot, après l'insurrection des artilleurs, qui avait éclaté le jour de la Saint-Ferdinand. On se rappelle qu'il dut la vie à la générosité du gouverneur de la citadelle de Valence; mais tous les efforts de ce brave officier ne purent empêcher l'assassinat juridique du général Élio, que ses ennemis immolèrent trois mois après sur l'échafaud, au grand regret de l'Espagne fidèle et de l'Europe entière, à laquelle le nom d'Élio n'était pas inconnu. L'histoire d'Espagne, depuis 1814, est tellement liée à celle de l'infortuné Élio, qui, à cette époque, contribua puissamment à rétablir son souverain dans tous ses droits, que nous croyons rendre service au lecteur en lui faisant connaître un si illustre et si malheureux personnage.

Élio (François-Xavier), naquit le 4 mars 1767, dans la citadelle de Pampelune, dont son père, le colonel don André Élio, était gouverneur. Sa famille est une des plus illustres de la Navarre, où ses ancêtres remplirent, de temps immémorial, les principales fonctions civiles et militaires. L'histoire de ce royaume en fait foi.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Son père, qui était fils du marquis de Vésolla, embrassa la profession des armes, et commença cette carrière par le grade de cadet; il se trouva à toutes les affaires de la guerre d'Italie. A la bataille de Campo Santo, il fut grièvement blessé : une balle lui démit le poignet, tandis qu'une autre lui traversa le corps. A la paix, il retourna en Espagne, où il épousa dona Marie-Bernadine Olondriz y Echaide, femme douée de grandes qualités, et d'une naissance très-illustre; deux enfans naquirent de ce mariage; l'un fut le général Élio.

Il montra dès son enfance une grande passion pour la carrière des armes, et son père favorisa cette inclination, en l'élevant sans mollesse, lui faisant souffrir la rigueur et l'intempérie des saisons. A l'âge de seize ans il quitta la maison paternelle, accompagné d'un de ses oncles, qui était capitaine du régiment d'infanterie de *Burgos*, pour aller servir comme cadet dans ce corps, dont la destination était Buénos-Ayres. Arrivé au régiment, il fut présenté à M. le comte d'Orreilly. Ce général, qui passait pour bien

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

connaître les hommes, distingua sur le champ le jeune Elio, dont la physionomie intéressante annonçait déjà de grandes qualités. Il se faisait remarquer aussi par une agilité et une souplesse peu communes. Le général Orreilly conseilla à son oncle de le faire entrer le jeune Élio comme élève dans l'académie militaire qu'on allait établir au Port-Sainte-Marie, au lieu de l'envoyer en Amérique. Du consentement de son oncle, le neveu resta à Cadix, et le régiment partit pour sa destination.

L'académie fut formée en 1783. Élio y entra, et il commença de bonne heure à se faire remarquer par ses talens et sa sagesse. Bientôt après, à l'âge de dix-sept ans, il fut nommé sous-lieutenant à la compagnie des *Cadets*, qui resta sous sa direction. On ne fut pas long-temps sans s'apercevoir qu'il avait toutes les qualités propres au commandement; car, même au milieu des jeux et des divertissemens de l'adolescence, il se faisait toujours respecter par ses camarades; quand il s'agissait surtout du service, il déployait un zèle et une supériorité qu'on était loin

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de lui contester. En 1785, il fut nommé lieutenant dans une compagnie du régiment de *Savoie*, et continua néanmoins à demeurer dans l'Académie, où il resta jusqu'à la suppression, qui eut lieu peu de temps après, au grand regret des militaires éclairés; car un grand nombre des élèves sortis de cette école ont rendu par la suite des services signalés à la tête des armées, ou bien se sont distingués dans d'autres professions par des travaux importans.

Après la suppression de l'Académie, les élèves furent incorporés dans divers régimens : celui de *Savoie* tenait garnison à Oran, et le jeune Élio se rendit dans cette place : c'est là qu'il commença à donner des preuves de sa bravoure. Il était expressément défendu aux officiers et aux soldats de quitter la forteresse quand les Maures approchaient pour enlever les troupeaux dont la garde était confiée à des tirailleurs. Élio ne pouvait se résigner à voir de si près l'ennemi sans le combattre; et se mettant à la tête de quelques camarades qui consentaient à le reconnaître pour chef, il sortait souvent pour

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

provoquer les Maures au combat, et l'on se tiraillait pendant toute la journée.

En 1791, il se trouvait encore à Oran, lorsqu'un terrible tremblement de terre fit de la ville et de la forteresse un amas de ruines. De là il se rendit à Ceuta, que les Maures assiégeaient, et il y demeura jusqu'au moment où le roi d'Espagne déclara la guerre à la république française.

Le duc de Médinacéli ayant levé alors à ses frais le régiment de *Jaën*, dont il fut nommé colonel par le roi, il prit Élio pour aide-de-camp, et le chargea de former et de discipliner ce corps, qui manquait de vieux officiers. Cette organisation venait d'être terminée, quand don Diégo Godoï, frère du prince de la Paix, nommé général de cavalerie à l'armée du Rousillon, nomma le jeune Élio son aide-de-camp. A peine rendu à son poste, au mois d'avril 1794, il fut blessé à la jambe d'une balle de fusil.

La guérison n'était pas encore achevée, lorsqu'il apprit qu'on allait lever et organiser quelques bataillons de volontaires navarrois; il demanda à servir avec ses compa-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

triotes, et à être incorporé dans un de ces bataillons avec le grade de capitaine, sacrifiant ainsi les avantages qu'il pouvait retirer de la protection de don Diégo Godoï. Il obtint en effet le brevet de capitaine, et ne tarda pas à être promu au grade de major-colonel. Alors il assista à presque toutes les affaires de la campagne, et, le 16 juillet 1795, fut blessé de nouveau à la jambe qui avait été atteinte précédemment d'une balle.

Les bataillons de volontaires navarrois ayant été licenciés à la paix, Élio passa, avec son grade de colonel-major, au régiment de volontaires de *Valence*, et bientôt après, avec le grade de commandant, à celui de *Guadalajara*. En 1805, on le proposa au roi pour aller à Montévidéo prendre le commandement des forces qui y étaient réunies, en lui conférant le grade de colonel; et quoique le ministre refusât pour le moment de lui donner l'ordre de partir, parce que la guerre avec l'Angleterre rendait son trajet dangereux, sa délicatesse ne lui permit pas de recevoir un nouveau grade sans le mériter par son zèle et par son empressement

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pour le service du roi ; il s'embarqua à Lisbonne sous un nom supposé, pour Rio-Janéiro. A son arrivée, il apprit que les Anglais s'étaient emparés de la capitale de Buénos-Ayres ; mais cette nouvelle fâcheuse, loin d'arrêter son départ pour Montévidéo, contribua beaucoup à le hâter, et il s'embarqua avec sa famille pour le lieu de son commandement. La place de Montévidéo se trouvant aussi occupée par les Anglais, il n'osa y débarquer ; mais laissant sa femme et ses enfans sous la protection de quelques Espagnols, il monta seul avec un Indien dans un canot pour aller sur le continent de Buénos-Ayres, et il réussit à s'y réunir aux défenseurs de la cause de la métropole.

Il prit aussitôt le commandement des troupes espagnoles, et eut plusieurs engagemens avec celles que commandait le colonel anglais Pake. Cependant, au moment où il se disposait à attaquer l'armée ennemie, la défaite des généraux Lucer et Vélasco força Élio à se replier sur la place, où il prépara avec la plus grande célérité tous les moyens de défense contre les Anglais. Deux jours

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

après, l'ennemi attaqua Buénos-Ayres avec 10,000 hommes : à quatre heures du soir, il avait déjà perdu la moitié de ses forces : 3000 hommes étaient tués et 2000 faits prisonniers. Le résultat de cette défense courageuse fut la retraite de l'armée anglaise, qui se vit dans la nécessité d'abandonner Buénos-Ayres, Montévidéo, et tout le pays sur la rivière de la Plata.

Pour mettre à l'avenir Montévidéo à l'abri des coups de main, Élio s'occupa d'en réparer les fortifications. L'invasion d'Espagne par Buonaparte, et son projet de soumettre à sa domination l'Amérique, comme il espérait soumettre la péninsule, changèrent les destinées du Nouveau-Monde, et précipitèrent les évènemens qui ont ensanglanté depuis l'histoire de ce malheureux pays. Le 10 août 1808, un émissaire de Napoléon arriva à Montévidéo sur un bâtiment léger armé à Bayonne, ayant trois mille fusils à bord. Il entra sans difficulté dans la rivière de la Plata ; mais quand il se trouva en vue de Maldonado, il fut chassé par deux bâtimens anglais, et forcé, pour ne pas tomber

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

en leur pouvoir, de débarquer l'équipage, et de livrer le bâtiment aux Anglais, qui y mirent le feu.

Élio apprit par cet émissaire les évènemens d'Espagne, que la dynastie était changée, et que Joseph Napoléon y régnait. Aussitôt qu'il eut connaissance de ces nouvelles importantes, il conçut le projet de s'opposer, par tous les moyens possibles, aux machinations de Napoléon. Le général Liniers était vice-roi; depuis quelque temps Élio était peu d'accord avec lui, et le soupçonnait de favoriser les vues du gouvernement français. Cependant un fils de Liniers se trouvait alors à Montévidéo, où il commandait un bâtiment; Élio lui donna ordre de conduire l'émissaire à Buénos-Ayres, en lui recommandant de faire sentir à son père la grande responsabilité qui pesait sur lui, ainsi que la nécessité d'agir avec prudence. L'émissaire étant arrivé à Buénos-Ayres, Liniers partagea les sentimens d'Élio, et le remercia de ses avis. Mais au lieu d'apprendre son arrestation, et que l'on avait pris des dispositions pour rendre inutiles les instructions dont l'émissaire était

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

porteur, il le vit arriver quelques jours après, avec des ordres du vice-roi, pour qu'on lui procurât les moyens d'un prompt passage en Europe. Elio s'aperçut alors que Liniers était tombé dans le piége dont il avait voulu le garantir; et persuadé que dans l'état des choses l'obéissance ne pouvait qu'entraîner la patrie dans des malheurs affreux, il écrivit au vice-roi, en le priant de ne pas laisser retourner en Europe l'envoyé de Napoléon, puisque celui-ci avait dépouillé injustement le roi Ferdinand de sa couronne; il ajoutait que sa fidélité ne lui permettait pas de transiger avec Buonaparte en aucune manière. S'adressant ensuite aux membres de la municipalité et aux habitans les plus considérés, tous, à l'unanimité, furent d'avis de déclarer la guerre à Napoléon Buonaparte, et de n'obéir qu'aux ordres émanés du gouvernement légitime de la péninsule. Quand le vice-roi eut connaissance de ces évènemens, il envoya à Montévidéo un officier supérieur avec l'ordre de prendre le commandement; il était aussi porteur de lettres pour les commandans des corps militaires, ansi que pour la municipalité de la ville.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

On obéit d'abord au vice-roi; mais quand on sut que l'on signifiait à Élio, par ordre du gouvernement espagnol, qu'il eût à se rendre en Espagne, le peuple s'ameuta, fit entendre des *vivat* et des acclamations en faveur d'Élio, voulut s'opposer à son départ, et déclara qu'il n'obéirait jamais à Buonaparte. L'émissaire se sauva sans bruit à Buénos-Ayres; mais Élio ne voulut pas désobéir à l'ordre qui lui avait été communiqué au nom du gouvernement espagnol, et s'embarqua pour Cadix.

Quarante-huit heures après son départ, l'indignation, contenue jusqu'alors par sa présence, éclata avec force; le vice-roi et toutes les autorités furent déposés. C'est ainsi que commença cette longue série de malheurs qui ont affligé et qui affligeront encore l'Amérique et l'Europe.

Quelle dut être la surprise d'Élio à son arrivée à Cadix, en apprenant que ni la régence ni les ministres n'avaient la moindre connaissance de son voyage, et qu'ils n'avaient envoyé aucun ordre à cet effet? Le gouvernement était si éloigné de vouloir rap-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

peler Elio, qu'on lui avait adressé, trois mois auparavant, des lettres qui le nommaient capitaine-général du royaume de Chili. Il était donc bien évident qu'on avait voulu éloigner Élio de Buénos-Ayres, parce qu'on le regardait comme un obstacle insurmontable à l'exécution des projets d'indépendance dont il soupçonnait l'existence depuis long-temps.

Huit jours après son arrivée à Cadix, on lui conféra le commandement d'une division de l'armée du centre, qui était à Murcie, sous les ordres du général Blake; mais il ne put rendre aucun service dans ce commandement, ayant reçu, au bout de deux mois, l'ordre formel de s'embarquer pour la rivière de la Plata, emmenant avec lui un corps d'armée qu'il choisirait à Alicante. On lui envoya à cet effet une frégate et une corvette avec des provisions de toute espèce, et une certaine somme d'argent. Il ne put tirer aucun parti de ces bâtimens, qu'on supposait infestés de la fièvre jaune; et renonçant à emmener des troupes, il s'embarqua avec un aide-de-camp pour aller remplir les inten-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tions du gouvernement. Il s'arrêta quelques heures devant le fort Saint-Sébastien, à Cadix, pour recevoir les dernières instructions qu'on lui avait promises; mais une tempête le força de gagner le large, et il partit pour Montévidéo, où il arriva vers la mi-janvier 1811.

Tout était changé dans ce pays depuis son départ; et la seule consolation qu'il eut en arrivant fut de revoir sa famille, et de recevoir des témoignages de considération et d'estime de la part de la population. Le général Vigodet, nommé gouverneur de Montévidéo par la régence, pendant l'absence d'Élio, malgré sa sagesse et sa fermeté, n'avait pu maintenir l'esprit public; les manœuvres de la junte de Buénos-Ayres, qui s'était déclarée pour l'indépendance, avaient réussi à ébranler la fidélité des habitans. La présence d'Élio, et la crainte de voir arriver aussi de nouvelles troupes d'Espagne, rendirent le parti des insurgés plus actif, et il n'épargna aucun moyen pour propager le feu de l'insurrection. Aussi, en moins de trois mois, l'incendie devint général; les officiers, les sol-



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dats passèrent du côté des indépendans. Les chefs Rondeau et Artigas désertèrent aussi la cause de l'Espagne, et furent nommés généraux des insurgés. Le petit nombre de troupes fidèles qui tenaient encore pour l'autorité légitime ayant été attaqué hors de la place, Élio fut forcé de se retirer avec elles, et de s'enfermer dans la ville, sans pouvoir en sortir à la distance d'une portée de fusil. Les insurgés n'avaient pas les moyens d'attaquer la place, et ils ne l'eussent jamais prise; mais cette position était trop gênante pour Élio; il chercha à en sortir à des conditions honorables.

Sa première idée fut d'obtenir la paix, et d'arrêter l'effusion de sang, qui avait déjà commencée avec cette fureur qui rend si funestes les guerres civiles. Il envoya une députation à la junte de Buénos-Ayres, pour lui proposer, de la manière la plus solennelle, de la défendre contre ses ennemis intérieurs, et de vivre en frères jusqu'à ce que le sort de la mère-patrie fût décidé, en établissant pour condition que si l'Espagne triomphait de la puissance militaire de Buo-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

naparte, Buénos-Ayres ne se séparerait pas de la métropole, et que si, au contraire, elle venait à succomber, ils formeraient tous une nation, et se défendraient contre leurs ennemis, comme ils l'avaient fait trois ans auparavant contre les Anglais.

Pouvait-on croire qu'un gouvernement qui se disait espagnol, et qui n'exerçait son autorité qu'au nom de Ferdinand VII, rejeterait des propositions aussi raisonnables, et qu'il en serait offensé? Cependant, quoique des moyens d'accommodement aussi avantageux fussent repoussées, Élio n'abandonna pas son projet de pacification, et il envoya une nouvelle députation pour renouveler ses propositions dans l'intérêt du pays. Ce fut à la dernière extrémité, et quand on menaça de faire feu sur le commissaire qui reviendrait pour traiter, qu'Élio se décida à ne plus souffrir d'humiliations, et déclara la guerre au gouvernement de Buénos-Ayres.

Les troupes qu'il avait sous ses ordres étaient en bien petit nombre : aussi ne lui fut-il pas possible d'agir par terre contre les rebelles; mais ayant appris que la junte avait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ordonné l'armement de trois bâtimens, il donna ordre, de son côté, de mettre en mer deux autres bâtimens, qui, bien que plus petits que ceux de la junte, se trouvèrent commandés par un chef et des officiers de marine très-braves, choisis par Élio lui-même; il leur donna les instructions convenables. Bientôt on les vit revenir à Montévidéo, amenant les trois bâtimens ennemis, qui avaient été pris à l'abordage. Don Hyacinte Romarate, chargé de cette honorable expédition, la termina avec la bravoure et l'habileté qu'on était en droit d'attendre d'un officier aussi distingué.

Cette prise rendit Élio maître du fleuve. Cependant il se trouvait assiégé dans la place, et ne pouvait s'en éloigner à la distance de cent toises. Le jour, une batterie, un peu éloignée à la vérité, que les ennemis avaient établie, tirait contre la ville, et la nuit ils lançaient des bombes. Les habitans éprouvaient une perte de quatre ou six personnes par jour. Toute la population déploya un courage héroïque, et soutint les fatigues et les privations du siége avec le plus grand

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

courage. Cependant toutes les provisions étaient épuisées, le scorbut commençait à faire des ravages ; il n'arrivait plus d'argent de Lima, parce que cette capitale du Pérou négligeait de secourir le boulevard qui la défendait si bien sur la rivière de la Plata, et tout paraissait enfin rendre une capitulation indispensable. Mais ce fut dans ces circonstances difficiles qu'Élio montra sa capacité et les ressources de son génie militaire, en concevant le projet hardi de menacer Buénos-Ayres, et de faire voir aux insurgés qu'il était maître de bombarder leur ville et de la détruire.

Avant de mettre à exécution le plan qu'il avait conçu, il tenta tous les moyens possibles pour amener ce gouvernement à des sentimens pacifiques ; mais toutes ses propositions furent rejetées avec mépris, les insurgés étant persuadés de la reddition très-prochaine de la place de Montévidéo. Élio proposa un échange de ses prisonniers contre des Espagnols qui résidaient à Buénos-Ayres. La junte poussa l'inhumanité jusqu'à laisser périr ses propres soldats, qui mouraient de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

faim à Montévidéo. Irrité de cette cruauté, le général espagnol se proposa d'en tirer parti; il fit sentir aux prisonniers qu'ils étaient sacrifiés par l'aveuglement de leurs compatriotes, qui, ayant un moyen facile de les délivrer, préféraient les laisser périr; et il ajouta que, plus généreux que le gouvernement de Buénos-Ayres, il leur accordait à l'instant la liberté, sans exiger même leur parole d'honneur de ne plus servir contre l'Espagne.

Le gouvernement insurgé, en recevant ses compatriotes, ne délivra aucun des Espagnols qu'il avait en son pouvoir; et apprenant qu'Élio faisait des préparatifs pour bombarder la ville, il s'occupa de faire des bons mots et de mauvaises plaisanteries sur un projet qu'il voulait tourner en ridicule.

Cependant Élio cherchait à surmonter les obstacles de tout genre qu'il éprouvait de la part de ceux mêmes qui devaient lui prêter leurs secours. Étant enfin parvenu à les vaincre, il nomma, pour commander l'expédition, don Jean Angel Michéléna, auquel il remit les propositions de paix si-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gnées, et une instruction très-détaillée sur la conduite qu'il devait tenir. On lui ordonnait de jeter l'ancre à minuit dans un endroit sûr, d'où il bombarderait la ville pendant quelques heures ; de se retirer à la pointe du jour hors de la portée du canon de la ville; il devait ensuite envoyer des parlementaires, et présenter ses propositions, qu'il fallait accepter sans discussion. En cas de refus, il devait recommencer le bombardement de la ville, n'importe à quelle heure, de manière à faire voir aux habitans qu'il pouvait la détruire, et qu'il était disposé à le faire.

En effet, à peine les premières bombes avaient été lancées, que la terreur saisit tous les esprits, et les habitans, dans la plus grande confusion, abandonnèrent la ville ; mais la retraite de Michéléna trompa les principaux chefs; et la croyant occasionnée par l'impossibilité de continuer le bombardement, ils rejetèrent les propositions. Bientôt l'attaque recommença avec une nouvelle énergie; ils eurent recours alors au commandant d'une frégate anglaise, pour faire savoir à Michéléna que le gou-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

vernement allait s'occuper incessamment de proposer au vice-roi des moyens de conciliation. Quatre commissaires partirent sur cette même frégate anglaise pour Montévidéo, et prièrent en arrivant le général Élio de se rendre à bord pour poser avec eux les bases du traité; mais ce général leur fit répondre avec fierté que s'ils ne montraient pas des dispositions plus sincères pour la paix, ils pouvaient partir sur le champ, et qu'il allait donner l'ordre de continuer le bombardement. Les commissaires rentrèrent en effet à Buénos-Ayres, et le bombardement recommença. Il fut suspendu et repris trois fois; enfin les chefs de la ville, convaincus de la fermeté du général Élio, lui envoyèrent un des membres de la junte, et la paix fut signée. Les conditions du traité furent exécutées fidèlement de chaque côté; les troupes du blocus rentrèrent à Montévidéo, on échangea les prisonniers, et la joie et la fraternité succédèrent aux malheurs qui avaient affligé les habitans des deux villes.

Il entrait dans les vues d'Élio de cimenter cette union en combinant leurs intérêts avec

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ceux de la mère-patrie ; mais quand il se livrait avec ardeur à l'exécution des plans qu'il avait conçus pour arriver à ce but, on lui signifia un ordre du gouvernement espagnol pour qu'il eût à s'embarquer sur le champ, en laissant le commandement entre les mains de don Gaspar de Vigodet. Celui-ci le pria instamment de ne point abandonner ces contrées dans des circonstances qui rendaient sa présence indispensable ; mais Élio ne voulut pas différer d'un seul instant d'obéir à la régence, l'état de choses étant si critique dans la péninsule. Il s'embarqua donc sur la même frégate qui l'avait amené à Montévidéo l'année précédente. Avant de partir, il écrivit à la junte de Buénos-Ayres, en lui rappelant ce qui avait été stipulé dans le traité, sur l'envoi des commissaires auprès du gouvernement espagnol, ainsi que sur le secours qu'on lui avait promis pour soutenir la guerre contre Napoléon ; il ajouta que le moment était on ne peut plus favorable de témoigner leur attachement à la mère-patrie, et que la même frégate sur laquelle il était embarqué pouvait conduire les commissaires,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ainsi que l'argent dont on pourrait disposer. Élio partit sans que la junte eût rempli ses engagemens, sous prétexte qu'elle n'avait pas assez de temps pour faire choix des commissaires, et il débarqua à Cadix après une traversée de cent jours.

Aussitôt après son arrivée en Espagne, il demanda au gouvernement à être traduit devant une commission d'enquête, afin de justifier sa conduite pendant le temps de son administration; mais bien loin de lui demander compte de l'exercice de l'autorité dans son gouvernement de Montévidéo, on s'empressa de lui conférer le commandement de l'armée et de la ligne de défense établie à l'île de Léon. Après la malheureuse affaire de Castalla, il fut nommé général en chef de deux armées, la troisième et la quatrième, qui devaient agir dans la Catalogne et dans le royaume de Valence. On ne pouvait fonder de grandes espérances sur ces armées dépourvues de tout, découragées, et dont l'esprit était tout à fait abattu; les amis d'Élio lui conseillaient de ne point en accepter le commandement; mais Élio ne connaissait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'autre loi que celle de l'obéissance aux ordres du gouvernement, et il n'hésita pas à accepter les fonctions qu'on lui confiait.

Le général O'Donnel (comte de l'Abisbal) avait arrêté avec le général anglais lord Wellington, le plan de campagne suivant : après la retraite de l'armée française, commandée par le général Soult, on devait approvisionner les places de Carthagène et d'Alicante, y mettre des garnisons considérables composées d'Espagnols et d'Anglais, et se porter ensuite avec toutes les forces disponibles sur le Tage, pour défendre cette ligne importante. Au moment où le général Élio prit le commandement, le mouvement était déjà commencé; et quoiqu'il n'approuvât pas cette marche, il ne jugea pas convenable d'y mettre aucun obstacle. Il s'empara en passant du fort de Consuégra, dont la garnison, quoique peu nombreuse, pouvait inquiéter l'armée, qui passait sur la grande route de la Manche.

En arrivant sur le Tage, où il devait attendre l'ennemi, d'après le plan qui avait été convenu, il apprit que les Anglais avaient

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

abandonné Madrid, traînant à leur suite les autorités espagnoles, et il se trouva forcé de prendre le parti, soit d'agir tout à fait indépendant de l'armée anglaise, soit de suivre le même mouvement, en traversant un pays trois fois dévasté par les armées belligérantes dans l'espace de quelques jours, sans avoir pour ses soldats ni provisions, ni argent, ni même de souliers, ce qui le mit dans le plus grand embarras. Dans ce moment critique il prit sur lui de couvrir le pays qui restait abandonné derrière l'armée, et de sauver ainsi en même temps ses troupes harrassées de fatigue, dans une complète nudité, et qui manquaient de tout. Il repassa le Tage avant que l'ennemi pût s'en apercevoir; et ce passage une fois obtenu, il lui était facile d'occuper sur sa gauche les montagnes de Cuenca, et de se défendre contre l'armée française avec avantage : il était même probable qu'on ne comptait pas alors sur la présence d'une armée espagnole dans ces montagnes. Le plan réussit complètement, sans éprouver aucune perte, et en faisant même aux Français un nombre considérable de prisonniers parmi les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

traîneurs; la grand'-garde qui couvrait la marche tomba aussi au pouvoir des Espagnols. Ayant laissé les divisions de Villa-Campa et de l'Empécinado pour défendre Cuença, ainsi que d'autres positions importantes, il mena le restant de ses troupes sur la côte de la Méditerranée, et rejoignit l'armée anglaise, qui occupait le pays de Murcie et de Carthagène. Le général anglais, qui avait cru perdue l'armée d'Élio, la vit arriver avec admiration, et donna au général espagnol les plus grands éloges sur sa conduite et sur sa haute conception militaire. Quand l'armée eut pris des cantonnemens dans le royaume de Murcie, Élio s'occupa de soulager les habitans autant que cela lui était possible, de réorganiser les différens corps dont l'armée était composée, et de rétablir l'ordre et la discipline, afin de préparer les troupes pour la glorieuse campagne de 1813.

Deux affaires de la plus haute importance marquèrent cette campagne, où les armées anglaise et espagnole firent éprouver au maréchal Suchet des pertes considérables, les seules, peut-être, que ce chef ait eu à souf-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

frir pendant la guerre d'Espagne. La première eut lïeu à ce même Castalla, où les bataillons espagnols avaient été défaits l'année précédente. L'armée anglaise, postée dans les montagnes, ainsi que les divisions espagnoles, attaquèrent à la fois les troupes françaises, qui s'y étaient portées de Valence, et leur occasionnèrent une perte de 1000 hommes tués, et de 3 à 4000 blessés. La seconde affaire eut lieu à Ordal, où un corps de 2000 hommes, moitié Espagnols, moitié Anglais, arrêta pendant toute la nuit, et même repoussa à deux différentes reprises l'armée du maréchal Suchet, qui venait pour surprendre Villa-Franca, où commandait lord Bentink. La résistance opiniâtre de ces 2000 hommes facilita la retraite de l'armée anglaise, qui eut lieu avec beaucoup d'ordre. Ce fut en vain que le maréchal Suchet voulut l'atteindre avec sa cavalerie; celle-ci fut chargée à son tour par la cavalerie anglaise, qui fit beaucoup de prisonniers. Tels sont les services importans qui furent rendus par le général Élio, à la tête d'une armée qui un an auparavant n'existait pas, ou dont l'existence

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

était regardée comme de peu d'importance pour le résultat de la guerre.

A la paix, quand le monarque fut rétabli, Élio fut nommé gouverneur et capitaine-général des royaumes de Valence et de Murcie; il remplit ces fonctions depuis 1814 jusqu'en 1820. Il s'occupa avec un zèle infatigable de délivrer le pays de la multitude innombrable de voleurs qui l'infestaient, ainsi que de soulager les habitans par tous les moyens possibles, en réparant les pertes qu'ils avaient éprouvées pendant la guerre désastreuse qui venait d'être terminée. Il fit faire à Valence des promenades qui embellissent la ville; il encouragea l'usage de la vaccine, et soigna les intérêts des agriculteurs, en établissant des règlemens pour la distribution de l'eau aux petits cultivateurs, dans une terre où les arrosemens sont la source de la richesse et de la prospérité publique. Les cultivateurs n'oublieront jamais non plus le service qu'il leur rendit, en obtenant du roi la suppression de tout privilége qui exempterait les habitans riches de la contribution personnelle connue sous le nom de *bagages et logemens*. La ma-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nière dont il se conduisit pendant son administration, à l'égard des partis, et la fin tragique qu'il éprouva par la fureur acharnée de ses ennemis, inspireront toujours le plus grand intérêt à ses compatriotes. Revenons à l'histoire des évènemens de la révolution.

Les ennemis du général Élio s'aperçurent que l'insurrection des artilleurs, le 30 mai, leur offrait une occasion favorable pour assouvir leur rage; dès le 31, un mémoire fut présenté au général Clarke, par Joseph-Marie Bertodano, commandant par intérim le 2e bataillon de la milice volontaire; on y demandait l'instruction du procès des factieux de la citadelle (au nombre desquels on comptait le général Élio), et leur jugement d'après la loi martiale. Le commandant-général consentit à tout ce qu'on lui demandait, et nomma rapporteur le lieutenant des grenadiers du même bataillon, Thomas Hernandez, le plus acharné des ennemis du général Élio. L'intention de cet officier et de beaucoup d'autres misérables, parmi lesquels on doit nommer un certain Jean-Baptiste Génovès, était d'accuser Élio d'avoir été le

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

chef principal de la conspiration ; et le moyen dont ils se servirent pour établir l'accusation, fut de ne pas admettre la déposition des témoins qui pourraient lui être favorables. Ils offrirent de faire grâce de la vie à tous ceux d'entre les canonniers qui déclareraient que le général Élio les avait excités à l'insurrection; et en effet, ils parvinrent à triompher par cette promesse de la faiblesse de quelques-uns, mais pour la plupart ils repoussèrent avec fermeté les accusations dirigées contre le général. On imagina aussi de fabriquer une lettre qu'on supposait écrite par le général Élio à sa sœur : le général n'en avait pas. Enfin on eut recours, pour le perdre, à tous les moyens les plus injustes et les plus violens.

Quand l'instruction du procès fut terminée, Hernandez vint à la citadelle pour recevoir la déclaration du général Élio, qui se refusa à la faire devant lui, l'ayant déja récusé précédemment comme son ennemi le plus acharné. Le comte d'Almodovar demanda à Génovès son avis, et la récusation n'ayant pas été admise, Hernandez fut au-



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

torisé à se présenter de nouveau pour saisir sa victime. Le général Élio, menacé d'être privé même des apparences d'une défense, consentit à faire sa déclaration, tout en répétant qu'il regardait cet acte comme entaché de nullité. Hernandez donna bientôt ses conclusions, et demanda la peine du *garrote* (étranglement), précédée de la dégradation selon les lois militaires; et par une atrocité dont il y a peu d'exemples, il fit graver un *marteau* en tête de son réquisitoire, faisant entendre par-là aux juges quel était le sort qui les menaçait s'ils ne condamnaient pas le général Élio. C'était ainsi que l'on administrait la justice sous le gouvernement constitutionnel.

Le comte d'Almodovar reconnut, quoiqu'un peu trop tard, que les mesures arrêtées par lui à l'égard du général Élio étaient injustes; et pour ne pas signer l'arrêt de condamnation contre un général innocent, il se démit de son commandement. Le baron d'Andilla lui succéda; et quoiqu'il eût eu la faiblesse de nommer parmi les officiers du 2e bataillon de la milice volontaire, tous

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ennemis déclarés du général Élio, les personnes qui devaient composer le conseil de guerre, il n'osa pas signer l'arrêt de mort, et prétexta une maladie. Aucun des généraux et des colonels qui demeuraient à Valence n'ayant voulu prendre le commandement, le lieutenant-colonel Valterra prit sur lui d'exercer les fonctions de commandant-général, et convoqua le conseil, auquel le défenseur d'Élio n'assista pas, effrayé par les menaces des cannibales qu'on soudoyait pour hâter la perte de l'accusé. Cependant celui-ci parut devant le conseil avec la plus grande sérénité, et plaida sa cause avec assurance, en démontrant la nullité de tout ce qui avait été fait dans cette procédure. Les juges furent attérés par les raisonnemens et la fermeté du général; mais à peine avait-il eu le temps de rentrer dans son cachot, qu'ils rendirent leur arrêt, en faisant droit aux conclusions du rapporteur.

L'injustice était si manifeste, que le misérable même qui avait pris le commandement dans l'intention d'immoler le général Élio, trembla de consommer son crime, et n'osait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

signer l'arrêt fatal; mais un nommé *Beltran de Lis*, frère de celui dont il a été fait mention dans cet ouvrage, s'étant mis à la tête d'un ramas de canaille, se dirigea vers la maison de ville, en demandant à grands cris la mort d'Élio. La municipalité s'adressa en effet à Valterra, et lui exposa qu'il était nécessaire de confirmer la sentence immédiatement. Il signa l'arrêt le soir même, et le lendemain, 3 septembre, Élio fut transféré dans la chapelle pour se préparer à la mort. Le général entendit sa condamnation avec le calme et la fermeté d'un soldat qui avait souvent bravé la mort sur le champ de bataille, et avec la résignation d'un chrétien qui se réjouit d'obtenir bientôt, par ses souffrances et par ses vertus, une récompense immortelle.

Il employa les dernières heures qui lui restaient à vivre à implorer le secours du ciel, et à écrire deux lettres, l'une à son frère don Joachim Élio, et l'autre à sa femme, née Leizaur; les voici :

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*Première lettre.*

« Mon cher frère, quand ta douleur sera « calmée, remets la lettre ci-jointe à Lau- « rence. Je connais assez ta tendresse pour « espérer que tu seras son appui en tout, « et le protecteur de mes enfans. J'ai con- « fiance dans la miséricorde du bon Dieu, « dans les mérites de Notre Sauveur, et dans « l'intercession de sa très-sainte Mère; que « mon âme passera bientôt dans la gloire « immortelle que Jésus-Christ nous mérita « par son sang.

« Que Dieu vous protège. Adieu.

« XAVIER. »

*Deuxième lettre.*

« Ma douce compagne, si tu te rappelles « les entretiens que nous avons eus souvent « ensemble, si tu relis mes écrits, tu verras « que la fin qui m'est réservée est loin de « me surprendre. Sûre de mes sentimens re- « ligieux, et de la résignation avec laquelle « j'ai toujours offert mes longues souffrances

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« à mon Rédempteur, en mémoire de celles
« qu'il a éprouvées pour moi, tu dois te re-
« poser sur l'espérance que mon âme jouira
« de la présence du Seigneur. Toutes les
« consolations que pourrait recevoir ici bas
« ton tendre époux, ne sont rien en compa-
« raison de ces divines consolations. Tout
« homme meurt, et meurt à l'heure et selon
« que Dieu l'a fixé dans ses immuables dé-
« crets. Celui que la mort trouve dans la
« grâce, comme j'en ai l'espérance, com-
« mence seulement à vivre, et quitte un
« monde misérable, en proie à tous les maux,
« à toutes les douleurs. Toi-même en as
« fait la triste expérience. Unis sous les aus-
« pices les plus heureux, à combien de
« peines n'avons-nous pas été réservés! O ma
« douce compagne, sens, comme l'exige la
« nature, le malheur qui te frappe; mais
« garde-toi de livrer ton âme aux transports
« d'une douleur immodérée. Une offense
« aussi grave aux yeux de Dieu serait aussi
« le plus vif chagrin que tu pourrais me
« faire. Qu'est-ce que l'homme, pour ne pas
« se résigner sans murmure à la volonté de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« l'Eternel, à laquelle obéissent les cieux et « la terre? Tu es mère et chrétienne. De « grandes obligations te sont imposées en- « vers tes enfans; ne les abandonne point; « Dieu t'en demanderait compte. Demande « à ce Dieu, par l'intercession de sa très- « sainte Mère, la grâce de supporter le far- « deau de la vie avec courage; il ne te le re- « fusera pas, si tu le pries avec ferveur et hu- « milité. Ton Xavier, dans la demeure des « justes, où va le conduire la miséricorde du « Rédempteur et de sa sainte Mère, veillera « sur toi plus encore qu'il ne pourrait le « faire dans ce monde. Que le souvenir de « la vertu et des sentimens chrétiens de tes « parens ne sorte jamais de ta mémoire; « suis l'exemple de ta mère dans son humi- « lité et dans sa piété, mais ne l'imite pas « dans son excessive condescendance envers « ses enfans. Les mères sont particulière- « ment destinées à former l'éducation des « filles, comme les pères celle des garçons. « Le caractère docile des tiennes te laissera « peu de choses à faire pour les rendre ver- « tueuses; et si elles le deviennent, elles se-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« ront toujours assez riches et assez heu-
« reuses. Qu'elles arrivent à cette divine re-
« ligion, non par une aveugle routine, mais
« par la connaissance de ses solides prin-
« cipes; qu'elles fréquentent ses cérémonies
« avec la plus grande dévotion. L'habitude
« les dirigera dans les premières années;
« mais parvenues à un âge plus avancé, elles
« trouveront dans l'accomplissement des de-
« voirs religieux les seuls plaisirs véritables,
« et instruiront leurs enfans dans ces saintes
« pratiques, si jamais elles deviennent mères
« de famille. Qu'elles soient humbles sans
« hypocrisie; qu'elles sachent apprécier à
« leur juste valeur la beauté, les grâces et
« les talens; qu'elles n'oublient jamais que
« ces dons intérieurs, si elles les possèdent,
« viennent de Dieu, et que Dieu peut les
« leur retirer promptement. Que la vertu ait
« seule des droits à leurs hommages. Qu'elles
« soient toujours vêtues avec décence, et
« qu'elles ne se présentent jamais dans le
« lieu saint que sous les vêtemens convena-
« bles à la majesté divine. Qu'elles ne s'at-
« tachent pas aux choses périssables de ce

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« monde; mais que leurs regards se tour-
« nent constamment vers l'éternelle félicité.
« Les exemples que tu peux leur offrir ne te
« manqueront pas. Ne mets dans leurs mains
« que des livres choisis; je t'en ai indiqué
« déjà plusieurs. Je veux rappeler encore à
« ton attention *l'Année chrétienne*. O aveu-
« glement des mortels! on recherche avec avi-
« dité l'histoire des héros du monde, dont
« le passage sur la terre ne fut marqué que
« par les maux qu'ils ont causés à leurs sem-
« blables, et on méprise ces héros du ciel,
« qui versèrent leur sang pour consoler les
« hommes et pour notre Rédempteur, et qui,
« dans la demeure céleste, cherchent encore
« par leurs prières à apaiser la colère de Dieu.
« Enfin, consacre tes soins à leur donner une
« bonne éducation.

« Je ne te parle pas de Bernard; mais s'il
« doit se séparer de toi jeune encore, et se
« corrompre au milieu d'un monde parsemé
« d'écueils dangereux, mieux vaudrait qu'il
« eût été un simple laboureur.

« Tu trouveras dans la famille de Joa-
« chim tous les secours et les consolations

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« dont tu auras besoin. Vivez unis, et aidez-
« vous mutuellement.

« Je ne te parlerai pas non plus de ma mo-
« dique fortune; le peu que j'ai acquis par mes
« longs travaux et mes services t'appartient
« à toi, mère de mes enfans. Alors même que
« la pauvreté deviendrait ton partage, ne
« t'afflige pas; montre-toi supérieure à l'ad-
« versité. Sur ce point, je connais bien ta
« modération.

« J'aurais encore beaucoup de choses à te
« dire; mais les momens sont précieux, et
« je dois les consacrer entièrement à l'objet
« éminent de mon salut.

« Après Dieu, invoque, supplie la misé-
« ricorde de sa très-sainte Mère; place tes
« filles sous sa divine protection; fortifie
« dans leur âme leur dévotion pour la Mère
« de Dieu, et elle ne les abandonnera jamais.
« Que sa bénédiction et celle de la très-
« sainte Trinité descendent sur toi et sur
« mes chers enfans, ainsi que le demande et
« ne cessera de le demander, pendant les
« momens qui lui restent, ton XAVIER.

« Valence, 3 septembre 1822. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Quand il eut fini ces deux lettres, il demanda *l'Imitation de Jésus-Christ* et *le Trésor de la patience*, livres qu'il avait laissés dans le cachot qu'il occupait pendant les premiers mois de son arrestation, et il passa le reste de la journée dans des exercices de piété. Le lendemain il communia, et à neuf heures du matin il fut conduit à l'échafaud, qu'on avait eu la cruauté de dresser sur une promenade appelée *le Real*, dont le général Élio avait embelli Valence pendant son commandement. Il subit son sort avec une fermeté admirable, sans démentir un seul instant ce grand caractère qui l'avait toujours distingué.

Revenons maintenant à la capitale de l'Espagne, dans laquelle le parti libéral ne cessait de demander, soit par le moyen des journaux, soit par les clubs, depuis le triomphe du 7 juillet, la convocation des cortès extraordinaires. Parmi les députés qui étaient restés à Madrid, il se forma une réunion de quarante membres, qui adressèrent un mémoire à la députation permanente, dans le langage grossier et atroce des révolution-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

naires : ils demandaient la punition de tous les conseillers perfides qui trompaient le roi; ils exigeaient que, pour les ministères ainsi que pour toutes les places, des *patriotes* à toute épreuve fussent exclusivement nommés; enfin, ils réclamaient la convocation des cortès extraordinaires. Des adresses contenant les mêmes demandes arrivaient tous les jours de différentes provinces. Le roi fut forcé de convoquer les cortès pour le 7 octobre. Les objets que le décret de convocation désignait comme devant être soumis à leur délibération, étaient: 1° procurer au gouvernement les moyens nécessaires pour subvenir aux besoins de l'État, et décréter une levée de troupes, afin de délivrer le royaume des bandes de factieux qui l'infestent, surtout du côté des Pyrénées; 2° régler et terminer des négociations importantes avec les puissances étrangères; 3° rédiger des ordonnances militaires, dont la formation avait été suspendue dans les dernières cortès, et mettre ce nouveau code en rapport avec les nouvelles institutions; 4° faire un code de procédure, qui est indispensable

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pour la prompte administration de la justice.

Quelques jours après que ce décret de convocation eut paru, on publia une proclamation de Sa Majesté à la nation espagnole, rédigée, disait-on, par le ministre de grâce et de justice, M. Bénicio Navarro, dans laquelle on faisait parler au roi le langage des révolutionnaires les plus forcenés. La voici :

*Le roi, à la nation espagnole.*

« Espagnols! depuis le moment où, après « avoir connu vos désirs, je jurai fidélité à « la Constitution promulguée à Cadix le « 19 mars 1820, mon esprit n'a pu que se « réjouir de l'heureuse perspective de votre « félicité ultérieure. Une expérience pénible « et réciproque du gouvernement absolu, « dans lequel tout se fait au nom du monar- « que, sans que sa volonté véritable y ait en « effet la moindre part, nous a conduits à « adopter avec plaisir la loi fondamentale « qui, en signalant les droits et les obliga- « tions de ceux qui commandent et de ceux « qui obéissent, prévient les écarts de tous,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« et laisse plus tranquilles et plus libres flot-
« ter les rênes de l'État, afin de le conduire
« par le chemin le plus direct et le plus glo-
« rieux de la justice et de la prospérité. Qui
« donc retient encore nos pas ? Qui a l'inten-
« tion de nous précipiter dans une route op-
« posée ?

« Je dois vous l'annoncer, Espagnols, moi
« qui ai souffert tant de chagrins de la part
« de ceux qui voulaient nous faire rentrer
« sous un régime qui ne reviendra jamais, et
« que je ne puis supporter en silence, puis-
« qu'il vous sacrifie tous. Placé à la tête
« d'une nation magnanime et généreuse, dont
« le bonheur est l'objet de tous mes soins, je
« saisis l'occasion favorable qui se présente
« de vous faire entendre une voix de paix et
« de confiance, qui soit en même temps un
« avis salutaire aux machinateurs. Puissent-
« ils en profiter pour éviter la rigueur d'une
« lutte ! En vain prétendront-ils se disculper
« par des erreurs d'opinion. Si l'indulgence
« leur est applicable, le châtiment n'en doit
« pas moins atteindre les vrais délits.

« Le temps des erreurs sur la forme du

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« gouvernement est passé, puisque le peuple
« espagnol s'est prononcé en faveur des ins-
« titutions actuelles. Aussi ceux qui aspirent
« à s'élever sans mérite, et à commander
« sans vertu et sans responsabilité, crurent-
« ils nécessaire de dissimuler leur chagrin;
« mais il n'en était pas moins réel. Cachant
« toutes leurs humiliations, leur dépit se
« changea en haine et en fureur contre les
« restaurateurs et les amis du système cons-
« titutionnel. Telle est, Espagnols, la cause
« des agitations qui vous fatiguent. Les ma-
« néges employés d'une manière tortueuse,
« ces séditions violentes, tant d'inquiétudes
« causées aux bons citoyens, tous ces maux
« ont pour cause l'impatience de ceux qui
« étaient habitués à n'écouter d'autre voix
« que celle de leur caprice, à ne pas céder
« au frein salutaire de la loi, et à ne point
« sacrifier leurs goûts criminels sur l'autel
« de la patrie. En vain invoquent-ils le nom
« d'un roi qui ne les entend qu'avec les sen-
« timens de la plus vive indignation; en vain
« prétendent-ils défendre les privilèges de
« celui qui n'ambitionne plus d'autre titre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« que celui de *monarque constitutionnel* des
« Espagnes.

« Les scènes que produit cette lutte entre
« les fils de la patrie et ses criminels adver-
« saires, sont trop publiques pour ne pas ré-
« clamer mon attention, trop horribles pour
« que je ne les dénonce pas à la hache des
« lois, et pour qu'elles ne soulèvent pas l'in-
« dignation de tous ceux qui s'honorent du
« nom d'Espagnol. Vous êtes les témoins des
« excès auxquels s'est livrée et se livre en-
« core cette faction liberticide; il est inutile
« de vous présenter le tableau qu'offrent la
« Navarre, la Catalogne, et d'autres pro-
« vinces de ce beau pays. Vols, assassinats,
« incendies, tout vous est présent; le frère
« armé contre le frère, le père contre le fils,
« ont provoqué déjà mille fois votre coura-
« geuse indignation et fait couler vos larmes
« généreuses. Embrassez en idée tous les
« maux qu'amène le fanatisme, et suppléez
« par votre indignation à toutes les expres-
« sions qui me manquent pour vous faire
« comprendre la mienne.

« La valeur et la constance abattront pour

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« toujours cette race avilie des indignes en-
« fans de la patrie. Leurs projets sont crimi-
« nels, leurs espérances insensées. S'ils sont
« obstinés, vous êtes invincibles; s'ils cèdent
« au cri d'un sordide intérêt, la liberté et
« l'honneur, vertus inséparables, vous ani-
« ment et vous guident; la séduction sera de
« peu de durée, et les bas artifices qu'ils
« emploient cèderont bientôt aux lumières
« de notre siècle. Les hommes abusés enten-
« dront la voix du roi constitutionnel des
« Espagnes; n'écoutez pas celle des per-
« fides qui s'en prennent à une loi qui n'a
« que les imperfections indispensables aux
« créations humaines. La Constitution pro-
« clame de la manière la plus solennelle le
« culte de vos pères, et ils prétendent substi-
« tuer à votre piété le plus abominable fana-
« tisme. Par la Constitution vous êtes libres
« et heureux; avec eux vous retombez dans
« la désolation et la misère. Voyez le sang
« que fait couler la fureur de ces bandits:
« contemplez vos foyers domestiques, aupa-
« ravant asile de la paix, aujourd'hui théâtre
« d'une guerre fratricide. Fixez les yeux sur



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« ce trône de dérision et d'ignominie élevé
« à Urgel par l'imposture. Voyez enfin le
« précipice où l'on cherche à vous engloutir.

« L'Europe éclairée voit avec horreur tant
« d'excès et d'attentats. L'humanité réclame
« vengeance des insultes qu'on lui fait subir ;
« la loi, de ses injures ; la patrie, du pays et
« de l'honneur outragés. Et moi, je conti-
« nuerais à garder le silence ! je verrais tran-
« quillement les maux de la nation magna-
« nime dont je suis le chef ! je souffrirais
« dans un honteux silence que mon nom fût
« profané par les parjures qui en font le bou-
« clier de leurs crimes ! Non, non, Espa-
« gnols ! ma voix les dénonce au tribunal
« sévère de la loi ; je les voue à votre indi-
« gnation et à l'exécration de l'univers. Que
« cette voix soit l'arc-en-ciel qui annonce la
« paix, la voix de la confiance qui applique
« ce baume salutaire sur les maux de la
« patrie.

« Vaillans militaires, redoublez d'efforts
« pour présenter partout vos bannières victo-
« rieuses. Chefs civils, exécuteurs de la loi,
« travaillez jour et nuit pour graver dans le

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« cœur des peuples l'amour de la liberté, et
« faites que votre exemple et les bienfaits
« qu'ils reçoivent de la Constitution soient
« leurs principaux appuis. Ministres de la
« religion, vous qui annoncez la parole du
« Dieu vivant, et prêchez sa morale et sa
« douceur, arrachez le masque dont se cou-
« vrent les parjures, déclarez que la foi de
« Jésus-Christ ne se défend pas par des crimes,
« et qu'elle rejette du nombre de ses minis-
« tres ceux qui se servent d'armes fratricides;
« foudroyez ces fils criminels, et écrasez-les
« du haut de l'autel, de ces feux terribles que
« l'Église a déposés entre vos mains; soyez
« de dignes prêtres comme de dignes ci-
« toyens.

« Et vous, écrivains publics, vous qui di-
« rigez l'opinion, reine des peuples, vous qui
« suppléez souvent à l'insuffisance de la loi
« et aux erreurs des gouvernemens, employez
« vos armes pour la cause nationale avec plus
« d'ardeur que jamais; faites tomber le mas-
« que des ennemis de la liberté; répandez
« son amour dans le cœur de tous les Espa-
« gnols, parlez à leur raison, dissipez peu à

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« peu les ténèbres de leur entendement ;
« guérissez ses plaies, et gardez-vous de les
« faire saigner encore ; prêchez l'union, base
« de la force, enflammez les passions nobles
« qui conduisent au bien, et non celles qui
« dessèchent l'âme et produisent de si funestes
« égaremens.

« Nous avons beaucoup à faire, Espa-
« gnols, pour guérir entièrement notre
« chère patrie de toutes les blessures qu'elle
« a commencé à recevoir ; plusieurs s'en-
« tr'ouvrent encore. Mais au milieu d'un si
« grand engourdissement et de tant de con-
« tradictions, il serait injuste de ne pas voir
« les progrès que nous avons tous faits. Les
« cortès modernes de l'Espagne ont déjà ré-
« formé de notables abus, quoiqu'il en reste
« encore beaucoup. La sagesse de leurs déli-
« bérations a donné la sanction de l'expé-
« rience à la raison réclamée par les lu-
« mières du siècle et l'avantage du gouver-
« nement représentatif.

« Personne ne touche de plus près aux
« besoins des peuples, personne ne peut les
« exposer avec plus de zèle et d'intérêt que

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« les députés chargés de recueillir les vœux « de la nation. J'attends d'eux tout ce qu'on « peut en attendre. Je compte sur vous, sur « votre union intime et sincère, sur l'active « coopération des chefs politiques et autres « autorités économiques et populaires, sur la « fermeté de l'armée permanente et de la « milice nationale, pour compléter le grand « œuvre de votre régénération politique, et « monter au degré d'élévation auquel sont « destinées les nations vertueuses qui ont « pour la liberté toute l'estime qu'elle mé- « rite. Mon pouvoir, mon autorité, mes ef- « forts concourront toujours à ce but.

« De mon palais, le 16 septembre 1822.

« FERDINAND. »

Le résultat immédiat de cette proclamation fut que le gouvernement déclara ennemis de la patrie les généraux et les officiers supérieurs qui avaient abandonné le drapeau soi-disant national. On raya du contrôle de l'armée le général baron d'Éroles, le maréchal-de-camp Quésada, le brigadier Philippe Freire, et on les déclara privés de tous leurs emplois et de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

leurs décorations. La même résolution fut prise à l'égard du général don Carlos O'Donnell, parce qu'il avait quitté l'Espagne, et passé en France sans la permission de Sa Majesté, et à l'égard des généraux Grimarest et Laguna. Le peuple, de son côté, était à Madrid aussi exalté que le ministère, par les nouvelles qui y arrivaient des provinces en proie à la guerre civile. Le jour que le désastre de Bénabarre fut connu, et qu'on répandit le bruit de la mort du colonel Tabuenca, assassiné, disait-on, par ordre du baron d'Eroles, il se forma des attroupemens dans lesquels on criait contre la lenteur des juges qui instruisaient le procès des gardes arrêtés par suite des évènemens du 7 juillet. L'on se disposait déjà à escalader les prisons, et à renouveler les scènes horribles des septembriseurs de France; mais le chef politique Palaréa parvint à calmer ces furieux, par la promesse solennelle qu'il leur fit dans une proclamation, le 6 octobre, que le glaive des lois frapperait bientôt les coupables. Ces scènes eurent lieu plusieurs fois pendant l'instruction de ce procès, qui

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ne fut pas jugé, les évènemens qui renversèrent le système constitutionnel s'étant succédés avec une grande rapidité.

Le déplorable état dans lequel les libéraux voyaient l'Espagne plongée par suite de leurs excès, ne les empêcha pas de célébrer la fête patriotique en honneur des vainqueurs du 7 juillet. Le 24 septembre à midi, toutes les troupes de la garnison défilèrent devant la pierre de la Constitution ; et là, la municipalité remit à chaque corps une couronne de laurier, qu'on plaça au haut des enseignes avec de grandes acclamations. La marche était ouverte par le bataillon sacré, composé d'officiers en demi-solde et autres *patriotes*, ayant Évariste San-Miguel à sa tête. Venait ensuite la compagnie de Beltran-de-Lis, de soixante hommes à peu près, parmi lesquels étaient quelques Italiens réfugiés. A la tête de cette compagnie marchaient huit individus habillés en contrebandiers; cinquante hallebardiers venaient ensuite ; 250 invalides, deux bataillons du régiment d'infanterie de *Guadalajara*, dont la force pouvait être de 500 hommes ; deux bataillons des gardes appelés *lealès* (fidèles),

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

formant à peine 300 hommes; 600 de la milice provinciale de Tolède; 500 de celui de Cuença; trois bataillons de la milice volontaire de Madrid; une compagnie de sapeurs; une compagnie d'artillerie à pied, et un détachement de soldats de marine. En tout 5210 hommes. Il y avait aussi un escadron d'artillerie à cheval, avec une batterie de huit pièces; un autre escadron du régiment de *Calatrava*, deux d'*Almansa*, et la garde nationale à cheval.

La municipalité suivait immédiatement ces troupes, précédée d'un détachement de cavalerie; les blessés à l'affaire du 7 juillet, et les familles de ceux qui avaient péri, accompagnaient la municipalité. Les premiers portaient sur la tête une couronne de laurier. Les officiers d'état-major, ceux attachés à l'inspection des milices, et plusieurs chefs et officiers isolés fermaient la marche. Ainsi, plus de 6000 personnes allaient assister au banquet qui était préparé au Prado.

Quand le cortége fut arrivé, le chef politique adressa un discours aux soldats de la garnison, pour les remercier des services

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'ils avaient rendus pendant cette journée mémorable, en les exhortant à defendre le système constitutionnel avec le même courage et la même fidélité. Quatre tables d'honneur avaient été préparées pour les ministres et les généraux. On y voyait assis O'Daly, Ballestéros, Palafox, Abisbal, Barcéna et autres; le reste des convives était debout. C'était méconnaître l'égalité, tant prônée par les libéraux.

Le repas fut mesquin; les soldats en murmuraient; il fut fini à quatre heures, et un moment après, les danses commencèrent. On n'entendait de tous côtés que les cris de *vive Riégo! vive saint Riégo! vive le très-saint Riégo!*

On porta ensuite en triomphe Lopez Banos, Gasco, ministre de l'intérieur, et le capitaine-général O'Daly. On rendit à peu près les mêmes honneurs à Palaréa, Ballestéros, Palafox et l'Abisbal; mais ces burlesques ovations cessèrent tout à coup; une forte pluie, que le ciel semblait envoyer pour éteindre l'enthousiasme des patriotes, fit terminer une fête qui rappelait de tristes souvenirs aux Espagnols sensés, puisque la victoire que l'on

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

célébrait avait été remportée non sur l'ennemi extérieur, mais sur des concitoyens.

Le 7 octobre, l'ouverture de la session des cortès eut lieu avec le cérémonial accoutumé. Le roi prononça avec fermeté le discours qu'avaient préparé ses ministres ; on y exposait les motifs de la convocation, et la nécessité de prendre des mesures promptes pour étouffer l'insurrection dans les provinces qui avoisinaient la France. Salvato, président des cortès, annonça en outre, dans sa réponse au discours du roi, qu'on s'occupait d'ouvrir des négociations avec quelques puissances étrangères. « Les cortès, dit-il, n'ayant en vue que l'intérêt général, et convaincues que le seul moyen de pourvoir à la sûreté de l'État est d'activer les préparatifs de défense, vont s'occuper de nouer des relations avec les puissances qui offriront des garanties à la dignité nationale, et professeront des principes conservateurs de l'ordre social. »

Salvato, dans ce discours pompeux, voulait parler d'un traité d'alliance offensive et défensive qu'on négociait avec le Portugal ; les bases en avaient été posées entre le mi-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nistre San-Miguel et M. Freyre d'Andrada, ministre plénipotentiaire de Portugal. Cette puissance devait fournir à l'Espagne 4000 hommes d'infanterie et 2000 de cavalerie, en cas de guerre extérieure; et dans le cas d'une invasion, que l'on commençait à regarder comme probable, elle offrait 30,000 hommes de troupes auxiliaires. Les Portugais demandaient la restitution de la place d'Olivenza; et sur le refus du ministère espagnol, les négociations furent rompues. Ainsi finirent les ridicules bravades des journaux jacobins, qui défiaient l'Europe entière. Ce fut le seul résultat de cette conception ministérielle.

Le lendemain même de l'ouverture des cortès, les ministres des finances et de la guerre exposèrent au congrès la pénurie du trésor et le mauvais état de l'armée. Cet aveu surprit la nation, à laquelle on avait journellement promis des améliorations prochaines dans toutes les branches de l'administration. Cependant, à chaque réunion des cortès, on remarquait un déficit alarmant dans toutes les recettes. Dans la première année *économique*,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

c'est-à-dire du mois de juin 1820 au mois de juin 1821, on avait présenté un déficit de 181,442,774 réaux; dans la seconde année, on le porta à 322,600,935, et dès les premiers mois de la troisième année, il s'élevait déjà à 191,255,313 réaux. Ainsi, bien loin d'obtenir des améliorations, la dette publique augmentait dans une progression effrayante, suite nécessaire de l'administration d'hommes ineptes, qui avaient renvoyé tous les anciens employés.

Le nouveau ministère signalait son installation par de nombreuses destitutions, et promettait des merveilles de la part de ses créatures, qu'il nommait à toutes les places; il attribuait la pénurie du trésor à l'insurrection des provinces, à la contrebande, et à la négligence des anciens employés. Cependant, les millions qu'il recevait chaque mois, provenant du dernier emprunt, ne pouvaient faire face aux dépenses. Déjà l'on avait reçu, au 7 août, 117,613,097 réaux, et les rentes livrées à la maison Ardouin s'élevaient à 36,113,162 réaux. Un nouvel emprunt devenait urgent; car les financiers de la révolu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tion, si prônés pour leurs connaissances en économie politique, ne trouvaient pas d'autre expédient que d'augmenter la dette de l'État.

Le ministre des finances demandait qu'on lui ouvrît un supplément de crédit de 432,708,311 réaux; le seul ministère de la guerre, suivant les calculs, avait besoin de 325,000,000 réaux. Le ministre croyait aussi indispensable d'accorder pour le service courant 784,836,957 réaux; il proposait à cet effet une nouvelle émission de 65 millions de rentes, pour lesquelles on offrirait aux banquiers toutes les garanties et les hypothèques qu'exigeait l'importance de l'emprunt.

Le rapport du ministre de la guerre n'était pas plus rassurant. Les cortès de 1820 avaient réduit la force de l'armée espagnole à 66,000 hommes environ; par suite de nouvelles réductions, elle n'était plus, suivant le rapport, que de 62,000. Ces mesures avaient été dictées, disait-on, par l'état du *trésor national*, et par l'impérieuse nécessité de soulager les contribuables. D'ailleurs, la paix dont jouissait toute l'Europe, et surtout la facilité de mo-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

biliser sur le champ les milices provinciales, servaient à l'Espagne de garanties suffisantes. Le fait est que l'armée disponible n'était pas de 52,000 hommes, force à peine suffisante pour le maintien de la tranquillité intérieure, et tout à fait nulle dans le cas d'une invasion de la part d'une puissance étrangère.

Le ministère précédent avait suppléé au petit nombre de troupes, en mettant en activité quelques milices; mais l'état présent des choses exigeait qu'on les mobilisât toutes; et malgré cette mesure, à peine pouvait-on répondre de la tranquillité intérieure. Quant à l'habillement, aux montures, au matériel de l'artillerie, à tout ce qui est nécessaire, en un mot, pour organiser une armée, il n'y avait que très-peu d'espoir de pouvoir se les procurer; en outre, les places fortes et les magasins de vivres étaient dans un état pitoyable.

La partie la plus importante du rapport de Lopez Banos, était celle où il parlait de l'attitude militaire des puissances voisines, et de la force des *factieux*. « Le discours prononcé par S. M. Louis XVIII, à l'ouver-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ture des Chambres, disait-il, semble indiquer que la réunion des forces françaises sur la frontière, n'a d'autre but que le maintien du cordon sanitaire; mais cependant on remarque que les conspirateurs espagnols concertent leurs opérations en France, où ils reçoivent asile; protection sans laquelle ils ne pourraient échapper aux poursuites constantes et vigoureuses des troupes nationales. Il est impossible qu'ils aient pu faire des préparatifs aussi considérables, sans les secours pécuniaires du gouvernement français; celui-ci enfin, ajoutait-il, réunit à Bayonne, Toulouse et Perpignan, des forces respectables en infanterie et en artillerie, et fait préparer des vivres et des munitions en quantités plus grandes que ne le comporte le nombre de ses troupes et de ses places sur la frontière. L'Espagne ne peut donc se reposer sur la bonne foi des étrangers; il faut se mettre en défense, et compléter immédiatement l'armée.

« L'état militaire du Portugal est à peu près le même que celui d'Espagne; mais bien loin d'avoir rien à craindre de la part de cette puissance, son gouvernement sera dis-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

posé à prêter à l'Espagne tous les secours nécessaires.

« Quant à Gibraltar, sa garnison n'est pas plus nombreuse qu'à l'ordinaire; du côté de l'Afrique, il n'y a rien à craindre, tant à cause du peu de forces dont les puissances barbaresques peuvent disposer, et de la division qui existe entre les prétendans au trône de Maroc, qu'à cause surtout du bon état de nos forteresses en Afrique. »

Le ministre traitait ensuite les évènemens des révolutions d'Espagne, de Naples et du Piémont; il disait que le génie du despotisme méditait sans cesse la ruine de ces trois États, et qu'ainsi il fallait se préparer à repousser les attaques de Troppau et de Laybach.

Il avouait cependant que l'insurrection avait fait des progrès effrayans; que des bandes formées dans la Navarre et la Catalogne, et qui, dans l'origine, ne devaient être considérées que comme des troupes de voleurs de grandes routes, étaient devenues des corps d'armées; que depuis long-temps on ne pouvait plus douter que leur intention était de détruire le régime constitutionnel; que l'Aragon, tou-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

jours pacifique, commençait à prêter l'oreille aux suggestions de la perfidie; que la prise d'Urgel, en Catalogne, était une grande perte; que malgré la victoire remportée le 7 juillet sur les rebelles, leurs espérances s'étaient relevées par la prise de Méquinenza; qu'ils concertaient déjà des mouvemens militaires très-hardis, entre autres le passage de leurs troupes de la Catalogne dans la Navarre, à travers l'Aragon. Enfin, après avoir fait le dénombrement des forces royalistes, qu'il portait à plus de 40,000 hommes, le ministre demandait aux cortès, outre la réserve de 10,000 hommes, pour mettre l'armée au complet, une levée de 29,973 hommes de plus que ceux demandés au mois de juin, une remonte 9183 chevaux, et l'autorisation de mettre au besoin la milice nationale en activité.

Le rapport du ministre de la *gubernation* (intérieur) exprimait à peu près les mêmes idées que celui du ministre de la guerre, sur les causes qui avaient contribué à accroître le nombre des ennemis de la Constitution; c'était, entre autres, l'ignorance du peuple, l'in-



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fluence du clergé dans quelques provinces, le mauvais exemple donné par quelques chefs de la garde royale, l'indifférence de plusieurs magistrats et des municipalités, et les manœuvres de quelques agens étrangers. Pour remédier à tous ces maux, il proposait les mesures suivantes :

Que les cortès s'occupassent le plus tôt possible de fixer le sort du clergé; que les revenus des ecclésiastiques privés de leurs bénéfices à cause de leur opposition au système constitutionnel, fussent destinés au trésor, après avoir fait aux titulaires une pension modique pour leur entretien; que le gouvernement fût autorisé à transférer les ecclésiastiques d'une résidence à une autre; que tout individu jouissant d'une solde quelconque de l'État, et qui ne prendrait pas les armes au moment où sa ville serait attaquée par les insurgés, fût privé des deux tiers de son traitement; que le gouvernement pût faire changer de résidence tout employé réformé, et que s'il refusait d'obéir, il fût privé de ses appointemens; que les villes ou villages qui ne se défendraient pas contre les factieux,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

quand le nombre de ceux-ci n'excéderait pas le tiers de leur population, seraient dans l'obligation de payer la solde et la nourriture des troupes envoyées pour les défendre; que le gouvernement fût autorisé à suspendre de leurs fonctions les membres des municipalités qui ne montreraient pas assez d'énergie, et pût les remplacer par d'autres qui méritaient sa confiance; que n'étant pas juste de faire jouir les conspirateurs contre le système, des droits et des avantages qu'il procure, les cortès fissent application de l'article 308 de la Constitution, sur l'arrestation des suspects; que l'on frappât les factieux de contributions pécuniaires, pour indemniser les libéraux des pertes qu'ils auraient pu en essuyer; qu'on autorisât le gouvernement à déplacer et destituer les chefs militaires, sans l'intervention du conseil de guerre demandé par la loi; qu'il ne fût point assujetti, pour nommer aux places de la magistrature, à consulter le conseil d'État; que toutes les personnes à qui on conférerait des commandemens, ou qui seraient nommées à d'autres emplois ou commissions, fussent tenues de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

les accepter, sous peine de perdre les places qu'ils occupaient auparavant, et d'être déclarées inhabiles à obtenir de l'avancement, en perdant dès l'instant même leur solde, ou tous appointemens quelconques; que des sociétés patriotiques fussent ouvertes partout, et qu'on leur donnât des règlemens, afin d'éviter les abus; que l'on jouât dans tous les théâtres des pièces propres à exciter l'enthousiasme en faveur de la liberté; que la nation témoignât publiquement sa reconnaissance à la municipalité, à la milice nationale, à la garnison, aux généraux, et à tous les patriotes qui avaient défendu la liberté le 7 juillet, et que ce témoignage s'étendît aussi à tous les corps de la milice active, et à toutes les troupes de l'armée permanente qui avaient donné des preuves de leur zèle pour la cause de la patrie.

Les rapports de ces trois ministres furent envoyés, selon l'usage, aux commissions, qui ne firent pas attendre les leurs. En conséquence, les cortès accordèrent, à l'unanimité, la levée de 29,769 hommes, et la remonte de 7083 chevaux, en se réservant de discuter,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dans le plus bref délai, la partie du mémoire du ministre relative aux milices, dont il demandait la mise en activité.

Sur les autres demandes faites par les ministres des finances et de l'intérieur, une discussion assez vive s'engagea, surtout quant aux propositions que je viens de rapporter. Les exaltés eux-mêmes hésitaient à accorder des pouvoirs aussi étendus, parce qu'ils sentaient bien que l'on créait par-là une dictature septemvirale, dont on pouvait aussi bien abuser contre les libéraux que contre les serviles, et qu'à l'avenir personne ne se trouverait à l'abri des persécutions, si le gouvernement écoutait le langage des passions. Le député Galiano, membre de la commission, fut l'orateur qui soutint avec le plus d'ardeur les propositions ministérielles; et malgré les raisonnemens de plusieurs autres députés, Prado, Castejon, Falco et Valérá, qui invoquaient le texte même de la Constitution, tous les articles furent adoptés. Celui qui autorisait les citoyens à se réunir pour délibérer sur les matières politiques, fut même adopté sans discussion, et sans y mettre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'autre condition que celle de prévenir douze heures à l'avance l'autorité sur le moment et sur le lieu de la réunion. On sera peu surpris des égards que l'on montrait pour les sociétés patriotiques, quand on apprendra que les personnes par lesquelles cet article était rédigé, devaient leur nomination de députés aux cortès à ces associations turbulentes. L'article établissait aussi que dans le cas où l'on remarquerait des symptômes de sédition dans la société, des dispositions à une émeute, ou que s'il s'élevait une rixe entre leurs individus, le chef politique, l'alcade constitutionnel, ou quelque autre membre de la municipalité qui présidât l'assemblée, aurait le droit de suspendre la séance, après avoir fait lire trois fois la présente loi ; et dans le cas de désobéissance, de faire usage de la force. Cependant les sociétés pouvaient se réunir de nouveau trois jours après.

Le soir même de l'approbation de cet article, le 26 octobre, et sans attendre la sanction royale, on ouvrit une nouvelle société patriotique, qui prit le nom de *Société landaburienne;* elle fut installée dans le couvent

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de Saint-Thomas, rue d'Atocha. Les fondateurs de cette réunion montraient, par le titre qu'ils lui avaient donné, que leurs opinions étaient conformes à celles du lieutenant des gardes Landaburu, assassiné, comme je l'ai déjà dit, par les soldats de sa compagnie. La première séance fut présidée par le chef politique Palaréa, et la seconde par le général Guillaume Pépé, réfugié napolitain, qui venait d'arriver d'Angleterre, et qui jouissait d'une grande considération parmi les patriotes. Pour donner une idée de l'esprit de cette association, il faudrait copier une partie des discours qui y furent prononcés dans différentes occasions, ce qui serait trop long : mais on le devinera facilement, quand on saura qu'elle était composée des personnes les plus exaspérées, et même d'individus impliqués dans des procédures criminelles.

Cependant les évènemens se pressaient; je jeterai un coup-d'œil rapide sur les plus importans, à mesure qu'ils se présenteront à ma mémoire.

Vers le 15 septembre, des règlemens de police très-sévères avaient été publiés à Madrid

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sur l'entrée et la sortie des étrangers; des quinze barrières de la capitale, sept seulement restèrent ouvertes. Cette mesure fut motivée par la crainte de quelque coup de main de la part d'une bande royaliste qui rôdait dans les environs, sous les ordres d'un ecclésiastique de Tolède, Athanase Garcia. Elle s'était présentée à Villaviciosa, à trois lieues de Madrid; et quoique peu nombreuse, elle était entreprenante, et pouvait venir jusqu'aux portes de la capitale. Quelque temps après, cette bande fut défaite, son commandant, Garcia, pris et exécuté à Tolède. Il montra une grande fermeté dans ses derniers momens.

La Cour royale de Valladolid rendit son arrêt contre les conspirateurs de Burgos, prévenus, comme je l'ai déjà dit, d'avoir voulu s'emparer de la personne du roi, pour la conduire dans cette ville; il commuait en dix années de travaux forcés la peine de mort prononcée par le juge de première instance contre huit individus; les ecclésiastiques qui se trouvaient au nombre des prévenus, devaient servir pendant dix ans dans les hôpi-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

taux; Artéaga et Ordonez furent condamnés à huit ans de déportation aux îles Baléares, et le général Echevarria à se tenir éloigné pendant deux ans de Madrid, à une distance de vingt lieues; les autres accusés furent acquittés.

Lorsque les cortès eurent connaissance de ce jugement, qu'elles regardaient comme trop indulgent, elles nommèrent sur le champ des commissaires pour examiner cette procédure, et autres de même nature, connues sous le nom de *procédures des conspirations contre le système;* ce n'était point pour les annuler, disait-on, mais pour punir les juges prévaricateurs. Le pouvoir judiciaire était déjà assez opprimé; mais cette scandaleuse usurpation des cortès fit perdre aux magistrats tout espoir d'exercer leurs fonctions avec indépendance; un commissaire ignorant ou malintentionné pouvait décider de leur sort et de leur réputation. La manière dont le décret des cortès fut exécuté, le rendit bien plus odieux encore; outre que l'on choisit pour commissaires les hommes les plus exaltés, et tout à fait ignorans dans la science de la lé-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gislation, ce fut les aspirans aux emplois de la magistrature que l'on chargea d'examiner la conduite des juges. Intéressés à perdre ceux dont ils convoitaient les places, les rapports qu'ils firent sur les causes les plus célèbres étaient empreints de la plus révoltante partialité.

A cette époque, on reçut de Lisbonne la nouvelle officielle que le gouvernement portugais avait envoyé dans la province d'Entre Douro et Minho, une division de 8000 hommes, sous les ordres du général don Régo, pour servir en Espagne comme corps auxiliaire, et défendre l'indépendance des deux nations, ainsi que pour arrêter les Espagnols *factieux* qui voudraient se réfugier en Portugal.

Le chef royaliste Zaldivar traversait l'Andalousie dans toutes les directions, presque sans trouver d'obstacles; il entra à la Carlota, à quatre lieues de Cordoue, avec quatre-vingts chevaux, et mit en liberté tous les détenus pour opinions politiques. Riégo, de son côté, parcourait cette province; à Grenade, Malaga, Antéquerra, et dans d'autres villes, il

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

faisait une sorte de *missions* patriotiques; les révolutionnaires, membres des municipalités, qui étaient intéressés à le fêter, recueillaient avec enthousiasme ses moindres discours; ils lui offraient, aux dépens de la ville bien entendu, des banquets splendides, des bals, et même des cadeaux d'assez grand prix. Mais on se moquait généralement de ses déclamations furibondes.

Le 7 octobre, à la requête du rapporteur dans l'affaire des conspirateurs du 7 juillet, on arrêta l'ex-chef politique de Madrid, Martinez de San Martin, au moment où il se disposait à se rendre à Majorque, poste que le gouvernement lui avait assigné. Il décréta aussi de prise de corps contre tous les anciens ministres, le prince de Santo Mauro, le commandant-général Morillo, Héron, commandant l'un des bataillons des gardes, et le capitaine des hallebardiers, duc de Castro Terréno. Celui-ci fut transféré de Valence à Madrid, et traité, pendant la route, sans aucun égard pour son rang. Les larmes de sa femme ne purent même obtenir, à son arrivée dans la capitale, qu'il fût renfermé dans la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

prison de la caserne des gardes-du-corps; on le jeta dans un cachot, et il y resta quatre mois au secret, sans être accusé d'autre crime que de son dévouement au roi. Il conserva une grande fermeté, et ne se laissa pas intimider par la crainte de la mort qui le menaçait. Les seuls mots, écrits au crayon, qu'il put faire parvenir à son digne défenseur, le licencié Lauréano Jado, furent ceux-ci : *Plutôt la mort qu'une bassesse.* L'avocat prépara en effet sa défense selon les intentions de son client. Enfin le duc, vu l'état de sa santé, ayant été transféré de la prison de la ville à la caserne des invalides, un de ses amis l'en fit sortir à la faveur d'un déguisement, et le garda caché chez lui jusqu'au moment de l'entrée des Français dans la capitale.

Le général Morillo, averti que le rapporteur Parèdes venait pour l'arrêter, s'empressa de partir, et se dirigea vers le Portugal; il fut reconnu dans un village de l'Estrémadoure, près Plasencia, et conduit sous bonne escorte à Madrid ; on n'osa cependant pas le mettre en jugement. Plus heureux que Morillo, le marquis de Las Amarillas, au moment d'être ar-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rêté en Andalousie, se jeta dans une barque avec son fils don Xavier, capitaine des milices provinciales, et gagna Gibraltar.

Des sept ministres décrétés de prise de corps, on ne put se saisir que de M. Garéli, qui était malade à Madrid; les six autres étaient parvenus à se cacher. Garéli fit une protestation très-énergique contre les irrégularités du rapporteur, qui, aux termes de la Constitution, n'était pas compétent pour demander l'arrestation des ministres, les cortès seulement ayant le droit de mettre en accusation un ministre, qui, dans ce cas, devait être jugé par le tribunal suprême de justice. Cette protestation fut lue le 1^er^ novembre, dans la séance des cortès; et d'après le rapport de la commission, on décida que Parèdes avait outrepassé ses pouvoirs, les ministres n'étant pas ses justiciables. Toute la procédure de l'affaire du 7 juillet fut déclarée nulle, et l'on ordonna au rapporteur de n'instruire que contre les officiers pris les armes à la main.

Une décision aussi inattendue contraria beaucoup les projets des *landaburiens*, qui

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

comptaient déjà envelopper dans l'affaire de la conspiration un grand nombre de personnes dont ils avaient juré la perte, et se préparaient ainsi à immoler de plus augustes victimes. Mais les cortès ne pouvaient se méprendre sur les dangers dont leurs membres étaient menacés, et l'on fit par crainte ce que sans doute on n'eût pas fait par modération ; car le lendemain on reprit, avec la même ardeur que les jours précédens, la discussion sur une proposition du député Alonso. Elle était ainsi conçue : « Toute personne qui conspirera contre le système constitutionnel, sera arrêtée sans qu'il soit nécessaire de faire aucune instruction préalable, ni de présenter aucun mandat d'amener signé des juges ; il suffira de déposer le prévenu dans la prison, sur un ordre émané de l'autorité civile, et de lui faire savoir, quarante-huit heures après, la cause de son arrestation. Les chefs politiques ou les personnes qu'ils désigneront, seront autorisés à faire des visites domiciliaires chez tous les Espagnols, et chez les étrangers résidant dans le royaume, les ambassadeurs exceptés. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

J'aurais pu m'étendre sur ces faits, mais j'ai préféré les raconter rapidement, afin de me livrer au récit des évènemens militaires de la Catalogne, où le général Espoz y Mina venait d'ouvrir la campagne par des opérations importantes. Nous allons donner une idée du caractère de ce personnage, devenu célèbre en Espagne et en Europe.

Espoz naquit en 1784, dans un village de la Navarre; ses parens étaient peu fortunés, et il fut forcé de cultiver la terre, qu'il était destiné à arroser du sang des ennemis et de ses compatriotes. A l'époque de l'invasion d'Espagne par Buonaparte, un de ses neveux, qui faisait ses études à Pampelune, organisa une bande de Navarrois, dans le but d'intercepter les convois des Français, et de faire contre ceux-ci la guerre des montagnes : il fut fait prisonnier; son oncle, qui l'accompagnait, se mit à la tête de la troupe; et s'étant défait par les moyens les plus violens d'autres chefs de partisans, dont quelques-uns périrent par ses ordres, il devint ainssi le commandant de plusieurs guérillas réunies, qui firent éprouver beaucoup de pertes aux troupes de l'usur-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pateur, en les harcelant sans cesse, et les tenant enfermées presque toujours dans les villes qu'elles occupaient. Il n'entrait pas dans sa manière de faire la guerre de les attaquer en face, ni même de les chasser des villes où elles étaient établies; il se bornait à intercepter les courriers, et à contrarier les mesures de leur administration.

Il faut convenir que, dans la guerre de l'indépendance, Mina rendit de très-grands services à la cause de Sa Majesté. Il est à regretter que l'éclat en ait été terni par des cruautés horribles. Entre autres preuves de sa férocité et de ses sentimens peu *libéraux*, on cite l'atroce idée de faire couper les oreilles à ceux qui lui devenaient suspects. Un député de la Navarre subit par son ordre cette cruelle amputation. Mina parcourait cette province, une partie de l'Aragon et de la province d'Alava. Ce fut dans les montagnes qui sont près de Vittoria, qu'il s'empara d'un riche convoi composé de douze chariots chargés d'argent, dont la valeur fut estimée à trois millions de réaux. Par suite de cet avantage remporté sur l'ennemi, la régence

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de Cadix le nomma colonel des corps francs qui étaient sous ses ordres, et il continua à fatiguer les colonnes françaises. Le général Lamorandière, à la tête du 75e régiment de ligne, parvint à l'atteindre, et dispersa entièrement ses bandes. On n'entendit plus parler de lui jusqu'à la rentrée de Sa Majesté en Espagne en 1814. Déjà, dès l'année 1813, il avait été promu au grade de maréchal-de-camp, ce qui aurait dû contenter son ambition, car cette récompense était de beaucoup supérieure à son mérite.

Au retour de Sa Majesté, Mina lui fut présenté à Madrid. Il demanda la vice-royauté de la Navarre, qui est une des premières dignités de la monarchie espagnole, et dont l'illustre comte d'Ezpéléta, capitaine-général de l'armée, remplissait les fonctions éminentes, avec le zèle et la sagesse qu'on lui connaissait. La demande ne fut point accueillie; Mina fut vivement offensé de ce refus; et sans d'autre but que celui de satisfaire sa vengeance contre le vice-roi Ezpéléta, qu'il regardait comme son ennemi, et à qui il attribuait le peu d'affection que la cour lui



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

portait, il réunit quelques troupes, et voulut s'emparer de la citadelle de Pampelune. Cette tentative échoua : au moment d'approcher des bastions et de la place, les insurgés furent saisis d'une terreur panique, et se dispersèrent dans les montagnes. Mina prit la fuite, et se sauva en France, où il ne devait point espérer, après le crime dont il s'était rendu coupable, d'autre protection qu'un asile; cependant la bonté de Sa Majesté Louis XVIII lui assigna des secours considérables, en considération des services qu'il avait rendus jadis à la cause des rois.

Les révoltés de l'île de Léon s'adressèrent à lui pour qu'il leur prêtât sa coopération. Après avoir marchandé long-temps le prix des services qu'il était disposé à rendre, il entra en Navarre, en proclamant la Constitution, et en cherchant l'occasion de se venger du comte d'Ezpéléta. Celui-ci avait déjà reçu de Madrid l'ordre de prêter serment à la Constitution; Mina se trouva déçu dans ses espérances. Cependant, comme il jouissait d'une certaine célébrité, ses amis parvinrent à le faire nommer commandant-général de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Navarre. Peu de temps après, le gouvernement se trouva dans la nécessité de lui retirer le commandement de cette province, et de l'envoyer en Galice; il ne tarda pas à être destitué, par suite de la résistance qu'on y opposa aux ordres du ministre Féliu, comme je l'ai déjà dit. Quand enfin les exaltés devinrent, après le 7 juillet, maîtres du pouvoir, ils le nommèrent général en chef de l'armée destinée à combattre les royalistes dans la Catalogne.

A l'arrivée de Mina dans cette province, la position des royalistes était très-favorable. Ils avaient éprouvé à la vérité quelques pertes; mais les expéditions du Trappiste et de Quésada ayant eu un succès complet, les communications entre la Navarre et la Catalogne se trouvaient assurées. Quoique la véritable autorité fût entre les mains du général Éguia, qui demeurait à Bayonne, tous les royalistes avaient reconnu la régence d'Urgel. Pour éviter tout conflit de pouvoir, qui eût pu mettre la discorde entre eux, et perdre sans ressource leur cause, les royalistes convinrent que tous les ordres seraient expé-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

diés au nom de la régence. Pour ne point compromettre la réputation de gens qui jouissent d'une grande considération, nous cacherons la cause de la mésintelligence qui éclata plus tard entre la junte de Bayonne et celle de Catalogne.

Urgel, Balaguer, Puycerda, Castelfollit et Méquinenza étaient au pouvoir des royalistes; ils bloquaient Figuières, Sellent et Cardona; leur force était de 30,000 hommes bien armés, mais mal vêtus et peu disciplinés. Le général en chef baron d'Éroles avait sous ses ordres Mosen Anton, Misas, Romagosa, le Trappiste, Mirallès et autres. Parmi un nombre immense d'engagemens partiels, l'avantage le plus important qu'ils avaient remporté contre l'ennemi était, comme on le sait déjà, la surprise et la défaite complète, le 18 septembre, entre Montana et Bénabarre, d'une division constitutionnelle commandée par Tabuenca : celui-ci s'efforça en vain de s'ouvrir un passage par les défilés des montagnes; il perdit son artillerie, ses bagages, et presque tous ses soldats furent tués ou faits prisonniers; lui-même fut forcé de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

se rendre, ainsi que le lieutenant-colonel Vélasco. On chanta un *Te Deum* à Urgel pour célébrer cette victoire, qui fut le dernier avantage que les royalistes remportèrent cette année.

Depuis quinze jours Mina était à Lérida, où il attendait le renfort de troupes qui étaient en marche de tous côtés pour le rejoindre. Le gouvernement avait mis à sa disposition l'élite de l'armée, pour assurer le succès de cette campagne importante, et pour ne point faire éprouver d'échec à la réputation militaire de Mina, l'idole et l'espoir des constitutionnels. Avant de commencer les hostilités, il répandit des proclamations pour exciter les habitans à se défendre contre les soldats de la Foi, et fit même une adresse à ces derniers, les engageant à abandonner leur entreprise, et leur promettant une amnistie complète s'ils rentraient dans leurs foyers; il annonçait aussi que ses troupes observeraient la discipline la plus sévère.

A son arrivée dans la capitale de la Catalogne, on fit un *auto-da-fé* des proclama-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tions répandues par les chefs royalistes. Le fameux Costa, colonel de la milice nationale, arrêté par suite des émeutes qui avaient eu lieu précédemment, fut mis en liberté, et, à la tête de quelques bataillons, alla rejoindre Milans du côté de Vich. On exila un grand nombre de nobles, de magistrats et de moines, sans même en excepter plusieurs qui passaient pour être très-dévoués au parti libéral. Mina frappa d'une contribution extraordinaire de 10 millions la ville de Barcelonne, qui venait d'éprouver les horreurs d'une épidémie, qui avait déjà payé des contributions énormes, et qui avait habillé et équipé plusieurs milliers de soldats et de miliciens. Il ordonna aussi aux municipalités de mettre le séquestre sur les biens des royalistes, dans toute l'étendue de la Catalogne, et d'en appliquer les revenus aux dépenses de la guerre, qui allait commencer avec la plus grande vigueur.

Son armée réunie montait à plus de 24,000 hommes, y compris les divisions de Milans, de Rotten et de Manso. Le premier agissait du côté de Vich, le second dans le district

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de Manrésa, et le troisième dans la province de Tarragone. Comme Mina ne possédait aucune connaissance dans l'art de la guerre, le général Zorraquin, qui en avait beaucoup, lui avait été adjoint en qualité de chef d'état-major. Ce fut lui en effet qui fit le plan de campagne, à l'aide des anciens chefs d'état-major et du brigadier Torrijos, nommé depuis peu général. L'armée se mit en marche sur Cervéra.

Zarco del Valle, commandant en Aragon, remontait les rives de la Sègre, et cherchait à pénétrer dans la vallée d'Urgel par la Conque de Tremp. Il voulait ainsi attaquer par sa gauche l'armée du baron d'Éroles, dont le centre était déjà menacé par Mina en personne. Le baron fut forcé de concentrer ses troupes sur Solsona, en s'appuyant à la Séo d'Urgel. Un mois s'était écoulé en préparatifs et en escarmouches insignifiantes, lorsque tout à coup Mina se présenta devant Castelfollit, place qui mérite à peine ce nom, et qui s'était déclarée une des premières en faveur de la cause du roi. Elle avait un fort entouré de quelques bastions, que le gouver-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

neur Badals avait fait réparer et armer à la hâte. Sa garnison était de 5 à 600 hommes, bien déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Dans la nuit du 20 octobre, les troupes constitutionnelles s'établirent sur les décombres de deux bastions qu'on venait de faire sauter; mais les assiégés se défendirent encore sur la brèche avec un courage admirable. Pendant trois jours on se battit sans cesse; les soldats de Mina éprouvèrent des pertes assez considérables; mais le grand nombre, et une artillerie nombreuse et bien servie, triomphèrent des royalistes. La garnison, au nombre de 400 hommes, à la faveur de la nuit et d'une pluie qui tombait par torrens, sortit par une porte qui donnait sur la montagne, après avoir surpris et égorgé deux sentinelles; une troisième fit feu, et donna l'éveil aux constitutionnels, qui se mirent immédiatement à la poursuite des royalistes, mais sans succès; ils avaient déjà gagné les montagnes. Le lendemain Mina entra facilement dans la place, que soixante hommes seulement qui y étaient restés ne pouvaient défendre. Il furent passés au fil de l'épée,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ainsi que tous ceux qui s'y étaient réfugiés. On égorgea aussi quelques moines, et le curé même de la ville : on épargna les femmes et les enfans.

La défense de cette place devait avoir été bien honorable pour les assiégés, puisque Mina lui-même, dans son rapport, avoue qu'ils montrèrent un courage héroïque. Un soldat ayant vu mettre le feu à la mèche qui devait faire jouer une mine pratiquée près l'un des bastions, descendit tranquillement de la muraille, et l'éteignit à la vue et sous le feu des constitutionnels, qui furent forcés de recommencer leur travail.

Mina ordonna la destruction totale de Castelfollit, pour servir d'exemple aux autres villes de la Catalogne, qu'il menaçait de traiter de la même manière, si elles lui opposaient la moindre résistance. Avant de la réduire en cendres, il permit le pillage aux soldats, qui se livrèrent à toutes sortes de violences et d'excès. Il annonça que sur ses ruines on éleverait un monument pour instruire les générations à venir de la catastrophe de Castelfollit. Cet ordre barbare, di-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gne d'Attila, fut affiché dans toute la Catalogne, où le nom de ce féroce assassin sera toujours en exécration, comme il l'est parmi les Navarrois ses compatriotes, qui n'oublieront jamais les atrocités dont ils furent témoins.

Aussitôt que le baron d'Éroles apprit ce malheureux évènement, il se porta du côté de Castelfollit avec 5 à 6000 hommes des divisions de Romagosa et de Romanillo, pour réunir les restes de la garnison, et reprendre la place, s'il était possible. Mais le général constitutionnel pénétra ses intentions, et vint au-devant de lui. Les deux armées prirent position entre Tora et Sanahuja. Mina détacha une colonne de 800 homes pour menacer le flanc des royalistes; et au moment où ceux-ci se disposaient à l'attaquer, il tomba sur eux avec toutes ses forces. Cependant on se disputa le terrain avec beaucoup de courage pendant deux heures, jusqu'à ce que les royalistes, voyant leur gauche tournée par un corps de cavalerie ennemie, se mirent en désordre. Alors les constitutionnels les poursuivirent l'épée dans les reins jusqu'à Sana-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

huja. La poursuite s'arrêta là. D'après les gazettes d'Urgel, Romanillo avait été la cause des malheurs de la journée. Quoi qu'il en soit, la perte des royalistes fut considérable. Un corps de cuirassiers que le baron d'Éroles venait d'organiser fut taillé en pièces.

Mina se porta ensuite sur Balaguer, et, d'après son rapport au ministre de la guerre, en date du 3 novembre, la garnison abandonna la place avec toute l'artillerie et les munitions, au moment même où les travaux allaient commencer pour jeter un pont sur la Sègre. Il s'empara de la ville sans coup-férir.

Le général Espinosa, avec les renforts qu'il venait de recevoir, ouvrit de nouveau la campagne de Navarre, où le général Quésada se conduisit avec beaucoup d'habileté, en se retirant toujours de position en position à la vue de l'ennemi, et en refusant d'en venir à une affaire décisive. Le général royaliste sentait fort bien que ses troupes, toutes nouvelles et mal armées, ne pouvaient pas tenir en ligne contre de vieilles légions, et qu'il devait se borner à conserver ses soldats

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

réunis. Il les exerça peu à peu devant le feu de l'ennemi, en les habituant à des mouvemens réguliers. Mais, d'un autre côté, l'enthousiasme des habitans devait se refroidir, s'il cédait sans combattre le terrain à ses adversaires; il se hasarda donc à attendre l'ennemi dans une plaine tout près d'Arcos, sur la rive gauche de l'Èbre. Une déroute complète justifia la sagesse de ses premières opérations. On attribua la cause principale de la défaite de son armée à la négligence du colonel Arrédondo, qui n'exécuta pas l'ordre que lui avait donné Quésada, de placer un bataillon sur une hauteur, pour y appuyer sa gauche. Quand le général s'aperçut de cette négligence, et apprit qu'il ne s'y trouvait qu'une seule compagnie, il envoya un bataillon; mais il était trop tard: Espinosa avait chassé les royalistes de la hauteur; et malgré les efforts d'Arrédondo pour la reprendre, il la conserva. Arrédondo perdit beaucoup de monde, et expia sa faute par une blessure mortelle. Après la déroute de ce bataillon, les constitutionnels attaquèrent le centre, où le combat fut acharné; mais enfin les troupes

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de la Foi furent forcées de plier avec perte de 700 hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Arrivées à Estella, elles se divisèrent en deux corps, et, par des directions différentes, entrèrent dans la vallée de Roncal. La junte espagnole de Bayonne eut la précaution d'y envoyer des habillemens, des souliers et quelque argent. Cependant, Quésada avait reçu ordre de la régence de remettre au général O'Donnel le commandement des troupes de la Navarre, et de se diriger sur Guipuscoa et la Biscaye; mais s'il était possible au général O'Donnel de s'installer à Irati, Quésada ne pouvait s'établir sur aucun point de la province dont on lui donnait le commandement. Après avoir laissé sa division sous les ordres de Santos-Ladros, il se rendit à Bayonne, où il eut des conférences très-fréquentes avec les généraux Eguia et O'Donnel, et avec Nunez, Abreu et Gaston.

Le curé Mérino fut aussi surpris et battu dans les environs de Lerma, et plus tard à Roa, où il était avec une colonne de 600 hommes d'infanterie et de 100 chevaux. Cette surprise fut d'autant plus sensible, que ce

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

chef passait pour être toujours sur ses gardes. Dans cet état de choses, la cause des royalistes paraissait désespérée.

La régence d'Urgel quitta cette ville, et s'établit à Puycerda, sans même en prévenir le baron d'Éroles, qui, avec les restes de la division de Romanillo et quelques autres troupes, défendait courageusement la Conque de Tremp. Les Catalans ne crurent pas aux motifs allégués par la *Gazette d'Urgel*, qui présentait cette résolution comme nécessitée par le manque de vivres dans la place, et par la difficulté de s'en procurer. La mauvaise santé du marquis de Mata-Florida ne fut pas non plus considérée comme une cause suffisante de changement de résidence; en général, on regarda cette retraite comme un excès de précaution peu propre à soutenir l'enthousiasme des habitans de la Catalogne.

Le 11 novembre, la régence s'installa à Puycerda; quelques jours après, on passa dans cette ville, avec le capitaliste français Ouvrard, un contrat d'emprunt de 80 millions de réaux, afin de subvenir à l'armement des troupes, et de donner des secours à une foule

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de familles qui arrivaient de toutes parts, le montant des contributions ne pouvant suffire à ces deux objets. La régence présentait pour garantie de cet emprunt le subside ecclésiastique, et autres revenus, promettant l'approbation de Sa Majesté, lorsqu'elle serait rendue à la liberté. On créa des billets de 200 réaux, pour les négocier selon les besoins de l'armée.

Le départ de la régence produisit de fâcheux résultats; la division se mit parmi les principaux chefs. Cette régence, à proprement parler, n'avait point une autorité légitime, c'est-à-dire n'était point établie en vertu de pouvoirs émanés du roi. La volonté de Sa Majesté était que le général Éguia eût la direction des affaires, et l'autorité en son nom. Mais le marquis de Mata-Florida, l'archevêque de Tarragone et le baron d'Éroles avaient organisé en Catalogne des forces considérables, avec lesquelles ils s'étaient emparés de la Séo d'Urgel; et quoique ces services ne leur eussent pas donné le droit de se constituer en gouvernement au nom de Sa Majesté, ils avaient cependant par-là un grand avan-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tage sur la junte de Bayonne, établie en pays étranger. Aussi faut-il rendre justice au général Éguia ; il s'empressa de faire reconnaître la régence d'Urgel aussitôt après son installation, et d'ordonner que toutes les troupes lui prêtassent serment de fidélité et d'obéissance. Cette conduite montre une âme élevée et des sentimens très-honorables.

Avec les revers des royalistes commencèrent les reproches et les récriminations entre les chefs de ce parti. Bessières fut accusé de trahison; Romanillo fut arrêté à Urgel, pour n'avoir pas, disait-on, répondu à la confiance du gouvernement. On faisait courir le bruit que le Trappiste, lors d'une inspection de la forteresse d'Urgel, ayant commandé que l'on fît quelques décharges d'artillerie pour s'assurer du bon état des pièces, on avait trouvé quelques canons remplis de sable, et d'autres si mal chargés, que le boulet était avant la poudre; qu'en conséquence il avait ordonné l'arrestation du commandant, et mis quelques soldats au cachot. Toutefois on croyait, par cette découverte, la cause du roi sauvée, et Urgel préservée de tout malheur.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Quoi qu'il en soit, le Trappiste quitta bientôt la Catalogne, et passa en France. Il se rendit à Toulouse, pour y demeurer dans la maison où s'étaient réfugiés les religieux de son ordre. Une multitude innombrable de personnes venaient de toutes parts pour voir et admirer cet homme extraordinaire, qui quittait momentanément l'épée pour les cilices, et qui venait implorer dans la retraite la faveur du Ciel, pour se livrer de nouveau à la défense de la sainte cause qu'il avait embrassée.

Le baron d'Éroles avait réuni une partie de son armée dans la Conque de Tremp et dans les environs de Talarn, où il avait ses propriétés patrimoniales. De nouveaux revers l'y attendaient. Les 15 et 16 novembre, sa maison fut brûlée, et ses propriétés dévastées sous ses yeux, tandis que les autres divisions de l'armée de la Foi étaient complèment battues par Rotten et Milans, qui s'avançaient sur la Cerdagne, dans l'intention de lui couper la retraite. Le baron, de son côté, manœuvra en se repliant d'abord sur Urgel, où il laissa 1200 hommes sous les ordres de Ro-



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

magosa, et plus tard sur Belver, où il prit position pour attendre l'ennemi. Mina, dont les mouvemens avaient été si lents dans le commencement de la campagne, ne laissait pas maintenant un moment de repos aux troupes du baron d'Éroles; il les chassa de position en position jusqu'à Urgel, et occupa cette ville, abandonnée de presque tous ses habitans, avant même que les royalistes l'eussent entièrement quittée. Il eut soin, aussitôt après son arrivée, d'y organiser la municipalité constitutionnelle, et se dirigea ensuite sur Belver, laissant quelques régimens pour observer la forteresse. La régence n'avait pas attendu l'issue du combat; et dès le 18 novembre, elle s'était retirée à Llivia, dernier village sur la frontière de France, d'où elle fut encore forcée de partir le 28 pour Perpignan et Toulouse; ce fut dans cette dernière ville qu'elle termina sa courte carrière politique.

Mina fit avancer deux divisions de 3000 hommes environ d'infanterie, l'une sur Montailha, et l'autre sur Belver, où les deux armées se trouvèrent en présence; le 28, un

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

engagement général eut lieu sur toute la ligne. Pendant quelques heures on se battit des deux côtés avec un grand courage, et la victoire était incertaine; mais le nombre l'emporta à la fin; et les royalistes, menacés d'être tournés sur un de leurs flancs, ployèrent, et toute l'armée se débanda. Le général Éroles lui-même, entraîné par les fuyards, eut à peine le temps de gagner les montagnes qui avoisinent Andorra, et passa en France. Le lendemain, Mina occupa Puycerda, où il fut reçu avec transport par les partisans du système constitutionnel; et de là il se mit en marche pour poursuivre les détachemens de l'armée de la Foi. Un de ceux-ci entra en France, où il lui fallut remettre ses armes à un bataillon français; les autres, poursuivis sans cesse dans les montagnes à gauche de Puycerda, voulurent encore se battre sur les limites mêmes de la frontière de France, contre les constitutionnels, à la vue d'un détachement de troupes de cette nation, qui avait pris les armes, et qui était soutenu par quelques pièces d'artillerie. Il se trouvait si près des combattans, que les boulets des constitu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tionnels tombaient dans [illegible]es rangs. Alors le général espagnol fit cesser le feu, et les soldats remirent leurs armes. Le restant de l'armée était déjà entré en France par la vallée d'Andorre, qui, étant située au milieu de deux nations puissantes, jouit du privilége singulier de la plus parfaite neutralité. Mina s'avança sur ce territoire à la poursuite des royalistes; mais le syndic de la ville se présenta; et tandis que les royalistes se dirigeaient sur la France, Mina rentra avec son armée sur les limites de l'Espagne, en faisant crier à ses soldats : *Vive la Constitution!*

Ces scènes se passaient devant les troupes françaises, qui avaient ordre de ne commencer les hostilités contre les constitutionnels, que dans le cas où ils violeraient le territoire français. La neutralité la plus rigoureuse fut observée de part et d'autre. Quatre à cinq mille royalistes se réfugièrent en France après leurs désastres : beaucoup de prêtres et de moines y cherchèrent aussi un asile contre la persécution des libéraux, qui les forçaient de quitter la Catalogne, et leur faisaient éprouver des vexations de tout

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

genre. Ils trouvèrent dans leur détresse d'abondans secours dans la générosité du gouvernement français et des habitans, toujours empressés de protéger les malheureux, surtout quand ceux-ci ont soutenu la bonne cause. Les prisonniers mêmes que les royalistes avaient faits sur les constitutionnels, eurent aussi des secours, et la liberté de rentrer dans leur pays.

Ce fut ainsi que Mina termina son expédition, au milieu d'un hiver très-rigoureux, après avoir commis toutes sortes de cruautés et de rapines, dont la Catalogne conservera un long et douloureux souvenir. Aussi l'amnistie qu'il publia, en engageant les habitans, et les soldats de l'armée royaliste, à rentrer dans leurs foyers, ne fut suivie d'aucun résultat. Tous préférèrent les chances de l'avenir à la foi douteuse de ce soldat sanguinaire.

L'enthousiasme que le succès de cette campagne produisit parmi les constitutionnels de la Catalogne, principalement à Barcelonne et à Vich, est difficile à décrire: mais cette exaltation dégénéra bientôt en fureur contre les adversaires de la Constitution. Dès

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ce moment on se livra sans pudeur aux persécutions les plus atroces. Des déportations nombreuses d'individus, de membres du clergé, sur le simple soupçon qu'ils n'aimaient point la Constitution, souillèrent le triomphe de ce parti.

Il ne restait plus aux royalistes, en Catalogne, du côté des frontières de France, que les forts d'Urgel, où commandait Romagosa. Ce brave général aurait fait une bien longue résistance dans d'autres circonstances; mais convaincu qu'il ne pouvait recevoir de secours, et qu'enfin il serait forcé de se rendre, il sortit la nuit du 3 février 1823, et se sauva en France avec la garnison. Méquinenza, située à l'extrémité opposée de la Catalogne, sur les frontières de l'Aragon, tint ferme, et fut constamment le centre des opérations des royalistes qui agissaient dans cette partie du royaume.

Dans la Navarre, on fut vivement et douloureusement affecté de la défaite du général Quésada. Le général O'Donnell, qui le remplaça dans le commandement, se dirigea sur la vallée de Roncal, où l'on avait pu réunir

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

les restes de l'armée. Après avoir donné des secours aux soldats, et remonté les esprits, il fit circuler des proclamations bien plus modérées que celles répandues jusqu'alors. Il promettait d'adoucir, autant qu'il dépendrait de lui, les horreurs de la guerre, et de bien traiter les prisonniers, s'il y avait réciprocité de la part des constitutionnels. Un nombre immense d'habitans des campagnes vint s'enrôler sous ses drapeaux : les bandes royalistes qui erraient dans la province de la Biscaye, Alava et de Guypuscoa, reconnurent son autorité. Bientôt il fut en mesure de tenir la campagne et d'effacer la honte de la défaite de los Arcos.

Ce fut alors que Torrijos, qui servait en Catalogne sous Mina, fut nommé commandant-général de la Navarre, à la place d'Espinosa. Il débuta par des proclamations et des promesses d'amnistie dont l'effet ne fut pas plus favorable en Navarre qu'il ne l'avait été en Catalogne. Bientôt il fut forcé de combattre dans la plaine d'Estella, où le général O'Donnell se présenta avec des forces considérables. On vit dans ce combat ce

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'on ne voit que dans les guerres civiles, la lutte entre deux frères suivant chacun un parti opposé. Un des frères du général O'Donnell, colonel du régiment *impérial Alexandre*, à la tête de son régiment, décida la bataille en faveur des constitutionnels ; la perte des deux armées fut considérable. Les royalistes se replièrent sur Lombier, et ensuite sur Ochogavia, où il fallut suspendre les opérations militaires, à cause de la rigueur de l'hiver ; la nature vint arrêter la fureur des hommes.

Nous terminerons ici le récit des opérations militaires de la Catalogne et de la Navarre, pour jeter un coup-d'œil sur ce qui se passait à Madrid ; nous nous occuperons ensuite des stipulations diplomatiques de Vérone.

Si quelque chose pouvait encore ajouter à l'orgueil des constitutionnels, après l'affaire du 7 juillet, c'était le triomphe de Mina, et l'abattement dans lequel les royalistes étaient tombés sur tous les points de l'Espagne. Mais au milieu de leur allégresse, ils étaient troublés par la crainte de voir tôt ou tard intervenir les puissances de l'Europe dans la révo-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lution espagnole. Dès l'année précédente, les souverains alliés, avant de se séparer à Laybach, étaient convenus de se réunir l'année suivante à Vérone, afin de prendre les mesures nécessaires pour l'affermissement de la tranquillité en Italie; et il était évident que l'état de l'Espagne serait aussi l'objet de leurs délibérations. L'Europe était dans l'attente : on avait annoncé l'ouverture du congrès pour le commencement de septembre 1822; mais la mort du marquis de Londonderry, plus connu sous le nom de lord Castlereagh, la retarda de quelque temps. Ce diplomate avait eu une grande influence dans les délibérations précédentes. Aussi, son suicide fut une affaire de grande importance, d'autant plus que le successeur de ce ministre pouvait ne pas avoir les mêmes idées politiques. Ce qui différa aussi de quelques jours l'ouverture du congrès, fut l'inspection annuelle des forteresses des Pays-Bas, que lord Wellington était chargé de faire, et la maladie de ce général, qui l'empêcha d'arriver à Vienne à l'époque convenue; l'empereur Alexandre et le plénipotentiaire français s'y trouvaient déjà de-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

puis plusieurs jours, quand lord Wellington arriva.

Un des premiers documens présentés au Parlement britannique, fut la note confidentielle communiquée dans le mois de mai 1820, par lord Castlereagh, aux ministres d'Autriche, de France, de Russie et de Prusse. On y déclarait l'intention du cabinet britannique de n'émettre aucune opinion sur les innovations qui venaient d'avoir lieu en Espagne, et l'on y démontrait les dangers qui devaient résulter d'une intervention étrangère dans les affaires de ce pays, surtout si elles avaient lieu de la part de la France. Lord Wellington, en soutenant ces mêmes idées, s'appuyait sur la connaissance qu'il avait du caractère et des opinions des Espagnols. L'évènement n'a pas justifié ces prédictions : néanmoins, ni lord Castlereagh ni lord Wellington ne voulaient pas qu'on regardât avec une indifférence absolue les altérations essentielles que le gouvernement espagnol avait subies. La manière surtout dont ces altérations avaient été exécutées leur paraissait digne de fixer l'attention. Ils étaient d'avis tous deux que des ré-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

volutions de cette nature ne pouvaient avoir lieu chez une nation d'une importance politique telle que l'Espagne, sans compromettre la tranquillité des autres peuples; les puissances alliées devaient se borner à demander, par l'intermédiaire de leurs agens diplomatiques à Madrid, quelques modifications salutaires à la Constitution. Les seuls cas d'intervention, selon les ministres anglais, devaient être ou des violences exercées contre la personne du roi ou de sa famille, ou des hostilités de la part de l'Espagne contre le Portugal, que l'Angleterre, en vertu des traités, s'était obligée à défendre. Dans ces seuls cas, disaient les deux lords, le Parlement britannique pourrait sanctionner les principes de la Sainte-Alliance, qui s'était formée pour s'opposer à l'esprit d'oppression de la France, et non pour s'arroger le droit de gouverner. Quoi qu'il en soit de la force et de la vérité de ce raisonnement, les souverains alliés différèrent de s'occuper à Laybach des affaires de l'Espagne, quoiqu'ils fussent convaincus des suites fâcheuses qu'elles devaient entraîner, ainsi que de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nécessité de terminer la révolution en Italie.

Les évènemens qui venaient de se passer en Espagne dans les deux ans qui s'étaient écoulés depuis la communication de cette note jusqu'à l'ouverture du congrès de Vérone, paraissaient plus que suffisans pour avoir changé la politique du gouvernement britannique; mais les instructions données par M. Canning à lord Wellington, le 12 septembre 1822, disaient « que, quant à l'Espa-
« gne, il n'y avait rien à changer dans le sys-
« tème politique suivi jusqu'à présent; mais
« que cependant on devait prendre pour bases
« de cette politique, la *sollicitude* pour la fa-
« mille royale, l'exécution des traités avec le
« Portugal, et la résolution de ne pas inter-
« venir d'une manière quelconque dans les
« affaires intérieures du pays. »

C'était là tout ce que les jacobins espagnols désiraient pour continuer leurs manœuvres et les désordres qui avaient mis tant de fois en danger la vie du roi et de sa famille, pour lesquels cependant l'Angleterre montrait un si vif intérêt.

A cette même époque, le député Beltran-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de-Lys fit une proposition dans les cortès, pour que le ministre des affaires étrangères demandât au gouvernement français des explications positives sur la protection qu'il accordait ouvertement aux factieux, en le sommant de déclarer avec franchise s'il était l'ami ou l'ennemi de l'Espagne. « Gardons-« nous, disait-il, de permettre qu'on nous « insulte impunément; l'honneur national « exige qu'on demande cette explication : « nous ferons voir par-là que si la paix doit « être conservée, il faut qu'elle soit honora-« rable, parce que si la nation espagnole n'a « pas été considérée jusqu'ici, il faut faire en-« tendre à ceux qui se donnent eux-mêmes le « titre de *hautes puissances*, qu'ils ne doi-« vent point offenser un peuple auquel les « monarques sont redevables des trônes qu'ils « occupent aujourd'hui. » A cette bravade inconvenante, il ajouta les menaces accoutumées de réunir des armées; il dit que tous les Espagnols étaient disposés à répandre leur sang plutôt que de consentir qu'on leur ravît les libertés publiques; il termina son discours par les phrases pompeuses dont les révolution-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

naires de tous les pays ont l'habitude de se servir pour frapper l'imagination de ceux qui les écoutent. La proposition fit quelque impression dans l'assemblée; mais elle ne fut point mise en discussion.

Une autre affaire assez importante fixait l'attention des députés : c'était un bref de Sa Sainteté, qui, entre autres ouvrages, en défendait un portant ce titre : *Questions importantes;* savoir : *si les députés des cortès sont inviolables à l'égard de la cour de Rome.* Par ce même bref, on défendait la lecture de l'*Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*, par Llorente; de la *Collection diplomatique sur les dispenses dans les mariages*, par le même; et de l'*Histoire des revenus de l'Eglise en Espagne*, par don Juan Sempere et Guarinos. A cette occasion, le député Canga Arguelles fit un long discours pour rappeler que, sous le règne de Philippe IV, un décret de la congrégation de l'*Index* de Rome ayant défendu la lecture d'un ouvrage de zoologie, le roi avait rendu une loi contre les prétentions exagérées de la cour de Rome, où il disait qu'*elles déplaisaient*

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*même à ceux qui lui étaient dévoués*. Il termina son discours en demandant que les cortès prissent quelques résolutions dans cette affaire; et dans le cas qu'elles ne l'osassent pas, de peur d'outrepasser ses attributions, il annonça qu'il se présenterait lui-même au gouvernement pour dénoncer cette attaque contre l'inviolabilité des députés, et, par contre-coup, contre la souveraineté nationale.

Dans la même séance, on donna lecture d'une proposition signée par le même député Canga, et par Alvarez, Gunerrez, Gomez, Prat, Velasco, Somora, Villanuéva, Alphonso, Rico, et d'autres, pour demander aux cortès « qu'elles daignassent faire une « communication au gouvernement, pour « qu'il eût à prendre les mesures les plus « énergiques, afin d'empêcher la circulation « du bref de Sa Sainteté, qui défendait « plusieurs ouvrages espagnols, et surtout « celui où l'on établissait l'inviolabilité des « députés aux cortès. » Ils demandaient, en outre, que par le nonce et par le chargé d'affaires à Rome, on intimât sérieusement à cette cour de ne plus sortir à l'avenir de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sphère de ses attributions, ni directement, ni indirectement, vis à vis d'une nation telle que la nation espagnole, *qui connaît ses droits* et sait les défendre; que le gouvernement représentatif dont elle jouissait ne tolèrerait plus les procédés que le cabinet espagnol avait soufferts autrefois, quand l'autorité du roi ne se trouvait pas appuyée par les cortès. Cette proposition fut mise en discussion, et on la renvoya aux commissions diplomatique et ecclésiastique réunies. Le 25 novembre, le rapport en fut présenté aux cortès : il disait qu'aucun cabinet étranger, quel qu'il fût, n'avait le droit de se mêler des affaires de la nation espagnole. Le congrès l'approuva.

J'ai rapporté ces circonstances pour faire voir combien les principes de nos députés se trouvaient d'accord avec la politique du cabinet britannique, transmise par les instructions de M. Canning à lord Wellington, à Vérone. Le ministère français insistait toujours pour que les puissances alliées voulussent considérer les affaires de l'Espagne dans leurs rapports avec celles des autres pays;

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

car il était évident que si les jacobins l'emportaient, on serait bientôt dans la nécessité de leur déclarer la guerre.

La question ainsi envisagée, le cabinet français demandait que les quatre puissances déclarassent la conduite que chacune d'elles suivrait si le cas arrivait. Le duc de Wellington répondit qu'il ne connaissait pas les intentions de son gouvernement, et qu'il demanderait des instructions ultérieures. En effet, le gouvernement anglais répondit que s'il existait quelque projet arrêté pour intervenir par la force ou par des menaces dans les affaires d'Espagne, le gouvernement de Sa Majesté britannique était tellement convaincu de l'inutilité et du danger de cette intervention, qu'elle lui paraissait répréhensible en principe, et d'une exécution impraticable; que Sa Grâce était autorisée à déclarer franchement, d'une manière péremptoire, que Sa Majesté britannique ne pourrait, en aucun cas, prendre part dans cette lutte. Voici, au surplus, la lettre ministérielle :



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*M. Canning, au duc de Wellington.*

27 septembre 1822.

« S'il y a eu un projet arrêté d'intervenir par force ou menace dans la lutte avec l'Espagne, les ministres de Sa Majesté sont si convaincus de l'inutilité et du danger d'une intervention, les principes sur lesquels on se fonde paraissent si erronés, l'exécution en paraît si impraticable, que quand la nécessité la réclamerait, ou plutôt quand l'occasion s'en présentera, je dois déclarer franchement à Votre Seigneurie que Sa Majesté est bien décidée, quelles que soient les circonstances qui se présentent, à ne jamais prendre part à une telle intervention. »

Je laisse au lecteur à penser quel effet cette déclaration dut produire dans le congrès.

Les empereurs de Russie et d'Autriche, et les rois de Prusse, de Naples et de Sardaigne, étaient sur le point de quitter Vienne pour se rendre à Vérone. L'empereur de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Russie avait paru distinguer particulièrement M. Mathieu de Montmorency, ambassadeur et ministre plénipotentiaire de France au congrès; et l'on a appris plus tard, par un discours que M. de Chateaubriand prononça à la Chambre des députés, quelles étaient les idées de Sa Majesté impériale sur la nécessité de détruire la révolution en Espagne. Lord Wellington était très-lié avec le prince de Metternich, et on tirait de cette intimité des inductions favorables à la diplomatie anglaise.

Enfin le moment arriva où les plénipotentiaires français adressèrent à ceux d'Autriche, d'Angleterre et de Russie, les questions suivantes:

1° Si la France se trouvait dans le cas de rappeler de Madrid son ambassadeur, et d'interrompre toutes ses relations avec l'Espagne, quelle conduite tiendraient les hautes puissances? seraient-elles disposées à rappeler aussi leurs légations?

2° Si la guerre venait à être déclarée entre la France et l'Espagne, sous quelle forme et par quels actes les hautes puissances ap-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

puieraient-elles la France, afin de donner à ses mesures le poids et l'autorité de leur alliance, et d'inspirer un salutaire effroi aux révolutionnaires de tous les pays?

3° Quelle est l'intention des hautes puissances, quant à l'étendue et au mode des secours matériels qu'elles seraient disposées à donner à la France, dans le cas qu'une intervention active fût nécessaire de leur part, et demandée par la France?

Les ministres des puissances continentales répondirent, le 30 octobre, à ces demandes, qu'elles suivraient l'exemple de la France, quant au rappel de leurs agens diplomatiques; qu'elles donneraient à la France un appui moral, et même les secours qu'elle demanderait, en se réservant de spécifier dans un traité les motifs, l'époque et le mode de cette assistance.

Le plénipotentiaire anglais rappela, dans sa réponse, les principes établis en 1820, et les instances que le gouvernement britannique avait faites constamment vis-à-vis les puissances alliées, pour qu'elles s'abstinssent de toute intervention dans les affaires inté-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rieures de l'Espagne : il prétendit que cette intervention présentait les plus grands dangers, exposerait le peuple espagnol à bien des périls, et la puissance ou les puissances qui voudraient intervenir, à des désastres et à des dépenses énormes pour une entreprise dont le succès était loin d'être certain. Quant aux demandes en elles-mêmes et aux motifs qui les avaient dictées, le gouvernement britannique ne pouvait faire une réponse positive sans prendre, au préalable, connaissance des motifs de plainte entre les deux pays depuis le mois d'avril 1820; les ministres, ajoutait le plénipotentiaire, ne sachant sur quoi Sa Majesté très-chrétienne pouvait fonder l'interruption des relations diplomatiques, et en venir à une rupture avec l'Espagne, il leur était impossible d'émettre leurs avis sur le conseil que Sa Majesté britannique serait dans le cas de donner quand le moment serait venu de le faire.

Le 31 octobre, on délibéra sur la forme dans laquelle on devait faire au gouvernement espagnol des communications pour empêcher une rupture entre la France et l'Espagne ; et il fut convenu que les ministres

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

des quatre grandes puissances continentales remettraient à ce gouvernement des notes séparées, mais fondées sur des principes identiques. Le lendemain, 1 $^{er}$ novembre, sur la proposition du ministre d'Autriche, on décida que ces notes seraient communiquées au plénipotentiaire britannique, et qu'il serait invité à faire connaître la conduite politique que son gouvernement se proposait de suivre.

Après cette délibération, on changea d'avis sur la manière de faire les communications, et au lieu des notes officielles que chacun des ministres des puissances devait présenter à Madrid, on s'arrêta à l'idée de les adresser aux ministres résidens dans cette capitale, en leur exprimant les désirs et les intentions des puissances.

Quand ce plan fut arrêté, le duc de Wellington insista encore pour qu'on y fît quelques modifications; et même il présenta une nouvelle note, dans laquelle il se proposait de démontrer qu'il y avait du danger à faire ces communications au gouvernement espagnol. Il y exposait que tout ce qu'on pouvait dire sur l'origine, les circonstances et les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

résultats de la révolution espagnole, ainsi que sur la conduite de ceux qui étaient à la tête des affaires, etc., ne servirait qu'à irriter de plus en plus les esprits contre la France, en leur donnant occasion de croire qu'on avait profité des circonstances pour faire tomber sur l'Espagne les forces de toute la Sainte-Alliance; ce qui ne pourrait qu'augmenter l'embarras du gouvernement français, puisqu'il avait à exposer ses plaintes, indépendamment de toute considération étrangère. D'où le noble duc tirait l'induction que les communications projetées devaient être au moins différées jusqu'à une autre époque.

Quant à la part que Sa Majesté britannique désirait prendre dans ces négociations, le plénipotentiaire répétait qu'elles étaient contraires aux principes qui avaient constamment dirigé sa politique dans toutes les questions relatives aux affaires intérieures des nations indépendantes, tant que les actes qu'elles exerçaient ne portaient pas préjudice aux intérêts commerciaux des sujets de la Grande-Bretagne. Ainsi, que Sa Majesté britannique bornerait ses efforts à recomman-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

der à son ministre à Madrid, de chercher à calmer les esprits par tous les moyens possibles, au moment de l'irritation que les communications ne manqueraient pas d'exciter, en faisant tout ce qui dépendrait de lui pour arriver à ce but.

Enfin, le plénipotentiaire se flattait d'avoir réussi à réduire l'affaire d'Espagne à une question particulière, et d'avoir empêché la Sainte-Alliance d'agir collectivement contre elle, si ce n'était dans les cas de violence contre la personne du roi ou de sa famille, de tentatives d'invasion contre la France, de propagation de principes politiques chez les nations étrangères, ou de changement de la dynastie. Le gouvernement britannique pensait qu'aucun de ces cas n'aurait lieu.

En conséquence, les ministres des autres puissances préparèrent leurs notes avec des dates différentes, et y mêlèrent avec adresse quelques réflexions de nature à fixer l'attention. Ces notes devaient être toutes présentées au gouvernement espagnol dans le même jour; et si elles ne produisaient aucun effet, les quatre légations devaient quitter Madrid.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

La dernière mesure du congrès fut d'autoriser la France, comme puissance voisine et comme la plus intéressée dans cette affaire, par les liens de famille, à rétablir l'ordre en Espagne, en la laissant libre de choisir les moyens convenables pour arriver à ce but, et en lui promettant les secours des alliés, si elle croyait en avoir besoin. Quand ces résolutions furent arrêtées, M. de Montmorency partit pour Paris, MM. de Chateaubriand, de la Ferronnays et de Caraman restèrent à Vérone.

Sa Majesté très-chrétienne reçut M. de Montmorency avec des témoignages éclatans de son contentement, et le nomma duc le lendemain de son arrivée, en récompense des services qu'il venait de rendre à la couronne : mais la question principale n'était pas encore décidée; il fallait que le gouvernement français consentît à mettre à exécution ce qui avait été arrêté à Vérone; et parmi les ministres il y avait une forte opposition. Le président du conseil, M. de Villèle, pensait que si l'affaire de la pacification ds l'Espagne était laissée à la disposition de la France,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

celle-ci avait le droit de s'y conduire comme elle l'entendrait, et qu'on ne devait pas exiger d'elle qu'elle prît des engagemens avec ses alliés sur certaines mesures, qui pourraient, au lieu de conduire au but, rendre la position des choses bien plus embarrassante : que surtout on ne pouvait pas la forcer à rompre toutes ses communications avec l'Espagne, sans qu'auparavant elle essayât, par tous les moyens possibles, de conserver la paix. M. de Montmorency insistait pour que tous les ambassadeurs fussent rappelés en même temps, parce que ce point était ainsi convenu à Vérone, et qu'il l'avait promis sous sa responsabilité personnelle.

La discussion en était là, lorsque le général Pozzo di Borgo et le duc de Wellington arrivèrent à Paris. Ce dernier y trouva un ordre de son gouvernement pour qu'il demandât une conférence avec M. de Villèle, et lui offrît la médiation de l'Angleterre, afin d'arranger les différends qui existaient entre la France et l'Espagne. Par suite de cette conférence, M. de Villèle envoya un courrier à Vérone pour recommander aux pléni-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

potentiaires français qui étaient restés dans cette ville, de signifier aux ministres des puissances alliées les vœux du gouvernement français pour la suspension de l'ordre qui enjoignait aux légations de quitter Madrid. Cette communication inattendue donna lieu à bien des commentaires et à bien des dissertations dans les journaux, sur la divergence des opinions dans le cabinet français. Les révolutionnaires espagnols conçurent des espérances sur la durée de leur Constitution chérie, en voyant l'incertitude de ce gouvernement, que, dans leur ignorance, ils attribuaient aux succès que Mina venait d'obtenir en Catalogne. Les journaux forcenés du parti, l'*Universal* et l'*Expectador*, reprirent alors leur ton menaçant contre ceux qui avaient montré quelque désir de voir la Constitution modifiée par des réformes salutaires.

Après bien des conférences avec le plénipotentiaire britannique, le ministère français finit par refuser la médiation de l'Angleterre ; ce refus était fondé sur la nature des différends qui existaient entre la France et

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'Espagne, lesquels n'exigeaient aucune médiation entre leurs cours respectives, puisqu'elles se trouvaient parfaitement d'accord. Bien au contraire, ajoutait le cabinet français, les puissances qui ont sanctionné à Vérone le plan proposé par la France, regardaient les conséquences de la révolution espagnole comme étant communes à tous les États, sans qu'elles eussent jamais voulu considérer les mesures qu'on était à la veille de prendre, comme étant dans l'intérêt de la France ou de l'Espagne seulement, mais bien comme propres à maintenir la tranquillité de toute l'Europe. Malgré cette déclaration, la France approuvait fort les démarches indirectes du ministère britannique auprès de plusieurs députés des cortès, et auprès du gouvernement de Madrid, dans la vue de leur inspirer des sentimens de modération, et de leur épargner, ainsi qu'à l'Espagne, les malheurs d'une invasion.

Tout espoir de conserver la paix n'était pas encore perdu à l'époque où lord Wellington quitta Paris. Le 20 décembre, il partit pour l'Angleterre, en se proposant

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'employer, pour arriver à ce résultat, toute son influence dans son pays, et auprès de quelques hommes marquans de la péninsule avec lesquels il avait conservé des rapports. En effet, il décida M. Canning à envoyer à Madrid son ancien aide-de-camp, lord Fitz-Roy-Sommerset, chargé de présenter un *Memorandum* dont la teneur était celle-ci :

Memorandum *du duc de Wellington pour lord Fitz-Roi-Sommerset.*

« Londres, 6 janvier 1823.

« Il est important de faire sentir aux Espagnols qu'un roi étant nécessaire pour le gouvernement de leur pays, et faisant une partie du système établi par eux-mêmes, il s'ensuit qu'il est également nécessaire que les pouvoirs et prérogatives assignés au roi dans le système soient tels qu'ils lui permettent de remplir ses fonctions, et qu'il en soit satisfait.

« Si la position du roi n'est pas ce qu'elle doit être, s'il n'a pas le pouvoir, ainsi que ceux qu'il emploie, de trouver une protec-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tion dans l'exécution des devoirs pour le service de l'État; si le roi n'a pas lieu d'être convaincu que le pouvoir que lui accorde la loi est suffisant, la nation ne sera pas tranquille, quel que soit son système de gouvernement.

« Il y aura des insurrections royalistes perpétuelles dans une partie du pays ou dans l'autre, et le roi ou son gouvernement sera un objet d'une méfiance et d'une jalousie constantes.

« Les liaisons de famille entre Sa Majesté catholique et le roi de France, et l'intérêt que ce dernier porte naturellement au bien-être de l'autre, donneront lieu à une irritation perpétuelle entre les deux pays, tant que la situation du roi d'Espagne ne sera pas ce qu'elle doit être, ce qui (on doit s'y attendre) occasionnera la guerre tôt ou tard, et l'invasion du pays le plus faible.

« Ainsi donc, les Espagnols qui désirent réellement la paix et le bien-être de leur pays, doivent opérer dans leur Constitution un changement qui ait pour but de donner au roi le pouvoir d'exercer la royauté. J'a-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

voue que je ne vois aucune objection à faire à ce changement, soit dans la conduite antécédente du roi, ou dans la crainte que Sa Majesté catholique puisse abuser du pouvoir qui lui serait confié. Le roi sentira les avantages de la position dans laquelle il se trouvera, et il n'aura aucun motif pour désirer le renversement du système établi, surtout si ce changement se fait de concert avec lui. D'ailleurs, l'esprit de la nation et les efforts des individus qui ont empêché le renversement du système actuel conserveront celui qui serait établi, quand même le roi voudrait le renverser par l'abus du pouvoir qui lui serait confié.

« Ainsi se passeraient les choses, surtout si les changemens proposés dans le système étaient concertés avec le roi; et vraiment, aucune autre manière de faire ces changemens ne peut avoir l'effet qu'on en attendrait, car s'ils n'étaient pas faits de concert avec le roi, Sa Majesté catholique n'exécuterait pas sincèrement le système proposé, et le roi et le peuple étant mécontens, on aurait les mêmes causes de troubles intérieurs et de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

guerre extéricure qu'à présent. L'accord avec le roi pour les changemens doit être réel, et il faut le convaincre que la Constitution ainsi changée assurerait les bases de sa puissance sur le gouvernement exécutif, et lui donnerait les moyens de protéger sa propre personne, sa famille et ses agens.

« Je ne vois pas non plus pourquoi on différerait de faire ces changemens pendant les transactions actuelles des puissances étrangères; ces transactions sont évidemment défensives. La France proteste, par son armée d'observation, qu'elle est sur la défensive, et elle déclare qu'elle ne passera la frontière que dans le cas où certains évènemens auraient lieu. Le changement dans la Constitution sur le principe proposé rendrait ces évènemens si improbables, que la continuation de l'armée d'observation serait une dépense inutile, et il n'y a pas de doute qu'elle ne fût immédiatement retirée.

« Un autre avantage qui résulterait de ce changement pour la tranquillité intérieure, c'est que la France prendrait probablement sur le champ quelque mesure efficace pour

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

empêcher la réunion des royalistes en dedans des frontières françaises. Tous les Espagnols qui passeraient la frontière pourraient avoir l'ordre de résider à telle distance, pour rendre presque impossibles leurs intrigues ou leurs opérations sur les frontières espagnoles; et de cette manière, l'asile donné en France aux personnes de cette opinion ne serait plus incompatible avec la paix et la tranquillité de l'Espagne.

« Mais ce n'est pas tout : les Espagnols doivent s'apercevoir que toutes les sources de la prospérité de leur pays sont presque détruites, et que même les bases de l'ordre social et du gouvernement sont en danger; il n'y a pas de commerce, il n'y pas de revenus publics ou particuliers; les propriétés nationales ne peuvent se vendre. On ne peut payer l'intérêt de la dette non plus que l'armée, ou aucun des agens ou établissemens publics, et l'on ne peut emprunter de l'argent. Je sais que les principaux capitalistes de l'Europe ne veulent pas prêter d'argent à l'Espagne, jusqu'à ce qu'ils voient prévaloir dans ce pays un système qui



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

donne quelque espérance du rétablissement et de la permanence de la paix et du bon ordre.

« Si tout ceci est vrai, s'il est vrai d'ailleurs que la meilleure chance que l'Espagne puisse avoir pour parvenir à un arrangement avec ses colonies, ne se trouve que dans la conclusion de ses dissensions et ses troubles intérieurs, il est impossible qu'un Espagnol raisonnable puisse douter que le moment est arrivé de faire les changemens dont le bon sens du genre humain indique la nécessité. »

Ce *memorandum* est vraiment digne de son auteur par ses principes politiques ainsi que par la sagesse et la modération qu'on y remarque ; mais il n'était pas possible de se faire illusion sur le véritable état des choses en Espagne ; on ne pouvait espérer le moindre résultat favorable à la conservation de la paix ; car en admettant que quelques-uns et même plusieurs de ceux qui s'étaient enrôlés dans le parti de l'exaltation désirassent les modifications qu'on leur conseillait de faire, il n'y

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

avait pas un seul homme qui osât les proposer. Lord Sommerset lui-même eut bientôt l'occasion de s'en convaincre, comme on le voit par la lettre suivante, écrite à Madrid le 25 janvier 1823.

*Lord Fitz-Roi-Sommerset, à M. le secrétaire d'État Canning.*

« Madrid, 25 janvier 1823.

« Avec l'approbation de sir W. A'Court, j'ai fait part à N....., le 22 courant, de la nature de la commission qui m'était confiée, en lui exprimant mon espoir que, dans une matière qui touche si directement à l'intérêt de l'Angleterre, j'aurais son assistance et sa coopération. Je l'ai informé que le gouvernement de S. M. continuait à adhérer à la détermination qu'il avait prise jusqu'ici de ne point intervenir dans les affaires intérieures de l'Espagne; mais que, très-attentif aux difficultés de sa situation présente, et désirant en tout prévenir sa rupture avec la France, il a jugé à propos d'essayer l'effet d'une communication confidentielle qui puisse faire con-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

naître aux personnages influens de ce pays les sentimens du duc de Wellington, qui, en véritable ami de l'Espagne, a consenti à baser ses opinions sur la nécessité de quelques modifications dans la Constitution actuelle.

« En même temps je l'ai prié de se souvenir et de graver dans l'esprit de ceux avec lesquels je l'ai autorisé à communiquer, que l'Angleterre ne demande rien de l'Espagne, qu'elle ne suggère rien officiellement, et que son unique objet, en touchant à une question si délicate, est l'espoir qu'elle peut conduire à l'adoption d'un système qui puisse mettre un terme aux dissensions civiles, et diminuer les probabilités d'une guerre avec la France.

« Je lui ai lu ensuite le *memorandum* du duc de Wellington. N.... a été visiblement surpris de cette communication, à laquelle il m'a avoué qu'il n'était pas du tout préparé, et il m'a déclaré en même temps qu'il était convaincu qu'il ne pouvait servir d'instrument pour atteindre l'objet sur lequel j'appelais son attention.

« Il a eu dans le gouvernement anglais un entière confiance. Quant à la conduite

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'il a tenue à Vérone, il a été profondément pénétré de l'utilité des efforts du duc de Wellington dans cette occasion, et de sa constante sollicitude à procurer le bonheur et à assurer l'indépendance de l'Espagne ; mais dans l'état actuel de ce pays, il ne pouvait me cacher la difficulté de déterminer aucune personne à agir d'après les suggestions qui étaient soumises à leur considération dans le *memorandum* du duc de Wellington.

« Il a reconnu les défauts de la Constitution, et admis qu'on pouvait prendre en considération l'utilité de la modérer ensuite, et quand un tel procédé ne serait plus illégal. Il a senti également, d'accord avec moi, l'imminent danger auquel le pays était exposé, et que la guerre était une conséquence inévitable du refus de modifier la Constitution. Une telle mesure était donc hors de question ; le gouvernement, suivant son opinion, n'avait à faire autre chose que d'éloigner le mal qu'il ne pouvait détourner.

« Voyant que mon raisonnement ne faisait pas d'impression sur N..., et que sa répugnance à proposer aucune altération au pré-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sent ordre de choses était invincible, je cessai de le presser davantage sur ce sujet, ayant toutefois obtenu de lui, comme un acte de complaisance pour moi et comme service pour son pays, qu'il fît connaître à quelques-uns des membres des cortès auxquels il pût se fier, la nature de la commission dont j'étais chargé, et les raisons qui conduisaient le duc de Wellington à penser que le temps était arrivé où l'Espagne devait tâcher d'effectuer une telle modificatien dans son système actuel de gouvernement, afin de mettre un terme aux troubles dont elle est le théâtre, et de satisfaire son roi et ses alliés.

« J'ai trouvé plusieurs de mes anciennes connaissances, qui ne sont ni dans les cortès ni dans aucune situation qui les rende responsables, prêtes à s'accorder avec moi sur les difficultés dont l'Espagne est maintenant entourée, et sur la nécessité de quelques modifications à la Constitution ; quelques-unes même réclament hautement une telle mesure et l'intercession de la Grande-Bretagne ; mais quand on leur demande comment l'une peut être exécutée, et comment l'autre peut être rendue

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

utile aux exigences du moment, ils sont dans l'impossibilité de faire aucune réponse satisfaisante. »

Le même jour du départ de lord Wellington pour Londres, M. de Chateaubriand arriva à Paris, porteur de la circulaire que les trois monarques réunis au congrès venaient d'adresser à leurs légations respectives auprès des cours de l'Europe, en leur faisant connaître le résultat des conférences, et surtout l'ordre que Leurs Majestés avaient donné à leurs envoyés à Madrid, de quitter la péninsule. « L'état des choses, disait la circulaire, devenant tous les jours plus critique et plus dangereux, ne leur permettait pas de rester simples spectateurs, et encore moins d'autoriser en quelque sorte, par la présence de leurs ambassadeurs, les actes d'une faction disposée à tout entreprendre pour conserver son funeste pouvoir. L'ordre de quitter Madrid ne laissait aux ambassadeurs aucune latitude pour entrer dans des arrangemens quelconques, quoique les notes de la Prusse et de l'Autriche fussent conçues dans des

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

termes encore plus modérés que celles des autres puissances.

On était aussi divisé d'opinions dans le cabinet des Tuileries, sur le genre de déclaration qu'il fallait faire au gouvernement espagnol. On était parfaitement d'accord quant aux principes établis à Vérone, mais non pas quant à la manière dont ils devaient être signifiés. Le duc de Montmorency voulait qu'on agît comme les autres puissances, et qu'on donnât ordre au comte de Lagarde de quitter Madrid. Mais M. de Villèle pensait que sa présence y était nécessaire jusqu'à ce que l'on eût vu l'effet que les intimations des puissances pouvaient produire sur les meneurs des cortès. Après plusieurs jours de lutte entre ces deux opinions, celle de M. de Villèle l'emporta, et M. le duc de Montmorency quitta le ministère des affaires étrangères. M. de Villèle fut chargé par intérim de ce portefeuille, et le jour même de sa nomination, le 25 décembre, il adressa au général comte de Lagarde, ambassadeur à Madrid, la lettre suivante :

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*Le président du conseil des ministres, chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, à M. le comte de Lagarde, ministre du roi à Madrid.*

« Paris, 25 décembre 1822.

« Monsieur le comte, votre situation politique pouvant se trouver changée par suite des résolutions prises à Vérone, il est de la loyauté française de vous charger de donner connaissance des dispositions du gouvernemant de Sa Majesté très-chrétienne au gouvernement de Sa Majesté catholique.

« Depuis la révolution arrivée en Espagne au mois d'août 1820, la France, malgré les dangers qu'avait pour elle cette révolution, a mis tous ses soins à resserrer les liens qui unissent les deux rois, et à maintenir les relations qui existent entre les deux peuples.

« Mais l'influence sous laquelle s'étaient opérés les changemens survenus dans la monarchie espagnole, est devenue plus puissante par les résulats mêmes de ces changemens, comme il avait été aisé de le prévoir.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Une Constitution que le roi Ferdinand n'avait ni reconnue ni acceptée en reprenant la couronne, lui fut depuis imposée par une insurrection militaire. La conséquence naturelle de ce fait a été que chaque Espagnol mécontent s'est cru autorisé à chercher, par le même moyen, l'établissement d'un ordre de choses plus en harmonie avec ses opinions et ses principes : l'emploi de la force a créé le droit de la force.

« De là les mouvemens de la garde à Madrid, et l'apparition des corps armés dans diverses parties de l'Espagne. Les provinces limitrophes de la France ont été principalement le théâtre de la guerre civile. De cet état de troubles de la péninsule est résulté pour la France la nécessité de se mettre à l'abri. Les évènemens qui ont eu lieu depuis l'établissement d'une armée d'observation aux pieds des Pyrénées, ont suffisamment justifié la prévoyance du gouvernement de Sa Majesté.

« Cependant le congrès, indiqué dès l'année dernière pour statuer sur les affaires de l'Italie, se réunissait à Vérone.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Partie intégrante de ce congrès, la France a dû s'expliquer sur les armemens auxquels elle avait été forcée d'avoir recours, et sur l'usage éventuel qu'elle en pourrait faire. Les précautions de la France ont paru justes à ses alliés, et les puissances continentales ont pris la résolution de s'unir à elle pour l'aider (s'il en était jamais besoin) à maintenir sa dignité et son repos.

« La France se serait contentée d'une résolution à la fois si bienveillante et si honorable pour elle; mais l'Autriche, la Prusse et la Russie ont jugé nécessaire d'ajouter à l'acte particulier de l'alliance une manifestation de leurs sentimens. Des notes diplomatiques sont, à cet effet, adressées par ces trois puissances à leurs ministres respectifs à Madrid, ceux-ci les communiqueront au gouvernement espagnol, et suivront, dans leur conduite ultérieure, les ordres qu'ils auront reçus de leurs cours.

« Quant à vous, monsieur le comte, en donnant ces explications au cabinet de Madrid, vous lui direz que le gouvernement du roi est intimement uni avec ses alliés, dans

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

la ferme volonté de repousser par tous les moyens les principes et les mouvemens révolutionnaires; qu'il se joint également à ses alliés dans les vœux que ceux-ci forment pour que la noble nation espagnole trouve elle-même un remède à ses maux, maux qui sont de nature à inquiéter les gouvernemens de l'Europe, et à lui imposer des précautions toujours pénibles.

« Vous aurez surtout soin de faire connaître que les peuples de la péninsule, rendus à la tranquillité, trouveront dans leurs voisins des amis loyaux et sincères. En conséquence, vous donnerez au cabinet de Madrid l'assurance que les secours de tout genre dont la France peut disposer en faveur de l'Espagne, lui seront toujours offerts pour assurer son bonheur et accroître sa prospérité; mais vous lui déclarerez en même temps que la France ne se relâchera en rien des mesures préservatrices qu'elle a prises, tant que l'Espagne continuera à être déchirée par les factions. Le gouvernement de Sa Majesté ne balancera pas même à vous rappeler de Madrid, et à chercher ses garanties dans des

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dispositions plus efficaces, si ses intérêts essentiels continuent à être compromis, et s'il perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à attendre des sentimens qui ont si longtemps uni les Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et d'une sage liberté.

« Telles sont, monsieur le comte, les instructions que le roi m'a ordonné de vous transmettre au moment où les notes des cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg vont être remises à celui de Madrid. Ces instructions vous serviront à faire connaître les dispositions et la détermination du gouvernement français dans cette grande occurrence.

« Vous êtes autorisé à communiquer cette dépêche, et à en fournir copie si elle vous est demandée. »

C'était un évènement peut-être unique dans les fastes de la diplomatie, qu'une lettre ministérielle adressée à Madrid, et publiée dans les journaux français avant qu'elle fût arrivée à sa destination. L'anxiété générale et les intérêts du commerce expliquent assez

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

cette innovation dans les formes suivies jusqu'alors.

Il n'y avait que ceux qui habitaient l'Espagne à cette époque, et qui suivaient la marche des évènemens, qui fussent à même de calculer exactement les grands inconvéniens des incertitudes et des tâtonnemens du cabinet français, et les maux qui s'ensuivaient pour la cause des amis de la monarchie, parce qu'il n'y avait que ceux-là qui pussent s'apercevoir des espérances que les exaltés fondaient encore sur l'idée vraie ou fausse de la considération que l'on avait pour eux. La neutralité de l'Angleterre leur était déjà très-favorable, en ce que si la lutte venait à s'engager, il leur restait un asile assuré sur les côtes de la Méditerranée, quand ils ne pourraient plus résister à l'invasion. Ils voyaient aussi qu'ils pouvaient dissiper l'orage qui s'était formé à Vérone, puisqu'ils étaient les maîtres de faire des modifications à leur Constitution, et que dès lors les puissances reprendraient leurs anciens rapports d'amitié et de bienveillance envers l'Espagne; et qu'au moins ils pouvaient gagner le temps qui leur était

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nécessaire pour préparer les moyens de défense contre l'invasion dont ils étaient menacés.

Le ministère de Madrid vit avec un sentiment d'orgueil que l'on gardait des ménagemens envers lui, et qu'il se trouvait en quelque sorte caressé par les deux seules puissances qui pussent l'attaquer.

Les cortès continuaient à tenir leurs séances, sans adoucir le ton insolent qu'elles avaient d'abord adopté. J'ai déjà parlé de la résolution qu'on avait prise sur la proposition de Canga Arguelles et autres députés, relativement au bref de Sa Sainteté, qui défendait la lecture de certains ouvrages espagnols; j'ajouterai seulement qu'on expédia des ordres pour que la circulation du bref fût arrêtée, et qu'on fît savoir au nonce du pape à Madrid, que *ni lui ni la cour de Rome ne réussiraient dans leurs intentions à l'égard de l'Espagne*. Ceci avait rapport aux expressions dont Canga Arguelles, dans son discours, prétendait que s'était servi Philippe IV. Les cortès ordonnèrent aussi la suppression de tous les couvens établis dans les endroits

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dont la population n'allait pas au-delà de 450 habitans; enfin, elles cherchèrent par tous les moyens possibles à contrarier Sa Sainteté, en se mettant ainsi en opposition avec le peuple religieux de la péninsule. La cour de Rome, après ces actes répétés d'hostilité de la part des cortès, refusa de recevoir comme chargé d'affaires d'Espagne, l'ex-député Villanuéva, dont les opinions en matière de discipline ecclésiastique n'étaient pas d'accord avec la doctrine de l'Église romaine.

Pendant le mois de décembre, les cortès s'occupèrent d'un mémoire présenté par le ministre des finances. La commission chargée de l'examiner présenta son rapport, qu'elle divisa en trois points : 1° les dépenses ordinaires et extraordinaires du ministère pendant la présente *année économique;* 2° le déficit de 191,255,313 réaux des années précédentes; 3° le déficit présumé de l'année courante.

Quant au premier article, la commission disait qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, puisque les cortès avaient accordé, selon les demandes de chaque ministère, 309,738,809 réaux, auxquels il fallait ajouter encore

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

37,739,308 réaux pour l'équipement et l'armement de la milice nationale active.

Pour ce qui regardait le second, la commission pensait que l'on donnait mal à propos le nom de *déficit* aux 191 millions, puisqu'ils étaient plutôt une somme destinée à suppléer aux embarras que la rentrée des contributions avait éprouvés, et que probablement elle éprouverait encore par suite des circonstances.

Sur le troisième, la commission ne croyait pas, comme le ministre, que les 160,933,322 réaux devinssent nécessaires, et pensait qu'ils pouvaient être réduits à 95 millions. La commission proposait que la somme totale que les cortès devaient allouer, fût de 442,478,117 réaux.

Le ministre des finances, sans s'occuper du premier article, combattit les deux autres, et attribua les difficultés que la rentrée des contributions éprouvait, à la guerre civile; et puisque cette guerre, au lieu de s'éteindre, devenait plus générale, et se propageait dans toutes les provinces, il devait exister un grand déficit, quel que fût le nom qu'on voulût



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

attacher à cette idée. Canga Arguelles s'opposa à ce qu'on accordât les 95 millions proposés par la commission; mais enfin, on adopta les propositions de celle-ci, et 40 millions furent mis à la disposition du ministère, pour qu'il les fît inscrire sur le grand-livre de la dette publique.

Après que ces mesures eurent été arrêtées, les cortès s'occupèrent d'un rapport de la commission spéciale nommée à l'occasion des évènemens du 7 juillet, pour examiner la capitulation conclue entre le général Palaréa et les 300 soldats de la garde royale qui avaient pris position à la casa del Campo.

L'objet principal de ce rapport n'était certainement pas de provoquer une discussion dans les cortès, puisque l'affaire n'offrait pas la plus petite difficulté, mais de chercher un prétexte pour enflammer encore une fois les esprits, devenus un peu plus tranquilles depuis la suspension des pouvoirs accordés au rapporteur Parèdes, pour poursuivre les ministres, le général Morillo, et autres dont on a déjà parlé. La commission fut nommée dans ces intentions; car les cortès approu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

vèrent la capitulation, et autorisèrent le gouvernement à faire grâce de la vie à tous les gardes qui s'étaient rendus aux généraux Palaréa et Plasencia. La même grâce fut accordée à ceux qui se présentèrent à l'Escurial, par suite de la proclamation du général Plasencia, ainsi qu'à ceux qui s'étaient réunis au bataillon de Vicalbaro.

Cette générosité de la part des cortès et du ministère, ne ralentit pas les attaques dirigées contre ce dernier dans les journaux des exaltés. Le *Zurriago* (Fouet) surtout, journal infâme, se faisait remarquer par sa fureur. Il était l'organe du parti des *comuneros*, qui voulaient exploiter à leur profit la révolution, à laquelle ils avaient tant contribué, et qui voyaient avec jalousie que les francs-maçons en retiraient tous les avantages. Il avait été convenu depuis peu avec le ministère, composé alors de francs-maçons, qu'on nommerait aux places de l'administration un *comunero* sur deux francs-maçons, sans altérer l'ordre des emplois qui deviendraient vacans. Ainsi donc, s'il était question de nommer en même temps à une place de chef

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

politique, et à une place de portier d'administration, le ministère n'avait qu'à demander à la grande assemblée deux sujets pour remplir ces fonctions. Cependant il arrivait quelquefois que le ministère, oubliant cette formalité, donnait l'emploi considérable à un individu de sa secte, et abandonnait aux *comuneros* les places plus que subalternes.

Le *Zurriago* commença donc à outrager le ministre San Miguel, contre lequel il dirigea des sorties aussi violentes que contre les ministères précédens, et il montra presqu'aussi peu de respect pour lui qu'il en avait montré pour Sa Majesté. Mais si les lois sur la liberté de la presse n'offraient pas de moyens de réprimer la licence qu'on se permettait contre le monarque, elles en offraient pour punir les insultes dirigées contre San Miguel. Le jury s'empressa d'ordonner la suppression des numéros du *Zurriago* qui lui furent dénoncés. Le côté plaisant dans cette affaire, c'est que tous les journalistes de la faction, qui jusqu'alors avaient si éloquemment plaidé en faveur de la libérté illimitée de la presse, et contre les lois répressives

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dont on avait armé le pouvoir exécutif, déclamaient alors contre la liberté des journaux, et demandaient que le *Zurriago* fût supprimé, lacéré, brûlé, et qu'on imposât des punitions sévères à son rédacteur. En effet, on fit dans les corps-de-garde des miliciens et des soldats de la garnison, des *auto-da fé* de quelques numéros de ce journal, au grand contentement des franc-maçons, et surtout des royalistes, pour lesquels cette division de leurs ennemis était un spectacle fort agréable. Il est vrai que depuis quelque temps on lisait dans le *Zurriago* certains articles de politique, et même de diplomatie, qu'on se plaisait à attribuer à des rédacteurs plus habiles que ceux attachés d'ordinaire à cette feuille.

Jusqu'alors on s'était borné à vomir dans ce journal toutes sortes des blasphêmes contre le roi et ses augustes parens, à calomnier et à avilir le chef politique San Martin, et toutes les personnes enfin jouissant d'une considération méritée par leur honneur et leurs vertus. Ces injures chatouillaient agréablement les oreilles des ministres et de leurs affidés; main-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tenant c'était toute autre chose. On examinait des questions sur la politique étrangère, on y révélait des secrets que les ministres ne voulaient pas divulguer, et par conséquent on se mit dans le cas de faire croire que l'on connaissait la main qui écrivait de semblables articles. Le ministère, en vertu du pouvoir dictatorial dont il avait été armé par les cortès, exila de Madrid deux personnes très-connues, qu'on soupçonnait être les auteurs de ces écrits. Roméro Alpuente fut aussi menacé d'exil, mais on s'en tint aux menaces à l'égard de ce burlesque personnage. Peut-être le refus que fit Sa Majesté de sanctionner la loi proposée par les cortès pour la punition des conspirateurs contre le système, contribua-t-il à adoucir un peu la rigueur du gouvernement; car le roi fit sentir que les lois existantes suffisaient à la répression des délits, et qu'on n'avait pas besoin de pouvoirs extraordinaires et illimités. Ainsi les ministres eux-mêmes refusaient d'accepter l'autorité extraordinaire offerte par les cortès. Tel était l'état d'avilissement auquel était parvenue cette assemblée, qui se disait si jalouse de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

liberté des citoyens. Puisse cet exemple éclairer les partisans enthousiastes des corps législatifs, sur les inconvéniens d'une assemblée délibérante réunissant tous les pouvoirs, et leur montrer la nécessité d'établir des contre-poids salutaires !

Sur ces entrefaites, on apprit à Madrid l'évènement horrible qui avait eu lieu à Oviédo, et qui montrait encore une fois à quel excès de férocité la différence d'opinions politiques peut pousser les hommes. Un chef de bande royaliste nommé *Dorado*, avait été fait prisonnier dans les Asturies, et condamné à mort par le conseil militaire d'Oviédo. Le bourreau venait de lui faire subir le supplice de l'étranglement, lorsque les personnes qui entouraient l'échafaud s'aperçurent qu'il vivait encore. Le peuple cria au miracle, et prétendit que la confrérie de charité devait le sauver. Les révolutionnaires, irrités par l'intérêt même que le peuple montrait en faveur de la victime, craignant de la voir dérober à leur fureur, insistèrent pour que le coupable subît encore une fois l'étranglement. Le bourreau croyant l'exécution

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

finie, s'était retiré. Alors ces cannibales, saisissant les armes des miliciens, fusillèrent sur l'échafaud le malheureux Dorado. Ils ne bornèrent pas là leur acharnement ; une atroce persécution commença contre des citoyens honnêtes et compatissans, qui avaient porté plainte contre les auteurs de cet assassinat, commis en opposition aux lois, et au mépris de tout sentiment d'humanité.

Vers le même temps, on eut aussi connaissance dans la capitale des évènemens de Portugal, à l'occasion du refus que fit la reine de prêter serment à la Constitution, aimant mieux renoncer à ses droits, comme reine et comme Portugaise, que violer le vœu qu'elle avait fait de ne jamais jurer, *ni en bien ni en mal,* selon les expressions dont elle s'était servie dans la réponse qu'elle fit au roi son mari. Les Espagnols qui connaissaient le caractère de la reine depuis son enfance, ne furent pas étonnés de cette résistance, et tout le monde put prévoir de grands évènemens dans ce royaume, par suite de cette opposition.

Les cortès déclarèrent que le 7 juillet serait mis au nombre des grandes journées qui

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

avaient illustré le nom espagnol, et que tous ceux qui avaient contribué à remporter ce triomphe sur le despotisme avaient bien mérité de la patrie; elles créèrent une décoration en leur honneur, et décrétèrent l'érection d'un monument dans la grande place de Madrid, sur lequel devaient être inscrits les noms de ces patriotes. La municipalité fut chargée de la distribution des décorations et des rubans, dans lesquels on devait employer les couleurs nationales. Enfin les cortès forcèrent le roi à déclarer sa reconnaissance pour les services des patriotes du 7 juillet, par un décret qui fut affiché dans tous les lieux.

La société landaburienne continuait ses séances dans l'église de Saint-Thomas, et elles attiraient l'attention publique, bien plus encore que les séances des cortès. Dans celles-ci, on parlait de nouveau, depuis quelques jours, le langage de la modération, par suite des mesures ultérieures que les puissances de l'Europe se montraient disposées à prendre; mais dans la société landaburienne, on cherchait toujours à traverser les inten-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tions d'arrangement avec les étrangers, en se refusant à retrancher la partie même la plus insignifiante des institutions démocratiques. Une des grandes erreurs de cette société, était de croire que tous les partis se réuniraient dans le cas de l'invasion étrangère, et que l'esprit national était le même qu'en 1808. De là sa confiance sur la formation des guérillas dans toutes les provinces, et sur les pertes immenses qu'éprouverait le commerce français, en vertu des lettres de marque qu'on allait délivrer.

Les clubistes comptaient aussi, pour le triomphe de leur parti, sur l'appui qu'ils se flattaient de trouver en France de la part des républicains et des napoléonistes, lesquels étaient si nombreux dans ce royaume, disaient-ils, que le gouvernement ne pouvait manquer d'y être renversé, aussitôt qu'ils trouveraient un centre pour se réunir. Ils étaient fortifiés dans cette idée par un ramas de Français, d'Italiens et de Piémontais, dont j'ai eu occasion de parler plus d'une fois dans cet ouvrage, qui s'occupaient sérieusement alors d'organiser une révolution

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

en France. Ils commencèrent par annoncer un grand nombre de conspirations qui avaient éclaté à la fois à Grenoble et dans plusieurs autres départemens. Des hommes déguisés en courriers traversaient la ville porteurs de nouvelles aussi favorables, et le lendemain tous les journaux s'empressaient de les répéter. Mais le courrier suivant donnant toujours un démenti à celui des révolutionnaires, ils songèrent à des moyens plus solides que des fictions aussi grossières. Ils décidèrent l'organisation d'un corps d'étrangers qui porterait la cocarde tricolore, et se chargerait de distribuer partout, à son passage sur le territoire français, des proclamations qui souleveraient les départemens du Midi en faveur de Napoléon II. Nous verrons bientôt quel fut le résultat de ces machinations, et la manière dont l'armée de Sa Majesté Louis XVIII prouva sa fidélité devant les perturbateurs qui osèrent lui parler le langage de la déloyauté et de la trahison.

Les cortès, de leur côté, se hâtaient de terminer la discussion sur l'organisation militaire, et ordonnaient des levées pour mettre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

au complet les régimens de l'armée et la milice active; mais les bandes royalistes s'augmentaient considérablement par ces mesures; car les jeunes gens qu'on appelait pour le service militaire, préféraient courir les dangers d'une désertion, au malheur de combattre pour une cause abhorrée. L'exécution des décrets des cortès devint plus nécessaire, quand on apprit que l'infatigable Mérino se montrait menaçant dans la Vieille-Castille, et que le partisan Cuévillas, qui avait sous ses ordres plusieurs détachemens royalistes dans les provinces d'Alava et de Santander, s'était réuni à lui. Le Locho parcourait la Manche, et Cuesta l'Estrémadoure. Ainsi, les troupes constitutionnelles, dont le nombre diminuait tous les jours, étaient forcées de faire continuellement des marches pénibles. Il faut encore ajouter à cela la méfiance que les cortès avaient d'un grand nombre de chefs. Dans un seul jour on donna leur congé indéfini à soixante-cinq officiers supérieurs, tant colonels que majors et commandans: ce qui prouvait bien les difficultés que le gouvernement rencontrait pour soutenir sa cause.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Le 9 janvier, San Miguel devait exposer aux cortès l'état des relations du cabinet espagnol avec les puissances de l'Europe, ou plutôt leur faire part des communications que celles-ci venaient d'adresser par leurs ministres au gouvernement constitutionnel de Madrid, et de la réponse du ministère. Il n'était pas nécessaire que celui-ci rendît compte aux cortès des relations diplomatiques, qui, par la Constitution, étaient dans l'attribution spéciale et exclusive du pouvoir exécutif; mais il voulait donner par cette communication officieuse une preuve évidente de l'accord qui existait entre les deux pouvoirs de l'État, et montrer surtout qu'il avait suivi la ligne que son *patriotisme et la dignité nationale* lui avaient tracée. Il donna donc lecture des notes officielles des cabinets de Russie, de Prusse et d'Autriche. Les voici :

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*Dépêche de M. le prince de Metternich, au chargé d'affaires d'Autriche à Madrid.*

« Vérone, 14 décembre 1822.

« La situation dans laquelle se trouve la monarchie espagnole à la suite des évènemens qui s'y sont passés depuis deux ans, était un objet de trop haute importance pour ne pas avoir sérieusement occupé les cabinets réunis à Vérone. L'empereur, notre auguste maître, a voulu que vous fussiez informé de sa manière d'envisager cette grave question, et c'est pour cet effet que je vous adresse la présente dépêche.

« La révolution d'Espagne a été jugée pour nous dès son origine. Selon les décrets éternels de la Providence, le bien ne peut pas plus naître pour les États que pour les individus, de l'oubli des premiers devoirs imposés à l'homme dans l'ordre social; ce n'est pas par de coupables illusions, pervertissant l'opinion, égarant la conscience des peuples, que doit commencer l'amélioration de leur sort, et la révolte militaire ne peut

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

jamais former la base d'un gouvernement heureux et durable.

« La révolution d'Espagne, considérée sous le seul rapport de l'influence funeste qu'elle a exercée sur le royaume qui l'a subie, serait un évènement digne de toute l'attention et de tout l'intérêt des souverains étrangers; car la prospérité ou la ruine d'un des pays les plus intéressans de l'Europe, ne saurait être à leurs yeux une alternative indifférente; les ennemis seuls de ce pays, s'il pouvait en avoir, auraient le droit de regarder avec froideur les convulsions qui le déchirent. Cependant une juste répugnance à toucher aux affaires intérieures d'un État indépendant, déterminerait peut-être ces souverains à ne pas se prononcer sur la situation de l'Espagne, si le mal opéré par sa révolution s'était concentré et pouvait se concentrer dans son intérieur. Mais tel n'est pas le cas : cette révolution, avant même d'être parvenue à sa maturité, a provoqué déjà de grands désastres dans d'autres pays; c'est elle qui, par la contagion de ses principes et de ses exemples, et par les intrigues

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de ses principaux artisans, a créé les révolutions de Naples et de Piémont; c'est elle qui aurait embrasé l'Italie toute entière, menacé la France, compromis l'Allemagne, sans l'intervention des puissances qui ont préservé l'Europe de ce nouvel incendie. Partout les funestes moyens employés en Espagne pour préparer et exécuter la révolution, ont servi de modèle à ceux qui se flattaient de lui ouvrir de nouvelles conquêtes; partout la Constitution espagnole est devenue le point de réunion et le cri de guerre d'une faction conjurée contre la sûreté des trônes et contre le repos des peuples.

« Le mouvement dangereux que la révolution d'Espagne avait imprimé à tout le midi de l'Europe, a mis l'Autriche dans la pénible nécessité de recourir à des mesures peu d'accord avec la marche pacifique qu'elle aurait voulu invariablement poursuivre; elle a vu une partie de ses États entourée de séditions, cernée par des complots incendiaires, à la veille même d'être attaquée par des conspirateurs dont les premiers essais se dirigeaient contre ses frontières. Ce n'est que

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

par de grands efforts et de grands sacrifices que l'Autriche a pu rétablir la tranquillité en Italie, et déjouer les projets dont le succès n'eût été rien moins qu'indifférent pour le sort de ses propres provinces. Sa Majesté impériale ne peut d'ailleurs que soutenir, dans les questions relatives à la révolution d'Espagne, les mêmes principes qu'elle a toujours hautement manifestés. Dans l'absence même de tout danger direct pour les peuples confiés à ses soins, l'empereur n'hésitera jamais à désavouer et à réprouver ce qu'il croit faux, pernicieux et condamnable, dans l'intérêt général des sociétés humaines. Fidèle au système de conservation et de paix pour le maintien duquel elle a contracté avec ses augustes alliés des engagemens inviolables, Sa Majesté ne cessera de regarder le désordre et les bouleversemens, quelque partie de l'Europe qui puisse en être la victime, comme un objet de vives sollicitudes pour tous les gouvernemens; et chaque fois que l'empereur pourra se faire entendre dans le tumulte de ces crises déplorables, il croira avoir rempli un devoir



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dont aucune considération ne saurait le dispenser. Il me serait difficile de croire, monsieur le comte, que le jugement énoncé par Sa Majesté impériale sur les évènemens qui se passent en Espagne, puisse être mal compris ou mal interprété dans ce pays. Aucun objet d'intérêt particulier, aucun choc de prétentions réciproques, aucun sentiment de méfiance ou de jalousie ne sauraient inspirer à notre cabinet une pensée en opposition avec le bien-être de l'Espagne.

« La maison d'Autriche n'a qu'à remonter à sa propre histoire pour y trouver les plus puissans motifs d'attachement, d'égard et de bienveillance, pour une nation qui peut se rappeler avec un juste orgueil ces siècles de glorieuse mémoire où le soleil n'avait pas de couchant pour elle, pour une nation qui, forte de ses institutions respectables, de ses vertus héréditaires, de ses sentimens religieux, de son amour pour ses rois, s'est illustrée dans tous les temps par un patriotisme toujours loyal, toujours généreux, et bien souvent héroïque. A une époque peu

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

éloignée de nous, cette nation a encore étonné le monde par le courage, le dévouement et la persévérance qu'elle a opposés à l'ambition usurpatrice, qui prétendait la priver de ses monarques et de ses lois, et l'Autriche n'oubliera jamais combien la noble résistance du peuple espagnol lui a été utile dans un moment de grand danger pour elle-même.

« Ce n'est donc pas sur l'Espagne, ni comme nation, ni comme puissance, que peut porter le langage sévère dicté à Sa Majesté impériale par sa conscience et par la force de la vérité; il ne s'applique qu'à ceux qui ont ruiné et défiguré l'Espagne, et qui persistent à prolonger ses souffrances.

« En se réunissant à Vérone à ses augustes alliés, Sa Majesté impériale a eu le bonheur de retrouver dans leurs conseils les mêmes dispositions bienveillantes et désintéressées qui ont constamment guidé les siens. Les paroles qui partiront pour Madrid constateront ce fait, et ne laisseront aucun doute sur l'empressemcnt sincère des puissances à servir la cause de l'Espagne, en lui montrant

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

la nécessité de changer de route. Il est certain que les embarras qui l'accablent se sont accrus depuis peu dans une progression effrayante. Les mesures les plus rigoureuses, les expédiens les plus hasardés ne peuvent plus faire marcher son administration. La guerre civile est allumée dans plusieurs de ses provinces ; ses rapports avec la plus grande partie de l'Europe sont dérangés ou suspendus ; ses relations même avec la France ont pris un caractère si problématique, qu'il est permis de se livrer à des inquiétudes sérieuses sur les complications qui peuvent en résulter.

« Un pareil état de choses ne justifierait-il pas les plus sinistres pressentimens?

« Tout Espagnol éclairé sur la véritable situation de sa patrie doit sentir que, pour briser les chaînes qui pèsent aujourd'hui sur le monarque et sur le peuple, il faut que l'Espagne mette un terme à cet état de séparation du reste de l'Europe, dans lequel les derniers évènemens l'ont jetée. Il faut que des rapports de confiance et de franchise se rétablissent entre elle et les autres gouverne-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

mens; rapports qui, en garantissant d'un côté sa ferme intention de s'associer à la cause commune des monarchies européennes, puissent lui fournir, de l'autre côté, les moyens de faire valoir sa volonté réelle, et d'écarter tout ce qui peut la dénaturer ou la comprimer. Mais pour arriver à ce but, il faut avant tout que son roi soit libre, non seulement de cette liberté personnelle que tout individu peut réclamer sous le règne des lois, mais de celle dont un souverain doit jouir pour remplir sa haute vocation. Le roi d'Espagne sera libre du moment qu'il aura le pouvoir de faire cesser les malheurs de son peuple, de ramener l'ordre et la paix dans son royaume, de s'entourer d'hommes également dignes de sa confiance par leurs principes et par leurs lumières, de substituer enfin à un régime reconnu impraticable par ceux mêmes que l'égoïsme ou l'orgueil y tiennent encore attachés, un ordre de choses dans lequel les droits du monarque seraient heureusement combinés avec les vrais intérêts et les vœux légitimes de toutes les classes de la nation. Lorsque ce moment sera venu, l'Espagne,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fatiguée de sa longue tourmente, pourra se flatter de rentrer en pleine possession des avantages que le Ciel lui a départis, et que le noble caractère de ses habitans lui assure; elle verra renaître les liens qui l'unissaient à toutes les puissances européennes, et Sa Majesté impériale se félicitera de n'avoir plus à lui offrir que les vœux qu'elle forme pour sa prospérité, et tous les bons services qu'elle sera en état de rendre à un ancien ami et allié.

« Vous ferez de la présente dépêche, monsieur le comte, l'usage le plus approprié aux circonstances dans lesquelles vous vous trouverez en la recevant. Vous êtes autorisé à en faire lecture au ministère des affaires étrangères, ainsi qu'à lui en donner copie, s'il le demande. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

## *Dépêche de M. le comte de Bernstorff, au chargé d'affaires de Prusse à Madrid.*

« Le 22 novembre 1822.

« MONSIEUR,

« Au nombre des objets qui fixaient l'attention et réclamaient la sollicitude des souverains et cabinets réunis à Vérone, la situation de l'Espagne et ses rapports avec le reste de l'Europe ont occupé une première place.

« Vous connaissez l'intérêt que le roi, notre auguste maître, n'a jamais cessé de prendre à Sa Majesté catholique et à la nation espagnole.

« Cette nation si distinguée par la loyauté et l'énergie de son caractère, illustrée par tant de siècles de gloire et de vertus, et à jamais célèbre par le noble dévouement et l'héroïque persévérance qui l'ont fait triompher des efforts ambitieux et oppressifs de l'usurpateur du trône de France, a des titres trop anciens et trop fondés à l'intérêt et à l'estime de l'Europe entière, pour que les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

souverains puissent regarder avec indifférence les malheurs qui l'acablent et ceux dont elle est menacée.

« L'évènement le plus déplorable est venu subvertir les antiques bases de la monarchie espagnole, compromettre le caractère de la nation, attaquer et empoisonner la prospérité publique dans ses premières sources.

« Une révolution sortie de la révolte militaire a soudainement rompu tous les liens du devoir, renversé tout ordre légitime, et décomposé les élémens de l'édifice social, qui n'a pu tomber sans couvrir le pays entier de ses décombres.

« On crut pouvoir remplacer cet édifice, en arrachant à un souverain, déjà dépouillé de toute autorité réelle et de toute liberté de volonté, le rétablissement de la Constitution des cortès de l'année 1812, qui, confondant tous les élémens et tous les pouvoirs, ne partant que du seul principe d'une opposition permanente et légale contre le gouvernement, devait nécessairement détruire cette autorité centrale et tutélaire qui fait l'essence du système monarchique.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« L'évènement n'a pas tardé à faire connaître à l'Espagne les fruits d'une aussi fatale erreur.

« La révolution, c'est-à-dire le déchaînement de toutes les passions contre l'ancien ordre de choses, loin d'être arrêté ou comprimé, a pris un développement aussi rapide qu'effrayant. Le gouvernement, impuissant et paralysé, n'a plus eu aucun moyen ni de faire le bien ni d'empêcher ou d'arrêter le mal. Tous les pouvoirs se trouvent concentrés, cumulés et confondus dans une assemblée unique : cette assemblée n'a présenté qu'un conflit d'opinions et de vues, et un froissement d'intérêts et de passions, au milieu desquels les propositions et les résolutions les plus disparates se sont constamment croisées, combattues ou neutralisées. L'ascendant des funestes doctrines d'une philosophie désorganisatrice n'a pu qu'augmenter l'égarement général, jusqu'à ce que, selon la pente naturelle des choses, toutes les notions d'une saine politique furent abandonnées par de vaines théories, et tous les sentimens de justice et de modération sacri-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fiés aux rêves d'une fausse liberté. Dès lors, des institutions établies sous le prétexte d'offrir des garanties contre l'abus de l'autorité, ne furent plus que des instrumens d'injustice et de violence, et un moyen de couvrir ce système tyrannique d'une apparence légale.

« On n'hésita plus à abolir sans ménagement les droits les plus anciens et les plus sacrés, à violer les propriétés les plus légitimes, et à dépouiller l'Église de sa dignité, de ses prérogatives et de ses possessions. Il est permis de croire que ce pouvoir despotique, exercé par une faction, pour le malheur du pays, se serait plutôt brisé entre ses mains, si les déclamations trompeuses sorties de la tribune, les vociférations féroces des clubistes et la licence de la presse n'avaient pas comprimé l'opinion et étouffé la voix de la partie saine et raisonnable de la nation espagnole, qui, l'Europe ne l'ignore pas, en forme l'immense majorité. Mais la mesure de l'injustice a été comblée, et la patience des Espagnols fidèles paraît enfin avoir trouvé son terme. Déjà le mécontentement éclate

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sur tous les points du royaume, et des provinces entières sont embrasées par le feu de la guerre civile.

« Au milieu de cette cruelle agitation, l'on voit le souverain du pays réduit à une impuissance absolue, dépouillé de toute liberté d'action et de volonté, prisonnier dans sa capitale, séparé de tout ce qui lui restait de serviteurs fidèles, abreuvé de dégoûts et d'insultes, et exposé du jour au lendemain à des attentats dont la faction, si même elle ne les provoque pas sur lui, n'a conservé aucun moyen de les garantir.

« Vous, monsieur, qui avez été témoin de l'origine, des progrès et des résultats de la révolution de 1820, vous êtes à même de reconnaître et d'attester qu'il n'y a rien d'exagéré dans le tableau que je viens d'en tracer rapidement. Les choses en sont venues au point que les souverains réunis à Vérone ont enfin dû se demander quels sont aujourd'hui et quels seront désormais leurs rapports avec l'Espagne.

« On avait pu se flatter que la maladie affreuse dont l'Espagne se trouve attaquée,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

éprouverait des crises propres à ramener cette ancienne monarchie à un ordre de choses compatible avec son propre bonheur, et avec des rapports d'amitié et de confiance avec les autres États de l'Europe. Mais cet espoir se trouve jusqu'ici déçu; l'état moral de l'Espagne est aujourd'hui tel, que ses relations avec les puissances étrangères doivent nécessairement se trouver troublées ou interventies. Des doctrines subversives de tout ordre social y sont hautement prêchées et protégées; des insultes contre les premiers souverains de l'Europe remplissent impunément les journaux; les sectaires de l'Espagne font courir leurs émissaires pour associer à leurs travaux ténébreux tout ce qu'il y a dans les pays étrangers de conspirateurs contre l'ordre public et contre l'autorité légitime.

« L'effet inévitable de tant de désordres se fait surtout sentir dans l'altération des rapports entre la France et l'Espagne. L'irritation qui en résulte est de nature à donner les plus justes alarmes pour la paix entre les deux royaumes. Cette considération suffirait pour déterminer les souverains réunis à rom-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pre le silence sur un état de choses qui, d'un jour à l'autre, peut compromettre la tranquillité de l'Europe.

« Le gouvernement espagnol veut-il et peut-il apporter des remèdes à des maux aussi palpables et aussi notoires? Veut-il et peut-il prévenir ou réprimer les effets hostiles et les provocations insultantes qui résultent pour les gouvernemens étrangers de l'attitude que la révolution lui a donnée, et du système qu'elle a établi?

« Nous concevons que rien ne doit être plus contraire aux intentions de Sa Majesté catholique, que de se voir placée dans une position aussi pénible envers les souverains étrangers; mais c'est précisément parce que ce monarque, seul organe authentique et légitime entre l'Espagne et les autres puissances de l'Europe, se trouve privé de sa liberté et enchaîné dans ses volontés, que ces puissances voient leurs rapports avec l'Espagne dénaturés et compromis.

« Ce n'est pas aux cours étrangères à juger quelles institutions répondent le mieux au caractère, aux mœurs et aux besoins réels de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

la nation espagnole; mais il leur appartient indubitablement de juger des effets que des expériences de ce genre produisent par rapport à elles, et d'en laisser dépendre leurs déterminations et leur position future envers l'Espagne. Or, le roi notre maître est d'opinion que, pour conserver et rasseoir sur des bases solides ses relations avec les puissances étrangères, le gouvernement espagnol ne saurait faire moins que d'offrir à ces dernières des preuves non équivoques de la liberté de Sa Majesté catholique, et une garantie suffisante de son intention et de sa faculté d'écarter les causes de nos griefs et de nos trop justes inquiétudes à son égard.

« Le roi vous ordonne, monsieur, de ne pas dissimuler cette opinion au ministère espagnol, mais de lui faire lecture de la présente dépêche, d'en laisser une copie entre ses mains, et de l'inviter à s'expliquer franchement et clairement sur ce qui en fait l'objet.

« Agréez, etc. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

## *Dépêche de M. le comte de Nesselrode, au chargé d'affaires de Russie à Madrid.*

« Vérone, 14-26 novembre 1822.

« Les souverains et les plénipotentiaires réunis à Vérone dans la ferme intention de consolider de plus en plus la paix dont jouit l'Europe, et de prévenir tout ce qui pourrait compromettre cet état de tranquillité générale, devaient, dès le moment où ils se sont assemblés, porter un regard inquiet et attentif sur une antique monarchie que des troubles intérieurs agitent depuis deux ans, et qui ne peut qu'exciter à un égal degré la sollicitude, l'intérêt et les appréhensions des autres puissances.

« Lorsqu'au mois de mars 1820 quelques soldats parjures tournèrent leurs armes contre leur souverain et la patrie, pour imposer à l'Espagne des lois que la raison publique de l'Europe, éclairée par l'expérience de tous les siècles, frappait de la plus haute improbation, les cabinets alliés, et nommément celui de Saint-Pétersbourg, se hâtèrent de signaler

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

les malheurs qu'entraîneraient après elles des institutions qui consacraient la révolte militaire par le mode de leur établissement.

« Ces craintes ne furent que trop tôt et trop complètement justifiées. Ce ne sont plus des théories ni des principes qu'il s'agit ici d'examiner et d'approuver. Les faits parlent; et quel sentiment leur témoignage ne doit-il pas faire éprouver à tout Espagnol qui conserve encore l'amour de son roi et de son pays! Que de regrets s'attachent à la victoire des hommes qui ont opéré la révolution d'Espagne!

« A l'époque où un déplorable succès couronna leur entreprise, l'intégrité de la monarchie espagnole formait l'objet des soins de son gouvernement. Toute la nation partageait les vœux de Sa Majesté catholique; toute l'Europe avait offert une intervention amicale pour rasseoir sur des bases solides l'autorité de la métropole dans les contrées lointaines qui avaient jadis fait sa richesse et sa force. Encouragées par un funeste exemple à persévérer dans la révolte, les provinces où elle avait déjà éclaté trouvèrent dans les évènemens du mois de mars la meilleure apo-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

logie de la désobéissance, et celles qui restaient encore fidèles se séparèrent aussitôt de la mère-patrie, justement effrayées du despotisme qui allait peser sur son infortuné souverain et sur un peuple que d'imprévoyantes innovations condamnaient à parcourir tout le cercle des calamités révolutionnaires.

« Au déchirement de l'Amérique ne tardèrent pas à se joindre les maux inséparables d'un état de choses où tous les principes constitutifs de l'ordre social avaient été mis en oubli.

« L'anarchie parut à la suite de la révolution, le désordre à la suite de l'anarchie. De longues années d'une possession tranquille cessèrent bientôt d'être un titre suffisant de propriété ; bientôt les droits les plus solennels furent révoqués en doute ; bientôt des emprunts ruineux et des contributions sans cesse renouvelées attaquèrent à la fois la fortune publique et les fortunes particulières. Comme aux jours dont l'idée seule fait encore frissonner l'Europe, la religion fut dépouillée de son patrimoine, le trône du respect des peuples, la majesté royale outragée ; l'autorité



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

transportée dans des réunions où les passions aveugles de la multitude s'arrachaient les rênes de l'État. Enfin, comme à ces mêmes jours de deuil si malheureusement reproduits en Espagne, on vit au 7 juillet le sang couler dans la demeure des rois, et une guerre civile embraser la péninsule.

« Depuis près de trois ans, les puissances alliées s'étaient toujours flattées que le caractère espagnol, ce caractère si constant et si généreux, dès qu'il s'agit du salut de la patrie, et naguère si héroïque quand il luttait contre un pouvoir enfanté par la révolution, se réveillerait enfin jusque dans les hommes qui avaient eu le malheur d'être infidèles aux nobles souvenirs que l'Espagne peut citer avec orgueil à tous les peuples de l'Europe. Elles s'étaient flattées que le gouvernement de Sa Majesté catholique, détrompé par les premières leçons d'une expérience fatale, prendrait des mesures, sinon pour arrêter d'un commun accord tant de maux qui déjà se débordaient de toutes parts, au moins pour jeter les fondemens d'un système réparateur et pour assurer graduellement au trône ses

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

droits légitimes et ses prérogatives nécessaires; aux sujets une juste protection, aux propriétés d'indispensables garanties. Mais cet espoir a été complètement déçu. Le temps n'a fait qu'amener de nouvelles injustices; les violences se sont multipliées; le nombre de victimes a grossi dans une effrayante proportion, et l'Espagne a déjà vu plus d'un guerrier, plus d'un citoyen fidèle porter sa tête sur l'échafaud.

« C'est ainsi que la révolution du 9 mars avançait de jour en jour la ruine de la monarchie espagnole, lorsque deux circonstances particulières vinrent appeler sur elle la plus sérieuse attention des gouvernemens étrangers.

« Au milieu d'un peuple pour qui le dévouement à ses rois est un besoin et un sentiment héréditaire; qui, pendant six années consécutives, a versé le sang le plus pur pour reconquérir son monarque légitime, ce monarque et son auguste famille viennent d'être réduits à un état de captivité notoire et presqu'absolu. Ses frères, contraints de se justifier, sont menacés journellement du ca-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

chot ou du glaive; et d'impérieuses représentations lui ont interdit, avec son épouse mourante, la sortie de la capitale.

« D'autre part, après la révolution de Naples et du Piémont, que les conspirateurs espagnols ne cessaient de représenter comme leur ouvrage, on les entend annoncer que leurs plans de bouleversement n'ont pas de limites. Dans un pays voisin, ils s'efforcent avec une persévérance que rien ne décourage, à faire naître les troubles et la rébellion. Dans des États plus éloignés, ils travaillent à se créer des complices; l'activité de leur prosélytisme s'étend partout, et partout elle prépare les mêmes désastres.

« Une telle conduite devait forcément exciter l'animadversion générale. Les cabinets, qui désirent sincèrement le bien de l'Espagne, lui manifestent depuis deux ans leur pensée, par la nature des rapports qu'ils entretiennent avec son gouvernement. La France se voit obligée de confier à une armée la garde de ses frontières, et peut-être faudra-t-il qu'elle lui confie également le soin de faire cesser les provocations dont elle

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

est l'objet. L'Espagne elle-même se soulève en partie contre un régime que repoussent les mœurs, la loyauté connue de ses habitans et ses traditions toutes monarchiques.

« Dans cet état de choses, l'empereur, notre auguste maître, s'est décidé à faire une démarche qui ne pourra laisser à la nation espagnole aucun doute sur ses véritables intentions, ni sur la sincérité des vœux qu'il forme pour son bonheur.

« Il est à craindre que les dangers toujours plus réels du voisinage, ceux qui planent sur la famille royale, et les justes griefs d'une puissance limitrophe, ne finissent par amener entre elle et l'Espagne les plus graves complications.

« C'est là l'extrémité fâcheuse que Sa Majesté impériale voudrait prévenir, s'il est possible; mais tant que le roi sera hors d'état de témoigner librement sa volonté, tant qu'à la faveur d'un ordre de choses déplorable, des artisans de révolution, liés par un pacte commun à ceux des autres contrées de l'Europe, chercheront à troubler son repos, est-il au pouvoir de l'empereur, est-il au pou-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

voir d'aucun monarque d'améliorer les relations du gouvernement espagnol avec les puissances étrangères?

« D'un autre côté, combien ce but essentiel ne serait-il pas facile à atteindre, si le roi recouvrait, avec son entière liberté, le moyen de mettre un terme à la guerre civile, de prévenir la guerre étrangère, et de s'entourer des plus éclairés et des plus fidèles de ses sujets, pour donner à l'Espagne les institutions que demandent ses besoins et ses vœux légitimes.

« Alors, affranchie et calmée, elle ne pourrait qu'inspirer à l'Europe la sécurité dont elle jouirait elle-même; et alors aussi, les puissances qui réclament aujourd'hui contre la conduite de son gouvernement, s'empresseraient de rétablir avec elle des rapports d'amitié véritable et de mutuelle bienveillance.

« Il y a long-temps que la Russie signale ces grandes vérités à l'attention des Espagnols. Jamais leur patriotisme n'eut de plus hautes destinées à remplir. Quelle gloire pour eux que de vaincre une seconde fois la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

révolution, et de prouver qu'elle ne saurait exercer d'empire durable sur cette terre où d'anciennes vertus, un fond indélébile d'attachement aux principes qui garantissent la durée des sociétés, et le respect d'une sainte religion, finiront toujours par triompher des doctrines subversives et des séductions mises en œuvre pour étendre leur fatale influence. Déjà une partie de la nation s'est prononcée; il ne tient qu'à l'autre de s'unir, dès à présent, à son roi pour délivrer l'Espagne, pour la sauver, pour lui assigner dans la famille européenne une place d'autant plus honorable, qu'elle aurait été arrachée, comme en 1814, au triomphe désastreux d'une usurpation militaire.

« En vous chargeant, monsieur le comte, de faire part aux ministres de Sa Majesté catholique des considérations développées dans cette dépêche, l'empereur se plaît à croire que ses intentions et celles de ses alliés ne seront pas méconnues. En vain la malveillance essaierait-elle de les présenter sous les couleurs d'une ingérence étrangère qui prétendrait dicter des lois à l'Espagne.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Exprimer le désir de voir cesser une longue tourmente, de soustraire au même joug un monarque malheureux et un des premiers peuples de l'Europe, d'arrêter l'effusion du sang, de favoriser le rétablissement d'une administration tout à fait sage et nationale, certes, ce n'est point attenter à l'indépendance d'un pays, ni établir un droit d'intervention contre lequel une puissance quelconque ait raison de s'élever. Si Sa Majeste impériale nourrissait d'autres vues, il ne dépendrait que d'elle et de ses alliés de laisser la révolution d'Espagne achever son ouvrage. Bientôt tous les germes de prospérité, de richesse et de force, seraient détruits dans la péninsule; et si la nation espagnole pouvait aujourd'hui supposer ces desseins hostiles, ce serait dans l'indifférence et dans l'immobilité seules qu'elle devrait en trouver la preuve.

« La réponse qui sera faite à la présente déclaration va résoudre des questions de la plus haute importance. Vos instructions de ce jour vous indiquent la détermination que vous aurez à prendre si les dispositions de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'autorité publique, à Madrid, rejettent le moyen que vous leur offrirez d'assurer à l'Espagne un avenir tranquille et une gloire impérissable. »

La lecture de ces notes fut souvent interrompue par les clameurs des galeries, et par les murmures improbateurs des députés. San Miguel dit, en finissant, que ces documens ne précisant aucune idée, ou ne présentant aucune proposition déterminée, il n'avait pas cru devoir répondre d'une manière catégorique, puisqu'ils n'étaient d'ailleurs qu'un tissu de suppositions fausses et de calomnies révoltantes. Ensuite il lut les instructions qu'il avait transmises aux ambassadeurs et chargés d'affaires d'Espagne auprès des différentes cours de l'Europe, dont il avait communiqué aussi des copies aux ambassadeurs des puissances à Madrid. Cette lecture ayant été terminée, on entendit les acclamations répétées de *vive l'Espagne libre! vive le peuple souverain! mort aux tyrans!*

Plusieurs députés demandèrent la parole avec instance; mais le président annonça

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'il allait déclarer, et déclara en effet que les cortès, après avoir entendu les notes communiquées par les puissances au gouvernement espagnol, étaient fermement décidée *à n'admettre aucune modification* à la Constitution promulguée à Cadix en 1812, tant que cette mesure législative ne serait pas réclamée par le consentement unanime de la nation, et adoptée selon les formes prescrites dans le code fondamental.

Après cette déclaration, le député Galiano proposa que les cortès adressassent sur le champ un message à Sa Majesté, pour la lui faire connaître, en ajoutant qu'elle pouvait compter sur toutes les ressources, et sur tous les sacrifices qui seraient nécessaires pour soutenir la Constitution de 1812, et l'éclat du trône constitutionnel. Arguelles prononça un long discours, selon sa coutume, pour appuyer la proposition de Galiano, avec la seule différence qu'il demandait, pour montrer que les cortès n'avaient pas pris une résolution précipitée, que l'on renvoyât cette affaire à la commission diplomatique, à condition qu'elle présenterait son rapport dans

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

quarante-huit heures. Ce discours fut très-applaudi, et l'orateur fut adjoint à la commisssion, ainsi que son rival dans l'éloquence parlementaire, Galiano. La réconciliation entre ces deux chefs de parti eut lieu le même jour, et désormais nous les verrons proposer à l'envi des mesures dangereuses, et compromettre ainsi la sûreté du roi et la dignité nationale. Arguelles était resté jusque-là un des chefs du parti modéré; mais depuis la séance des *embrassades* et sa paix avec Galiano, il devint, par faiblesse, un des plus exaltés, et la risée de tous les partis.

Pendant que la commission diplomatique préparait son rapport, les cortès expédièrent deux décrets très-importans dans les circonstances, puisqu'ils faisaient connaître quels étaient les secours que les révolutionnaires espagnols pouvaient attendre de l'Angleterre. Par le premier, on déclarait que tous les ports de l'Amérique seraient désormais ouverts au commerce de toutes les nations, aux conditions que prescrivait, à l'égard de l'île de Cuba, le décret du 27 janvier 1822; et par le second, on ordonnait l'inscription de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

quarante millions de réaux, sur le grand livre de la dette publique, en faveur du commerce anglais, pour l'indemniser des pertes que les pirates lui avaient occasionnées autrefois dans les mers de la Terre-Ferme. Ainsi, la détresse d'argent, qui était extrême par suite des préparatifs militaires, devenait plus grande encore par les demandes de l'Angleterre, qui profitait de la position des révolutionnaires pour en exiger le paiement de sommes considérables, au moment où ceux-ci eussent sacrifié mille fois les intérêts nationaux, pourvu qu'ils pussent conserver l'espoir de quelque coopération de la part de la Grande-Bretagne à la défense de leur cause.

Deux jours après, le député Galiano vint lire aux cortès le projet de message que la commission diplomatique croyait convenable d'adresser à Sa Majesté, et qu'elle présentait à l'approbation de l'assemblée; on y exprimait la surprise que la lecture des notes avait produite, par la contradiction que l'on remarquait entre leur langage et les relations diplomatiques adoptées entre les nations civilisées, ainsi que par les expressions injurieuses

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'on y lisait contre la nation espagnole, contre les cortès et contre son gouvernement. On ajoutait que l'on avait entendu avec satisfaction les réponses *pleines de sagesse et de dignité* faites par le ministère, et l'on finissait le projet de message en déclarant que les cortès étaient décidées à défendre, jusqu'à la dernière extrémité, la majesté et l'éclat du trône constitutionnel, l'indépendance et l'honneur de la nation espagnole, et à accorder tout ce qui serait nécessaire pour la conservation d'intérêts aussi précieux.

Pour mettre le lecteur à même d'apprécier *la sagesse et la dignité* de ces réponses, au moment où il n'y avait ni armée, ni trésor, ni crédit, ni union entre les Espagnols, j'insérerai ici la réponse faite à l'ambassadeur de France :

*Au ministre plénipotentiaire de Sa Majesté à Paris.*

« Le gouvernement de Sa Majesté catholique vient de recevoir communication d'une

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

note envoyée par Sa Majesté très-chrétienne à son ambassadeur près cette cour, et dont Votre Excellence recevra une copie pour en prendre connaissance.

« Le gouvernement de Sa Majesté a peu d'observations à faire sur cette note; mais pour que Votre Excellence ne soit pas embarrassée sur la conduite qu'elle doit tenir dans cette circonstance, il a cru de son devoir de vous manifester avec franchise son sentiment et ses résolutions.

« Le gouvernement espagnol n'a jamais ignoré que les institutions adoptées spontanément par l'Espagne exciteraient la jalousie de plusieurs cabinets d'Europe, et seraient l'objet des délibérations du congrès de Vérone. Mais ferme dans ses principes, et résolu de défendre à tout prix son système politique actuel et l'indépendance nationale, il a tranquillement attendu le résultat de ce congrès.

« L'Espagne est gouvernée par une Constitution promulguée, acceptée et jurée en 1812, et reconnue par toutes les puissances qui se réunirent au congrès de Vérone. Des

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

conseillers perfides ont empêché Sa Majesté catholique Ferdinand VII de jurer, à son retour en Espagne, ce code fondamental que toute la nation désirait, et qui fut détruit par la force sans aucune réclamation des puissances qui l'avaient reconnu ; mais une expérience de six années et la volonté générale engagèrent, en 1820, Sa Majesté à se conformer aux vœux des Espagnols.

« Ce ne fut pas une insurrection militaire qui établit ce nouvel ordre de choses au commencement de 1820. Les hommes courageux qui se prononcèrent dans l'île de Léon, et successivement dans les autres provinces, ne furent que les organes de l'opinion générale et des vœux de toute la nation.

« Il était naturel qu'un changement de cette nature fît quelques mécontens : c'est une conséquence inévitable de toute réforme qui a pour objet la diminution des abus. Il y a toujours chez les nations des individus qui ne peuvent jamais s'accoutumer au joug de la raison et de la justice.

« L'armée d'observation que le gouvernement français entretient aux pieds des Py-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rénées ne peut calmer les désordres qui affligent l'Espagne. L'expérience, au contraire, a prouvé que l'existence de ce cordon sanitaire, transformé depuis en armée d'observation, n'a fait qu'augmenter les espérances des fanatiques qui ont poussé dans nos provinces le cri de la rébellion, en nourrissant l'idée d'une invasion prochaine sur notre territoire.

« Les principes, les vues ou les craintes qui ont influé sur la conduite des cabinets qui se sont réunis à Vérone, ne pouvant servir de règle au gouvernement espagnol, il s'abstient pour l'instant de répondre à cette partie des instructions de M. le comte de la Garde qui a rapport à ce congrès.

« Les jours de calme et de tranquillité que le gouvernement de Sa Majesté très-chrétienne désire à la nation espagnole, celle-ci ne les désire pas avec moins d'impatience pour elle-même et son gouvernement. Persuadés tous les deux que le remède à leurs maux ne peut être que l'ouvrage du temps et de la persévérance, ils s'efforcent, autant qu'ils le doivent,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'en accélérer les utiles et salutaires effets.

« Le gouvernement espagnol apprécie les offres que lui fait Sa Majesté très-chrétienne de contribuer, autant que possible, à son bonheur ; mais il est persuadé que les moyens et les précautions que prend Sa Majesté ne sauraient produire que des résultats contraires.

« Les secours que devrait donner en ce moment le gouvernement français à celui d'Espagne sont purement négatifs : il faudrait dissoudre son armée des Pyrénées, repousser les factieux, ennemis de l'Espagne, qui vont se réfugier en France, s'élever d'une manière énergique contre tous ceux qui se plaisent à dénigrer de la manière la plus affreuse le gouvernement de Sa Majesté catholique, ainsi que les institutions de l'Espagne et des cortès : voilà ce qu'exige le droit des peuples, droit respecté par ceux où règne la civilisation.

« Dire que la France veut le bien de l'Espagne et sa tranquillité, tandis que l'on tient continuellement allumés ces brandons de discorde qui alimentent les malheurs dont



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

elle est affligée, c'est tomber dans un abîme de contradictions.

« Quelles que soient les déterminations que le gouvernement de Sa Majesté très-chrétienne jugera convenable de prendre dans cette circonstance, celui de Sa Majesté continuera tranquillement à marcher dans le sentier que lui montrent son devoir, la justice de sa cause, le caractère de fermeté et l'attachement aux principes constitutionnels qui distinguent éminemment la nation à la tête de laquelle il se trouve placé; et sans entrer pour l'instant dans l'analyse des expressions hypothétiques et amphibologiques des instructions envoyées au comte de la Garde, il conclut que le repos et la tranquillité de la nation, ainsi que tout ce qui peut multiplier les élémens de son bien-être, ne doivent intéresser personne plus vivement qu'elle-même; que sa devise et la règle de sa conduite présente et à venir sont un attachement constant à la Constitution de 1812, la paix avec les nations, et surtout de ne jamais reconnaître chez qui que ce soit le droit d'intervenir dans ses affaires.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Votre Excellence est autorisée à lire cette note au ministre des affaires étrangères, et à lui en donner une copie s'il la demande. Votre jugement et votre prudence vous suggèreront la conduite ferme et digne de l'Espagne que vous devez tenir en ce moment.

« Telles sont les communications que Sa Majesté m'ordonne de vous faire, etc.

« Évariste San Miguel. »

*Circulaire aux ambassadears espagnols.*

« Il serait indigne du gouvernement espagnol de faire réponse aux notes de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, parce qu'elles ne sont qu'un tissu de mensonges et de calomnies; il se borne à vous faire connaître ses intentions:

1° « La nation espagnole se régit par une Constitution qui a été solennellement reconnue par l'empereur de Russie en 1812;

2° « Les Espagnols amis de leur patrie proclamèrent, dès le commencement de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

1812, cette Constitution, qui fut abolie par la seule violence en 1814;

3° « Le roi constitutionnel d'Espagne exerce librement les pouvoirs que lui délègue le code fondamental;

4° « La nation espagnole ne se mêle en rien des institutions et du régime intérieur des autres nations;

5° « Le remède à tous les maux qui peuvent affliger la nation espagnole, n'intéresse qu'elle seule;

6° « Les maux qu'elle ressent ne sont pas l'effet de sa Constitution, mais bien des efforts des ennemis qui tentent de la détruire;

7° « La nation espagnole ne reconnaîtra jamais à aucune puissance le droit d'intervenir dans ses affaires;

8° « Le gouvernement ne déviera jamais de la ligne tracée par ses devoirs, par l'honneur national, et par son attachement inaltérable à la Constitution jurée en 1812. »

« Je vous autorise à communiquer verbalement cet écrit au ministre des affaires étrangères de la puissance auprès de laquelle

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

vous résidez, et de lui en remettre copie s'il la réclame.

« Sa Majesté espère que la prudence, le zèle et le patriotisme qui vous distinguent vous suggèreront une conduite ferme et digne du nom espagnol dans les circonstances présentes. Voilà ce que j'ai l'honneur de communiquer à Votre Seigneurie, de l'ordre de Sa Majesté.

« Je vous renouvelle les assurances, etc.

« Evariste San Miguel.

« Madrid, 9 janvier 1823. »

La lecture du projet de message étant terminée, plusieurs députés montèrent successivement à la tribune, entre autres le député Arguelles, qui, en sa qualité de néophyte dans le parti de l'exaltation, était obligé de prouver d'une manière évidente qu'il avait perdu la raison. Il fit un discours qui dura plus de deux heures; ce qu'il contenait de plus remarquable, était la confiance de l'orateur sur la coopération des troupes royalistes de Mosen Anton pour repousser l'agression des Français.....

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Il est difficile de donner une idée des applaudissemens qui suivirent, ou plutôt interrompirent ce discours. Non seulement le message fut unanimement adopté, mais encore l'orateur fut porté en triomphe jusqu'à la voiture du président des cortès, et conduit chez lui au bruit de la musique et des acclamations. Le soir, la capitale fut illuminée.

L'inquiétude et la terreur remplacèrent ces scènes de triomphe. Le commandant-général de l'Aragon, Vélasco, annonçait, le 6 janvier, au ministre de la guerre, qu'ayant appris la veille que des bandes réunies de Bessières, du Royo et d'autres, au nombre de 5 mille hommes d'infanterie, et 200 chevaux, menaçaient d'attaquer Saragosse, et se trouvaient dans Montétorréro, une des promenades de la ville, il avait pris ses dispositions de défense, et envoyé à leur rencontre la garnison et les miliciens volontaires; mais qu'après un léger engagement, dans lequel la cavalerie de constitutionnels avait chargé les royalistes, ceux-ci s'étaient éloignés le soir, en prenant la direction de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Casa-Blanca. Une tentative aussi sérieuse contre une ville populeuse et renommée par la bravoure de ses habitans, prouvait bien évidemment que l'on avait exagéré les victoires remportées sur les royalistes; ils parcouraient les provinces et occupaient Méquinenza, sans être inquiétés par les constitutionnels. On savait d'ailleurs qu'une de leurs divisions venait d'entrer dans le Burgo de Osma, province de Soria, et que celle de Valence était aussi envahie par Sampère.

Le commandant de l'Aragon ayant annoncé, dans son rapport, qu'il n'avait pu envoyer de troupes à la poursuite de Bessières, on ignorait les mouvemens que celui-ci aurait pu entreprendre; mais on apprit, le 16, qu'il venait d'entrer à Siguenza, à dix-sept lieues de Madrid. Là, le corps d'armée royaliste se divisa, et prit trois directions différentes: une division se porta sur les montagnes d'Albarracin, une autre vers Médinacéli, et la troisième marcha sur Guadalajara. On parlait confusément de la défaite qu'une de ces divisions venait d'éprouver à Molina d'Aragon, où elle avait été atteinte par le général Vé-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lasco. Dans la surprise qu'occasionna au gouvernement l'arrivée de la division royaliste aux environs de Madrid, et ignorant si la colonne qui s'avançait sur la capitale était celle battue en Aragon, et qui fuyait, ou bien si elle avait des projets sérieux, il donna ordre à l'un des *héros* de l'île de Léon, O'Daly, qui commandait à Madrid, de partir sur le champ avec les troupes disponibles et quelques milices nationales, pour attaquer la division ennemie sur la route de Brihuéga. Le général Empécinado eut aussi l'ordre de l'attaquer en même temps, avec sa division, sur la gauche. En effet, O'Daly s'étant porté de Tarifa, avec une colonne de mille hommes, sur la route de Briuéla, trouva les hauteurs occupées par les troupes de Bessières. Il établit l'artillerie sur la route avec quelque infanterie, et une compagnie de patriotes à cheval. Le bataillon de Bujalance s'avança vers la ville, ayant un canon pour l'attaquer. Le combat s'engagea sur l'aile gauche; mais la droite plia bientôt devant les royalistes, qui mirent les constitutionnels dans la plus complète déroute, s'emparèrent

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de deux pièces d'artillerie, et firent beaucoup de prisonniers, entre autres le brigadier Placencia. Les constitutionnels furent consternés de la perte de cette bataille. Les exaltés ne pouvaient cacher la honte qu'ils éprouvaient en se voyant battus par celui des chefs royalistes qu'ils avaient regardé avec le plus de mépris. La noble et généreuse conduite de Bessières envers les prisonniers, après la victoire, rendit encore plus honteux les déclamateurs, jadis si furibonds. Ni Bessières, ni aucun des habitans de Madrid, ne pouvaient douter que si par malheur lui ou les siens fussent tombés au pouvoir des constitutionnels, ils eussent péri sur l'échafaud. Mais Bessières ne voulut point user de représailles; il accorda des secours à plus de trois cents miliciens et soldats, et pourvut à ce qu'ils pussent retourner chez eux sans éprouver aucun mauvais traitement. Le brigadier Plasencia fut mis en liberté sans condition, au moment où il s'attendait à être fusillé; sort qu'il eût fait éprouver à Bessières, si la fortune lui eût été favorable. Cette conduite généreuse gagna les cœurs des miliciens en

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

faveur du chef royaliste. Tous ceux qui revinrent à Madrid vantaient ses vertus, et la modération que les vainqueurs avaient montrée dans le triomphe. Une révolution soudaine s'opéra parmi les habitans de Madrid qui jusque-là avaient été partisans des constitutionnels.

Par suite de cette défaite, le comte de l'Abisbal fut nommé commandant-général provisoire de Madrid, et on mit sous ses ordres toutes les troupes arrivant de divers points, celles du général Vélasco y comprises. Le 25 janvier, il arriva à Alcala, et partit pour Guadajalara sans s'arrêter un instant; un de ses aides-de-camp fut envoyé à la rencontre de Vélasco, dont on n'avait pas de nouvelles depuis quelques jours. Mais aussitôt qu'il apprit que les royalistes avaient abandonné la ville, il se replia sur Alcala afin de couvrir la capitale, ne sachant quelle direction l'ennemi avait prise. Le lendemain, l'Abisbal entra à Guadajara, et se mit à la poursuite de Bessières; mais celui-ci abandonna quelques prisonniers qu'il avait voulu garder, et se porta sur Sacédon. Entre cette

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ville et Aunon, il y eut des engagemens de peu d'importance, pour soutenir la retraite sur Huète. Là, Bessières prit position, et se fortifia, craignant d'être attaqué par les troupes de l'Abisbal, qui étaient à Vellisca. Ce général, et son lieutenant O'Daly, n'eurent connaissance de la retraite de l'ennemi que plusieurs heures après qu'il eut évacué la ville et repris tranquillement la route de l'Aragon. Cette circonstance devait suffire pour éclairer les chefs constitutionnels sur l'état de l'opinion publique, puisque la population entière favorisait par son silence les mouvemens des royalistes. Mais au lieu de profiter de cette leçon salutaire, le comte de l'Abisbal s'obstina à poursuivre Bessières; celui-ci se vit dans la nécessité de presser sa retraite, parce que la discorde avait éclaté tout à coup parmi ses officiers. La cause de leur mécontentement avait été la nomination du colonel Isidro au grade de chef d'état-major, cet officier ne s'étant joint aux troupes royalistes que depuis peu de jours. Le brigadier Ulman, qui avait rempli jusqu'alors ces fonctions avec zèle, se trouva offensé;

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

et s'étant mis d'accord avec le Royo, il prit la résolution de se séparer de Bessières, et de se porter sur Valence. Celui-ci fut forcé de revenir sur Siguenza pour prendre la route de l'Aragon.

A Cobéta, Bessières fit prisonnier le frère de l'Empécinado, et le traita avec sa généro-sité accoutumée; il lui accorda la liberté, à condition qu'il ne prendrait plus les armes contre l'armée de la Foi, au moins pendant une époque déterminée. Il continua sa retraite jusqu'à Trillo, où il eut un engagement assez sérieux avec le commandant Dominguez, qui lui fit perdre beaucoup de monde, et le força à continuer sa retraite avec précipitation sur le Moncayo, toujours harcelé par les troupes de l'Abisbal. Son corps se trouva réduit à un très-petit nombre de soldats, par suite de ces marches pénibles; mais nous le reverrons bientôt reparaître dans les environs de Madrid, renforcé par la bande de Batanéro, et quelques autres qui vinrent le rejoindre. Cependant la consternation était grande à Madrid. Une irruption aussi peu attendue, et les mesures mêmes que le gouver-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nement se croyait forcé de prendre, augmentaient la crainte des constitutionnels, et relevaient les espérances de la partie la plus nombreuse de la population. Madrid fut divisée en quinze sections commandées par quinze lieutenans-généraux, et un nombre égal de maréchaux-de-camp qui devaient les remplacer au besoin. Les officiers isolés d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, furent invités à se réunir aux compagnies commandées par les inspecteurs. On plaça des canons dans la grande rue d'Alcala, des patrouilles parcouraient les environs de la capitale; tout faisait soupçonner que l'on craignait une invasion de la part de Bessières. Qand le danger fut passé, les journaux répétèrent que le gouvernement n'avait jamais regardé comme probable la réussite d'une semblable tentative; mais les précautions qui avaient été prises trahissaient ses craintes. Nous ne parlerons pas d'un grand nombre de troupes dont il ordonna la réunion pour combattre *quelques factieux* échappés, selon l'*Expectateur*, des mains des constitutionnels, et qui fuyaient devant l'armée

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de l'Aragon; car outre 1600 hommes de *troupes d'élite* de Vélasco, le chef politique de Cuença avait réuni 5000 miliciens sur les rives du Tage; 1000 infants et 300 chevaux venaient en poste de Burgos; le général Espinosa partait de Valladolid avec 1800 hommes; 4000 étaient en marche de Tolède, et de Talavèra de la Reina. Madrid comptait 6000 défenseurs; il fallait ajouter à ce nombre les troupes qui se portaient en avant sous les généraux l'Abisbal, O'Daly et l'Empécinado. Telle était l'inconséquence et l'aveuglement des révolutionnaires : d'après eux, la tentative de Bessières était insensée, et il fallait mettre en mouvement les forces disponibles à cent lieues à la ronde pour les combattre.

Dans les derniers jours du mois de janvier, une colonne de 800 royalistes en Galice, avait coupé les communications entre Lugo et la Corogne; le général Quiroga avait été forcé de réunir toutes les forces disponibles du district, pour aller à sa rencontre. On s'attendait aussi à voir déboucher sur la Navarre les troupes royalistes, aussitôt que la ri-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gueur de la saison des neiges le permettrait; O'Donnell s'était renforcé, et se montrait jaloux de venger leurs désastres passés. Du côté de la Catalogne, on faisait aussi des dispositions pour commencer les hostilités. Les généraux Éroles et Quésada avaient quitté Paris, et se dirigeaient sur les frontières d'Espagne; enfin on craignait l'arrivée du discours de la couronne à l'ouverture des Chambres de France, discours qui devait fixer les incertitudes, comme tout l'annonçait.

Le 5 février, Mina, déjà nommé lieutenant-général, fut confirmé dans le commandement de l'armée du septième district (Catalogne). Le gouvernement ordonna la réunion en un seul corps, des armées de Navarre et d'Aragon, et en nomma Ballestéros général en chef. Il décréta aussi la formation d'une armée de réserve à Madrid, sous les ordres du comte de l'Abisbal. Les trois généraux avaient non seulement le commandement des armées, mais encore celui des districts où elles se trouvaient.

Pour mettre le comble à l'embarras dans lequel se trouvait le gouvernement révolu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tionnaire, des traites tirées sur Bernales, revinrent protestées. Ce banquier de Londres s'était engagé à négocier pour le compte de l'Espagne, un emprunt de 40 millions de réaux de rente, que les cortès avaient accordés pour les dépenses extraordinaires des ministres. Ses opérations devaient être surveillées par une commission spéciale qui ne devait les approuver que dans le cas où les actions seraient négociées au taux de 45 pour cent au moins. Sous cette condition, un neveu du banquier, qui résidait à Madrid, avait signé et donné des traites sur Londres, pour la somme de 80 millions de réaux. Mais aussitôt qu'il eut apprit la défaite de O'Daly à Brihuéga, et que la situation du gouvernement était loin d'être favorable, il expédia un courrier à Londres pour en prévenir son oncle, et lui conseiller de laisser protester les traites tirées sur lui. Cette circonstance contraria singulièrement le gouvernement: le neveu de Bernales fut assez heureux pour ne pas être découvert dans son asile, autrement il eût payé cher sa supercherie.

On reçut enfin le discours du roi de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

France; il était tel qu'on l'avait annoncé, et ne laissait aucun doute sur les délibérations prises à l'égard de l'Espagne. Le voici :

*Discours du roi de France.*

« La France devait à l'Europe l'exemple d'une prospérité que les peuples ne peuvent obtenir que du retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, à la vraie liberté : ce salutaire exemple elle le donne aujourd'hui.

« Mais la justice divine permet qu'après avoir long-temps fait éprouver aux autres nations les terribles effets de nos discordes, nous soyons nous-mêmes exposés aux dangers qu'amènent des calamités semblables chez un peuple voisin.

« J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples, et préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs. L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les représentations faites à Madrid, laisse peu d'espoir de conserver la paix.

« J'ai ordonné le rappel de mon ministre. Cent mille Français commandés par un



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Prince de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à nommer *mon fils*, sont prêts à marcher en invoquant le Dieu de saint Louis pour conserver le trône d'Espagne à un petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe.

« Nos stations vont être renforcées dans les lieux où notre commerce maritime a besoin de cette protection. Des croisières seront établies partout où nos arrivages pourraient être inquiétés.

« Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins pour en resserrer le cercle, à en borner la durée. Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendrait impossible. Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les justes inquiétudes de la France, dès ce moment les hostilités cesseront; j'en prends devant vous, messieurs, le solennel engagement.

« J'ai dû mettre sous vos yeux l'état de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nos affaires au-dehors. C'était à moi de délibérer ; je l'ai fait avec maturité. J'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France. Nous sommes Français, messieurs ; nous serons toujours d'accord pour défendre de tels intérêts. »

Le langage de ce discours était trop clair ; il n'était plus possible de douter de l'intervention armée de la France. Il fallait ou se mettre en mesure de résister, ou chercher les moyens de l'éviter. Cependant l'un n'était pas plus possible que l'autre, tant que des hommes haïs et méprisés de toute la nation resteraient dans le ministère. On voyait qu'il était absolument impossible non seulement de résister à l'armée française, mais de retarder sa marche d'un seul jour. La tentative de Bessières et la complète nullité des ministres dans un moment aussi critique, étaient encore présentes à tous les esprits ; personne ne pouvait se laisser séduire par des bravades. D'un autre côté, ceux mêmes qui désiraient l'intervention d'une force étrangère, la regardaient toujours comme une ca-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lamité publique, que tout Espagnol devait chercher à éviter au lieu de la provoquer par des insultes et des injures grossières, ainsi qu'on voyait le ministère le faire tous les jours. On eut donc l'idée de le renverser, et d'en mettre à la place un autre composé en grande partie de conseillers d'État auxquels on supposait de la sagesse et une connaissance plus approfondie des affaires. Ce changement étant le sujet de toutes les conversations, les ministres ne pouvaient pas l'ignorer; on désignait les personnes sur lesquelles on comptait pour les mettre à leur place. Mais la Constitution ayant établi que les conseillers d'État ne pourraient exercer d'autres fonctions sans le consentement des cortès, les ministres réussirent à empêcher que cette autorisation leur fût accordée. Dans la séance du 17 février, les cortès refusèrent la demande, en faisant une seule exception en faveur du général Ballestéros, qui fut nommé commandant de l'Aragon, et général en chef de l'armée réunie dans cette province.

Le même jour, un des ministres se présenta dans les appartemens du roi, afin de faire

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sentir à Sa Majesté que la guerre étant sur le point d'éclater entre l'Espagne et la France, il fallait qu'elle quittât Madrid avec toute la famille royale. Rien ne pouvait être plus pénible pour Sa Majesté que ce départ dans les circonstances où elle se trouvait. Elle souffrait de la goutte depuis quelques jours ; la santé de la reine inspirait les plus vives inquiétudes ; et enfin le roi prévoyait qu'en quittant la capitale, il serait dans l'impossibilité d'éviter les calamités dont son peuple était menacé, ou d'y remédier. Il refusa donc de partir, et se décida à changer le ministère, mesure indispensable pour retirer la nation des bords de l'abîme dans lequel les ministres voulaient l'entraîner. Le 18, le roi ne put les recevoir, à cause d'une terrible attaque de goutte. Le 19, qui était le jour où la clôture de la session des cortès extraordinaires devait avoir lieu, ils furent renvoyés, et les chefs de bureaux des ministères furent chargés d'expédier provisoirement les affaires. Le ministre des finances contresigna le décret de destitution de ses collègues.

Aussitôt que les ministres apprirent leur

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

remplacement, ils coururent eux-mêmes rassembler leurs partisans, et essayèrent de renouveler les scènes des premiers temps de la révolution, en organisant une émeute. Gasco, San Miguel et Lopez Banos se rendirent chez Galiano et Canga Arguelles, qui s'empressèrent de réunir sur le champ une foule de clubistes. Ce rassemblement se dirigea vers la petite place du château, en poussant des cris horribles. A cinq heures du soir il y avait déjà plus de mille personnes réunies du côté de l'Arméria et de la rue de Santiago; elles forcèrent le passage, malgré les efforts des soldats qui étaient de garde. Les cris redoublèrent, et non seulement on demandait la réinstallation de l'ancien ministère, mais la nomination d'une régence. Les imprécations les plus épouvantables que la plume se refuserait à transcrire, accompagnaient ces demandes. La personne même de la reine, modèle de toutes les vertus, ne fut pas épargnée par ces forcenés. Le roi se trouvait sans défense au milieu de sa famille et des personnes attachées au service de sa maison. Il n'avait auprès de lui que le général Zayas, qui de-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

manda à Sa Majesté, à plusieurs reprises, la permission de sortir pour dissiper cette canaille, à la tête de quelques miliciens qui étaient de garde aux postes du château, et le comte de Punonrostro, qui, toujours prêt à donner sa vie pour le service du roi, se rendit au château aussitôt qu'il entendit les premiers cris. Madrid était alors sans autorités, parce que le chef politique était sorti pour une de ces ridicules excursions que l'on faisait de temps à autre, afin d'exterminer, disait-on, les bandes royalistes. Le gouverneur de la place venait d'être déposé par la canaille, sans que Sa Majesté en eût connaissance. L'officier nommé par la populace se trouvant malade, la ville était dans l'anarchie la plus complète.

La garde du roi n'inspirait aucune confiance, car le général Palafox, capitaine des hallebardiers, dit à Sa Majesté qu'il n'osait pas compter sur ses soldats, ce corps ayant été réorganisé d'après les décrets des cortès, et étant composé d'hommes dont le seul mérite était l'exaltation et le dévouement aux révolutionnaires. L'anxiété dans laquelle se trou-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

vait la famille royale était extrême; elle se voyait menacée par cette populace, qu'elle n'avait aucun moyen d'arrêter dans ses égaremens. Le danger devint plus pressant au moment où, soit par faiblesse, soit par mauvaise intention, les miliciens qui défendaient une des portes furent culbutés; les forcenés se répandirent dans la cour et dans l'escalier du château, aux cris de *mort aux tyrans!* Parmi cette canaille, on eût pu reconnaître des personnes qui étaient restées dans les bureaux des ministères, et même quelques-unes qui y étaient attachées; elles brandissaient des épées et des poignards, et paraissaient disposées à commettrc toutes sortes d'attentats. Alors le roi se vit dans la nécessité de rapporter son décret sur la destitution des ministres. Le ministre des finances Egéa se trouva là tout prêt pour transmettre cette nouvelle agréable à ses collègues, qui étaient au milieu du rassemblement, et qui firent cesser tout à coup l'émeute. En effet, la populace se retira après avoir reçu le salaire qui lui avait été promis.

Les *comuneros* ne prirent aucune part à

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ce rassemblement, soit qu'on leur eût fait entendre que leur secte prendrait la direction des affaires, soit que l'inimitié entre eux et les francs-maçons fût arrivée au plus haut degré. Le fait est que, le lendemain de cette émeute, ils accusèrent ceux-ci d'avoir fait violence au roi, en le forçant de conserver des ministres inhabiles, et qui ne pouvaient sauver la nation. Le 20, à midi, des groupes commencèrent à se former de nouveau devant l'hôtel de la députation permanente des cortès; on demandait une régence : c'était le mot d'ordre que les chefs de la révolution avaient donné. De là, les perturbateurs se dirigèrent à la maison de ville, la municipalité étant toujours l'appui des factieux, et le lieu de ses séances leur rendez-vous ordinaire. Riégo y était déjà, épiant l'occasion de se mettre en évidence. Il se présenta au balcon pour haranguer la populace, ou, pour mieux dire, pour la flatter; car il dit que les demandes du peuple étaient justes et sages. Il voulait seulement que, pour leur donner plus de force et de solidité, on rédigeât une pétition, et qu'on l'exposât dans un endroit

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fréquenté, afin d'obtenir un nombre considérable de signatures. En effet, le soir même on plaça des tables sur la grande place; sur les tables étaient des plumes, des encriers et du papier, pour que les citoyens donnassent leur adhésion. C'était l'occasion pour le peuple de manifester sa volonté; mais quelques misérables seulement signèrent, tandis que des personnes apostées abordaient les passans, et leur conseillaient de faire de même.

Les ministres d'un roi constitutionnel étaient pourtant les auteurs de cette manœuvre scandaleuse contre les droits et la dignité de la couronne. Ce qui est assez singulier, c'est que la municipalité adressait dans le même moment une proclamation aux habitans de Madrid, ainsi conçue :

« Habitans de Madrid! la municipalité de cette, ville qui a été tant de fois témoin de votre ferme adhésion au code fondamental de la monarchie, serait injuste envers vous si elle pouvait douter un moment de *votre obéissance aux lois et de votre respect pour les autorités constituées*. Le peuple héroïque de Madrid, qui a donné tant de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

preuves de ses vertus, mérite bien que la municipalité mette en lui sa confiance, etc. » Elle finissait en lui conseillant de se méfier des menées des serviles, en donnant à entendre que ce qui se passait était l'œuvre des ennemis du système constitutionnel. Il faut avouer que la municipalité offensait par cette proclamation le bon sens de tous les gens raisonnables; car personne, et la municipalité elle-même ne pouvait se méprendre sur les hommes qui provoquaient ces désordres.

Cependant, les comuneros avaient soin d'expliquer quels étaient les auteurs véritables des rassemblemens; car quelques jours après, un nommé *Rotalde* fit paraître un pamphlet où il rapportait, avec des détails circonstanciés qu'il ne fut pas possible de contredire, toutes les démarches de Galiano et de Canga Arguelles pour organiser l'émeute. L'Abisbal et l'Empécinado se faisaient aussi la guerre, et se disputaient les honneurs du commandement; de frivoles prétentions de rang et d'autorité, et non des sentimens de devoir et de patriotisme, guidaient leur conduite.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Les ministres ayant été enfin réinstallés, sans que ni eux ni leurs affidés eussent l'air de connaître l'opinion publique, ils continuèrent l'exercice de leurs fonctions, ou, ce qui est la même chose, leurs attentats contre les principes constitutionnels. Un seul d'entre eux eut de la pudeur, et offrit sa démission. De jour en jour les moyens de se soutenir leur manquaient; il ne leur en restait plus d'autre que la violence. On avait répandu le bruit que Beltran-de-Lys, alors alcade constitutionnel, avait beaucoup contribué au renversement du ministère, et que c'était lui qui avait décidé Sa Majesté à signer son renvoi. Cette rumeur, fondée ou non, donna occasion à Beltran-de-Lys de publier un supplément au journal intitulé *le Patriote*. Il y informait le public de sa *visite* au roi; son but, disait-il, n'avait pas été politique, mais seulement *de témoigner au roi son amitié, et de lui demander des nouvelles de l'état de l'Europe*; il ajoutait que la conversation étant engagée sur les ministres, le roi lui avait demandé son avis, et qu'il n'avait pas jugé convenable de dire son

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

opinion sur leur compte, quoiqu'il fût entièrement convaincu de leur incapacité. Mais maintenant, poursuivait-il, qu'ils ont jeté le masque, et qu'ils ont commis ouvertement des attentats contre la mère-patrie, il est nécessaire qu'ils s'empressent de cicatriser les plaies qu'ils ont faites. Il faisait entendre par-là qu'ils devaient se retirer. Celui qui se rappelle l'importance de Beltran-de-Lys à cette époque, pourra facilement comprendre les conséquences que l'on devait attendre de la guerre qu'il déclarait aux ministres.

Le conseil d'État se prononça aussi contre les ministres; il déclara, dans le rapport qui lui avait été demandé sur la translation de la famille royale dans une autre ville, que ce départ était prématuré. Le 1^er^ mars arriva, et les cortès ordinaires ouvrirent leurs séances.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

# QUATRIÈME LÉGISLATURE.

Il devenait plus difficile de jour en jour d'accomplir le projet favori de la translation de la cour. Les pervers, qui n'avaient pas d'autres moyens de sauver leur vie et le fruit de leurs rapines, étaient décidés à se faire un rempart de la personne sacrée de Sa Majesté. Le roi étant malade, il ne put faire en personne l'ouverture des cortès; mais on lut un discours préparé par les ministres, dans lequel on proposait, pour déjouer les plans de l'armée d'invasion, de transférer le roi et le gouvernement sur un point de l'Espagne plus éloigné que Madrid de la frontière de France, et où les cortès pourraient continuer leurs travaux avec plus de sécurité. Cette partie du discours était concertée avec elles, afin qu'elles missent de suite en discussion si le roi serait conduit dans les provinces méridionales de l'Espagne; et en effet, on s'occupa de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

cette question dès le lendemain. Cependant l'opinion publique força les ministres, malgré leur effronterie, à offrir leurs démissions : le roi les accepta. Pour les remplacer, on nomma ministre des affaires étrangères Florez Estrada; de l'intérieur, et, par intérim, d'outremer, Diaz del Moral; de la marine, Romai; de la guerre, le général Torrijos; de grâce et justice, Zorraquin ; et des finances, Calvo de Rocas. On comprend aisément que Sa Majesté ne pouvait avoir aucune confiance dans ces nouveaux ministres, qui lui étaient imposés, et avaient pour la royauté autant de haine que leurs prédécesseurs. La seule différence qui existât entre ce ministère et l'ancien, c'est que celui-ci était composé de *comuneros*, et le premier de francs-maçons; parmi de tels anarchistes, le roi ne pouvait faire un bon choix. Au surplus, cette nomination resta sans effet; car, sous prétexte que les anciens ministres avaient à faire des rapports aux cortès, on décréta que les portefeuilles resteraient à ceux qui avaient proposé d'emmener leur roi prisonnier. Pour l'exécution de ce projet, on comptait parti-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

culièrement sur le comte de l'Abisbal, qui revenait à Madrid après avoir perdu les traces de Bessières. Celui-ci se montrait alors dans les environs de Ségovie, à la tête de 500 chevaux. A son arrivée, l'Abisbal fut investi d'un pouvoir dictatorial, pour contenir la capitale au moment du départ des cortès.

Elles étaient incertaines sur le lieu qu'elles devaient choisir pour leur résidence : Cadix, la Corogne, Badajoz et Séville divisèrent les opinions. Avant de fixer leur choix, les cortès nommèrent une commission de généraux pour exposer les avantages et les inconvéniens de chacune de ces places. Séville fut préférée, non qu'elle offrît plus d'avantages pour y établir le gouvernement, mais parce que cela avait été ainsi convenu d'avance entre les meneurs. Fuir d'un côté ou d'un autre leur était indifférent; mais ils voulaient prolonger de quelques semaines l'existence d'un gouvernement dont la chute était inévitable, puisque, outre le manque d'argent et d'armées, le peuple se prononçait fortement contre les préparatifs de défense. Cependant le ministre d'Angleterre, sir William

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

A'Court, et son envoyé extraordinaire, lord Sommerset, étaient encore à Madrid, et l'on ignorait quel genre de protection la Grande-Bretagne accorderait aux constitutionnels. Les royalistes se méfiaient des deux diplomates anglais; leur conduite était fort tortueuse, du moins en apparence. On connaissait les étroites liaisons de l'un avec un député qui en dernier lieu s'était fortement prononcé en faveur de l'exaltation, et tout le monde savait quelle conduite avait tenue l'autre dans le royaume de Naples. Ils approuvaient tous deux avec affectation le projet de translation de Sa Majesté, tandis que les habitans de Madrid n'ignoraient pas sa répugnance, et les violences que l'on avait employées pour la décider. Il était hors de doute que ces envoyés avaient des instructions de leur gouvernement, et que sans leur présence à Madrid, ou la translation n'eût pas eu lieu, ou du moins le gouvernement n'eût pas été suivi dans sa retraite par des milliers de personnes assez peu clairvoyantes pour ne pas voir que les affaires étaient dans un état tout à fait désespéré.

REAL ACADEMIA DE JURISPRUDENCIA BIBLIOTECA



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Mars 1823

Le 3 mars, on présenta aux cortès les projets de loi relatifs aux miliciens désignés pour les suivre; à l'organisation des guérillas ou corps francs, qui devaient, comme dans la guerre précédente, harceler l'armée française; et enfin à l'enlèvement de l'argenterie et des choses précieuses qui se trouvaient dans les églises. Cette dernière proposition fut faite par le P. Rico, qui voulait qu'on autorisât les chefs politiques à s'en emparer. Dans les séances suivantes, on décréta qu'on emballerait tous les objets précieux des établissemens publics, même les machines employées à la fabrication de la monnaie, et que tous ceux qui ne pourraient pas être emportés seraient détruits. On eut soin aussi d'intéresser la jeunesse des écoles de Madrid à suivre le gouvernement, par la promesse de compter pour des cours complets les années employées au service militaire ou à la garde des cortès; ainsi, le bâtiment de Saint-Isidore, destiné à l'enseignement, devint tout à coup une caserne où les jeunes gens faisaient l'exercice, et apprenaient le maniement des armes depuis le matin jusqu'au soir. Le 7, le mi-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

1823
Mars

nistre de grâce et justice annonça aux cortès que Sa Majesté éprouvait un violent accès de goutte dans le pied gauche, et que Sa Majesté la reine se trouvait malade, et gardait le lit; qu'en conséquence, il y avait eu une consultation des six principaux médecins de Madrid, à laquelle le majordome major marquis de Santa - Cruz avait assisté, et dont le résultat avait été de déclarer qu'aucun d'eux ne répondait des conséquences funestes qui pourraient s'ensuivre si Sa Majesté se mettait en route dans un tel état de maladie. Les cortès nommèrent une commission de neuf membres, dont six étaient médecins, pour faire un rapport, dans le plus bref délai, sur cette consultation.

En effet, le 13, la commission exposa qu'elle avait lu avec méfiance le certificat des médecins sur l'état de la santé du roi, et leur opinion sur les conséquences fâcheuses du voyage. Quoiqu'il ne s'agît que d'une affaire purement médicale, la commission disait qu'on avait écarté toutes les considérations de l'art, *pour ne s'occuper que d'envisager la question sous le rapport politique*. Elle

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

voulait faire entendre par-là qu'elle s'était informée si les médecins étaient des *royalistes*, des *exaltés* ou des *modérés*. Le rapport, après plusieurs traits ironiques sur l'importance du voyage pour le rétablissement de la santé de Sa Majesté, finissait par émettre le vœu que Sa Majesté fût enlevée de force. « Les cortès, y était-il dit, doivent montrer toute leur fermeté, et être supérieures *à certaines considérations importunes dans ces momens*, quoiqu'elles puissent mériter quelque attention dans des circonstances moins critiques ; elles ne doivent songer qu'aux intérêts de la patrie, et ceux-ci demandent qu'on approuve le rapport de la commission. »

Elle proposait qu'on adressât un message au roi pour le prier de fixer le jour de son départ avant le 18 du mois, et que les cortès restassent en séance permanente jusqu'à ce que le jour et l'heure du départ fussent fixés. En effet, la commission partit ayant à sa tête don Cayétano Valdès, l'homme le plus capable, par ses manières et par sa grossièreté, de remplir les intentions de ceux qui l'avaient nommé. Sa Majesté se trouvait au lit

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

et souffrait beaucoup de la goutte : sans aucun de ces ménagemens que l'humanité réclame, même envers les plus obscurs individus, la députation lui signifia l'ordre des cortès ; elle répondit qu'elle serait prête le 17; mais que, s'il n'y avait pas d'inconvénient, elle désirait que son départ fût remis au 20. Valdès annonça aux cortès, avec un air de triomphe, le succès de sa commission ; et après une légère discussion, on consentit à accorder au roi sa demande. Les journaux annoncèrent le même jour l'itinéraire que devait suivre Sa Majesté, et donna l'état des troupes qui devaient l'escorter, au nombre de 2500 hommes, avec deux pièces d'artillerie. Malgré l'état d'humiliation et d'asservissement dans lequel était plongée la royauté, la faction révolutionnaire eut l'impudeur de vouloir persuader que Ferdinand jouissait de toute son autorité, et publia un décret par lequel il nommait M. Fernandez Valléjo ministre de grâce et justice ; et le chef politique de la Corogne, M. Garcia Barros, ministre de l'intérieur.

La situation des habitans de Madrid qui,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

par suite de leurs opinions ou d'engagemens pris avec les libéraux, se trouvaient forcés d'entreprendre un long voyage, était vraiment déplorable. Ils vendaient leurs mobiliers, ou les déposaient chez des amis, après en avoir dressé des listes, qui d'ordinaire, comme cela s'est vu dans d'autres émigrations, ne servent qu'à rappeler par la suite les pertes que l'on a éprouvées. Tous les employés exigeaient l'arriéré de leurs appointemens, et, après l'avoir reçu, se montraient peu disposés à entreprendre le voyage. Le gouvernement, de son côté, depuis le retour des traites protestées de Bernales, n'avait de disponible que 12 millions; ces fonds étaient destinés au service de la marine, qui depuis plusieurs années était abandonnée avec une insouciance inexcusable. Ses intérêts furent cette fois encore sacrifiés par des hommes qui semblaient n'avoir d'autre but que d'appauvrir et d'opprimer leur patrie. Les députés se partagèrent cette somme pour frais de route. La maison du roi fut comprise pour une faible portion dans ce partage; on mit à la disposition du ministre de l'intérieur,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

25,000 piastres pour le service de la table, pendant les vingt-cinq jours de voyage, des personnes qui y étaient attachées.

Lorque ces dispositions furent arrêtées, Morillo fut nommé général en chef d'une armée imaginaire qu'on devait organiser en Galice; il ne voulait accepter ce commandement qu'autant que le conseil d'État déclarerait honorable sa conduite au 7 juillet; mais enfin, vaincu par les instances du ministère, il partit pour sa destination.

Le comte de l'Abisbal demanda à escorter le roi jusqu'aux limites du district de son commandement; ce n'était point un honneur qu'il voulait lui rendre; il voulait plutôt l'insulter dans sa captivité. Le 19, il passa au Prado la revue des troupes qui devaient escorter Leurs Majestés, et il y adjoignit 1800 miliciens qui s'offrirent volontairement pour être du voyage. Ces miliciens furent insultés le soir même par ceux qui restaient; ils leur reprochaient l'indigne résolution qu'ils venaient de prendre. Enfin le 20 mars arriva, et les habitans de Madrid eurent la douleur de voir partir le roi et la famille royale,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gardés comme de véritables prisonniers. Sa Majesté, quoique souffrante, s'efforçait de persuader au peuple, par l'expression de sa physionomie, que ce sacrifice était nécessaire, et semblait compter sur sa résignation. Tous les cœurs étaient attendris à la vue de la reine, dont les hautes vertus méritaient si peu l'infâme traitement qu'on lui faisait éprouver. On craignait, de plus, que le climat brûlant des provinces méridionales, où les épidémies sont si fréquentes, n'eût une influence funeste sur la santé de Leurs Majestés, déjà fort altérée par des souffrances continuelles.

Laissons achever ce voyage à travers la Manche et l'Andalousie, témoins du silence morne et improbateur de ses habitans, pour jeter un coup-d'œil sur la situation du Portugal, lorsque les cortès y eurent terminé leur œuvre constitutionnelle; nous raconterons ensuite les évènemens qui eurent lieu à Madrid après le départ du roi.

Le Portugal avait éprouvé la même révolution que l'Espagne; les mêmes causes y avaient produit les mêmes effets. L'influence

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

du cabinet britannique à Lisbonne adoucissait néanmoins les maux qui étaient la conséquence nécessaire d'un système en opposition avec les mœurs et les traditions monarchiques des Portugais. Ce peuple, accoutumé aux bienfaits d'un gouvernement monarchique et conservateur, détestait généralement le régime que lui avaient imposé des soldats révoltés. Opprimé par la force militaire, il était réduit au silence; le roi lui-même, cédant aux menaces des hommes perfides qui l'entouraient, feignait d'avoir accepté franchement la Constitution et ses institutions démocratiques. Il était dans un tel état d'esclavage, qu'il fut forcé de signer des mesures de rigueur contre son auguste épouse, qui refusait avec une constance héroïque de prêter le serment qu'on lui demandait.

Cet état de violence et de désordre ne pouvait durer. La seule crainte qui préoccupât les esprits, c'était de voir les révolutionnaires de Lisbonne faire cause commune avec ceux de Madrid, ce qui eût compliqué davantage les embarras occasionnés déjà par la conduite de l'Angleterre. Mais vers les derniers jours

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de février, Emmanuel Silveyra Pinto, comte d'Amarante, arbora l'étendard de la fidélité dans la province de Tras-los-Montes. Il commença ses opérations en faisant prisonniers le 6e régiment de ligne, et la garnison de Chaves, qui passèrent presque entièrement sous ses drapeaux. Le gouvernement de Lisbonne envoya le général Louis Do-Régo pour le poursuivre; et en effet il arriva à Braganza, où Quiroga vint lui offrir des secours et des troupes, tandis que lui-même ne pouvait maintenir la tranquillité dans son district. Do-Régo se borna à défendre le passage du Duéro; malgré le désordre qui se mit dans les troupes d'Amarante à ce passage, ce général battit complètement l'avant-garde de l'armée constitutionnelle, le 13 mars, et fit un grand nombre de prisonniers, qui prirent parti avec les troupes royalistes.

Do-Régo traita la province de Tras-los-Montes avec une férocité dont il y a peu d'exemples, et souleva ainsi tous les esprits contre la cause qu'il défendait. Il poussa la barbarie jusqu'à brûler la ville de la Trinité, en se proposant d'imiter les cruautés com-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

mises par Mina dans la Catalogne. Malgré les bonnes dispositions des habitans en faveur de la cause du roi, le comte d'Amarante, dont les forces étaient inférieures à celles de son adversaire, se retira sur le territoire espagnol, toujours poursuivi par Do-Régo, jusqu'à la province de Léon. Ce général constitutionnel rétrograda là, et après quelques marches inutiles, rentra en Portugal.

Tout annonçait dans ce pays la chute prochaine de l'édifice constitutionnel. Le 27 mai, quelques jours après la sanction de la nouvelle Constitution, le brigadier Sampayo reçut l'ordre de partir à la tête de son régiment, le 23e d'infanterie, pour rejoindre le général Do-Régo dans la province de Béira. Mais aussitôt qu'il fut sorti des murs de Lisbonne, il harangua ses soldats, en leur exposant l'état anarchique de la nation, et la nécessité de rendre au roi la plénitude de son autorité, afin de terminer la guerre civile et de ramener la paix dans toutes les familles. Les soldats jurèrent de ne pas l'abandonner. L'infant don Miguel quitta le palais cette même nuit à une heure et demie, et alla joindre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

cette poignée de braves. A trois heures du matin il se mit en marche à la tête de 30 hommes de cavalerie et de 360 d'infanterie, et adressa de Santerna une lettre très-respectueuse au roi son père, en lui faisant des excuses pour avoir quitté le palais sans sa permission, et en déclarant hautement que son intention était de renverser la Constitution, et de rendre à Sa Majesté les droits dont on l'avait dépouillée. Le prince appela auprès de lui le général Pamplona. Cependant les cortès confièrent la défense de la ville au général Sépulvéda, qu'elles croyaient très-intéressé au maintien de la Constitution, puisque le premier il avait levé l'étendard la révolte à Oporto; mais deux jours après il quitta Lisbonne, emmenant avec lui 2700 soldats qu'il avait pu réunir, et passa du côté de l'Infant. Tous les postes furent abandonnés dans la capitale : il ne resta que le régiment n° 18, qui même était réduit à ses seuls officiers; la garde nationale maintint l'ordre et la tranquillité. La reine quitta la retraite de Romallao, où elle avait été envoyée en exil par suite de son refus de prêter

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

serment à la Constitution, et se rendit au château de Quéluz. Le roi vint de Bemposta s'établir à Villacampa, d'où il adressa aux habitans de Lisbonne la proclamation suivante :

« Habitans de Lisbonne! le salut des peuples est toujours une loi suprême, et pour moi une loi sacrée. Cette conviction, qui a été mon guide dans les circonstances difficiles où la Providence m'a placé, me dicte impérieusement la résolution que j'ai prise hier avec la plus vive peine de me séparer de vous pour quelques jours, cédant aux prières du peuple et aux désirs de l'armée qui m'accompagne ou me précède.

« Habitans de Lisbonne, tranquillisez-vous; je ne démentirai jamais l'amour que je vous ai consacré; je me sacrifie pour vous, et dans peu de temps vos plus chers désirs seront satisfaits.

« L'expérience, cette sage maîtresse des peuples et des gouvernemens, a démontré d'une manière bien douloureuse pour moi, et bien funeste pour la nation, que les insti-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tutions existantes sont incompatibles avec les volontés, les usages et les sentimens de la plus grande partie de la monarchie. Les faits, par leur évidence, prouvent ces assertions. Le Brésil, cette intéressante portion de la monarchie, a été violemment séparé du royaume; la guerre civile a fait verser le sang portugais par les mains des Portugais; la guerre étrangère est imminente, et l'État, ainsi fluctuant, est menacé d'une ruine totale, si les promptes et les plus efficaces mesures ne sont adoptées à l'instant. Dans cette crise douloureuse, il m'appartient, comme roi père de mes sujets, de les sauver de l'anarchie et de l'invasion, en conciliant les partis, qui sont devenus ennemis.

« Pour arriver à une fin si désirée, il est nécessaire de modifier la Constitution : si elle avait été faite pour l'avantage de la nation, je continuerais à être son premier défenseur; mais quand la plus grande partie d'un peuple se déclare si ouvertement et hostilement contre ces institutions, elles doivent être réformées.

« Citoyens ! je ne désire pas et ne désire-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rai jamais le pouvoir absolu, et aujourd'hui même je le rejette, les sentimens de mon cœur répugnant au despotisme et à l'oppression ; mais je désire la paix, l'honneur et la prospérité de la nation.

« Habitans de Lisbonne, ne craignez point pour vos libertés ; elles seront garanties de manière à ce que les droits de la couronne seront assurés, les droits des citoyens respectés et maintenus.

« Jusque-là obéissez aux autorités, oubliez les vengeances particulières, étouffez l'esprit de parti, évitez la guerre civile ; et dans peu vous verrez les bases d'un nouveau code, qui, garantissant la sûreté personnelle, la propriété et les emplois loyalement acquis à quelque époque que ce soit du gouvernement actuel, donnera toutes les garanties que la société exige, unira toutes les volontés, et fera la prospérité de la nation entière.

« JEAN VI. »

Le 1^er^ juin, les députés des cortès les plus exaltés, Carballo, Borges, Carnéiro, Rocha, Montéiro, Lima, Duprat, Lésia et Azévédo

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

quittèrent Lisbonne et s'embarquèrent pour l'Angleterre, accompagnés de Pépé, qui était venu en Portugal offrir ses services aux cortès, et ceux de plusieurs autres aventuriers. Ainsi finit le règne de la Constitution dans ce pays, qui eut le bonheur de la voir renverser sans la moindre effusion de sang.

J'ai déjà dit que le comte de l'Abisbal était resté à Madrid avec les pouvoirs les plus étendus, qui l'investissaient au besoin de toute l'autorité; certes on ne pouvait faire un meilleur choix pour exercer le despotisme dans toute l'acception de ce mot. Aussitôt que les cortès eurent quitté Madrid, en suivant la route qu'elles avaient tracée à Sa Majesté, il prit des mesures pour le transport des effets de tous les établissemens publics, même de ceux dont l'intérêt est purement local, ou qui pouvaient être endommagés en route. Tout ce qui existait dans les magasins ou bien à la douane, fut vendu pour le compte du trésor; c'était un véritable pillage plutôt que l'évacuation d'une ville. Ensuite on imposa des contributions tellement

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

arbitraires, et si peu en rapport avec les fortunes des particuliers, qu'elles ne furent pas payées. Il ordonna la formation de listes des personnes passant pour être riches, et surtout de celles qui étaient soupçonnées de ne pas aimer la Constitution; sans d'autres motifs que le caprice du dictateur ou de son intendant militaire Torres, on leur imposait une taxe de 10, 15 ou 20 mille piastres, qu'il fallait payer sur une simple lettre qu'on leur communiquait, et sans leur donner une garantie quelconque qui leur assurât le remboursement. Sur cette liste se trouvaient à la fois les noms de riches propriétaires et d'employés subalternes de quelques bureaux; le banquier opulent y était confondu avec des militaires réformés, et de pauvres gens qui avaient à peine de quoi vivre; et les grands d'Espagne les plus illustres, avec des citoyens dont les noms étaient presque tout à fait inconnus.

On faisait courir le bruit que ces exactions avaient pour but d'armer et d'équiper une armée qui se formait au Pardo, à deux lieues de Madrid : pour le même motif sans doute



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

on enlevait tous les chevaux des particuliers, même ceux des gardes nationaux à cheval, ainsi que les fusils des miliciens qui n'avaient pas voulu suivre les cortès.

L'Abisbal fit évacuer les prisons, et diriger sur les provinces méridionales ceux qui s'y trouvaient détenus comme impliqués dans la conspiration du 7 juillet : ils furent délivrés plus tard par quelques amis dévoués à la cause royale. Tout annonçait que la capitale allait être bientôt abandonnée, et on regardait généralement les mesures de précaution et de défense comme tout à fait inutiles. Mais cette persuasion portait à croire que d'un moment à l'autre le comte de l'Abisbal se déciderait à effacer par un coup hardi, ou si l'on veut par une trahison nouvelle, sa conduite coupable dans plusieurs autres occasions. Investi de pouvoirs immenses, en qualité de chef supérieur civil et militaire de Madrid et de son district, commandant une division des troupes qu'il était occupé d'organiser, et surtout délivré de l'influence funeste que les sociétés publiques et secrètes avaient exercée jusqu'alors sur l'administra-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tion, ce général pouvait acquérir des titres à la reconnaissance des royalistes, et avancer de quelques jours le triomphe de la bonne cause. Il était encore temps de *nationaliser* la restauration en la proclamant à Madrid avant l'arrivée de l'armée étrangère, qui était en marche sur la capitale. L'Abisbal lui-même, d'après toutes les apparences, ne cherchait qu'une occasion favorable pour satisfaire le vœu des habitans.

Le 11 mars, le comte de Montijo lui adressa une lettre, dans laquelle il l'engageait à se déclarer indépendant du gouvernement des cortès, jusqu'à ce que le roi fût en liberté. Il comparait la situation présente de l'Espagne à celle de 1808, lors de l'invasion de Napoléon, et conseillait à l'Abisbal de répéter à Madrid la scène du 19 mars à Aranjuez, quand le prince de la Paix fut renversé. En un mot, il voulait que la nation se proclamât de nouveau indépendante, et que l'Abisbal prononçât le premier *ce mot hardi d'indépendance*, auquel le comte attribuait la chute de la puissance de Buonaparte. Ces idées avaient été transmises au comte de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

L'Abisbal d'une manière confidentielle, et la lettre qui les contenait ne devait pas être rendue publique. L'Abisbal désirait que ses intentions fussent connues, et il profita de cette occasion pour faire circuler la réponse suivante imprimée :

*A Son Excellence le comte de Montijo.*

« Excellence,

« Le chef de l'état-major m'a remis aujourd'hui la lettre officielle de Votre Excellence, en date du 11 du courant, et en réponse je lui dirai que, comme chef de cette division de l'armée, je dois exécuter les ordres du gouvernement à la tête duquel se trouve Sa Majesté, et que je suis décidé à le faire, quoiqu'intimement convaincu que, pour le malheur de la nation, le ministère qui la gouverne n'est pas capable de la tirer de l'état critique où l'ont réduite l'impéritie des ministères antérieurs, et l'imprudence impardonnable du dernier, qui a provoqué la guerre actuelle, sans déployer l'énergie nécessaire pour soutenir la dignité de la na-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tion, et sans proposer les moyens conciliatoires qui auraient pu réunir les esprits des Espagnols, évitant ainsi que les étrangers eussent l'audace d'intervenir dans nos dissensions particulières, en violant le territoire espagnol sans déclaration de guerre préalable. J'ai dit, et je répète que, comme général, je dois suivre les ordres du gouvernement, et ne point donner l'exemple d'une désobéissance funeste qui autoriserait celle des sujets que le roi a mis sous mes ordres, en ouvrant un vaste champ aux ambitions particulières; mais comme citoyen espagnol, je puis, sans manquer aux lois, avoir mon opinion sur l'état où se trouve la patrie, et sur les moyens qu'on pourrait employer pour la préserver de la ruine que lui préparent la discorde, le fanatisme et les intérêts des divers chefs de partis, qui cachent leurs vœux ambitieux sous les apparences de l'amour de la patrie, et d'une nombreuse classe d'hommes qui n'ont rien à perdre, et sont enflammés seulement par l'espoir du pillage et du désordre, profitables seulement à des gens qui ne figurent dans la société que lorsque

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

les digues de la subordination et du respect aux lois sont rompues. Je suis d'avis que la majorité de la nation ne veut pas la Constitution de 1812, et il ne m'appartient pas de pénétrer les causes qui ont pû produire un dégoût aussi notoire pour les lois qui en émanent.

« Que la majorité décide, etc., etc..... »

Après diverses réflexions, le comte de l'Abisbal croit que les moyens suivans pourront ramener la paix et l'union :

« Annoncer à l'armée d'invasion que la nation, d'accord avec son roi, se propose de faire dans la Constitution actuelle les changemens que l'expérience lui a indiqués comme nécessaires pour réunir les esprits des Espagnols, assurer son bonheur et la dignité du trône constitutionnel; et qu'en conséquence elle doit se retirer du territoire espagnol, en traitant amicalement par le moyen de son ambassadeur.

« Que Sa Majesté et son gouvernement reviennent s'établir à Madrid, comme capitale de la monarchie, pour qu'on ne dise pas qu'elle est contre sa volonté à Séville.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Que pour faire dans la Constitution les réformes que l'on croit nécessaires, on convoque des cortès nouvelles, dont les députés se présenteront avec les pouvoirs désignés par la Constitution elle-même.

« Qu'on propose à Sa Majesté de choisir un ministère qui, n'appartenant à aucun parti, méritera la confiance de tous les Espagnols et celle des puissances étrangères.

« Qu'on décrète un oubli général de tout le passé, en offrant d'écouter et d'employer, sans avoir égard à aucune opinion antérieure, ceux qui, par leurs lumières, leurs services et leur amour de la patrie, seront dignes d'être préférés.

« Voilà mon opinion particulière, comme citoyen espagnol effrayé de la situation actuelle de la patrie, et qui, au prix de son sang, voudrait éviter de répandre celui de ses concitoyens. Je souscrirai avec plaisir à toute représentation dirigée vers un but aussi sacré.

« Dieu garde, etc.

« Le comte DE L'ABISBAL.

« Madrid, le 15 mai 1823. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Dans cette réponse, publiée d'une manière officielle par le chef du gouvernement de Madrid, on ne vit autre chose que l'incertitude du général l'Abisbal, et sa mauvaise foi à l'égard des révolutionnaires, qui l'avaient élevé au commandement, sans lui savoir gré de l'espèce de franchise avec laquelle il promettait d'appuyer toute proposition faite dans l'intention de défendre les principes qu'il venait d'établir. L'Abisbal perdit par cette réponse la seule considération qui lui restât, celle d'un militaire ferme et inébranlable. Ce document était néanmoins d'une grande importance, en ce qu'il faisait voir clairement que lui et tous les chefs de l'armée obéissaient malgré eux à un gouvernement inepte et pervers, et à une assemblée abhorrée de toute la nation. Dès ce jour, tout le monde put parler à cœur ouvert de l'état des affaires publiques, et manifester son opinion sur le général l'Abisbal. Celui-ci fut insulté par les officiers de son état-major, qui refusèrent de lui obéir; et quoiqu'on eût fait paraître un écrit qui avait pour but de prouver que les opinions contenues dans la lettre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

du général lui étaient personnelles, et qu'elles ne serviraient pas de règle pour sa conduite comme chef chargé du commandement de la ville, il fut forcé de cesser ses fonctions, et de remettre l'autorité au marquis de Castel-dosrius. Ce fut ainsi que l'Abisbal disparut de la scène politique.

Le 16, il avait publié sa dernière proclamation, par laquelle il annonçait que, s'il était forcé de quitter la capitale, il ne le ferait qu'après que les postes militaires auraient été relevés par les troupes ennemies, afin d'éviter des désordres. Mais, par malheur, les choses ne se passèrent pas ainsi, et Madrid fut victime de l'ambition ou de l'imprudence des chefs militaires.

Arrêtons-nous ici. Il est temps de fixer nos regards sur le Prince généreux que Sa Majesté Louis XVIII avait chargé de la délivrance du monarque des Espagnes, et de rendre à la nation opprimée la liberté qui lui avait été ravie, en exterminant le monstre de l'anarchie et de la révolution.

Aussitôt que le discours du roi de France à l'ouverture des Chambres fut connu, les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

chefs et les soldats de l'armée de la Foi qui avaient cherché en France un asile par suite des malheurs qu'ils avaient éprouvés dans les derniers combats, ainsi que ceux qui avaient fui la persécution, ouvrirent leurs cœurs aux plus douces espérances; leur joie fut au comble quand ils apprirent qu'un petit-fils de saint Louis allait venger les outrages faits à la légitimité, et reconquérir tous ses droits.

L'enthousiasme des fidèles et anciens serviteurs de Ferdinand, en se voyant destinés à représenter la véritable opinion de l'Espagne, et à servir sous les drapeaux d'un prince entouré de la plus haute considération en Europe, est difficile à décrire.

Son Altesse royale, après avoir passé en revue plusieurs corps de troupes destinées à l'armée d'Espagne, quitta Paris le 15 mars, et se dirigea sur Bayonne, où l'attendait déjà le maréchal duc de Reggio. L'armée française était divisée en cinq corps, dont un de réserve : le premier, sous les ordres du maréchal Oudinot, se composait de quatre divisions; la première, commandée par le général d'Autichamp; la seconde, par le général

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Bourck; la troisième, par le général Obert; et la quatrième, qui consistait en cavalerie, par le vicomte Castex.

Le second était sous les ordres du général Molitor, et était composé de deux divisions : l'une commandée par le général Loverdo, et l'autre par le général Pamphile-Lacroix.

Le troisième était destiné à agir sous les ordres du prince de Hohenlohe, et se composait de deux divisions; l'une commandée par le général de Conchy, et l'autre par le général Canuel.

Le quatrième était confié au maréchal Moncey, qui devait pénétrer dans la Catalogne avec trois divisions : la première, sous les ordres du comte Curial; la seconde, commandée par le baron de Damas; et la troisième, par le général Donnadieu.

Nous ne ferons pas un récit détaillé des opérations militaires de chacune de ces armées; nous nous bornerons à rapporter en abrégé les principaux évènemens. M^gr le duc d'Angoulême étant arrivé à Bayonne, fit une proclamation fort courte, mais très-énergique, à ses soldats, en les instruisant de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

conduite qu'ils devaient tenir : *fidélité*, *honneur et discipline*, voilà les trois devoirs qu'il leur recommandait. Ces ordres ont été exécutés à la lettre pendant le cours de la campagne : jamais une armée n'a mérité plus d'éloges par sa conduite et par sa discipline.

Le 3 avril, un ordre du jour annonça à l'armée qu'elle allait entrer en Espagne « dans « le but de rétablir sur le trône un prince lé- « gitime, de le réconcilier avec son peuple, « et de combattre l'anarchie, éternelle en- « nemie du bonheur et de la sûreté des « États. » On y recommandait le respect à la religion, aux lois, aux propriétés; on finissait par ordonner que tout le monde fût prêt à partir.

Le même jour, Son Altesse royale adressa une proclamation aux Espagnols, en leur exposant les motifs de cette intervention armée. Nous allons la rapporter textuellement :

« Espagnols!

« Le Roi de France, en rappelant son ambassadeur de Madrid, avait espéré que le gouvernement espagnol, averti de ses dan-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gers, reviendrait à des sentimens plus modérés, et cesserait d'être sourd aux conseils de la bienveillance et de la raison. Deux mois et demi se sont écoulés, et Sa Majesté a vainement attendu qu'il s'établît en Espagne un ordre de choses compatible avec la sûreté des États voisins.

« Le gouvernement français a supporté deux années entières, avec une longanimité sans exemple, les provocations les moins méritées. La faction révolutionnaire, qui a détruit dans votre pays l'autorité royale, qui tient votre roi captif, qui demande sa déchéance, qui menace sa vie et celle de sa famille, a porté au-delà de vos frontières ses coupables efforts ; elle a tout tenté pour corrompre l'armée de Sa Majesté très-chrétienne, et pour exciter des troubles en France, comme elle était parvenue, par la contagion de ses doctrines et de ses exemples, à opérer les soulèvemens de Naples et du Piémont : trompée dans ses coupables espérances, elle a appelé des traîtres condamnés par nos tribunaux, à consommer, sous la protection de la rébellion triomphante, les complots qu'ils avaient formés contre leur patrie.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Il est temps de mettre un terme à l'anarchie qui déchire l'Espagne, qui lui ôte le pouvoir de pacifier ses colonies, qui la sépare de l'Europe, qui a rompu toutes les relations avec les augustes souverains, que les mêmes intentions et les mêmes vœux unissent à Sa Majesté très-chrétienne, et qui compromet le repos et les intérêts de la France.

« Espagnols! la France n'est point en guerre avec votre patrie; né du même sang que vos rois, je ne puis désirer que votre indépendance, votre bonheur et votre gloire. Je vais franchir les Pyrénées à la tête de cent mille Français; mais c'est pour m'unir aux Espagnols amis de l'ordre et des lois, pour les aider à délivrer leur roi prisonnier, à relever l'autel et le trône, à arracher les prêtres à la proscription, les propriétaires à la spoliation, le peuple entier à la domination de quelques ambitieux qui, en proclamant la liberté, ne préparent que la ruine de l'Espagne.

« Espagnols! tout se fera pour vous et avec vous. Les Français ne sont et ne veulent être que vos auxiliaires : votre drapeau flottera

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

seul sur vos cités; les provinces traversées par nos soldats seront administrées, au nom de Ferdinand, par des autorités espagnoles; la discipline la plus sévère sera observée; tout ce qui sera nécessaire au service de l'armée sera payé avec une religieuse exactitude. Nous ne prétendons ni vous imposer des lois ni occuper votre pays; nous ne voulons que votre délivrance. Dès que nous l'aurons obtenue, nous rentrerons dans notre patrie, heureux d'avoir préservé un peuple généreux des malheurs qu'enfante une révolution, et que l'expérience ne nous a que trop appris à connaître.

« Au quartier-général de Bayonne, le 2 avril 1823.

« LOUIS-ANTOINE.

« Par S. A. R. le Prince général en chef :

« *Le conseiller d'État, commissaire civil de S. M. très-chrétienne,*

« DE MARTIGNAC. »

Le 6 avril, l'armée se mit en marche, et l'avant-garde, commandée par le général

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Vallin, arriva ce jour même sur la rive de la Bidassoa. Ce moment avait été ardemment désiré par les malheureux transfuges français, napolitains et piémontais, qui se proposaient de révolutionner la France, en commençant par corrompre la fidélité de l'armée. Ils avaient formé un bataillon dont la force n'était pas considérable, n'ayant trouvé que peu d'hommes, et encore dans une classe abjecte, qui eussent consenti à courir les chances d'une entreprise aussi criminelle qu'elle était dangereuse; mais pour suppléer au nombre, ils avaient imaginé de faire une immense provision de cocardes tricolores, et surtout de proclamations incendiaires : celles-ci avaient été rédigées par Chapuis et Voidet, qui composaient le corps littéraire des révolutionnaires français en Espagne.

Pendant le ministère de San Miguel, long-temps avant qu'il fût question de l'invasion, Voidet à Madrid, et Chapuis à Lisbonne, ne faisaient que publier les blasphêmes les plus horribles contre Sa Majesté très-chrétienne et contre les princes et les princesses de sa famille, en se servant du langage grossier employé pen-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dant la terreur. Leur rage fut portée au comble quand ils virent qu'une armée française allait pénétrer en Espagne; alors ils firent paraître les deux proclamations qui suivent :

*Adresse à l'armée française.*

« Au quartier-général de l'armée des hommes libres, sur les monts Pyrénées, le . . . . . 1823.

« FRANÇAIS,

« L'époque est près de nous à laquelle vous fûtes appelés, par les destinées des grandes nations, à apprendre à votre tour au monde entier ce que peut sur les grandes âmes l'amour de la patrie et de l'indépendance nationale; vous combattîtes sans cesse avec de nouveaux succès l'hydre du despotisme armée contre vous, en un seul jour, sur tous les points de l'Europe; en vain les hordes du Nord, en vain les manœuvres machiavéliques de la superbe Albion tentèrent de lasser votre constance et votre courage : vous étonnâtes par des prodiges multipliés de valeur les pervers qui s'étaient flattés dans leur or-



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gueil de n'avoir qu'à se présenter pour vous imposer le joug, et vous faire rentrer de nouveau sous la puissance féodale; vous ne répondîtes à leurs cris sacriléges de devoir et de soumission, que par les cris sacrés de liberté et de patrie; vivre libres ou mourir fut votre devise; elle vous conduisit toujours dans le sentier de la gloire; vous vainquîtes, vos ennemis pâlirent; le fanatisme et la féodalité brisèrent leurs flambeaux et leurs chaînes dans le désespoir sanglant de la rage et de la mort.

« Ce serait un spectacle bien étonnant pour les générations présentes et futures, que de vous voir en ce jour l'instrument aveugle de la tyrannie contre une nation non moins grande que généreuse, qui long-temps admiratrice de vos vertus, a osé marcher sur vos traces.

« Français! nous courons à vous, non comme ennemis, mais comme frères; nous sommes en présence et en armes. Quel est celui d'entre vous, s'il s'honore du nom français, qui ne frémira point avant que de lancer le fer meurtrier qui, en quelque endroit

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'il soit dirigé, ne peut qu'atteindre un homme libre?

« Les puissances étrangères, après s'être efforcées d'effacer votre gloire, qu'elles n'ont pu seulement ternir, osent vous commander la honte et le déshonneur. Vainqueurs de Fleurus, d'Iéna, d'Austerlitz et de Wagram, vous laisserez-vous aller à leurs insinuations perfides? scellerez-vous de votre sang l'infamie dont on veut vous couvrir, et la servitude de l'Europe entière? obéirez-vous à la voix des tyrans pour combattre contre vos droits, au lieu de les défendre, et ne viendrez-vous dans nos rangs que pour y porter la destruction et la mort, lorsqu'ils vous sont ouverts par la liberté sainte qui vous appelle du haut de l'enseigne tricolore qui flotte sur les monts Pyrénées, et dont elle brûle d'ombrager encore une fois vos nobles fronts couverts de tant d'honorables cicatrices?.....

« Braves de toutes armes de l'armée française, qui conservez encore dans votre sein l'étincelle du feu sacré! c'est à vous que nous faisons un généreux appel; embrassez avec nous la cause majestueuse des peuples contre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

celle d'une poignée d'oppresseurs : la patrie, l'honneur, votre propre intérêt le commandent. Venez, vous trouverez dans nos rangs tout ce qui constitue la force, et des compatriotes, des compagnons d'armes qui jurent de défendre, jusqu'à la dernière goutte de leur sang, leurs droits, la liberté, l'indépendance nationale.

« *Vive la liberté! vive Napoléon II! vivent les braves!*

*Manifeste à la nation française.*

« Au grand quartier-général de l'armée des hommes libres, sur les monts Pyrénées, le . . . . . 1823.

« FRANÇAIS,

« Les puissances étrangères proclamèrent en 1815, à la face de l'Europe, qu'elles ne s'étaient armées que contre Napoléon; qu'elles voulaient respecter notre indépendance, et le droit qu'a toute nation de se choisir un gouvernement conforme à ses mœurs et à ses intérêts.

« Cependant, au mépris d'un déclaration

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

si formelle, la force armée envahit notre territoire, occupa notre capitale, et nous imposa la loi d'adopter, sans choix, le gouvernement de Louis-Xavier Stanislas de France. Par suite d'un tel attentat à la souveraineté de la nation, un simulacre de Constitution nous fut illégalement donné sous le nom de *Charte constitutionnelle;* et la même puissance qui nous contraignit de l'accepter en a, par la suite, neutralisé ouvertement tous les effets.

« La haine prononcée contre Napoléon ne fut qu'un prétexte dont se servirent les souverains de l'Europe pour voiler leurs vues ambitieuses; l'énergie de la grande nation était un trop grand obstacle au rétablissement du système général de despotisme discuté dans le cabinet des rois; il fallait en paralyser l'action; et le seul moyen d'y parvenir, c'était d'abord de la séduire, ensuite de la tromper et de la réduire : sur ces bases déjà établies reposa le grand conseil de souverains, sous le nom de *Sainte-Alliance,* qui ne peut s'expliquer que par ces mots : *Coalition des tyrans contre les peuples.* L'invasion de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Pologne, celle de l'Italie, et les calamités dont gémit l'Espagne depuis la rentrée de Ferdinand, menacée à son tour d'être envahie, sont une conséquence de ce principe.

« Par ces motifs, vu les derniers actes de la Chambre des représentans du peuple français, du mois de juillet 1815, ainsi conçus :

« Vu la loi concernant les droits de la nation française dudit mois, et les Constitutions de l'État, qui appellent au trône de France Napoléon II;

« Vu la déclaration des mêmes représentans, dans la séance du 5 juillet, concernant les droits des Français et les principes fondamentaux de leur Constitution, par laquelle tous les pouvoirs émanent du peuple, attendu que la souveraineté du peuple se compose de la réunion des droits de tous les citoyens;

« Vu également la déclaration de la Chambre des représentans dudit jour, qui porte que le gouvernement français, quel qu'en puisse être le chef, doit réunir tous les vœux de la nation légalement émis; qu'un monarque ne peut offrir des garanties réelles s'il ne jure d'observer une Constitution délibérée

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

par la représentation nationale et acceptée par le peuple; que tout gouvernement qui n'aurait d'autre titre que les acclamations et les volontés d'un parti, ou qui serait imposé par la force; que tout gouvernement qui n'adopterait pas les couleurs nationales n'aurait qu'une existence éphémère, et n'assurerait point la tranquillité de la France ni de l'Europe;

« Que si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou violées, les représentans du peuple français s'acquittant d'un devoir sacré, protestent d'avance à la face du monde entier contre la violence et l'usurpation; ils confient le maintien des dispositions qu'ils proclament à tous les bons Français, à tous les cœurs généreux, à tous les esprits éclairés, à tous les hommes jaloux de leur liberté, enfin aux générations futures; »

« Nous soussignés, Français et hommes libres, réunis sur le sommet des Pyrénées et sur le sol français, composant le conseil de régence de Napoléon II, protestons contre la légitimité de Louis XVIII, et contre tous les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

actes de son gouvernement, attentatoire à la liberté et à l'indépendance de la nation française.

« En conséquence, nous déclarons comme anti-national tout attentat émané de Louis XVIII ou de son gouvernement contre l'indépendance de la nation espagnole.

« Français! un homme généreux a osé faire parvenir jusqu'au trône ces paroles mémorables : *Les peuples se relèvent des grandes chutes :* ces paroles ont retenti dans toute la France, et l'heure est enfin arrivée où la prophétie doit s'accomplir. Français, obéirez-vous à la voix des tyrans qui veulent sceller de votre sang l'opprobre et l'infamie dont ils tentent de vous couvrir, pour vous punir d'avoir été assez grands que de porter dans le dix-huitième siècle les premiers germes de la liberté sur tous les points de l'Europe? Non, vous céderez à cette voix plus forte qui parle à vos cœurs magnanimes, et qui vous commande de vous réunir à nous sous les bannières sacrées de l'honneur, où on ne lit pour toute devise que *liberté, gloire et patrie.*

« Français ! les intentions de la Sainte-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Alliance ne vons sont point méconnues ; rappelez-vous que vous apprîtes en 1792, à l'Europe étonnée, ce que peut une nation qui veut la liberté. Nous vous rapportons l'étendard tricolore, signal de votre réveil, au même instant où, du sommet des Pyrénées, des âmes fortes et des bras nerveux lancent la bombe libérale qui va faire trembler les rois absolus sur leurs trônes déjà ébranlés par la justice de l'opinion publique. Unissez-vous à nous pour concourir à honorer de nouveau l'ordre social; c'est du grand quartier-général de l'armée des hommes libres que nous vous faisons un appel unanime; venez, vous n'y trouverez que des amis et des frères qui jurent de ne reconnaître et ne proclamer comme le plus puissant roi de l'Europe, que le souverain le plus constitutionnel. Telle est la force et la volonté des lumières du siècle !

« *Les membres du conseil de régence de Napoléon II.* »

A la suite de cette dernière pièce imprimée se trouve, écrite à la main et en forme d'instruction, la note suivante :

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Le présent manifeste ne sera livré au public, ainsi que la proclamation à l'armée, qu'au commencement des hostilités, et alors seulement on connaîtra les noms des signataires. Il serait impolitique de faire paraître ces deux pièces avant cette époque. Il convient cependant que les sociétés secrètes en aient connaissance, afin qu'elles agissent dans le même sens que nous, et qu'elles préparent dès aujourd'hui dans l'intérieur de la France les élémens pour cela. »

Le bataillon des transfuges français se présenta le 6 au soir sur la rive opposée de la Bidassoa, en arborant un énorme drapeau tricolore, et en criant de toutes ses forces pour être bien entendu de l'armée : *Vive l'empereur! vive la liberté! vive l'artillerie! vive la France!* Le général Vallin, qui commandait la division d'avant-garde, à une provocation aussi infâme répondit : *Vive l'artillerie, à la bonne heure; mais avant tout, vive le Roi! Feu, canonniers!* Une décharge à mitraille dispersa ce bataillon de fous avec perte de quelques hommes tués et blessés, sans que le

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

régiment *impérial Alexandre,* commandé par Alexandre O'Donnell, fît le moindre mouvement pour le soutenir. Tous les efforts des libéraux français et napolitains, qui avaient fait tant de bruit de leurs plans et de leurs espérances, se bornèrent à cette malheureuse expédition.

Le lendemain toute l'armée franchit la frontière, et Son Altesse royale entra à Irun quelques heures après que le régiment commandé par O'Donnell eut quitté cette ville. L'avant-garde se porta à Tolosa, où le maréchal duc de Reggio établit son quartier-général. La division du général Bonnet se dirigea d'Hernani sur Saint-Sébastien, seule place en état de faire quelque résistance de ce côté. Il envoya immédiatement un parlementaire au gouverneur, en lui faisant sentir l'inutilité de sa défense; mais il fut reçu à coups de fusil, et forcé de revenir au camp français. Une heure après, O'Donnell, avec trois mille hommes, fit une sortie sous la protection du feu de la place; il fut repoussé avec perte, et on forma aussitôt le blocus.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Une junte provisoire suprême, composée du général Éguia, de Gomez Calderon et d'Erro, accompagnait Son Altesse royale Mgr le duc d'Angoulême, et était considérée par Son Altesse et par tous les généraux de l'armée comme le seul gouvernement espagnol reconnu pendant la captivité du roi. M. de Martignac suivait le prince, en qualité de commissaire civil; il se trouvait investi de tous les pouvoirs, et avait reçu les instructions nécessaires pour une commission aussi délicate et aussi importante.

Le gouvernement provisoire espagnol, avant de quitter Bayonne, adressa aux habitans de la province la proclamation suivante, que je transmets ici, parce qu'elle contient les principes politiques qu'il se proposait de suivre jusqu'à la délivrance du roi.

*La junte provisoire du gouvernement d'Espagne et des Indes, aux Espagnols.*

« MAGNANIMES ESPAGNOLS!

« Après trois années de calamités publiques qui ont pesé sur la patrie par l'effet de la rébellion de quelques-uns de ses enfans

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dénaturés, un jour de paix, accompagné de l'ordre et de la justice, luit enfin pour dissiper votre affliction.

« L'Europe, touchée de vos peines et fatiguée par les cris de la sédition, s'intéresse vivement à mettre un terme à vos maux. Un noble descendant de saint Louis, à la tête d'une armée fidèle et illustre, entre sur notre territoire pour appuyer vos efforts et accomplir les vœux des nations.

« Ce ne sont plus les mêmes drapeaux qui menacèrent naguère votre liberté : c'est la bannière de la paix, soutenue par de vaillans guerriers, destinée à cicatriser les plaies faites par le désordre et l'anarchie, à réunir sous son ombre salutaire les enfans de la bravoure, qui viennent relever le trône et l'autel, et délivrer notre roi infortuné et la famille royale de la captivité où les retiennent des sujets rebelles.

« Ces services signalés de nos alliés reçoivent un nouveau prix du désintéressement et de la générosité avec lesquels ils le rendent. Votre gouvernement vous jure sur son honneur et sur sa loyauté, que cette résolu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tion n'est dictée par aucun motif d'ambition et d'intérêt.

« Le danger commun des maux dont la révolution menace l'Europe, a rendu aux puissances le caractère et l'éclat antique de la chevalerie; et pour le bien de l'humanité, les cabinets et les conseillers des rois ont résolu de donner des exemples sublimes et répétés d'une politique dont les principaux avantages ne consistent pas en agrandissement de territoire ni en traités de commerce, mais bien à appuyer, à quelque prix que ce soit, les principes de la justice et les bases de la société, menacée d'une dissolution générale.

« Espagnols, l'Europe a rendu justice à votre fidélité; il est notoire que cette vertu est une de celles qui ornent votre caractère, et elle est bien éloignée de confondre vos généreux sentimens avec ceux que les révolutionnaires vous attribuent, pour voiler, sous le nom de l'opinion générale de la nation, les excès et les crimes qui ne sont que l'ouvrage de cette faction.

« Le moment est arrivé où, délivrés de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'oppression, vous pourrez prouver à l'Europe entière que le jugement qu'elle a porté de vos sentimens était fondé; mais que ce ne soit point à nos armées et à nos alliés qu'il faille attribuer la gloire de notre délivrance : toute la nation opprimée est intéressée à concourir à ce grand œuvre, et que jamais l'expression énergique de votre volonté ne soit souillée par aucun excès.

« Espagnols, votre gouvernement déclare qu'il ne reconnaît point, et considère comme n'ayant jamais existé, tous les actes publics et administratifs et toutes les mesures de gouvernement émanés de la rébellion. En conséquence, il remet provisoirement les choses dans l'état légitime où elles étaient avant l'attentat du 7 mars 1820.

« Une fois l'édifice de l'anarchie renversé et le roi notre maître rendu à la liberté, découleront de ce principe reconnu toutes les améliorations qu'exigent les circonstances, et que Sa Majesté daignera nous octroyer.

« La junte provisoire du gouvernement de la nation espagnole ne reconnaît d'autre siége ni origine de l'autorité souveraine que

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dans le roi, et par conséquent, aucune modification à son ancien système politique qui ne serait pas donnée par Sa Majesté en tout état de liberté, et aidée de conseils de personnes sages qu'elle aurait daigné consulter.

« Espagnols, que l'exemple de ce qui vient de se passer vous serve à l'avenir de leçon pour exercer votre vigilance et prendre vos précautions contre les suggestions insidieuses et toujours trompeuses d'une révolution. Parmi nos lois antiques, nos anciens et bons usages, Sa Majesté, toujours disposée à faire le bonheur de ses peuples, trouvera des moyens sages, fruit de l'observation réfléchie de notre caractère, et qui, étant en harmonie avec nos passions et nos besoins, suffiront pour fixer avantageusement et d'une manière stable notre destinée future.

« Espagnols, c'est à vous qu'était réservée la gloire d'exterminer l'hydre révolutionnaire qui, repoussée de tous les États de l'Europe, est venue chercher un asile sur notre sol pour le rendre stérile et le combler de malheurs. Que la plus parfaite union soit donc la devise de notre noble cause, et qu'il

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

n'y ait plus qu'une volonté comme il n'y a qu'une seule opinion et le même intérêt; savoir : de sauver la religion, le roi et la patrie.

« Au nom de la junte provisoire du gouvernement de l'Espagne et des Indes, les membres présens,

« Francisco de Éguia, Antonio Gomez Caldéron, Juan-Baptista de Erro.

« Bayonne, 6 avril 1823. »

Le général Quésada, à la tête de sa division, était entré à Bilbao, où il fut reçu avec les plus vives démonstrations de joie et de contentement.

Son Altesse royale s'arrêta quelques jours à Vittoria, pour donner le temps aux divers corps d'armée, surtout à ceux qui s'étaient portés sur la Navarre et sur la Biscaye, de faire leurs mouvemens dans les directions qui leur avaient été indiquées. Le premier corps, après avoir laissé devant Pampelune la division espagnole sous les ordres du général comte d'Espagne, et de Santos Ladron, pénétra en



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Aragon. Le prince eut occasion de connaître l'excellent esprit dont le peuple espagnol était animé, et s'assura qu'il pouvait continuer sa marche sur Madrid, sans s'inquiéter des forteresses de Pampelune et de Saint-Sébastien, qui étaient sur les flancs de l'armée, et que quelques régimens pouvaient observer. Le point important était d'empêcher les constitutionnels de s'organiser, et de donner un appui à plusieurs bandes royalistes, pour qu'elles délivrassent le pays du joug qui l'opprimait. En conséquence, le Prince donna ordre d'avancer avec toute l'armée sur les rives de l'Èbre.

De là, le général Vallin se dirigea sur la route de Burgos, et le général Obert se porta sur Logrono. Celui-ci envoya un parlementaire aux troupes qui occupaient la ville, en les sommant d'ouvrir les portes à l'armée française. Mais Julien Sanchez, ancien chef de bandes, qui y commandait, était dans une si grande ignorance de tout ce qui se passait autour de lui, qu'il prit pour des troupes royalistes les bataillons français qui étaient devant la ville. Non seulement les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

portes ne furent point ouvertes, mais on fit feu sur le parlementaire. Alors la ville fut attaquée et prise d'assaut : les constitutionnels se retirèrent à Villamédiana ; ils eurent dans leur retraite une affaire d'arrière-garde où ils perdirent 30 hommes tués et 130 prisonniers, Julien Sanchez y compris ; le reste se sauva dans les montagnes.

Ce fut la seule résistance que l'on opposa aux Français ; car depuis lors, partout ils furent reçus au bruit des applaudissemens et des bénédictions. Le 9 mai, Son Altesse royale arriva à Burgos, précédée et accompagnée d'une population nombreuse venue au-devant d'elle pour lui exprimer la reconnaissance publique, et pour lui rendre ses hommages. De brillantes cavalcades, des danses, des arcs de triomphe, des banderoles, des décorations dans toutes les villes et sur toutes les places que traversait Son Altesse royale, surtout des acclamations universelles et des larmes de joie, ne pouvaient laisser aucun doute sur l'opinion politique des Espagnols.

Les autorités constitutionnelles de la ville

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

et des villages environnans, s'étaient empressées de partir pour la capitale, dans la crainte d'être maltraitées par les habitans, que leur mauvaise administration avait irrités. Malgré le silence que le gouvernement dictatorial s'obstinait à garder, on apprenait à Madrid, par l'arrivée successive de ces caravanes, le progrès des troupes françaises. Pour compromettre de plus en plus les employés civils et militaires qui conservaient encore l'espoir de sauver le régime constitutionnel, on répandait dans la capitale le bruit qu'on arrêterait les Français au passage de la montagne de Somo-Sierra. L'Abisbal avait publié un décret qui déclarait traîtres à la patrie les militaires réformés habitant les provinces qui, à l'approche de l'armée française, ne fuiraient pas à une distance de huit lieues. Ce décret compromit une foule de militaires en retraite, qui eussent pu demeurer tranquilles dans leurs foyers sans manifester leur opinion, et éviter par-là les vexations dont ils ont été l'objet après la restauration.

Le duc de Reggio se porta de Burgos sur

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Valladolid, où il fut reçu avec les démonstrations les plus vives de joie et de satisfaction. Le Prince généralissime apprenant que Jaca s'était déclarée pour le roi, que Saragosse avait été occupée par le général Molitor, se mit en marche sur la capitale, après avoir donné ordre que l'armée fût devant Madrid le 23 mai.

Le 4e corps agissait dans la Catalogne, et ses opérations ne pouvaient être aussi rapides que celles des autres divisions de l'armée, ce pays étant hérissé de places fortes qu'on avait besoin d'observer, et la partie la mieux organisée de l'ancienne armée espagnole se trouvant dans cette province. Le maréchal Moncey était isolé pour toutes ses opérations; il était d'une grande importance d'établir des communications avec l'armée de la Navarre et de l'Aragon, commandée par le général Molitor. Pendant plusieurs jours on n'eut point de nouvelles de l'armée de Catalogne au quartier-général, et on répandit dans l'intervalle les bruits les plus absurdes de défaites que l'armée du duc de Conégliano aurait éprouvées. Mina avait réuni ses troupes sur

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

la frontière de France, et paraissait vouloir menacer le territoire de ce royaume, ainsi que ses partisans l'avaient annoncé ; mais malgré leurs prédictions et leurs bravades, ceux-ci eurent la douleur de voir leur général chéri se tenir sur ses gardes devant l'armée française, et montrer, par sa circonspection, qu'il appréciait bien les dangers de sa position. Il se borna à faire faire à son armée des marches et contre-marches, pour donner une grande idée des forces qu'il commandait. Malgré ces mouvemens, il battit en retraite dès le 18, jour de l'entrée de l'armée française en Catalogne. Le même jour, le baron d'Éroles, à la tête de 10,000 royalistes espagnols, franchit la frontière, après leur avoir adressé une proclamation énergique, et leur avoir tracé la conduite qu'ils devaient tenir envers leur généreux alliés. Le 23 avril, l'armée française s'était emparée déjà de la ville de Figuéras, et la brigade du général Vasserot était entrée à Rosas. Mina se retira par la route de Vich, sans avoir osé prendre position dans les montagnes des Pyrénées. En arrivant à Bésalu, il fit semblant de vouloir

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

attendre l'armée française; mais s'étant aperçu que celle-ci se disposait à l'attaquer, il abandonna sa position pendant la nuit, et divisa ses troupes, en leur donnant deux différentes directions. Milans et Llobéra se portèrent sur Amer, par la route de Chiéras, et Mina se rendit à Vich par celle d'Olot. Le général Donnadieu le suivit, et entra à Vich le 16 mai, à six heures du matin. Mina remonta la Ter par Bésalu, dans l'intention de s'approcher de la frontière de France, et d'éviter ainsi la poursuite des troupes françaises, qui le menaçaient de toutes parts. Il se plaça ainsi dans la nécessité de se battre, ou de pénétrer dans la Cerdagne, où il y a des défilés difficiles à traverser, qui offrait peu de ressources pour nourrir son armée. La lettre suivante de Milans à Mina, qui fut interceptée, annonce bien évidemment la fâcheuse position où se trouvaient alors ces deux chefs:

« Saint-Coloma de Sermes, 5 mai,
à sept heures du matin.

« Mon estimable ami et compagnon, malgré les avantages de cette position, je suis obligé

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de l'abandonner, et de me retirer à Saint-Céloni, parce que les ennemis se trouvent à deux lieues sur ma gauche, et qu'ils occuperont sans doute aujourd'hui même Saint-Ilario. Dans cette position, si j'avais été attaqué par mon front, il m'eût été impossible d'effectuer ma retraite sans éprouver une grande perte.

« Je suis d'avis que vous devez vous retirer sur San-Féliu del Piano, ou dans le voisinage : de cette manière nous nous donnerons la main ; et croyez que nous n'obtiendrons aucun avantage sur l'ennemi, tant que nous ne serons pas réunis, c'est-à-dire vous au Col-de-Moncade, et moi dans la Courreria et ses alentours : de ces positions, nous pouvons faire sortir de Barcelonne toute espèce d'artillerie, outre plusieurs milliers d'hommes que nous réunirons sans pouvoir être pris en flanc.

« Le général qui commande est le baron d'Éroles. Toute l'artillerie et l'armée se trouvent sur mon front, à deux heures et demie de distance.

« Ne nous endormons pas en nous reti-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rant, et tâchons de nous réunir : c'est ainsi que le pense votre vrai ami.

« *Signé* MILANS. »

Le général Curial mit le blocus devant Hostalrich le 18 mai, tandis qu'il observait avec quelques troupes les mouvemens de Milans, qui s'était retiré du côté de Granollers, pour se porter par Mataro sur Barcelonne. Mina se proposait aussi de gagner Barcelonne ; mais il lui eût été impossible de le faire sans les mouvemens qu'effectuèrent Llobéra et Costa, qui attirèrent l'attention du général Donnadieu, et arrêtèrent sa poursuite contre le général espagnol. Les Français attaquèrent la position que Llobéra venait d'occuper avec 3000 hommes. Trois colonnes abordèrent les révolutionnaires ; la première commandée par M. de Nougarède, la seconde par le colonel de la Poterie, et la troisième par le général Romagosa. Le combat dura quatre heures ; les constitutionnels furent chassés de leurs positions, et se dirigèrent sur San-Féliu de Godina. Mina était alors à Cellent avec 4000 hommes, pour-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

suivi par une brigade française et par une division du baron d'Éroles. Le général Donnadieu ordonna sur le champ à ses troupes de marcher sur ce point; mais Mina s'empressa de l'abandonner, et prenant une direction apparente sur Manrésa, il arriva par des routes de traverse à Barcelonne.

Les opinions étaient partagées dans cette ville; les uns voulaient se défendre, les autres désiraient qu'on ouvrît les portes à l'armée française; mais la terreur que le parti des exaltés parvint à inspirer décida la question, et les habitans eurent à affronter toutes les calamités qui sont la suite d'un siége. On s'occupa de tout préparer pour la défense de la place; on nettoya les fossés, on fit de nouvelles palissades. Ces travaux avaient aussi pour but de donner de l'occupation à une partie considérable de la population. Mais au milieu de ces préparatifs de guerre, Mina ne cessait de commettre les cruautés et les horreurs qu'il a de tout temps employées comme des mesures propres à faire réussir ses projets. Un des actes les plus horribles de cet homme sanguinaire, et qui doit soulever tous les esprits

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

contre lui, fut l'assassinat du respectable évêque de Vich. Il l'avait fait venir à Barcelonne sous escorte, et l'avait envoyé à la citadelle. On instruisit le procès contre ce vénérable pasteur, prévenu de prétendues conspirations contre le système constitutionnel; mais malgré les machinations de ses ennemis, il fut déclaré non coupable, et on lui délivra un passeport pour Tarragone, où le tribunal avait ordonné qu'il demeurât provisoirement. Il sortit donc de Barcelonne dans une voiture, accompagné d'un moine et d'un prêtre, qui appartenaient à sa famille. Un détachement de troupes constitutionnelles l'escortait. Arrivé à Orclait, le commandant fit arrêter la voiture, et dit à l'évêque de descendre; le prélat obéit, et lui présenta son passeport. Alors ce forcené tira sur l'évêque un coup de pistolet, et l'étendit roide mort à ses pieds. Les deux ecclésiastiques furent ensuite massacrés. Cet attentat remplit d'horreur et d'épouvante non seulement la Catalogne, mais toute l'Espagne. Les journaux révolutionnaires prétendirent que ce malheur avait été occasionné par la présence

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'une bande de royalistes qui était venue attaquer les constitutionnels. Mais l'on sut bientôt la vérité sur ce crime atroce. D'autres attentats aussi horribles eurent lieu bientôt après dans la Catalogne, où les ecclésiastiques et les magistrats furent massacrés ou déposés au gré des révolutionnaires, sur les soupçons les moins fondés qu'ils n'aimaient pas la Constitution.

Cependant, le port de Barcelonne se trouvait étroitement bloqué par l'escadre française; et du côté de terre, les patrouilles de la cavalerie de l'armée du maréchal duc de Conégliano dépassaient la ville. Le quartier-général de ce maréchal était à Granollers, d'où il était allé en personne parcourir les positions qui environnaient Barcelonne, avant d'ordonner un mouvement sur cette ville. Mina, après avoir passé successivement à San-Féliu, Saserras et Moya, se présenta le 26 de grand matin devant Vich, avec 2400 hommes. La garnison de la ville se composait de 400 soldats français du 8$^{e}$ de ligne, et de quatre compagnies du bataillon de Romagosa; ce petit nombre de troupes suffit pour le repousser

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sur tous les points, et le forcer à se retirer sur San-Féliu, avec une perte de soixante hommes tués.

Milans et Llobéra, à la tête des troupes qu'ils avaient pu réunir devant Barcelonne, vinrent le 23 attaquer Mataro; ils avaient environ 4 à 5000 hommes des bataillons de *Barbastro, Afrique, Cordoue, Léon* et *Zamora*, un grand nombre de miliciens, et 250 chevaux; ils avaient aussi sous leurs ordres le fameux bataillon des réfugiés français et italiens, organisé depuis quelques mois seulement. L'attaque commença à deux heures après minuit; et quoiqu'il y eût d'abord quelque désordre dans la brigade du général Vence, les constitutionnels ne tardèrent pas à être mis en déroute; ils se retirèrent précipitamment sur Barcelonne, avec perte de 500 prisonniers, parmi lesquels étaient 40 officiers. D'un autre côté, le général la Tour-du-Pin avait entamé à Castel-Sol la colonne de Mina; ainsi, toutes les troupes constitutionnelles avaient été forcées de se replier sur Barcelonne; il ne leur restait, en-dehors de cette ville, que les garnisons de Saint-Fer-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dinand, de Figuéras et d'Hostalrich, qui ne pouvaient manquer de se rendre bientôt. Tel était l'état des choses en Catalogne, au moment où Son Altesse royale le duc d'Angoulême se portait sur la capitale. Voyons les opérations militaires qui avaient eu lieu dans l'Aragon.

Le général comte Molitor, après avoir occupé Sarragosse, où il fut témoin des transports et de l'allégresse de ses fidèles habitans, voyait Ballestéros fuir précipitamment vers Valence. Il donna donc l'ordre aux généraux Loverdo et Daumont d'appuyer le mouvement du général Pamphile-Lacroix sur la Catalogne. Les places de quelque importance qui se trouvaient sur leur chemin étaient Monzon et Lérida. A Monzon il y avait cent-trente hommes d'infanterie de ligne, quelques douaniers et beaucoup de miliciens. Lérida n'avait que 200 hommes d'infanterie et 30 chevaux. Ainsi le général Molitor parcourut sans obstacle les rives de la Sègre. Après avoir laissé quelques troupes pour observer ces places, les autres divisions vinrent le joindre à Méquinenza et Fraga, où se trouvait déjà depuis le 18 le

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

général Loverdo. La communication entre la Catalogne et l'Aragon fut établie par les divisions Donnadieu et Pamphile-Lacroix; ayant aussi la certitude que Manrésa était occupée par les Français, le général Molitor se décida à partir pour Valence.

Cette ville avait été assiégée par le chef royaliste Samper, qui, s'étant mis à la tête d'une bande peu nombreuse d'abord, réunit ensuite un nombre considérable de troupes, avec lesquelles il battit plusieurs fois les constitutionnels, commandés par le colonel Valdès et Bazan, et s'empara de la forteresse importante de Murviédro. De là il menaçait toujours Valence; mais ne recevant pas de renfort, il se bornait à inquiéter cette ville et à conserver sa position. Le général Ballestéros mit le siége devant Murviédro, et il est probable que le chef royaliste eût été forcé de rendre la place, faute de provisions, si le général Molitor eût retardé son mouvement sur Valence. Mais aussitôt que Ballestéros apprit l'arrivée des Français à Teruel, et que la division Loverdo s'avançait à marches forcées, il leva précipitamment le siége de l'an-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

cienne Sagonte, et abandonnant beaucoup de munitions et quelque artillerie, il se retira à Valence. Bientôt il fut forcé de quitter aussi cette ville, ainsi que je le dirai plus tard; car il est temps de rapporter l'entrée de Son Altesse royale dans Madrid.

On brûlait du désir de voir arriver ce jour heureux qui devait terminer trois ans d'une oppression insupportable. Tout le monde demandait avec avidité des nouvelles de la marche des Français. On calculait le jour où ils devaient arriver. Des troupes d'employés constitutionnels refluaient sur la capitale à mesure que l'armée française avançait. On apprit enfin avec certitude que le grand quartier-général était le 15 à Aranda de Duéro. L'Abisbal avait quitté le commandement, par suite de sa correspondance avec le comte del Montijo : ce sacrifice ne l'avait pas mis à couvert des outrages; sa personne eût même couru les plus grands dangers, s'il n'eût pas abandonné sa maison, et disparu tout à coup sans que personne connût le lieu de sa retraite. Casteldosrius, qui lui avait succédé, se trouvait encore en Estrémadoure. L'auto-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rité militaire tomba entre les mains du général Zayas.

La conduite de ce général pendant les trois ans du règne de la Constitution, avait été constamment modérée; il n'avait ni demandé ni exercé de fonctions dans lesquelles il eût pu se compromettre. Aimé et respecté des constitutionnels, même les plus exaltés, ils n'avaient pas compté sur sa coopération pour les projets qu'ils méditaient, et l'opinion publique avait vu avec peine sa conduite lors des évènemens d'Aranjuez, provoqués, comme je l'ai déjà dit, par les soldats de la garde et les paysans, qui avaient crié *vive le roi absolu!* Il eût été à désirer peut-être qu'il se fût alors prononcé plus ouvertement en faveur de l'opinion royaliste. Un des infans, frère du roi, lui avait reproché ses incertitudes, le lendemain même de cette journée, dans la chambre de Sa Majesté; mais il avait tout réparé dans la nuit du 19 février, en se présentant chez le roi pour demander à Sa Majesté la permission de charger les perturbateurs qui étaient devant le château; moment affreux, qui, sans contredit, fut celui



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

où le roi et la famille royale coururent le danger le plus grand de tous ceux auxquels ils furent exposés pendant la durée de la révolution. Depuis long-temps le général Zayas était en guerre déclarée contre le ministère San Miguel et Lopez Banos, qu'il traita de vive voix et par écrit avec le plus grand mépris, sans vouloir accepter aucune des commissions qu'ils voulaient lui confier.

Il se serait maintenu dans cette opinion jusqu'à la restauration, s'il n'eût pas cédé aux instances de l'Abisbal, et accepté, par une inconcevable faiblesse, le commandement de l'armée qui se formait au Pardo; ses amis le virent avec peine occuper un poste si dangereux, et ne pouvaient cependant prévoir que le funeste évènement du 20 mai rendrait son nom en horreur aux habitans de Madrid. Avant que l'Abisbal eût quitté le commandement, il avait envoyé le général Zayas au grand quartier-général de Son Altesse royale, pour négocier l'évacuation de Madrid, sans que la tranquillité publique en souffrît. En effet, le Prince, qui

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

n'était animé que de nobles sentimens, et qui n'ambitionnait d'autre gloire que celle de conserver la paix et de procurer le bonheur à l'Espagne, consentit aux propositions qui lui furent soumises, et fixa au 24 le jour de son entrée dans la capitale, lorsque les postes auraient été relevés par les troupes de la brigade du général Latour-Foissac. Zayas, de retour à Madrid, apprit la démission de l'Abisbal, et que le commandement lui était dévolu; il s'occupa de maintenir, par tous les moyens possibles, la tranquillité publique, ce qui n'était pas sans quelque difficulté dans des circonstances aussi critiques. Cependant le peuple de Madrid conservait, en général, le bon esprit et l'amour de l'ordre qui l'ont toujours fait distinguer dans les occasions difficiles; mais il y avait des personnes qui, voulant faire parade d'un dévouement pour le roi que peut-être elles n'avaient pas dans l'âme, ou désirant provoquer des désordres toujours favorables à ceux qui ne possèdent rien, ou enfin cherchant à satisfaire leur vengeance, excitaient les gens du bas peuple à montrer une impatience hors de saison.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Par la capitulation, on avait obtenu du Prince généralissime la permission de laisser quelques bataillons des constitutionnels dans la ville jusqu'à l'arrivée d'une brigade française, afin de prévenir l'entrée des corps royalistes, chez lesquels il était difficile de trouver la modération nécessaire pour calmer les passions. Mais, soit que Bessières ignorât le traité avec Son Altesse royale, soit qu'ébloui par la gloire d'être le premier à entrer dans Madrid, il voulût en faire lui-même les honneurs à l'armée française, il se présenta à la porte d'Alcala, en faisant intimer aux autorités qu'il voulait entrer dans la capitale de gré ou de force. Depuis le 18, une foule d'habitans sortaient de Madrid par cette porte pour aller à la rencontre de leurs libérateurs, et ce soir même il y avait eu un rassemblement occasionné par l'apparition d'un sergent des gardes espagnoles, qui portait l'uniforme de son régiment. Le peuple le porta en triomphe dans la rue d'Alcala, et se dirigea vers la *puerta del Sol*, en criant *vive le roi absolu!* (viva el rey netto!) Je me trouvais, ainsi qu'une foule d'autres person-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nes, dans la promenade du Prado. On s'empressa de rentrer chacun chez soi, dans la crainte de quelque résistance de la part des soldats constitutionnels, qui occupaient les postes; on remarquait déjà devant les cabarets des groupes de paysans qui forçaient les passans à crier *vive le roi absolu!* tout annonçait un plan arrêté, et faisait craindre de grands désordres. Le général Zayas n'était pas d'humeur à les tolérer; mais il commit la faute de laisser la porte d'Alcala ouverte, et ce fut la cause des malheurs de la journée.

Quand Bessières se présenta à cette porte en demandant à pénétrer dans l'intérieur de la ville, Zayas lui fit savoir qu'il n'y consentirait pas, parce que l'on avait traité, avec le Prince généralissime, de l'occupation de Madrid. Bessières insista avec une imprudence d'autant moins excusable, qu'il n'avait pas assez de forces pour appuyer ses prétentions ni pour maintenir la tranquillité dans la capitale. Quelques-uns de ses soldats pénétrèrent jusqu'à mi-chemin de la porte d'Alcala à la *puerta del Sol.* Zayas leur fit dire encore de se retirer, et, sur leur refus, donna

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ordre à ses troupes de les charger, ce qu'elles firent en leur tuant quelques hommes, et en ramassant à peu près cent prisonniers. Si les soldats constitutionnels, sous les ordres du colonel Amor, se fussent arrêtés là, cet évènement eût été facilement excusé par la triste nécessité d'observer les lois militaires; mais la cavalerie chargea avec furie la foule des habitans qui se trouvaient hors la porte d'Alcala, et sabra un grand nombre de personnes sans défense, parmi lesquelles il s'en trouvait beaucoup que la curiosité seule avait attirées. Ce qui contribua surtout à irriter le peuple contre les troupes de Zayas et contre ce général, ce fut de voir ses soldats rentrer dans Madrid, chargés des dépouilles des femmes qui se trouvaient hors la porte d'Alcala, ainsi que la proclamation qui fut publiée le lendemain, dans laquelle on donnait des éloges aux auteurs de ce massacre. Depuis lors, je le répète, le nom de Zayas fut en horreur, malgré l'estime qu'il avait méritée jusqu'alors, par des sentimens bien opposés à ceux qu'une action aussi inhumaine ferait supposer.

La conduite de Bessières avait été très-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

imprudente : le Prince généralissime lui manifesta son mécontentement, et lui défendit d'entrer dans la capitale avant lui. Il est bien à regretter que celui dont les exploits avaient frappé d'admiration les habitans de Madrid, ait pu, par une ambition mal calculée, causer la perte de tant de malheureux.

Ce funeste évènement fit avancer d'un jour l'entrée de la brigade du général Latour-Foissac, et par conséquent la sortie des troupes constitutionnelles, dont la présence à Madrid eût pu occasionner de grands malheurs, tant était grande l'exaspération que les évènemens de la veille avaient produite. A quatre heures du matin, le 23 mai, le général Latour-Foissac entra dans la capitale à la tête de quelques bataillons, et fit occuper les postes au son des tambours et de la musique, qui annoncèrent aux habitans la présence des Français, sur laquelle ils ne comptaient que pour le lendemain. Les gens du peuple n'ayant plus rien à craindre des révolutionnaires, se groupèrent vers la porte par laquelle le général Zayas devait sortir, et ce fut là que ce militaire essuya pour la pre-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

mière fois de sa vie des insultes et des outrages auxquels il était bien loin de s'attendre. On lui lança des pierres, et il eût été massacré, sans la troupe française qui l'escortait, et qui l'accompagna hors des barrières de la ville.

L'ivresse des habitans de Madrid, en voyant leurs libérateurs, est difficile à décrire. On les entourait, on les embrassait, et chacun se disputait l'honneur de les loger et de leur rendre des services. Cependant, toutes les âmes généreuses souffraient d'entendre les acclamations en l'honneur du Prince généralissime et de son armée, mêlées des cris horribles et souvent répétés de *meurent les constitutionnels!* Le corrégidor nommé par la junte, M. Joachim Lorenzo Mozo, convoqua immédiatement l'ancienne municipalité, qui prit des mesures promptes pour arrêter les désordres. Une proclamation fut affichée pour défendre les cris de haine et de vengeance; les alcades de quartier faisaient de fréquentes patrouilles dans les rues : malgré ces mesures, il était à craindre que les ressentimens ne se calmassent pas tout à coup.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Ce n'est point de la part des personnes offensées par le parti renversé, que les excès et les vengeances sont à craindre dans les bouleversemens. Dans toutes les villes on trouve des intrigans qui, s'étant portés à de grands excès sous le régime qui succombe, cherchent à les expier par de folles exagérations en faveur du parti vainqueur. Les désordres qui furent commis à Madrid dans cette circonstance, venaient des personnes qui avaient montré la plus grande exaltation sous le régime des cortès.

Le lendemain 24, le Prince fit son entrée par la porte de *Recoletos*, à la tête d'un brillant état-major et des régimens d'infanterie et de cavalerie de la garde royale, dont la belle tenue fut remarquée par les habitans. Les transports et les acclamations qui éclatèrent à la vue du Prince sont inexprimables. Son Altesse royale alla loger à l'hôtel du duc de Villahermosa, sur la promenade du Prado, ayant eu la noble modestie de refuser l'appartement que lui offrit dans le palais du roi, selon les intentions de son auguste maître, le comte de la Puébla, su-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

miller du corps de Sa Majesté. Je n'essaierai pas de donner à Son Altesse royale les éloges qu'elle mérite comme guerrier et comme pacificateur; je dirai seulement pour sa gloire et pour celle de l'auguste dynastie des Bourbons, qu'elle a gagné les cœurs de tous les Espagnols, tant de ceux qu'elle venait pour protéger que de ceux dont elle était chargée de faire cesser les égaremens. Le nom de Son Altesse royale le duc d'Angoulême sera immortel en Espagne. A sa place, tout autre général eût consenti à réunir à l'autorité militaire, selon le vœu général du peuple, la présidence de la régence qu'on allait former à Madrid; mais M^gr^ le duc d'Angoulême fit bien voir qu'il n'avait accepté ses éminentes fonctions que dans l'intérêt de l'Europe et pour assurer la stabilité des trônes. Le titre de *généralissime de l'armée française* lui parut assez glorieux; il ne voulut lui en associer aucun autre.

Le jour même de son entrée, le Prince annonça que son armée ne venait pas faire la guerre à la noble et généreuse nation espagnole; qu'elle se présentait au contraire comme

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

amie, et comme auxiliaire pour l'aider à réta blir ses autels, à délivrer son roi, en protégeant la justice, l'ordre et la tranquillité. Il renouvelait la promesse de respecter les propriétés, et de protéger tous les habitans pacifiques.

Le Prince ajoutait que si le roi eût été dans sa capitale, sa mission eût déjà été terminée; il ne lui fût resté qu'à recommander au monarque, après l'avoir délivré de ses oppresseurs, de soulager ses peuples, qui avaient tant souffert, et d'assurer la tranquillité pour l'avenir; mais que l'absence du roi lui imposait de nouvelles obligations, et que malgré les liens qui l'unissaient, ainsi que son auguste famille, à Sa Majesté catholique, malgré les rapports intimes et la confiance illimitée qui existaient entre les deux nations, les provinces, délivrées par l'armée française, ne devaient pas être gouvernées par des étrangers.

Depuis la frontière jusqu'à Madrid, l'autorité civile avait été exercée par une junte dont les individus, déjà avantageusement connus par leur zèle et leur fidélité à Sa Majesté catholique, venaient d'obtenir, dans des circonstances difficiles, de nouveaux titres

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

à l'estime et à la reconnaissance nationale. Mais le moment était venu d'établir d'une manière solennelle la régence qui devait gouverner le royaume, organiser l'armée, et concerter avec le généralissime les moyens d'atteindre le but principal qu'on s'était proposé, la délivrance du roi. Pour établir ce gouvernement, il eût été à désirer que l'on connût l'intention du roi sur le choix des personnes qui devaient le composer; mais le roi était captif, et il importait surtout de ne pas perdre de temps. Dans ces circonstances, pour concilier la volonté présumée du monarque avec les usages nationaux, on s'arrêta à l'idée de convoquer les deux conseils supérieurs de Castille et des Indes, dont les attributions embrassaient presque toutes les branches de l'administration de la péninsule et de ses colonies.

Mais on ne voulut pas conférer aux personnes à qui la régence serait confiée, d'autres droits que ceux strictement nécessaires pour l'administration du royaume, jusqu'à la délivrance du roi. La régence fut composée du duc de l'Infantado, président; du duc de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Montemart, du baron d'Eroles, de l'évêque d'Osma, et de M. Gomez Calderon. Ils étaient tous éminemment royalistes, et chacun d'eux avait rendu des services très-signalés à la cause du roi. La régence s'occupa immédiatement de mettre de l'ordre dans les affaires et de nommer les ministres, ce qui était urgent, dans la confusion où tout se trouvait après l'oppression et l'anarchie révolutionnaires.

M. Vargas Laguna, ancien ambassadeur à Rome, fut nommé ministre des affaires étrangères : il avait perdu, pendant le règne des cortès, cette place honorable, par son refus de prêter serment à la Constitution, et, depuis lors, il avait continué à demeurer dans les États du Pape, menant une vie très-retirée. En attendant son arrivée, le portefeuille fut confié à M. Victor Saez, ancien confesseur du roi. M. Garcia de la Torre fut nommé ministre de grâce et de justice, M. San-Juan de la guerre, M. Salazar de la marine, M. Erro des finances ; et ayant jugé convenable de créer un ministère de l'intérieur, quoique la plus grande partie de ses attribu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tions se trouvassent comprises dans celles du ministère de grâce et de justice, on nomma à cette place M. Aznares.

Tous les ministres, en arrivant dans leurs bureaux respectifs, les trouvèrent dans la confusion la plus complète, non seulement parce qu'on avait enlevé un grand nombre de papiers importans pour l'expédition des affaires, mais parce qu'on y manquait même des ustensiles indispensables pour le travail matériel. Le vandalisme du dernier gouvernement avait tout emporté : les tapis, les chandeliers, les encriers, tout enfin avait disparu. On s'appliqua à rétablir l'ordre. Le bouleversement était à son comble dans les ministères de la guerre et des finances, surtout dans celui-ci, par les changemens essentiels faits par les cortès, dès leur première législature, dans le système financier. Le trésor était vide, il n'y avait pas un seul maravédis disponible : la ville devait encore une grande partie du montant de ses contributions, mais il n'était ni politique ni même possible de les exiger dans ce moment, vu les souffrances du peuple, qui avait été vexé de toutes les

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

manières. Ainsi le gouvernement se trouva, dès son installation, dans les plus grands embarras.

Cependant, toutes les classes de l'État étaient disposées à faire des sacrifices pour réussir dans la grande et importante entreprise de sauver le roi de l'oppression de ses tyrans, et d'obtenir la tranquillité générale de l'Espagne. Les journaux du parti avaient cherché à faire croire à l'Espagne, et même à l'Europe, car plusieurs feuilles étrangères le répétaient souvent, que la grande majorité des personnes marquantes de la péninsule s'étaient prononcées pour les cortès, et que par conséquent elles avaient accompagné le gouvernement dans sa fuite. Rien n'était plus faux. Tous ceux qui avaient quelque chose à perdre étaient ennemis de la Constitution, et surtout des excès des révolutionnaires. On a déjà eu occasion de remarquer combien le peuple, ainsi que le clergé, étaient partout opposés au système qui les avait régis trois ans. Il ne manquait plus que de connaître l'esprit de la haute noblesse, et alors on savait l'opinion des trois classes dont

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'État se compose. Il avait été bien pénible pour la grandesse d'Espagne de n'avoir pu empêcher le départ de Sa Majesté, et elle désirait ardemment offrir un témoignage éclatant de sa fidélité, ainsi que de la pureté de ses principes politiques. L'occasion la plus favorable de faire une déclaration publique de ses sentimens se présenta. M^gr^ le duc d'Angoulême ayant daigné recevoir les hommages des grands d'Espagne, et l'expression de leur reconnaissance pour les bienfaits qu'il venait de répandre sur la nation entière, ils demandèrent au Prince la permission de lui présenter une adresse dans laquelle ils manifesteraient leur zèle et leurs intentions les plus vives et les plus sincères de contribuer pour leur part à la délivrance du roi. Le Prince ayant donné son consentement, l'adresse suivante, signée par les trente-sept grands d'Espagne qui se trouvaient pour le moment à Madrid, lui fut présentée :

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*Adresse présentée à Son Altesse royale Mgr le duc d'Angoulême, par la Grandesse d'Espagne.*

« MONSEIGNEUR,

« Les soussignés croiraient ne pas mériter le nom et les titres que leur transmirent leurs pères, s'ils retardaient d'un seul moment la respectueuse expression de leur reconnaissance pour Votre Altesse royale, et la manifestation franche de leurs purs et invariables sentimens pour leur roi et pour leur patrie.

« La grandesse d'Espagne s'honore surtout du devoir qui lui est imposé de se distinguer par les sacrifices que demandent le salut et la dignité de ses souverains légitimes, et la prospérité et la gloire de la loyale nation à laquelle sont unis ses destinées et ses intérêts.

« Par une singulière combinaison de circonstances, après que notre classe a eu fourni le service fixé pour le fatal voyage de l'auguste famille de nos rois, la présence



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

d'autres grands à Séville, ou dans les villes de la route, doit être regardée comme inutile pour l'intérêt du roi et de l'État, et peut-être même servir à donner des armes aux ennemis du bien, ou affaiblir celles avec lesquelles on les attaque.

« C'est ici, excellent Prince, dans la capitale de la monarchie espagnole, où, comme dans son centre, se sont montrés à toutes les époques la loyauté sans tache des Espagnols envers leur roi, et leur profond respect pour leurs lois et coutumes ; c'est ici que nous trouvons le poste d'utilité pour des objets si sacrés, et d'honneur pour nous-mêmes.

« La faculté de soulager nos cœurs opprimés, et de réunir nos vœux et nos efforts pour obtenir une restauration désirée, nous a été donnée dans ce jour heureux où le fils par l'amour, et l'héritier par le sang du puissant roi très-chrétien, est apparu dans cette capitale, entouré de tant de milliers de braves, en nous annonçant le généreux dessein *de rendre la liberté à notre roi, et de ramener parmi nous l'ordre, la paix et la justice.*

« Ce sont là les précieuses paroles de Votre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Altesse royale. Le serment qui les accompagne est signé de l'auguste nom des Bourbons, si cher à la France et à l'Espagne.

« Nous, illustre Prince, nous prenons le Ciel à témoin, et nous invoquons avec une noble hardiesse le souvenir de la fidélité et du patriotisme de nos ancêtres, et notre propre conduite durant la captivité de notre roi, comme une garantie de l'uniformité et de l'énergie des vœux que nous formons pour que de si grands biens soient rendus et à jamais assurés à cette grande nation, si malheureuse dans ce triste et dernier période, et si digne de les posséder.

« Remplissez, monseigneur, remplissez promptement et heureusement votre noble mission. Unissez la liberté d'un roi de votre sang aux justes espérances d'une nation amie de la France. Que des efforts réunis de ces deux peuples généreux résultent leur bien commun, et un nouvel et éternel lien d'amitié; que les passions basses et funestes fassent place à la bienfaisante concorde; qu'il n'y ait plus autour du trône qu'une seule famille animée du même esprit; qu'une heureuse et

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sage harmonie se rétablisse entre les Espagnols et les nations civilisées de l'Europe. Éloignés des intrigues d'un arbitraire précurseur de désastres comme d'une destructive anarchie, puissions-nous dans un jour plus heureux, et puissent nos enfans dire avec une joie ineffable et durable :

« Le roi Ferdinand VII de Bourbon, cap-
« tif dans la patrie de ses aïeux, à la grande
« douleur de ses fidèles sujets, et la ma-
« gnanime nation espagnole, subjuguée par
« une faction sinistre et peu nombreuse, re-
« couvrèrent leur liberté et leurs lois; ils vi-
« rent renaître le joug bienfaisant et néces-
« saire d'une religion sainte, la morale pu-
« blique, le salutaire empire des lois, par le
« secours de la France, sous la direction
« de son auguste Prince le duc d'Angou-
« lême.

« Nous-mêmes, ou ceux qui nous donnè-
« rent l'existence, nous fûmes les témoins,
« et nous voulûmes être les coopérateurs de
« cette glorieuse entreprise, et nous offrîmes,
« du fond du cœur, pour son succès, et nos
« biens et nos vies. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Dieu garde à Votre Altesse royale de longues années.

« Le comte DE VILLARIÉZO, le comte DE LA PUÉBLA DEL MAESTRE, le duc DE CASTROTERRÉNO, le comte DE CERBELLON, le marquis DE VILLAFRANCA, le comte DE MONTIJO, le marquis DE SAN-MARTIN, le marquis DE ALBAYDA, le comte DE PUNONROSTRO, le duc DE LIRIA et DE BERWIK, le marquis de FUENTEELSOL (vicomte de Gand), le marquis DE ARIZA, le duc DE SÉDAVI, le duc DE VILLAHERMOSA, le marquis DE CERRALBO, le duc DE SAN-FERNANDO, le duc DE MÉDINA-CÉLI, le duc DE MONTEMAR, le comte DE MIRANDA, le marquis DE MONDÉJAR, le marquis DE MIRAFLORÈS, la comtesse DE MORA, la comtesse DE CIFUENTÈS, la comtesse-duchesse DE BÉNÉVENTE, la duchesse DE MONTELLANO, la comtesse DE LA ALCUDIA, le comte DE SALVATIERRA, le marquis DE MOS, le comte DE COLOMÉRA, le duc DE TAMAMÈS, DE VALPARAISO.

« Madrid, 28 mai 1823. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Cette offre de la grandesse ne doit pas être regardée comme un de ces discours que la politique conseille de faire dans des circonstances extraordinaires : c'était la véritable expression de la fidélité et des sentimens patriotiques dont cette classe élevée se trouvait animée.

Tous les grands désiraient ardemment que Son Altesse royale et la régence leur demandassent des sacrifices ; tous auraient été très-heureux de les faire, en offrant leurs biens et leurs personnes pour la délivrance du roi. J'ai eu mille fois occasion d'entendre les vœux de plusieurs d'entre eux dans leurs conversations confidentielles ; j'aime à rendre ici témoignage de leur ardent amour pour la personne du roi, et de leurs sentimens patriotiques à l'égard de la nation.

Cet exemple aurait été suivi par toute la noblesse du royaume ; on se contenta de représenter la classe entière par les signatures de quelques familles : mais il est de la dernière évidence que toute la noblesse montrait un désir unanime et très-prononcé d'exterminer le monstre de la révolution.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Cependant le peuple se livrait à la joie; il eut occasion de l'exprimer le jour de la Saint-Ferdinand, qu'on célèbre toujours en Espagne avec une grande solennité, surtout depuis l'avènement du monarque régnant. Dans les trois années précédentes, toutes les démonstrations d'amour pour le roi avaient été suspectes aux libéraux, qui opprimaient la capitale : cette année, ces sentimens éclatèrent avec force. Des salves d'artillerie, des danses, toutes sortes de divertissemens annonçaient l'ivresse de ce peuple fidèle à son roi : il ne manquait au bonheur de la capitale que l'auguste présence du monarque.

Les divisions de l'armée française continuaient leur marche triomphante dans les provinces que le Prince leur avait assignées. Le général Vallin se posta sur Talavéra de la Reyna, et aussitôt que l'armistice de deux jours fut expiré, il culbuta les troupes constitutionnelles, qui se retiraient vers l'Estrémadoure, leur fit soixante prisonniers, et prit des voitures, et une caisse où il y avait huit mille piastres. On ne jugea pas convenable de poursuivre ces troupes, car elles se déban-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

daient et les soldats désertaient en foule, en prenant des directions différentes.

Le Prince se décida à envoyer une colonne de 8000 hommes en Estrémadoure, sous les ordres du général Bourmont, qui devait se réunir à Talavéra avec le général Vallin, et agir de concert avec lui, soit en se portant sur Badajoz, s'il était nécessaire, soit en marchant sur Séville, si les constitutionnels ne défendaient pas Badajoz : 7000 hommes, sous le commandement du général Bordesoulle, devaient marcher par la grande route d'Andalousie sur Séville : la réserve restait à Madrid, sous les ordres du maréchal duc de Reggio.

Le général Bordesoulle partit de Madrid le 1^er^ juin; et ayant reçu le 8, à Manzanarès, d'un chef de bande royaliste de la Manche, nommé *Locho*, l'avis que le général Plasencia venait l'attaquer avec des forces très-supérieures, il marcha la nuit sur Santa-Cruz de Mudela, dans l'intention de le surprendre : mais il n'arriva qu'à trois heures du matin, et les constitutionnels avaient abandonné la ville à minuit. Cependant, on cal-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

cula qu'il serait possible de les atteindre encore avant leur arrivée au Viso, et le général duc de Dino fut envoyé à leur poursuite avec sa cavalerie. En effet, il les rejoignit au Visillo; et sans s'arrêter pour prendre position, il les attaqua sur le champ par le centre et par la gauche. Ces mouvemens rapides eurent tout le succès que l'on désirait; car avant que l'artillerie fût arrivée, on fit 650 prisonniers, dont dix-huit officiers; on prit un drapeau, trois caisses de munitions et beaucoup d'équipages.

Le prince de Carignan reçut l'ordre de poursuivre une autre division qui avait pris la direction du Viso; mais il ne put atteindre que l'arrière - garde : il l'attaqua, et lui fit soixante prisonniers. Il ne restait au corps du général Plasencia d'autre parti que de se porter de la Caroline sur Jaen; mais avant d'y arriver, le général duc de Dino l'attaqua devant Vilches; et malgré les efforts du général espagnol pour protéger l'infanterie et la soutenir avec quelques escadrons, elle fléchit, et prit la fuite dans le plus grand désordre, en laissant 200 prisonniers, parmi

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lesquels il y avait quelques officiers. La division de Plasencia disparut ainsi.

Avant de commencer le récit des séances des cortès à Séville, jetons un coup-d'œil rapide sur l'état de la Galice et du royaume de Léon, à l'époque où la capitale de l'Espagne fut occupée par les Français. J'ai déjà dit que le général Morillo avait été envoyé en Galice pour y organiser l'armée qui devait couvrir cette province. Il partit de Madrid sans que le gouvernement lui eût donné les secours nécessaires pour l'exécution de ses ordres, et sans espoir de se les procurer dans la province où il allait commander, l'esprit des habitans de la Galice étant tout à fait contraire à la Constitution. En arrivant à Valladolid, il apprit l'entrée de l'armée française sur le territoire espagnol. Quand il n'aurait pas été prévenu officiellement du passage de la Bidassoa, l'affluence des employés et des personnes dévouées aux cortès qui arrivaient tous les jours, et fuyaient des provinces septentrionales, aurait suffi pour lui apprendre les progrès des Français. Le général leur défendit d'entrer à Valladolid; et en les fai-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sant rétrograder sur Duénas, il leur donna ordre de se diriger sur la capitale. Morillo arriva à Plasencia, où les esprits étaient dans la plus grande exaltation, et où l'ordre public se trouvait menacé par les perturbateurs. Il réussit à les calmer, et se porta du côté du royaume de Léon, pour observer les mouvemens du comte d'Amarante, qui y avait pénétré. Quand même Morillo aurait eu les ressources qu'il n'avait pas pour organiser une armée, son départ précipité pour Léon, Astorga et Villafranca, auquel il fut forcé, l'aurait mis dans l'impossibilité de le faire. Il est vrai que Morillo n'eut jamais le moindre espoir de pouvoir résister aux Français : son but était de conserver l'ordre public, troublé si souvent par les *comuneros*, dont il était l'ennemi irréconciliable.

Les habitans de Lugo gémissaient sous le joug des troupes constitutionnelles commandées par Quiroga. Le général Morillo se porta sur ce point dans l'intention d'y opposer quelque résistance à l'avant-garde du général Larochejaquelein, qui s'avançait vers les frontières de la Galice ; mais les satellites des ré-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

volutionnaires, qui avaient opprimé le clergé et la population de la ville, manquèrent de courage pour combattre, et prirent la fuite. Cet essai de la vaillance des constitutionnels, les nouvelles qui parvinrent au général Morillo, de la conduite insensée des cortès et de la destitution de Sa Majesté, le déterminèrent à rompre tous les liens qui l'attachaient au gouvernement révolutionnaire, et à ne plus exécuter ses ordres, jusqu'à ce que des actes émanés du roi lui-même lui fussent transmis. Il l'annonça ainsi à toutes les provinces de la Galice, par une proclamation datée de Lugo, le 26 juin. Les villes de la Corogne, de Vigo et d'Orense, où commandaient Vigo, Romai et Rosello, refusèrent d'obéir aux ordres du général Morillo. Palaréa, qui arrivait des Asturies, en fuyant les Français, qui le suivaient de près, et en pillant et ravageant les villes sur son passage, se prononça ouvertement contre l'autorité du général.

Morillo se mit sur le champ en communication avec le général français comte de Bourck, qui avait son quartier-général à Léon : il lui proposa un projet de conven-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tion, dont les bases étaient que les propriétés seraient respectées dans les provinces du 2e district, Villafranca, Galice et les Asturies; qu'on accorderait l'amnistie la plus complète à l'égard des opinions politiques, et que les militaires de son armée seraient maintenus dans leurs grades et dans leurs emplois; la capitulation fut bientôt conclue, et dès lors il commença à agir d'accord avec l'armée française. Le général Bourck marcha contre la Corogne, et le général Morillo sur Saint-Jacques de Compostelle, que Palaréa venait de quitter. Morillo se rendit après à Pontévédra; les constitutionnels vinrent attaquer ses avant-postes au pont de Sampayo, et réussirent à faire battre en retraite quelques compagnies du régiment provincial de Santiago. L'inhumanité avec laquelle ils massacrèrent des soldats qui furent surpris sans armes, irrita le général Morillo, et il se disposait à punir leur attentat; mais ils se retirèrent précipitamment. Il fit beaucoup de prisonniers, auxquels il rendit la liberté; ceux-ci contribuèrent plus tard à la reddition de la place de Vigo.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Ceux des constitutionnels qui s'étaient renfermés à la Corogne, se voyant menacés d'un assaut par les troupes du comte de Bourck, s'adressèrent à ce général en chef, en proposant de se rendre aux conditions que le général Morillo croirait convenables. Le général Bourck ayant accédé à cette demande, envoya les parlementaires au général Morillo. La convention fut signée d'après les mêmes bases que celles de Vigo. Revenons maintenant sur Séville.

A l'époque où le roi quitta Madrid, bien des personnes avaient l'espoir de voir Sa Majesté délivrée de l'esclavage par les bandes royalistes qui parcouraient la Manche; mais l'escorte était trop considérable, car elle se composait de 6000 hommes, sans compter les milices volontaires des villes que le convoi traversait. Le ministre d'Angleterre, et ceux de Saxe, de Portugal et des États-Unis d'Amérique, suivaient Sa Majesté. Tous les autres agens diplomatiques s'étaient retirés du côté de la frontière de France, par suite des réponses faites aux notes qu'ils avaient présentées, excepté le nonce du Pape, qui avait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

reçu ses passeports aussitôt qu'on apprit que M. Villanuéva n'avait pas été admis comme ministre d'Espagne à Rome.

Ce voyage des cortès, entrepris avant que les troupes françaises eussent franchi la frontière, contrastait singulièrement avec les bravades des libéraux, et avec leurs promesses de s'ensevelir sous les ruines de la capitale, plutôt que de modifier leur Constitution; ils paraissaient bien plus ridicules encore que les Napolitains. Ceux-ci, au moins, ne quittèrent leurs postes que quand ils sentirent l'odeur de la poudre; mais les braves révolutionnaires de Madrid ne se croyaient en sûreté qu'à deux cents lieues de distance de l'ennemi. C'était en vain qu'ils appelaient à Séville les porteurs de leurs actions d'emprunts nationaux ou étrangers : tout le monde s'attendait à les voir bientôt abandonner cette capitale de l'Andalousie. Le 4 avril, Leurs Majestés arrivèrent à Cordoue, où elles s'arrêtèrent deux jours. De là elles se rendirent à Séville, sans qu'il y eût rien de remarquable pendant le voyage, si ce n'était la tristesse des habitans en voyant leur roi pri-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sonnier. Les cortès s'efforçaient en vain de préparer et d'ordonner des fêtes partout sur le passage de Leurs Majestés; la famille royale ne pouvait se méprendre sur sa captivité, et les habitans partageaient aussi les peines et l'affliction de leur souverain.

Le ministère, et une grande partie des membres des cortès, conservaient encore l'espoir qu'on avait cherché à leur inspirer à Madrid, que peut-être l'entrée des Français en Espagne n'aurait pas lieu. Même en supposant que l'invasion fût réelle, ils comptaient sur une terrible révolution qui devait éclater en France, aussiôt que l'armée passerait la Bidassoa; mais surtout ils ne doutaient pas que les Espagnols ne prissent les armes pour repousser l'intervention de la France, de la même manière qu'ils l'avaient fait jadis contre Napoléon, et que leurs rangs seraient encore grossis par la désertion extraordinaire à laquelle ils s'attendaient dans l'armée française. Ces illusions tombèrent tout d'un coup en arrivant à Séville; car les *patriotes* avaient eu à peine le temps de secouer la poussière et se remettre un peu des fatigues du

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

voyage, que le ministre de l'intérieur vint leur apprendre l'entrée de l'armée française en Espagne, et la funeste aventure du batail_ lon d'étrangers sur la rive de la Bidassoa. Ils sentirent alors, quoiqu'un peu tard à la vérité, toute l'étendue de leur imprudence, en ayant refusé à Madrid d'accepter les propositions sages et équitables du gouvernement français. Ils commençaient à s'apercevoir de leur immense responsabilité, non seulement pour les malheurs auxquels l'invasion pourrait donner lieu, mais aussi pour les dangers qui menaçaient la cause de la véritable liberté, par suite de leurs folles démarches. Il ne leur restait plus d'espoir que dans la protection de l'Angleterre, laquelle pourrait encore leur tendre une main secourable, soit par les moyens d'une négociation diplomatique qui fixât des limites à l'invasion française, soit par la coopération de quelques aventuriers des trois royaumes, qui, en leur qualité de charlatans politiques, se chargent de tromper les peuples. Parmi ces derniers, celui sur lequel on avait fondé le plus d'espérances, était Sir Robert Wilson, qui venait



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de débarquer sur les côtes de la Galice, et qui annonçait hautement l'arrivée prochaine de 10,000 Anglais, pour défendre la cause des cortès. Bientôt on sut à quoi s'en tenir sur ce secours tant prôné : les soldats Anglais ne figurèrent que dans les gazettes.

Il est à remarquer que sir Robert n'aborda en Galice qu'un mois après l'entrée des Français en Espagne. Il débarqua le 1^er^ mai à Vigo, accompagné du colonel Light, du capitaine Erskirn, et de quelques autres officiers anglais, allemands et français, dans l'intention de prendre parti dans l'armée des constitutionnels. Le 4, il adressa une proclamation aux miliciens de Vigo, dans laquelle il leur rappela les glorieux souvenirs de l'histoire espagnole. Parmi ses mouvemens oratoires, on remarqua qu'il rappela les évènemens du 2 mai 1808 à Madrid, afin d'exciter l'ardeur et l'enthousiasme des révolutionnaires, en leur rappelant la bravoure et le patriotisme de quelques-unes des victimes de cette déplorable journée. Le soir il y eut dans la ville des sérénades et des illuminations. Le lendemain il passa en revue les troupes

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de la garnison. Les officiers anglais y entrèrent comme simples soldats; les Français et les Italiens étaient partis pour la Corogne. Sir Robert portait l'uniforme espagnol, et était décoré de tous ses ordres. Il demandait sans cesse des nouvelles des armées, sans pouvoir s'en procurer, par la raison qu'il n'y avait pas d'armées espagnoles réunies pour résister aux Français, et qu'il était même très-difficile de pouvoir les réunir. Enfin, tout se borna ce jour-là à un banquet splendide dans lequel on porta des toasts à la Constitution. On chanta des airs patriotiques, qui furent suivis de fanfares devant les maisons des libéraux. Après ces fêtes, sir Robert partit pour la Corogne, où tout ce qu'il fit en faveur de la liberté se borna à des scènes semblables à celles de Vigo.

C'est de cette manière grossière que l'on trompait la simplicité des habitans, en leur faisant croire que l'Angleterre allait prendre part dans leur querelle, tandis que les Français marchaient sur Madrid, et que le gouvernement constitutionnel se trouvait sans aucune ressource. Ce roman de l'assis-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tance de l'Angleterre fut bientôt apprécié à sa juste valeur.

Les cortès extraordinaires ouvrirent leurs séances à Séville le 23 avril, sous la présidence de M. Torès Calderon. Aussitôt après la lecture du procès-verbal de la dernière séance de Madrid, et quand le président eut prononcé le discours d'ouverture, le ministre de l'intérieur annonça l'entrée des Français en Espagne, qu'il venait d'apprendre d'une manière officielle; il avoua qu'il était surpris de voir que cette agression n'eût pas été précédée d'une déclaration de guerre faite selon les formes établies chez les nations civilisées. Des plaintes et des déclamations retentirent dans la salle du conseil, sur la violence que les puissances de l'Europe faisaient à l'Espagne, et sur la nécessité d'engager la nation et le roi à venger un pareil attentat. On persistait toujours à méconnaître la différence, ou, pour mieux dire, l'opposition, qui existait entre les paradoxes et les abstractions de la Constitution *gaditanne*, et les véritables intérêts du peuple et de la couronne : on était aveuglé au point de ne pas voir que la na-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tion, loin de s'opposer aux Français, qui entraient en Espagne pour renverser le gouvernement révolutionnaire, attendait leur armée avec la plus vive impatience.

Cependant les ministres voulurent faire sentir aux Français leur impolitesse de pénétrer dans une terre étrangère sans faire au préalable un manifeste selon les règles, et ils conçurent l'idée de publier une déclaration solennelle de guerre contre la France, au nom de Sa Majesté le roi d'Espagne. Le lendemain on lut dans l'assemblée cette fameuse déclaration :

*Manifeste du roi à la nation espagnole.*

« Lorsque Napoléon, après avoir réduit à la soumission et au silence le continent de l'Europe, nous mit dans la cruelle alternative de choisir entre la désolation et l'ignominie, sans hésiter un moment, vous vous êtes familiarisés avec le malheur, et, par le chemin difficile qui se présentait devant vous, vous sûtes enchaîner la victoire à vos drapeaux et assurer votre indépendance. Il semblait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'après avoir donné le scandale d'envahir les droits des nations, ceux qui se disent les restaurateurs de l'ordre et les régulateurs de l'Europe, n'auraient pas dû renouveler un exemple si funeste sans en redouter les résultats; il semblait que le peuple noble et vaillant qui sut par tant de travaux triompher enfin de l'Attila français, obtiendrait plus d'égards des princes qui lui doivent tout. Il n'en est pas ainsi : dans le court intervalle de trois lustres, la malheureuse Espagne se voit exposée de nouveau aux calamités d'une invasion semblable à la première. On dirait que Buonaparte, du fond de son tombeau, pour venger sa chute, souffle son ambition à nos imprudens ennemis, les entoure des mêmes prestiges, et les pousse dans l'abîme fatal où lui-même s'est englouti.

« Pour couvrir cette manie frénétique de commander et de dominer sur tout, et l'agression scandaleuse du gouvernement français pour l'obtenir, on a inventé des prétextes aussi vains que déshonorans; on donne le nom *d'insurrection militaire* à la restauration du système constitutionnel dans l'empire es-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pagnol; on donne à une libre acceptation le nom de *violence*, à mon adhésion celui de *captivité*, et l'on traite de *faction* les cortès et le gouvernement qui ont ma confiance et celle de la nation ! Voilà les motifs qu'on allègue pour troubler la paix du continent, pour envahir le territoire espagnol, et mettre à feu et à sang notre malheureux pays.

« Mais à qui prétend-on imposer par des soupçons si absurdes ? Est-ce à l'Europe, à qui la raison et l'équité ont rendu la justice qu'elle mérite ? Est-ce à l'Espagne, dont l'opposition prononcée prouve combien ils sont faux ? Je n'ai pas besoin, Espagnols, de vous rappeler les succès de notre régénération. Vous savez, et tout le monde sait que, si quelques militaires ont été les premiers à faire entendre le cri de la liberté sur un des points de la péninsule, toute la nation répondit volontairement à ce cri, et qu'en moins de deux mois la Constitution fut proclamée et jurée dans toutes les provinces.

« Jamais un souhait, jamais une acclamation si rapide et si universelle n'ont été réalisés d'une manière si parfaite. On n'en peut

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

trouver d'exemples que dans ce concours unanime de volontés par lequel vous vous déclarâtes, il y a quinze ans, contre l'agression de Buonaparte, et vous vous engageâtes à délivrer votre roi, parce qu'on ne voit que parmi vous ces phénomènes politiques qui surprennent l'imagination, excitent l'étonnement, et déconcertent toutes les mesures de calcul et de fourberie.

« Après avoir proclamé avec tant de solennité la volonté générale des Espagnols, mon devoir, comme Espagnol et comme roi, était d'accompagner de mes vœux et d'accepter et jurer ces lois, sous les auspices desquelles vous aviez conservé mon trône, défendu mon indépendance, et chassé l'ennemi de notre territoire. Ces lois avaient été approuvées et reconnues en Europe par les mêmes puissances qui affectent maintenant d'ignorer leur juste et glorieuse origine; elles n'ont pas été données à la nation par l'armée : l'armée et la nation entière les reçurent de leurs représentans, et les jurèrent avec la plus grande liberté et la plus vive reconnaissance.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Ces lois, dont l'exécution a été malheureusement suspendue pendant six années, présentaient enfin à l'anxiété du peuple espagnol la tranquillité et le repos, une perspective de bonheur, un point certain et fixe de réunion indépendant de tout intérêt et de toute passion individuelle : c'est à elles seules que les Espagnols en appelèrent et furent obligés d'avoir recours. Moi-même je les ai revêtues de mon approbation ; et si des suggestions insidieuses, à ma première entrée en Espagne, m'empêchèrent de voir l'utilité de leur conservation ; si mon inexpérience et l'ignorance dans laquelle mon absence et ma captivité m'avaient mis sur les affaires de ma patrie, me firent négliger alors des conseils salutaires, cette circonstance n'affaiblit pas la justice avec laquelle la nation a réclamé des droits qui lui appartiennent d'une manière si notoire, et n'a nullement diminué la force de ma parole royale et de mes sermens solennels.

« Je ne veux ni ne dois les violer, et cette résolution définitive doit suffire pour imposer silence à des imputations odieuses :

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

répondre autrement serait manquer moi-même au respect dû à ma haute dignité, et contribuer par-là aux calomnies de nos éternels détracteurs. En effet, comment pouvoir réfuter ces calomnies, si leurs auteurs mêmes ne pensent pas ce qu'ils publient tant?

« Croyez-moi, Espagnols, la Constitution n'est pas le véritable motif de ces insinuations ambitieuses et de la guerre injuste qu'on nous fait. En d'autres temps, lorsqu'elle leur convenait, nos ennemis approuvèrent et reconnurent la loi fondamentale de la monarchie : ce qui les touche, ce n'est pas ma liberté, car elle leur importe peu, ou point du tout; ce ne sont pas enfin nos désordres intérieurs, tant exagérés par nos ennemis, et qui n'existeraient pas s'ils ne les eussent pas fomentés; c'est le désir évident et si souvent proclamé de disposer de moi et de vous à leur gré; c'est de porter atteinte à votre prospérité et à votre fortune; c'est de désirer que l'Espagne soit toujours attachée au char de leur ostentation et de leur puissance; c'est de faire qu'elle n'ait de royaume que le nom, et qu'elle ne soit en réalité

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qu'une province dépendante d'un autre empire, et que nous ne puissions vivre et exister que pour eux et par eux.

« Jadis les gouvernemens se respectaient plus entre eux; dans les plaintes qui précédaient les ruptures hostiles, on faisait mention des torts dont les peuples demandaient la réparation.

« Pendant que les conventions stipulées dans les traités étaient observées, personne n'osait prescrire à des États, quelque faibles qu'ils fussent, ce qu'ils devaient faire dans leur intérieur. Maintenant l'ivresse que la présomption de la force produit chez les hommes puissans, fait taire tout respect humain. Ils ne veulent plus consulter, dans leur gouvernement, que leur caprice, leur intérêt particulier et leur volonté.

« Mais ce langage et ces principes, inouïs jusqu'à présent dans le droit des gens, sont moins que jamais applicables aux Espagnols. Comment ces cabinets égarés ont-ils pu s'imaginer qu'une nation de douze millions d'âmes, située à l'extrémité de l'Europe, environnée par la mer et défendue par les Pyrénées, per-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

drait si promptement le sentiment de sa force et de sa position?

« Qui a pu leur promettre que, dégénérant de la noble fierté qui la distingue entre tous les peuples du monde, elle plierait le genou devant eux, quand elle a refusé de fléchir devant la fortune et le pouvoir colossal de Buonaparte? Qui enfin leur a dit que les Espagnols étaient tellement insensés et tellement vils, que pour fuir les dangers qu'on leur présente ils consentiraient à échanger les biens qu'ils doivent à la liberté, contre le fouet de la servitude?

« Tous les biens que procure à l'homme une société bien organisée, le citoyen espagnol les possède; dépendant seulement de la loi, inviolable dans l'exercice et la jouissance de sa pensée, de sa personne et de ses biens, ne contribuant aux charges publiques que par des sacrifices réglés par les représentans; intervenant par lui-même, et par des personnes de sa confiance, dans la répartition et l'application de ces sacrifices; voyant ouvertes à son activité et à son industrie toutes les routes de la science, de la gloire et de la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fortune, il n'aperçoit sur la surface de la terre aucun être à qui il soit inférieur par sa dignité sociale.

« Tel est, tel doit être l'Espagnol par la loi. O vous, s'il peut en être, qui redoutez la lutte dans laquelle l'injustice étrangère vous a engagés, transportez-vous pour un moment dans l'avenir, et supposez-vous au pouvoir de vos ennemis. Tyrannisés par les chefs, insultés par les subalternes, pressurés par les publicains, environnés d'espions, désignés aux soupçons, assaillis par les délations, sans sécurité, sans aucune considération ni politique ni civile, devenus les jouets des insolens et la risée des lâches: tel est le déplorable destin qui vous attend, et alors vous reconnaîtrez qu'il en coûte moins pour conserver la liberté que pour souffrir l'orgueil des oppresseurs.

« Quant à moi, qui, placé par la Providence à la tête d'une nation magnanime et généreuse, lui dois tout ce que je suis, je ne manquerai pas, je le jure, aux obligations sacrées qu'un si haut poste et de si éclatans bienfaits me signalent et m'imposent. Décidé à suivre votre

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sort, je ne veux ni ne dois accepter d'autres traités et d'autres conventions (bien qu'on n'en ait encore proposé aucune à mon gouvernement) que ceux qui seront conformes à la Constitution politique de la monarchie. Les monarques de l'Europe qui se sont unis pour notre perte, entraînés par un parti implacable et téméraire, prennent ma liberté pour prétexte de leurs attentats; mais ils se trompent étrangement s'ils croient en imposer ainsi au monde, et surtout à moi. Pensent-ils, par hasard, que j'aie déjà oublié les artifices par lesquels Napoléon, en se disant mon allié, mon protecteur, mon ami, m'attira dans ses bras pour me prodiguer de perfides caresses et me dépouiller de ma couronne? Ne sont-ce pas ces mêmes princes qui, pendant si long-temps, reconnurent mon tyran et confirmèrent son usurpation? Est-ce par hasard pour ma défense et pour ma rançon qu'il se sont ensuite armés contre lui? N'est-ce pas bien plutôt pour leur propre péril et pour la sûreté de leurs trônes menacés par cet homme insatiable et ambitieux? Ils parlent de ma liberté! qu'entendent-ils

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

par ce mot? Est-ce celle qu'ils donnèrent au roi de Naples, mon respectable oncle, à qui ils n'ont laissé accomplir aucune des promesses qu'au moment de son départ pour Laybach il fit solennellement à ses peuples? Et après avoir été les fauteurs et les instigateurs de toutes les vengeances, de toutes les persécutions, de tous les maux qui sont tombés sur la malheureuse nation napolitaine, quand pour un moment ils ont cru qu'il leur convenait de se présenter sous un aspect différent, n'ont-ils pas rejeté sur le gouvernement de ce monarque tout l'odieux de semblables violences?

« Non, Espagnols! non; je repousse dès ce moment, à la face du ciel et de la terre, cette protection, cette défense qui m'offensent et me dégradent. C'est pour vous que je suis roi, et je ne veux l'être que par vous et avec vous. Dans la paix, dans la guerre, dans le repos, dans les traverses, je vous ai toujours trouvés constans et fidèles; ma liberté et mon bonheur seront mieux gardés au milieu de vous qu'au milieu des baïonnettes ennemies, et j'aime bien mieux respecter les lois que nous avons tous jurées, que d'être l'instru-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ment de leurs volontés capricieuses et de leur politique inhumaine. Unissez-vous cordialement à moi, comme dès ce moment je m'unis à vous ; oublions tous réciproquement nos soupçons, nos défiances et nos querelles. C'est un mal qu'entraînent presque toujours avec elles les discussions sur le gouvernement, mais qui doit céder à un plus grand intérêt, celui de la défense commune. Défendons et soutenons la Constitution, d'abord parce qu'elle est notre loi fondamentale, et ensuite parce qu'en l'attaquant, on attaque les droits sacrés et inviolables de notre indépendance. Si elle a des défauts, ce n'est pas aux monarques de l'Europe à les corriger, et surtout lorsqu'ils se prévalent de l'insulte, de la menace et de la force. C'est à nous seuls qu'il appartient de perfectionner cette œuvre, et nous le ferons quand il nous conviendra, et que nous le jugerons nécessaire. Ce qui importe maintenant, c'est d'être Espagnol ; soyons-le tous de cœur ; que notre volonté soit une, et la patrie, n'en doutons pas, la patrie et la liberté seront sauvées.

« Ainsi seront déjouées et détruites les es-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pérances dont se nourrit l'injustice de nos ennemis. Ils comptent sur notre faiblesse, et se flattent que nous ne pouvons leur résister; ils comptent sur notre lâcheté, supposant que nous n'avons pas le courage de leur faire face; ils comptent sur nos divisions intérieures, supposant que nous n'aurons pas assez de raison pour y mettre un terme; ils comptent enfin sur notre isclement, supposant qu'aucune autre puissance ne s'intéressera à notre sort. Confians dans cette idée qu'ils ont de notre absolue nullité, ils s'imaginent vous effrayer en traînant contre vous les mêmes chefs et les mêmes soldats qui furent en d'autres temps les instrumens aveugles de celui qui épouvantait l'Europe. Mais vous aussi vous êtes les mêmes. Personne a-t-il pu jamais mettre en doute votre généreuse résolution? Non, Espagnols. Aux armes! la voix du point d'honneur vous y appelle, l'honneur national l'exige, votre sûreté le commande. Qu'ils viennent ces téméraires! les champs, les précipices, les cavernes, les puits et mêmes les maisons sont encore couverts des ossemens et teints du sang de leurs



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

prédécesseurs! Qu'ils viennent éprouver le même sort; et puisque l'humanité et votre justice ne disent rien à ces cœurs de marbre, au moins l'extermination leur servira de leçon, et vous aurez, par votre sublime dévouement et votre noble constance, assuré à la nation sa liberté politique, à moi la dignité de ma couronne, à tous l'indépendance.

« FERDINAND. »

« Alcazar de Séville, 23 avril 1823. »

Dans les premières séances des cortès, il fut question d'organiser des guerrillas, et d'expédier des lettres de marque, pour faire à la France une guerre terrible par mer et par terre. L'aveuglement de quelques députés était si grand, qu'ils croyaient que la guerre deviendrait nationale aussitôt que les cortès auraient lancé leur déclaration; comme si la différence des mots pouvait changer la nature des choses! Cependant on publia la déclaration de guerre avec une grande solennité, on fit parler au roi, dans son discours, le langage des députés dans la séance des

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

cortès. Ces déclarations ne furent suivies d'aucun effet, l'opinion générale étant toujours contraire aux révolutionnaires, surtout depuis qu'on commençait à parler de la translation de la famille royale à Cadix, pour la conduire après à Ceuta ou aux îles Canaries. Ce projet, qui existait déjà avant la sortie de Madrid, fut repris avec une nouvelle vigueur dès qu'on apprit le bon accueil que les peuples faisaient partout à l'armée française. Les journaux annonçaient par ordre que toutes les provinces riches et jouissant de quelque considération, fuyaient à l'approche des Français ; mais les lettres particulières dignes de foi disaient au contraire que le peuple les fêtait comme ses libérateurs.

Les ministres, qui, sans aucune pudeur, avaient gardé leurs portefeuilles pendant le voyage, furent enfin forcés de les remettre à d'autres en arrivant à Séville ; au fond, ceux qui les remplaçaient ne valaient pas mieux. M. Vadillo fut nommé ministre des affaires étrangères, Calatrava de l'intérieur, Zorraquin de la guerre, Costes et Aragon des finances et de grâce et justice; mais ces ministres, eus-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sent-ils été éclairés et hommes d'Etat, n'auraient pu rétablir l'ordre dans leurs départemens respectifs, ni empêcher la dissolution générale. A une époque où il aurait fallu déployer un génie supérieur pour organiser une résistance nationale, ou tout au moins de la sagesse pour chercher les moyens de transiger avec honneur, et peut-être avec quelque gloire, l'on ne vit que des projets mesquins sur les droits d'importation des marchandises étrangères et des denrées, sur les levées et sur les enrôlemens, qui n'étaient exécutés nulle part, et l'approbation de la conduite du ministère précédent à l'égard des puissances étrangères. Les grandes mesures que les circonstances, la sûreté et l'honneur des cortès réclamaient, se bornèrent là. On s'attendait à des efforts extraordinaires lorsque l'occupation de la capitale serait connue; mais les ministres manquaient de véritable patriotisme, et ne possédaient pas les qualités qui eussent été nécessaires dans une situation aussi critique. Calatrava seul avait du talent, et jouissait de quelque popularité; ses collègues se décidèrent cependant à faire annoncer, par

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'intermédiaire de leurs amis, qu'ils étaient disposés à écouter les propositions qu'on leur ferait, et à demander au Prince généralissime sur quelles bases il voulait conclure une transaction. Le ministre d'Angleterre devait appuyer, disaient-ils, leurs demandes pour arriver à la pacification. On ne connaît pas les propositions que les cortès ou leurs ministres voulaient faire; mais d'après le contenu de quelques lettres particulières de Séville, ainsi que d'après plusieurs articles insérés dans les journaux anglais *the Courrier* et *the New-Times*, les bases présentées par les libéraux espagnols étaient de telle nature qu'elles ne pouvaient être consenties par le Prince généralissime, sans outrepasser les limites de ses pouvoirs. Son Altesse royale était plus disposée que tout autre à accorder les garanties individuelles demandées par les membres du gouvernement et des cortès; mais elle ne pouvait stipuler sur les droits ni sur les prérogatives de la couronne : sa mission n'avait d'autre but que la délivrance du roi et la restauration de la monarchie ; toute autre transaction avec les révolutionnaires eût été en opposition

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

avec les principes reconnus à Vérone. Avant tout, le roi devait être rendu à la liberté, sans quoi toutes les négociations eussent été entachées de nullité; c'est ce que Son Altesse royale fit sentir aux ministres des cortès. Quant aux garanties qu'ils désiraient, la proclamation qu'elle avait adressée aux Espagnols lors de son entrée sur leur territoire, contenait les seules qu'elle fût autorisée à accorder.

On ne sait pas avec certitude, je le répète, si il y eut des propositions de la part des cortès; il est même probable que les lettres de Séville, ainsi que les nouvelles des journaux anglais, ne sont fondées que sur des conjectures, que d'ailleurs la lettre du comte de l'Abisbal, publiée à Madrid dans le mois de mai, en réponse à celle du comte de Montijo, rendait assez vraisemblables. L'histoire levera peut-être un jour le voile qui cache encore à nos yeux ces mystérieuses négociations; et la légation anglaise pourra alors paraître comme ayant été une médiatrice officieuse : le *memorandum* du duc de Wellington, dont lord Sommerset fut porteur, ne laisse aucun doute sur la politique du cabinet de Saint-Ja-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

mes; et la conduite de sir Williams A'Court, ajoute encore à l'évidence de cette pièce diplomatique.

Cependant, rien ne prouve l'existence des négociations. Les procès-verbaux des séances des cortès gardent le plus profond silence à cet égard. Au contraire, l'assemblée se plaisait à montrer sans cesse de l'aversion pour le gouvernement français; elle défendit d'accepter aucun ordre ou décoration de cette nation, et ordonna de quitter celles précédemment accordées. Dans la même séance, on déclara que les biens des Espagnols qui suivaient l'armée française, et ceux de tous les militaires faisant partie des bandes royalistes, seraient mis sous le séquestre, en se réservant de leur faire application des lois du code pénal; la même mesure fut adoptée à l'égard des Espagnols qui auraient contribué à l'invasion, ou qui dénonceraient les patriotes, etc., etc.

Dans la séance du 18, les cortès accordèrent au gouvernement un crédit supplémentaire de 160 millions de réaux pour le service extraordinaire du ministère de la guerre, sur la septième partie des biens du clergé, qui

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

devaient être vendus avec l'autorisation du pape. Dans celle du 19, on approuva un projet de décret par lequel on déclarait que les articles 118, 259 et 270 du code pénal, seraient appliqués à tout ceux qui, profitant de la présence de l'armée française ou des bandes royalistes, demanderaient, accepteraient ou exerceraient des emplois dans les conseils, les tribunaux, dans les municipalités, ou dans l'administration de la police, supprimée par les lois constitutionnelles. On renouvela aussi les lois qui existaient précédemment, et punissaient de mort les traîtres et les conspirateurs.

Ces décrets ne laissaient pas voir des dispositions favorables à un accommodement; mais ce qui prouva encore mieux l'intention des révolutionnaires, ce fut la nomination faite au nom de Sa Majesté, de M. Garcia Herreros pour le ministère de l'intérieur, tandis que M. Calatrava passait à celui de grâce et justice. C'était la nomination la plus odieuse qu'on pût faire, car Sa Majesté n'avait pas oublié les peines et les désagrémens que M. Garcia Herreros lui avait causés pendant

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

la durée de son premier ministère, et connaissait bien son caractère haineux et malintentionné. Cette nomination aurait suffi seule pour éloigner toute idée de transaction, quand même elle eût été admissible sous d'autres rapports.

Un nouvel emprunt était à la veille d'être négocié avec une maison de Londres. Toutes les illusions que l'on s'était faites sur les deux souscriptions ouvertes dans cette capitale pour procurer des secours aux défenseurs de la liberté, s'étaient évanouies. La première avait été proposée par sir Robert Wilson, pour faire des enrôlemens et envoyer des armes aux patriotes espagnols. On eut la douleur de ne se procurer par ce moyen que deux fusils. La seconde fut ouverte par le fameux Radical Hunt; elle ne produisit qu'une livre sterling, offerte par une jeune dame. L'opinion générale de l'Angleterre sur la lutte provoquée par les libéraux espagnols était donc bien évidente.

Cependant, la théorie moderne sur les emprunts ne demandant pas que l'on examine si ceux qui empruntent pourront remplir ou

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

non leurs engagemens et rembourser un jour, mais seulement si l'emprunt sera contracté à bas prix, pour le négocier ensuite avec avantage, et s'assurer un bénéfice immédiat, il se trouva à Londres une maison de banque qui offrit de prêter 200 millions de réaux, en prenant les actions à 35 pour 100. Les versemens devaient avoir lieu en trois termes : trois pour cent de la somme totale immédiatement; six pour cent dans le mois d'août, et vingt pour cent dans le mois de novembre. Les nouvelles arrivées d'Espagne à Londres sur l'accueil amical que les habitans faisaient partout aux Français, occasionnèrent une baisse énorme dans les prix des anciennes obligations des cortès, qui jusque-là jouissaient d'une certaine faveur, et firent avorter le projet du nouvel emprunt. Les feuilles publiques de Londres appelaient l'attention des spéculateurs sur le peu de probabilité qu'il y avait que ces emprunts fussent reconnus par l'autorité légitime. Le *New-Times* disait, le 3 juin : « Il n'est pas pos-« sible que la régence les reconnaisse; mais « quand même elle reconnaîtrait ceux con-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« tractés précédemment par les cortès, il y « aurait une grande distinction à établir « entre l'emprunt que l'on était à la veille « de souscrire, et les premiers, par la raison « qu'il existait déjà à Madrid un gouverne- « ment légitime agissant au nom du roi, et « qui serait bientôt reconnu par toutes les « puissances de l'Europe. » Ces réflexions, et l'indifférence avec laquelle on reçut à la bourse de Paris la nouvelle de l'emprunt dont on parlait à Londres, décidèrent les banquiers anglais à abandonner la négociation.

Le gouvernement des cortès était réduit aux seules ressources qu'il pouvait tirer du pays soumis encore à son autorité, et la sphère de sa domination se rétrécissait chaque jour dans une progression extraordinaire. Partout on s'empressait de se soumettre à la régence de Madrid; chaque courrier annonçait de nouvelles défections, les évènemens se pressaient, et le moment était arrivé pour les cortès de mettre leur personne en sûreté. On était incertain sur la ville où l'on transférerait le roi et son auguste famille : on ba-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lançait entre Badajoz et Cadix ; plusieurs personnes penchaient pour la première de ces deux places, parce qu'on commençait à craindre que les habitans de Cadix ne fussent pas disposés à recevoir le gouvernement et les cortès, ou qu'ils ne fussent effrayés des dangers d'un siége inévitable. D'ailleurs, le traité d'alliance avec le Portugal faisait croire que la lutte pourrait se soutenir pendant quelque temps encore; mais lorsque le renversement de la Constitution à Lisbonne fut connu du gouvernement de Séville, il ne resta plus d'autre parti à prendre que de se sauver à Cadix. Avant de prendre une résolution solennelle sur le départ, les cortès déclarèrent toute l'Andalousie en état de siége, pour accabler ce malheureux pays sous le poids d'énormes contributions militaires, quoique les propriétaires eussent déjà payé à cette époque plus de 47 pour cent de leurs revenus ; mais la position des cortès étant chaque jour plus désespérée, il leur fallait adopter des mesures vexatoires et violentes. Le général Bordesoulle occupait Cordoue, le général Bourmont était à Mérida, et le

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

général Molitor venait d'entrer à Valence, à la tête de l'armée combinée française et espagnole.

Les nouvelles fâcheuses qui arrivaient de toutes parts à Séville, firent perdre aux libéraux même cette apparence de fermeté et de courage qu'ils avaient su conserver jusqu'alors. Dans la nécessité de se réfugier à Cadix, ils ne purent cacher leur rage et leur désespoir. Les miliciens de Madrid, qui avaient escorté le roi et les cortès jusqu'à Séville, en apprenant des nouvelles aussi peu satisfaisantes, se livrèrent à des excès auxquels ils étaient depuis long-temps accoutumés. A la suite d'un dîner, ils se répandirent dans les rues, en criant *vive Riégo! vive Torrijos! mort aux serviles!* Ils parcoururent la ville dans des directions différentes, armés de leurs fusils et de leurs sabres, et menaçant de la mort les habitans pacifiques qu'ils rencontraient sur leur passage. On tira des coups de fusil contre la maison de M. Armenta, de M. Vrizar, chanoine, et contre celle du chantre de l'église métropolitaine. Tous les trois coururent les plus

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

grands dangers. Un individu, père d'une nombreuse famille, périt assassiné par ces furieux, sans qu'il eût donné aucun motif de plainte. Au milieu d'aussi coupables désordres, le ministère annonça enfin aux cortès l'entrée des Français à Cordoue. Le député Galiano demanda aussitôt la parole, et fit la motion suivante : « Je demande que les « cortès invitent le gouvernement à exami- « ner quelle est notre situation présente, et « quelles sont les mesures arrêtées pour met- « tre en sûreté la personne de Sa Majesté et « celles des membres des cortès, afin de pou- « voir prendre sur sa réponse les dispositions « que nous croirons convenables. »

La proposition de Galiano fut prise en considération, en ajoutant seulement par amendement du député Arguelles, que les cortès resteraient en permanence jusqu'à ce qu'elles eussent reçu une réponse satisfaisante. Les ministres se rendirent dans la salle des cortès, et le député Galiano, après leur avoir adressé quelques questions, les somma de dire s'ils étaient en mesure de maintenir la Constitution sans que le gouvernement

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fût transféré ailleurs. Le ministre de grâce et justice répondit qu'il n'était pas préparé pour répondre aux questions qui lui étaient adressées, n'ayant pas eu le temps de s'entendre avec les autres ministres; mais qu'il était intimement convaincu de la nécessité de la translation du roi et du gouvernement dans une ville où ils seraient en sûreté, et que le salut de la patrie l'exigeait ainsi.

Galiano pria le ministre de ne pas continuer son discours, attendu qu'il allait faire une proposition nouvelle, relativement à un message que les cortès étaient, suivant lui, dans la nécessité d'adresser au roi, pour l'inviter à quitter Séville avec la famille royale, le gouvernement et les cortès. Il proposa de nommer une commission, qui fût chargée d'exposer de vive voix au roi la nécessité de sa translation. Arguelles ajouta qu'on fixât l'*île Gaditanne* pour la nouvelle résidence du gouvernement espagnol, et le lendemain, à midi, pour le départ. Ces propositions étant approuvées, on nomma la commission, qui fut composée des députés Valdes, Bécerra; Caldéron, Abreu, Bénito, Mouré, Prat, Sierra, Aillon,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Tomas, Trussillo, Montésinos, Snarez, Llorente, et de deux secrétaires.

La députation arriva à l'Alcazar, habité par le roi, et Valdes, qui portait la parole comme président, dit au monarque d'un ton d'autorité, que les cortès étaient en séance permanente, et qu'elles avaient résolu de quitter Séville le lendemain ; que l'ennemi s'avançait, et qu'il ne lui serait pas difficile d'empêcher la translation, en faisant quelques marches forcées ; qu'elles engageaient Sa Majesté à se laisser conduire à Cadix, ville qui, par sa position, se trouvait à l'abri de toute attaque. Le roi répondit avec fermeté: « Ma conscience et l'intérêt de mes peu- « ples ne me permettent pas de partir : comme « particulier, je ne verrais pas d'inconvénient « à me rendre ailleurs; comme monarque, je « ne le puis. Ma conscience me le défend. »

Valdes voulut persuader au monarque que sa conscience ne saurait être compromise en aucune manière, et que quoique sujet à se tromper comme individu, il était infaillible comme monarque constitutionnel, et dispensé de toute responsabilité ; que c'était à ses mi-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

nistres et aux représentans de la nation que la patrie demanderait compte de l'exercice de leurs fonctions dans des circonstances aussi graves.

Sa Majesté ne répondit que ces mots: *J'ai dit.*

La députation sortit de la présence du roi en témoignant son mécontentement, et porta aux cortès la réponse de Sa Majesté.

Alors le député Galiano demanda de nouveau la parole, et fit la motion suivante :

« Vu le refus de Sa Majesté de mettre en « sûreté sa personne et celles des membres « des cortès, j'invite celles-ci à déclarer que « le cas est arrivé de considérer Sa Majesté « comme étant dans l'impossibilité morale « de continuer à remplir les fonctions de la « royauté, selon l'article 187 de la Constitu- « tion. En conséquence, je demande qu'une ré- « gence soit nommée, dans laquelle résideront « provisoirement toutes les facultés du pouvoir « exécutif pour le seul cas de la translation. »

Quelques députés, parmi lesquels il faut nommer Vargas, Infanzon et Roméro, parlèrent contre cette proposition : elle fut défen-



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

due par Arguelles et Oliver. Les cortès l'approuvèrent séance tenante, et firent venir à-la barre le commandant-général, le gouverneur et le chef politique de Séville, pour leur donner des ordres relatifs à la résolution que l'on venait de prendre. Ensuite on nomma une commission composée des députés Arguelles, Gomez, Bécerra, Cuadra, Alava, Escovédo, Infante, Isturiz, Salvato et Flores Caldéron, pour qu'ils eussent à délibérer sur le nombre de personnes qui devaient composer la régence, et à désigner celles qu'ils croiraient les plus propres à remplir des fonctions aussi importantes. Ils quittèrent la salle, et quelques minutes après ils rentrèrent, en proposant que la régence fût composée de trois membres : don Cayétano Valdes, président, M. Ciscar et le général Vigodet; ces deux derniers étaient conseillers d'État. La proposition fut approuvée; et d'après une motion du député Riégo, les deux membres de la régence qui étaient présens, prirent immédiatement possession de leur emploi, en s'asseyant sur des siéges qui étaient placés devant le trône. Après un discours prononcé par

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Valdès, ils prêtèrent serment de fidélité à la Constitution et d'obéissance aux cortès. Ils se rendirent ensuite à l'archevêché, accompagnés d'une députation du congrès. Vigodet, qui était occupé d'affaires de la plus haute importance, arriva dans ce moment même, et prêta serment, ainsi que l'avaient fait ses collègues. Arrivés à l'archevêché, ils envoyèrent un message aux cortès, pour leur faire savoir qu'ils étaient installés. Il était onze heures du soir. Les cortès continuèrent la séance jusqu'à trois heures du matin : le président de la régence leur fit savoir alors que les membres de l'assemblée pouvaient prendre quelques heures de repos; mais les députés crurent plus convenable de rester en séance permanente.

Ce fut ainsi que l'on consomma un des plus hardis et des plus inutiles attentats dont l'histoire fasse mention; il rompit tous les liens qui attachaient encore quelques hommes au système constitutionnel, et leur fit abandonner un gouvernement qu'ils n'avaient suivi que par un faux point d'honneur. Non seulement les particuliers se crurent désor-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

mais dispensés de toute obéissance à un gouvernement aussi injuste, mais les généraux qui commandaient dans les provinces se regardèrent comme déliés de leur serment, et résolurent d'agir selon les circonstances. Les généraux Morillo et Ballestéros se hâtèrent de signer des conventions avec l'armée française.

Sans les dangers auxquels les cortès exposaient la vie du roi et de son auguste famille, on pourrait dire que leur crime avait été très-favorable à la bonne cause, puisqu'il terminait la guerre plus tôt que l'on était en droit de l'espérer. Toute l'attention du général français devait se porter sur une seule ville. La révolution semblait avoir choisi elle-même pour tombeau le lieu où elle avait vu le jour. Mais la situation présente de Cadix n'était plus la même que pendant la guerre précédente : alors elle pouvait être considérée comme inexpugnable, pouvant communiquer librement et s'approvisionner par mer ; et maintenant elle allait être bloquée par mer et par terre ; elle ne pouvait tenir long-temps. L'eau des citernes est épuisée pendant l'été, et les deux seules fontaines qui existent à l'île

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de Léon sont d'eau salée. Une fois la communication interceptée entre Cadix et le Port Sainte-Marie, la place ne peut recevoir de l'eau que du ciel ou de l'Afrique. Il n'était donc question pour s'emparer de Cadix que de patienter un peu; le succès était assuré. La seule inquiétude qui agitait les esprits, venait des craintes qu'on avait pour la vie du roi.

Je n'ai pas parlé jusqu'à présent des forces maritimes françaises qui coopéraient avec l'armée à l'heureux résultat de l'invasion : j'en donnerai ici un léger aperçu, pour mettre le lecteur à portée de juger de l'ensemble des opérations dans cette campagne mémorable.

La France avait armé deux escadres composées de quelques vaisseaux de ligne, de frégates, de corvettes et d'autres bâtimens moins considérables. L'un des deux, commandée par le contre-amiral Hamelin, manœuvrait dans l'Océan. Après avoir laissé quelques bâtimens pour bloquer les ports sur la côte de la Biscaye, où les chefs révolutionnaires opposaient encore quelque résistance, une forte division de cette escadre se présenta devant

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Cadix. L'autre manœuvrait dans la Méditerranée, sous le commandement du contre-amiral des Rotours, et était chargée de surveiller la côte orientale de l'Espagne. Ce contre-amiral envoya une partie de l'escadre, sous les ordres du capitaine de vaisseau M. de Rosamel, commandant de la frégate *la Junon*, croiser entre les îles Baléares et les côtes de la Catalogne.

Dès le jour même du passage de la Bidassoa, le ministre de la marine de France avait communiqué une circulaire à tous les commandans de ces bâtimens, dans laquelle on trouvait les mêmes paroles de paix que le Prince généralissime avait adressées à l'armée; il y était dit : « que la France n'était pas en guerre avec l'Espagne; que tout se ferait pour les Espagnols et par les Espagnols; que les Français n'étaient que leurs auxiliaires; qu'ils ne se proposaient pas de leur dicter des lois ni de s'emparer de leur territoire, mais seulement de leur faire recouvrer leur liberté; que ce n'était pas pour conquérir qu'ils avaient pris les armes, mais pour un motif bien plus généreux, le rétablissement du monarque, et le désir de le réconcilier avec son peuple,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ainsi que de rétablir l'ordre et la tranquillité dans un pays déchiré par l'anarchie, afin de lui procurer le bonheur. » Les instructions transmises aux chefs furent celles-ci :

« On n'arrêtera que les bâtimens de guerre espagnols qui fuiront à l'approche de l'escadre française, et les corsaires.

« On ne confisquera que les munitions de guerre qui seront trouvées sur les bâtimens marchands, et les cargaisons de ceux qui chercheront à s'introduire dans les ports déclarés en état de blocus, après avoir été prévenus selon les formes accoutumées ; les bâtimens seront ensuite relâchés.

« Tous les passagers, à l'exception des déserteurs ou des transfuges français, seront mis en liberté. »

C'était là tout ce que le ministre de la marine prescrivait aux commandans des escadres sur les mers de l'Europe, ainsi qu'à ceux qui commandaient des stations en Amérique, où des forces respectables furent aussi envoyées. Les rapports du commerce n'étaient donc interrompus que dans ce qui était indispensable pour assurer le succès de

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

l'intervention dans les affaires de la péninsule. Si l'on en a abusé par la suite, et si l'on a refusé de rendre quelques cargaisons qui n'étaient pas de bonne prise, ce sont là des intérêts à régler par des conventions postérieures entre le gouvernement de Sa Majesté catholique et celui de Sa Majesté très chrétienne. Ce que je viens de dire suffit pour l'instruction des lecteurs.

Le 12 juin, le roi quitta Séville, escorté par des miliciens et par quelques détachemens des troupes de ligne sous les ordres de Riégo; ainsi il n'était plus permis de douter que celui-ci s'était saisi de sa victime, et que la dignité royale était tombée dans le dernier degré d'avilissement. Le peuple vit avec indignation cet outrage à la majesté de son souverain, et s'il ne put empêcher le voyage, se trouvant opprimé par les révolutionnaires, il manifesta ses sentimens au moment du départ des cortès et des principaux employés du gouvernement. Ceux d'entre eux qui n'avaient pu suivre les cortès par terre, soit par motif d'économie, soit par d'autres motifs, s'embarquèrent sur le Guadalquivir pour se ren-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dre à Cadix; mais la populace armée tomba sur eux, et les força à se rendre à terre, après avoir pillé quelques effets, et jeté dans l'eau une grande partie des papiers appartenant aux bureaux des ministères.

Les habitans de Séville partagaient les sentimens de l'universalité des habitans de la péninsule, et avaient le même attachement pour la personne du roi; il leur était donc difficile de contenir leur indignation à la vue des mauvais traitemens qu'on faisait éprouver au monarque. Ils voyaient aussi que le ministre d'Angleterre, sir Williams A'Court, et tous les autres agens diplomatiques étaient restés à Séville, circonstance qui prouvait d'une manière évidente que le gouvernement révolutionnaire n'était plus reconnu par aucune puissance, et qu'il était devenu, par son dernier attentat, une faction livrée à sa malheureuse destinée. Le ministre du roi de Saxe avait seul suivi le roi, pour donner quelques consolations à la reine, fille de son souverain.

La municipalité de 1820, et les autres autorités de la même époque, furent rétablies à

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Séville telles qu'elles existaient au commencement de cette année; mais elles n'avaient pas assez de forces pour se faire obéir, et Séville se trouva pendant quelques jours dans une véritable anarchie. La multitude est incapable de prévoir les dangers qu'elle court en rompant les liens de l'obéissance, et en se rendant elle-même souveraine; les habitans de Séville faillirent payer cher leur empressement à déposer les autorités, et le sang eût pu inonder les rues de la ville; car Lopez Banoz se présenta tout à coup devant la place avec quelques régimens de troupes constitutionnelles. Aussitôt que ce général eut quitté le ministère de la guerre, il passa en Estrémadoure avec la commission d'organiser les restes de l'armée de l'Abisbal, qui s'était retirée de Madrid. Mais leur nombre était trop peu considérable pour pouvoir résister à l'armée française, commandée par le général Bourmont, et les militaires étaient trop peu d'accord entre eux pour qu'on pût espérer qu'ils balanceraient pendant quelque temps le succès de la campagne. Il se retirait donc à Cadix, et se trouvait dans la nécessité

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de passer le Guadalquivir sur le pont de Triana à Séville, afin de donner à ses troupes quelques momens de repos, et de se pourvoir d'argent et de quelques objets dont il avait besoin. Mais le peuple essaya de lui disputer le passage du pont avec quelques pièces d'artillerie, et le général avec sa division se vit forcé de le traverser sous la mitraille; il perdit quelques hommes, et se porta sur la grande place de San Francisco; les habitans s'empressèrent alors de gagner leurs demeures. Il resta quarante-huit heures à Séville, et lui imposa une contribution d'un million de réaux et de quelques effets d'habillement. Le 18 au matin, ayant appris que le général Bordesoulle s'avançait à marches forcées sur Séville, il repassa le pont de Triana, et prit la direction du comté de Niébla, dans l'intention de s'y embarquer pour Cadix.

Le jour même, les bâtimens qui avaient conduit des employés et des personnes attachées au service de Sa Majesté, rentrèrent à Séville, et l'on apprit que Leurs Majestés et Altesses étaient entrées à Cadix le 14 à quatre heures du matin. Les domestiques du roi,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

ainsi que beaucoup d'employés des ministères, étaient restés à Séville. J'ai déjà dit que les effets de ces derniers avaient été pillés par le peuple; on évaluait leur perte totale, en argent et autres objets de prix, à plus d'un million et demi de réaux.

Lopez Banoz, en prenant la direction de Séville, s'était proposé de faire sa jonction à Utréra avec le général Villacampa; mais les mouvemens rapides du général Bordesoulle, combinés avec ceux du général Bourmont, qui arrivait du côté de l'Estrémadoure, firent échouer sa combinaison militaire, et le forcèrent de se sauver du côté d'Huelva. Le général Bourmont, aussitôt qu'il eut connaissance de la direction qu'avait prise le général constitutionnel, donna ordre à son avant-garde de presser sa marche, afin d'atteindre les troupes qui quittaient Séville. Le général Lauriston attaqua leur arrière-garde à San Lucar-la-Major, et lui fit 350 prisonniers, parmi lesquels 22 officiers; il prit aussi un grand nombre d'équipages. Il était à désirer qu'on empêchât la division de Lopez Banoz de s'embarquer à Huelva, pour qu'elle ne

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

renforçât pas la garnison de Cadix; mais la cavalerie du général Lauriston se trouvait très-fatiguée, ayant fait au trot douze lieues dans la journée; il fallut donc attendre l'arrivée du général Vallin avec son infanterie. Le 21, une partie de cette brigade se mit à la poursuite de la cavalerie de Lopez Banoz, qui s'était retirée du côté de Feiquéros, mais elle ne put l'atteindre, et encore moins l'infanterie, qui avait deux jours de marche sur elle, et qui eut le temps de s'embarquer. Le colonel d'Hautefeuille se dirigea alors sur San Juan del Puerto, où l'artillerie devait être embarquée, et arriva assez à temps pour s'emparer de onze pièces de canons, et de plusieurs caissons de munitions.

Cependant Cadix manquait de vivres, et ne pouvait résister long-temps. Les travaux des fortifications avançaient lentement. La garnison était de 14000 hommes divisés d'opinion, et ayant peu de confiance dans leurs chefs; si les Français eussent pu débarquer seulement 2000 hommes à Rota, ils eussent empêché l'entrée du roi et des cortès à Cadix : la campagne eût été bientôt terminée.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Mais il ne fut pas possible au général Bordesoulle de se mettre en communication avec le contre-amiral Hamelin avant le 21; jusqu'alors les opérations ne purent être combinées entre ces deux commandans de l'armée et de la marine françaises. Le 24, le général Bordesoulle entra au port Sainte-Marie, et fit occuper sur le champ Puerto Réal, et toutes les autres positions autour de Cadix, pour en établir complètement le blocus. Les bandes royalistes s'étaient avancées de Ronda sur Arcos et sur Médina Sidonia; ainsi il n'y avait rien à craindre de ce côté, surtout parce que l'esprit public était bien prononcé en faveur de la cause de la monarchie.

Quand les villes de la côte furent occupées par les troupes françaises, le contre-amiral Hamelin put concentrer ses forces maritimes, la navigation étant d'ailleurs parfaitement libre sur le Guadalquivir. Le premier soin du général Bordesoulle fut l'organisation d'une flottille, et il reçut tous les effets dont il avait besoin de Séville, où le général Bourmont avait établi son quartier-général. Bientôt cinquante bâtimens légers furent prêts,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

et bloquèrent constamment la baie. Un grand nombre de barques chargées de provisions pour Cadix tombèrent au pouvoir de la flottille.

J'ai déjà dit que Leurs Majestés étaient arrivées à Cadix le 14. Elles furent logées chez un riche négociant appelé *Gargollo*, qui reçut son souverain avec toutes les démonstrations de respect d'un sujet fidèle, et de la manière la plus convenable. Le 18, la famille royale occupa le bâtiment de la douane, qui était la demeure la plus digne qu'on pût offrir au monarque.

Les cortès furent réunies ce jour même. Le nombre des députés présens était de cent dix; et malgré l'absence de plusieurs membres, elles étaient en nombre suffisant pour délibérer légalement. Leur premier acte fut de déclarer que la régence nommée à Séville avait bien mérité de la patrie, quoiqu'elle eût offensé la personne du monarque. Si le sujet était moins grave, et s'il ne s'agissait pas de la personne sacrée de Sa Majesté, on pourrait s'égayer un peu sur la singulière idée d'avoir supposé les facultés intellectuelles

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

du roi altérées seulement pendant le voyage de Séville à Cadix. Si l'on n'eut d'autres intentions que celles que l'on manifesta au moment de la formation de la régence, on a de la peine à expliquer une semblable puérilité de la part d'un grand nombre d'individus dans la maturité de l'âge, et ayant quelque connaissance des hommes. Il est donc plus probable que, par cette violence contre le roi, et par une usurpation aussi ouverte de ses droits, on chercha à connaître l'impression que ces évènemens feraient sur le peuple espagnol, et sur les représentans des puissances étrangères, qui avaient suivi le gouvernement constitutionnel. Si la nation espagnole et les souverains alliés eussent montré de l'indifférence, ou un intérêt moins marqué, le roi n'eût repris de long-temps l'exercice de sa raison.

Les cortès reçurent les félicitations de la municipalité de Cadix, dès leur première séance. Une commission spéciale fut aussi nommée pour inviter le gouvernement à indiquer les mesures convenables dans des circonstances aussi critiques. Rien n'était plus facile que de sauver la patrie : il fallait ren-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

dre la liberté au malheureux monarque, et lui demander l'oubli des outrages et des humiliations qu'il avait éprouvées pendant trois ans d'esclavage, les vœux de tous les Espagnols eussent été accomplis.

Après s'être occupées ensuite de quelques mesures sanitaires, et d'autres relatives à l'approvisionnement de la ville, les cortès montrèrent la fureur et l'esprit de vengeance dont elles étaient animées, et qui influaient sur toutes leurs démarches. Elles déclarèrent que le cas était arrivé d'appliquer l'article 308 de la Constitution, qui suspendait l'exécution des formes prescrites par la loi pour l'arrestation des prévenus de trahison ou de conspiration, sans prévoir qu'elles allaient bientôt se trouver elles-mêmes dans ce cas, et qu'elles ne faisaient que préparer des armes dont leurs ennemis se serviraient ensuite contre elles.

Un évènement tragique confirma bientôt l'opinion des Espagnols sur les remords dont les artisans de tant de malheurs publics devaient être dévorés. Il est à remarquer que parmi les libéraux réfugiés à Cadix, à peine



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

on eût pu désigner quelques personnes agissant par conviction intime, et persuadées que le gouvernement constitutionnel était convenable à l'Espagne : la plupart d'entre elles regardaient comme des actes de délire tout ce que faisaient le ministère et les cortès. Elles savaient que la Constitution de 1812 était absurde et inapplicable à l'état de civilisation de l'Espagne : elles avouaient même sans détour que les mesures des cortès étaient tout à fait contraires à ce qui était établi par la Constitution. Don Stanislas-Sanchez Salvador, ministre de la guerre, ne put supporter l'horreur de sa position. Ce malheureux, dont la conduite avait été toujours honorable pendant sa longue carrière, eut la faiblesse de conserver le portefeuille, même après l'attentat commis par les cortès contre la dignité royale; et ne pouvant survivre à une faute aussi grave, il se coupa la gorge avec un rasoir, laissant sa femme et ses enfans, qu'il adorait, dans la plus profonde douleur et dans une position tout à fait malheureuse. On prétend que la cause de sa mort fut une lettre écrite au général Ballestéros, dans la-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

quelle il lui disait de se porter sur Séville avec son armée, et d'y faire la contre-révolution en faveur du roi; cette lettre n'arriva pas assez à temps, ou qu'il la crut égarée, et se regarda comme perdu, supposant qu'elle serait tombée entre les mains des partisans des cortès.

Le lieutenant-général Valdès, le même qui avait signifié au roi l'ordre du départ de Madrid pour Séville, et de cette ville pour Cadix, fut nommé gouverneur politique et militaire de la place, et en même temps commandant en chef de la marine nationale. Le général Alava eut l'inspection générale de l'artillerie et du génie; Riégo fut nommé commandant en second de l'armée de Ballestéros : cette nomination, et la demande inconsidérée des soi-disans patriotes de l'Andalousie, qui l'engagèrent à parcourir les villes en apôtre de la liberté, furent les causes de la mort ignominieuse qu'il subit plus tard à Madrid.

Toutes ces nominations étaient faites au nom du roi; mais le roi n'était pas consulté pour les faire. Les révolutionnaires, en en-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

trant à Cadix, avaient bien voulu rendre à Sa Majesté ses facultés morales, mais ils ne se soucièrent pas de lui rendre la liberté. Au contraire, ceux qui avaient commis le premier attentat, étaient encore disposés à le renouveler à la première occasion. L'autorité royale se trouvait encore plus avilie par cette restitution apparente, qu'elle ne l'eût été par la privation manifeste de ses droits, et par l'usurpation de la régence : le monarque eût du moins conservé une certaine grandeur au sein même de l'infortune. Sans les prières des habitans de Cadix, qui prévoyaient que le roi seul pouvait les sauver dans la crise qui se préparait, Sa Majesté eût refusé de rentrer dans l'exercice de son autorité. Le peuple et le clergé de cette ville partageaient, avec tous les Espagnols, les sentimens d'amour et de respect pour la personne du monarque; mais ils étaient opprimés par la force des révolutionnaires, qui eux-mêmes n'étaient pas d'accord sur la marche qu'il fallait suivre. Quelques-uns se seraient fort bien accommodés d'une transaction qui eût mis leurs personnes en sûreté, et leur eût garanti une

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

existence quelconque en pays étrangers ; d'autres étaient d'avis de tout risquer, persuadés qu'ils tireraient un meilleur parti de leur position en poussant les choses à l'extrême. Cependant la peur gagnait tous les jours une foule de personnes. L'*Expectador* du 27 juin proposait qu'on poursuivît comme ennemis du système libéral, tous ceux qui ne pourraient pas cacher leur timidité, parce que l'exemple, disait-il, devient contagieux : le journaliste demandait une loi contre la peur.

L'inimitié entre les *comuneros* et les francs-maçons était arrivée à son plus haut degré ; cependant aucune de ces deux associations politiques n'ayant eu en vue le bonheur de leur pays, mais sa prépondérance particulière, leurs efforts partiels ne furent suivis d'aucun résultat : on ne faisait plus attention à ces coteries.

Les nouvelles qui arrivaient successivement des provinces, renversaient les plans et les espérances de quelques insensés qui se flattaient encore de pouvoir opposer de la résistance aux Français. A peine avaient-ils appris la défection de l'Abisbal, que l'on eut

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

connaissance de l'effet que la déposition du roi avait produit sur le général Morillo. C'est ici le lieu de faire connaître les proclamations de ce général ; elles expliquent assez les motifs de sa conduite.

« Soldats de la quatrième armée ! vous avez manifesté votre résolution de ne pas obéir aux ordres d'une régence que les cortès ont installée à Séville, dépouillant de ses attributions le roi constitutionnel d'une manière réprouvée par notre pacte social. Animé des mêmes sentimens que vous, j'ai formé les mêmes vœux, et je vous déclare que je ne reconnais pas le gouvernement que les cortès ont établi d'une manière illégale ; mais cependant il ne faut pas abandonner ces provinces aux fureurs de l'anarchie. Je conserverai le commandement de l'armée, et aidé par une junte de gouvernement, je prendrai les mesures qu'exigeront les circonstances, n'obéissant à aucune autorité, jusqu'à ce que le roi et la nation établissent l'espèce de gouvernement qui doit régir notre patrie.

« Notre premier devoir est de conserver la

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tranquillité publique, et de ne pas permettre qu'on insulte personne ni qu'on commette le moindre désordre sous le prétexte d'opinions politiques, comme sous aucun autre prétexte.

« Un parlementaire fera savoir notre résolution au général français qui nous est opposé, et à qui je propose de suspendre les hostilités. S'il n'accède pas à mes propositions, et s'il exige de nous des conditions humiliantes, alors préparez-vous à combattre. Vous m'avez dit que je mérite votre confiance, et vous m'avez fait dépositaire de l'honneur de l'armée : je saurai le conserver, et quels que soient les dangers qui nous environnent, jamais je ne succomberai avec ignominie.

« Soldats, vous appartenez presque tous à ces provinces, et vos pères, vos frères, vos compatriotes, ont besoin de vous pour conserver la paix et la tranquillité, sans lesquelles les personnes et les propriétés sont compromises. Jamais votre présence ne fut plus nécessaire sous vos drapeaux, et je ne doute pas que, pénétrés de la noble mission

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qui vous est confiée, vous ne me donniez des preuves constantes de votre discipline et de votre union.

« Comte DE CARTAGÈNE.

« Au quartier-général de Lugo, le 28 juin 1823. »

« Habitans des provinces comprises dans le district de la quatrième armée! depuis que nous avons vu se confirmer pleinement la nouvelle qu'à Séville les cortès avaient nommé une régence, en dépouillant le roi de ses pouvoirs sans que le cas prévu par la Constitution fût arrivé, sans qu'on eût observé aucune des formes exigées par le règlement et les ordonnances, j'ai reçu et j'ai vu se succéder les députations des chefs et officiers des 2^e^ et 3^e^ divisions, pour me déclarer toutes que les troupes étaient décidées à ne pas reconnaître cette régence; les habitans se sont prononcés dans le même sens; et comme je ne voudrais pas laisser l'armée se désorganiser, et une féroce anarchie porter la désolation dans ces provinces, je me suis décidé à déclarer, d'une manière publique et notoire, que je ne reconnais pas la régence éta-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

blie par les cortès à Séville, parce que la Constitution a été violée dans cet acte illégal, et parce que d'aucune façon je ne veux être complice des maux que, suivant toutes les apparences, produira cette démarche inconsidérée.

« Mais pour ne pas agir légèrement, et pour être entièrement fixé sur l'état de l'opinion publique relativement aux évènemens de Séville, j'ai réuni ce matin toutes les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, et j'ai été à même de me convaincre que la population partage absolument les sentimens de la troupe, et qu'on ne pouvait reconnaître un gouvernement qui est le résultat de l'acte le plus illégal.

« En conséquence, j'ai pris l'arrêté suivant :

1° « Les habitans des provinces que comprend le district de la quatrième armée, et les troupes qui composent cette armée, ne reconnaissent pas la régence installée par les cortès à Séville, le 11 du courant.

2° « Pour maintenir l'ordre dans ces provinces et protéger les personnes et les pro-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

priétés des habitans, je conserve le commandement de l'armée, avec les mêmes pouvoirs que j'avais avant. Désirant en outre donner à mes dispositions la sagesse si nécessaire dans les circonstances actuelles, j'ai résolu que chaque députation provinciale, de concert avec les autorités supérieures ecclésiastiques, civiles et militaires existant dans la capitale, nommerait un individu dans ou hors de son sein, qui se transportera immédiatement à notre quartier-général, dans le but de former avec les autres membres nommés par les diverses députations et autorités, une junte de gouvernement à laquelle on puisse soumettre l'examen des affaires difficiles.

3° « Cet ordre de choses subsistera jusqu'à ce que le roi et la nation adoptent un sytème de gouvernement régulier.

4° « Les personnes et les propriétés restent sous la sauvegarde des lois, des autorités et de la force armée. On ne permettra aucune insulte ni le moindre désordre, sous prétexte d'opinion ou de la conduite politique; et celui qui voudrait exciter des dé-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sordres, sera puni avec toute la sévérité des lois, comme perturbateur de l'ordre public.

5° « Les lois existantes sont maintenues dans leur vigueur, excepté celles relatives aux délits pour opinion, qui sont abolies, parce que personne ne pourra être poursuivi ni inquiété pour les opinions qu'il a manifestées antérieurement, et dorénavant celui-là seul sera coupable, sous ce rapport, qui essaiera de troubler l'ordre public.

« Telles sont les règles que j'ai cru devoir établir pour servir de base de gouvernement pendant tout le temps que durera cet ordre provisoire de choses. Mes intentions sont pures, et je n'ai d'autre idée que de préserver, s'il est possible, ces provinces d'une invasion, y maintenir la paix et l'ordre, et conserver inviolable l'honneur de la nation et de l'armée.

« Comme il faudra quelques jours pour que les individus que doivent nommer les députations provinciales, pour composer la junte provisoire de gouvernement, puissent se réunir, j'en ai formé une par intérim, composée de l'évêque de ce diocèse, du chef

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

politique de la province, du marquis de Valladarès, député de la province de Vigo; de don José Montéro, député de la province de la Corogne, et de don Francisco-Andrès Alvarès, député de celle-ci.

« Habitans de ces provinces, si vous voulez donner à l'Europe un noble exemple, en montrant que vous n'avez pas besoin de troupes étrangères pour maintenir l'ordre public et défendre l'honneur national; si vous voulez conserver la paix et l'inviolabilité de vos propriétés et de vos personnes, ne vous laissez pas entraîner par les passions; obéissez aux lois et à la voix des autorités, qui ne veulent que l'ordre et l'oubli des ressentimens et des injures; et alors vous recueillerez à pleines mains les fruits de votre sagesse, sans éprouver les maux incalculables qui pèsent sur les autres provinces.

« Comte DE CARTHAGÈNE.

« Au quartier-général de Lugo, le 26 juin 1823. »

On se fera facilement une idée de l'effet que produisirent ces proclamations, surtout quand on eut appris, quelques jours après,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

que le général, convaincu de la nécessité de satisfaire les vœux de la nation et de toute l'Europe, avait prêté serment de fidélité à la régence de Madrid, et que lui et ses troupes agiraient de concert avec le général français comte de Bourck. Il ne resta alors aux révolutionnaires d'autre ressource que de déclarer le général Morillo traître à la patrie. Si Morillo était traître, les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des Espagnols l'étaient aussi. D'ailleurs le mot *traître*, dans les révolutions, n'a d'autre signification que celle d'homme d'opinion différente.

Les nouvelles de l'armée de Ballestéros n'étaient pas plus satisfaisantes. Il était à Grenade, avec quelques généraux, occupé d'organiser une armée avec les restes de quelques régimens qui s'étaient réunis à lui. On s'attendait à le voir opposer quelque résistance à l'armée française, puisqu'il conservait encore un nombre considérable de troupes dans la province de Murcie, ayant sa droite appuyée sur les places de Carthagène et d'Alicante ; mais les mouvemens rapides de la division Loverdo, dont l'avant-garde était

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

arrivée à Elche, le forcèrent de se retirer en Andalousie. Nous verrons bientôt quelle fut la destinée de cette armée, sur laquelle les constitutionnels avaient fondé les espérances les plus flatteuses.

Le général Villacampa écrivit à cette époque au ministre de la guerre la lettre suivante, qui démontre bien l'opinion des habitans de l'Andalousie :

« TRÈS-EXCELLENT SEIGNEUR,

« Je vous ai constamment déclaré, dans tous les rapports que je vous ai adressés depuis le départ du gouvernement de Séville, que cet évènement avait produit un très-mauvais effet dans le pays. La scandaleuse désertion qui vient d'avoir lieu dans le petit corps de troupes qui se rendait ici, prouve évidemment que ce corps partageait le même esprit.

« Je vois néanmoins, par les rapports de Votre Excellence, qu'elle attache peu d'importance à un si grand mal, et qu'on n'adopte aucune mesure tendant à calmer cet esprit inquiet et à détourner les terribles ca-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lamités qui nous menacent. Le mal s'accroît et l'espoir diminue; et comme tout homme d'honneur investi de l'autorité doit exprimer franchement ses sentimens, je crois qu'il est de mon devoir de ne jamais cesser de faire sentir au gouvernement la nécessité de convaincre les cortès que les évènemens prouvent chaque jour davantage que la conduite qu'elles suivent est en opposition directe avec l'opinion manifeste du pays.

« Je commence par cette déclaration, afin d'engager Votre Excellence à prendre en sérieuse considération les circonstances que je vais vous détailler, et qui prouvent de la manière la plus positive et la plus évidente possible, la vérité des assertions contenues dans mes précédentes dépêches.

« Aujourd'hui, à la pointe du jour, au moment où nous étions prêts à nous mettre en marche pour Burnos, vingt-deux soldats et un trompette du régiment de cavalerie d'*Almanza* renversèrent le factionnaire placé à la porte de l'auberge où ils étaient logés, et marchèrent le sabre en main vers la route de Coronil. Lorsqu'ils furent hors de la ville, ils

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

firent halte, préparèrent leurs carabines, et prenant un attitude hostile, attendirent que ceux qui n'avaient pu les accompagner vinssent les joindre. Ils prouvaient assez par-là qu'ils ne craignaient pas d'être attaqués par les piquets des régimens d'*Alcantara*, de *Bourbon*, et les restes de la compagnie de *San-Yago*, qui forment mon escorte. Quoique je me fusse mis à leur tête avec mon état-major, je ne voulais pas mettre à l'épreuve la fidélité suspecte de ceux qui me suivent encore. Ce fut en vain que les officiers s'efforcèrent de les dissuader d'un si grand crime. Loin, en effet, d'obéir aux officiers, ils les menacèrent de tirer sur eux. Cette défection, Excellence, ne peut être attribuée au manque de vivres, puisqu'ils ont toujours d'avance une ration abondante d'un jour, ni à une fatigue excessive, puisqu'ils n'en ont éprouvé aucune, ni à une discipline trop rigoureuse; elle ne peut non plus provenir de la persuasion qu'ils allaient être renfermés dans l'île de Léon, puisqu'ils avaient vu que la colonne qui s'y rend s'était dirigée sur Xérès.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

« Leur motif, Excellence, ne peut être autre que celui-ci : ils ont vu qu'ils avaient à faire en même temps la guerre contre l'étranger et contre leurs compatriotes ; car plusieurs villes les ont traités en ennemis dans leur marche, et ils n'entendront probablement de la part des paysans d'autre langage que celui de la séduction ; car depuis la nomination de la régence et le départ du gouvernement pour Cadix, l'opinion publique ne peut plus se prononcer. Une portion considérable du peuple est convaincue que c'est plutôt la cause d'une faction que nous défendons, que celle des principes libéraux, qui servent de base à la Constitution ; et le peuple en est d'autant plus convaincu, qu'il voit maintenant que les hommes les plus obstinés dans leur refus d'entrer en arrangement, sont les premiers à se mettre individuellement en sûreté contre la tempête qu'ils avaient eux-mêmes élevée.

« En considérant tout cela, Excellence, avec de tels moyens et dans des circonstances aussi critiques, je suis si loin de pouvoir répondre du succès des opérations qui



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

me sont confiées, qu'à mon avis, le moment n'est pas très-éloigné où moi et mon état-major pourront devenir victimes du ressentiment des troupes qui pensent que l'on veut les engager dans une guerre anti-nationale.

« J'espère que Votre Excellence mettra le présent rapport sous les yeux de Sa Majesté, et voudra bien me transmettre sa résolution royale par le porteur du présent.

« Dieu garde Votre Excellence, etc.

« PÉDRO VILLA-CAMPA.

« Arcos, 19 juin. »

Le ministère, pour toute réponse à cette lettre, retira le commandement de l'armée à Villa-Campa, et nomma le général Zayas pour le remplacer, comme si cette mesure inconsidérée eût pu changer la nature des choses, et rendre faux les faits dénoncés par le général Villa-Campa.

En attendant, on se préparait à Cadix à faire une sortie avec les troupes qui étaient dans l'île de Léon et au Trocadéro, afin de faire lever le blocus, qui devenait gênant pour l'approvisionnement de la place. En

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

effet, le 16 juillet, à cinq heures du matin, 8000 hommes en six colonnes avec 60 bouches à feu, attaquèrent la ligne française depuis Puerto-Réal jusqu'à Chiclana : ils furent repoussés avec perte sur tous les points. Cette tentative ayant échoué, il resta à la plupart des libéraux peu d'espoir de voir leurs affaires rétablies. Les vivres augmentèrent considérablement de prix, parce que le blocus devint plus rigoureux, par suite de la dernière sortie, qui donna aussi au général Bordesoulle des notions exactes sur les forces des constitutionnels : leur sort était désormais inévitable.

Aussitôt que Son Altesse royale M^gr^ le duc d'Angoulême apprit cet évènement, il transporta son quartier-général devant Cadix, pour accélérer, par sa présence au centre de l'armée, les opérations militaires et la fin de la campagne. Il quitta Madrid le 29, et prit la direction de Séville, après avoir réglé les commandemens des divers corps d'armée de cette manière : le maréchal duc de Reggio, commandant en chef du 1^er^ corps, avait sous ses ordres les provinces de la Nouvelle-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Castille, d'Estrémadoure, de Ségovie, de Léon, de Salamanque, de Valladolid, de Galice, et les Asturies. Le prince d'Hohenlohe, général en chef du 3e, celles de Santander, de Burgos, de Soria, d'Alava, et la Biscaye. Le maréchal marquis de Lauriston, général en chef du 5e, celles de Guipuscoa, de Navarre, et l'Aragon. Le lieutenant-général comte Molitor, général en chef du 2e corps, celles de Valence, de Murcie et de Grenade. Le général vicomte de Latour-Foissac était à la tête d'une colonne d'opérations, et avait en même temps le commandement de Cordoue et de Jaën; enfin le lieutenant-général comte Bordesoulle, qui commandait en chef le premier corps de réserve, avait sous ses ordres la province de Séville, et dirigeait les opérations devant Cadix.

Quand ces dispositions furent arrêtées, Son Altesse royale se mit en marche pour l'Andalousie. Le Prince était tous les jours le premier à cheval à deux heures du matin, afin que les soldats fussent arrivés aux étapes de bonne heure, et ne souffrissent pas de la cha-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

leur de la journée. Pendant la marche il recevait des nouvelles très-satisfaisantes sur l'armée du général Ballestéros. On avait transmis à celui-ci un ordre de Cadix pour défendre l'Andalousie, tant que des forces supérieures ne le forceraient pas à l'abandonner : en ce cas, il devait se réunir avec l'armée appelée d'*Estrémadoure*. Il était aisé de commander, et de tracer des plans de campagne au dedans des murs de Cadix; mais il était difficile de les mettre à exécution, étant entouré partout de troupes bien disciplinées qui cherchaient l'occasion de se battre et de se signaler. Aussi Ballestéros agit selon les circonstances et non pas d'après les instructions des démagogues de Cadix. Ayant laissé à Grenade le général Zayas, il se mit en marche dans le plus grand secret pour la province de Jaën, croyant que le 2^e^ corps de l'armée française n'ayant pas connaissance de son mouvement, serait compromis, car ce corps s'était trop imprudemment avancé. Mais le général Molitor, avec la division Loverdo, s'était porté sur Moréda, et voyant les constitutionnels en position pour l'attendre, ré-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

solut de les attaquer le lendemain. Le général Bonnemain, qui commandait l'avant-garde de sa division, n'hésita pas un instant d'engager l'affaire. Ballestéros, qui avait une grande confiance dans sa cavalerie, composée de vieux soldats, fit avancer 1200 chevaux devant Guadaluertano : mais malgré leur résistance et leur courage, ils furent forcés de se retirer avec perte considérable de tués et de blessés et de deux cents prisonniers. Les Français souffrirent aussi; le général Bonnemain eut un cheval tué sous lui.

Le général Ballestéros, après ce combat, se retira sur Huelma, en faisant diverses marches et contre-marches, jusqu'à ce qu'enfin il se décida à tenter le sort d'une bataille où toute son infanterie pourrait combattre. Le 27, il prit position dans les montagnes de Campillo-d'Arénas. Le général Molitor avait à s'assurer avant tout de l'arrivée des provisions pour ses troupes; elles ne pouvaient venir avec régularité que de Grenade, qui se trouvait occupée par le général Zayas. Il dirigea donc contre ce général cinq bataillons d'infanterie et un régiment de cavalerie,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sous les ordres du général Ordonneau. Zayas ne crut pas convenable de l'attendre; et après avoir convenu avec le général français qu'il laisserait un bataillon dans la ville pour conserver la tranquillité jusqu'à son arrivée, il quitta Grenade. Le bataillon vint rejoindre les Français aux cris de *vive le roi!*

Le général Molitor réunit alors tous ses bataillons, et le 28 il se mit à la tête de la 6e division, commandée par le général Pelleport, qui était suivie par la cavalerie du général Daumont, tandis que le généal Loverdo reçut l'ordre d'occuper les hauteurs qui dominent Campillo. Après une heure de marche, on découvrit une reconnaissance de 150 chevaux, qui fit feu sur la colonne française. Les lanciers de l'escorte les attaquèrent avec courage et les culbutèrent. Les colonnes d'infanterie se déployèrent alors. Celles de Ballestéros cherchèrent à tourner la droite du général Loverdo; mais le général français avait eu la précaution de faire avancer un bataillon de voltigeurs, soutenu par le 1er et par le 11e de ligne, qui tombèrent en

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

colonne serrée sur la gauche de Ballestéros, qui plia aussitôt. En même temps le général Bonnemain attaquait les troupes qui défendaient l'entrée de Campillo, où se trouvait Ballestéros. Celui-ci ne put tenir contre le général Saint-Chamans, qui, à la tête du 4e et du 20e de chasseurs, pénétra dans les rues du village. Ballestéros en se retirant faisait un feu soutenu contre les Français, et chercha plus d'une fois à renouveler le combat avec plus de courage que de bonheur. Les régimens espagnols de *Valence* et d'*Alcantara*, se défendirent avec une brillante valeur; mais ils ne purent résister aux charges à la baïonnette de l'infanterie du général Loverdo. Toutes les positions furent enfin enlevées par les Francais, et ceux des constitutionnels qui ne se débandèrent pas, se retirèrent avec leur général vers Quésada, Pozo, Alcos et Cazorla. Il était à craindre qu'ils ne se portassent de là de nouveau sur Murcie. Le général Loverdo retourna à Guadix pour observer leurs mouvemens.

Ballestéros ne pouvait se méprendre sur la position critique où il se trouvait, aban-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

donné des habitans, recevant tous les jours de nouvelles preuves de leur éloignement pour les soldats des cortès. Dès le 30 août, il envoya un aide-de-camp au général Molitor pour lui faire des propositions sur un armistice; et après quelques discussions sur les garanties qu'il demandait pour lui et pour son armée, une convention fut signée le 4 août, par laquelle il consentit à reconnaître la régence d'Espagne établie à Madrid pendant l'absence de Sa Majesté. Tous les gouverneurs des places fortes et les autres commandans militaires du district devaient prêter également le serment de fidélité à la régence.

Les troupes devaient se rendre dans les cantonnemens désignés par le général Molitor. Les généraux, chefs et officiers du 2^e^ corps de l'armée constitutionnelle conserveraient leurs grades, emplois, et décorations, ainsi que la solde dont ils jouissaient. Aucun individu de l'armée ne serait inquiété ni poursuivi pour des opinions politiques antérieures à cette convention, ni pour des faits qui eussent été la suite de ces

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

mêmes opinions; la solde continuerait à leur être payée par le trésor espagnol; mais dans les cas de retard, ou d'impossibilité de la part de celui-ci, ils recevraient les vivres dans les cantonnemens qui leur auraient été assignés. Les miliciens auraient la faculté de rentrer dans leurs foyers, où ils trouveraient sûreté et protection.

Par cette convention, la tranquillité fut rétablie à Murcie, Grenade et dans la partie de l'Andalousie qui avoisine ces provinces; le général Molitor se mit en communication avec le 1^er^ corps, qui formait le blocus de Cadix.

Ce corps d'armée n'avait eu d'autres occasions de se distinguer que les sorties des assiégés, qu'il avait repoussées. On attendait l'arrivée du Prince généralissime pour commencer les opérations contre la place. Les évènemens que je viens de rapporter, et qui eurent lieu pendant les quinze jours que dura sa marche, avaient singulièrement contribué au succès des efforts qu'on allait tenter contre Cadix. En arrivant à l'armée, Son Altesse royale apprit la reddition d'Algésiras

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

et de l'île Verte. Le général Lauriston s'en était emparé. On prépara tout pour attaquer le Trocadéro; la réussite de cette tentative devait accélérer la soumission de la ville; car on pouvait faire un débarquement à l'île de Léon, et alors c'en était fait de Cadix. On fit sur toute la ligne, depuis le Trocadéro jusqu'à Santi-Pétri, une reconnaissance dans laquelle le commandant du génie déploya beaucoup d'intelligence et de savoir. On commença les travaux de la batterie d'Angoulême, composée de six pièces de 24, et d'une autre, sur la droite de la première parallèle, de six obusiers, établis dans l'intention de battre le fort par derrière. Du côté de Santi-Pétri, une batterie de quatre pièces de 24 fut aussi établie en face du canal : en même temps on préparait tout pour le débarquement de six bataillons du 2e corps; ces troupes s'embarquaient tous les jours pour s'exercer à ce genre d'opérations maritimes. Des préparatifs aussi considérables étaient nécessaires; car la position du Trocadéro, très-forte par elle-même, l'était encore plus par la nouvelle *cortadura* (cou-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pure) que les constitutionnels avaient faite pour introduire les eaux de la mer, de manière à conserver, même pendant les basses marées, quatre pieds d'eau. Le fort était défendu par quarante pièces de canon en batterie. Les constitutionnels, au nombre de 1500, qui occupaient le Trocadéro, étaient des plus exaltés, et ils commencèrent à tirer contre les assiégeans, du moment qu'on ouvrit la tranchée. Malgré leur feu continuel, les travaux furent poussés avec la plus grande activité.

Le 30, à la pointe du jour, toutes les batteries commencèrent leur feu sans qu'on se proposât d'autre but que celui de fatiguer l'ennemi; car l'attaque véritable ne devait avoir lieu que dans la nuit. Des compagnies étaient toutes prêtes et devaient être dirigées par des officiers qui avaient inspecté avec attention, et dans le plus grand silence, les passages du canal qui présentaient le moins d'obstacles. Les troupes suivirent en silence le long de la tranchée, jusqu'à ce qu'elles fussent à soixante pas de l'ennemi; celui-ci ne s'aperçut point de l'attaque dont il était menacé.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Alors, la première colonne déboucha de la tranchée. Les constitutionnels firent un feu terrible contre les Français; mais ceux-ci s'élancèrent en courant, et traversèrent le canal en quelques minutes. Arrivés sur les retranchemens du Trocadéro aux cris de *vive le Roi!* il chassèrent les ennemis. Le général Gougeon, qui suivait la colonne, s'empara des deux premières batteries, malgré le courage des canonniers qui les défendaient, et qui se firent tuer sur leurs pièces. Le comte d'Escars, qui marchait à la tête de la seconde colonne pour appuyer la première, tomba sur la réserve ennemie, qui était placée sur le *molino de Guerra*, et occupa cette position. Ainsi, les 45 pièces qui défendaient la ligne espagnole étaient au pouvoir des Français, qui pouvaient s'en servir pour attaquer les autres positions. Le Prince se présenta alors au Trocadéro, et fut vivement applaudi par les soldats. Cependant, le succès de l'opération contre ce fort n'était pas complet, tant que l'ennemi conserverait encore les maisons situées près de l'entrée du canal qui sépare le Trocadéro de l'île de Léon et du

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fort Saint-Louis. La route était étroite et difficile; les troupes qui la défendaient étaient protégées par les batteries du fort Puntalès et par les canonnières; elles étaient en outre placées derrière les retranchemens; mais les Français, après avoir fait une halte pour recevoir des cartouches, le passage du canal ayant mouillé celles dont ils étaient pourvus, tentèrent cette nouvelle attaque, non moins dangereuse que la première; avant trois heures du matin, ils étaient maîtres de la position. Les constitutionnels eurent cent cinquante hommes tués, trois cents blessés et mille prisonniers.

La prise du Trocadéro fut bientôt suivie de l'occupation du fort Santi-Pétri, que l'escadre du contre-amiral des Rotours força de se rendre. Il était d'une grande importance de s'emparer de ce fort, parce qu'il servait à protéger l'approvisionnement de la ville, et rendait difficiles toutes les opérations du siége. Les vaisseaux de ligne *le Centaure* et *le Trident*, la frégate *la Guerrière* et la corvette *l'Isis*, et *le Santo-Christo* formaient la division chargée de l'attaquer. Les braves ma-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rins eurent à vaincre de grands obstacles, les vents étant contraires; mais enfin *le Centaure*, commandé par l'amiral en personne, parvint à s'embosser à 400 toises du port, et commença un feu terrible, malgré la canonnade de ses batteries et de celles qui se trouvaient établies sur les ouvrages extérieurs de l'île de Léon. Peu de temps après, *le Trident* et *la Guerrière* approchèrent du fort, et presque toutes ses batteries furent démontées. Un magasin à poudre sauta avec une horrible explosion, ce qui décida la garnison à demander à capituler, surtout quand elle vit débarquer les troupes françaises qui étaient sur l'escadre, avec un fort détachement d'artillerie de la marine. On suspendit le feu, et la garnison se rendit prisonnière de guerre. Les révolutionnaires de Cadix furent saisis d'un grand découragement en voyant s'évanouir toutes les probabilités sur lesquelles ils avaient fondé leurs espérances pour résister aux Français. Mais avant de venir au dénouement du drame révolutionnaire, jetons rapidement un coup-d'œil sur les opérations militaires de la Catalogne, pour compléter le

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

tableau historique que nous nous sommes proposé de tracer.

Nous avons laissé le 4e corps de l'armée française, commandé par le maréchal Moncey, établissant ses communications avec les divisions de l'Aragon et de la Navarre, sous les ordres du général comte Molitor. Nous avons dit aussi que le 4e corps avait assez d'occupation dans la Catalogne, à cause du grand nombre de places fortes qui existent dans cette province, et parce que l'élite de l'armée espagnole s'y trouvait. Mina n'est pas un grand tacticien, et il manque tout à fait de la capacité et de l'instruction nécessaires pour le commandement des armées; mais il avait avec lui quelques officiers instruits, et il conservait sa réputation d'habileté dans la guerre de montagnes. Nous ne transcrirons pas ici les rapports officiels sur les marches et les contre-marches des deux armées, car outre qu'ils ne présenteraient pas assez d'intérêt, ils rendraient cet ouvrage trop long; nous nous bornerons à dire que le but du maréchal Moncey était la reddition de Barcelonne, centre de l'insurrection et de la ré-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sistance de toute la Catalogne; car il était à supposer que toutes les autres places qui sont disséminées dans la province, ouvriraient leurs portes du moment que la capitale aurait reconnu l'autorité du roi.

Le vicomte Donnadieu, avec une forte division, se dirigea sur Moulins del Rey, dans l'intention de prolonger sa droite du côté de Martorell, les géneraux Milans et Llobéra ayant réuni toutes leurs forces sur ces deux points. Le général Curial prit position sur le confluent des rivières Belros et Ripollet. Milans plaça deux bataillons sur la rive gauche du Llobrégat, devant Moulins del Rey, pour défendre le pont, la rivière n'étant pas guéable, par suite d'un orage qui l'avait considérablement grossie le 8 juillet. Les autres bataillons de Milans étaient sur la rive gauche; ceux de Llobéra occupaient Martorell.

Le 9, Moulins del Rey fut attaqué par l'avant-garde du général Donnadieu; et malgré la courageuse résistance des troupes qui défendaient le pont, et le secours qu'elles recevaient de celles qui se trouvaient du côté



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

opposé, elle parvint à le traverser, et à poursuivre les constitutionnels, qui se retiraient du côté de Tarragone. Le général Archard eut des avantages aussi du côté de Martorell; il emporta la position, qui était très-forte, et qui se trouvait défendue par 4000 hommes.

Sur ces entrefaites, la garnison de Barcelonne fit une sortie pour attaquer la division Curial, mais elle fut repoussée par le général Vasserot, qui la força de rentrer en désordre dans la place. Le lendemain 10, on tenta une nouvelle sortie, avec 2000 hommes et quatre pièces d'artillerie, du côté de Sarria; toutes les troupes de la garnison se battirent assez bien pendant deux heures contre les tirailleurs français; elles se portèrent ensuite sur Gracia, où elles rencontrèrent un bataillon du 7$^{e}$ de ligne, et un détachement de cavalerie, qui la forcèrent de rentrer à Barcelonne. Une troisième sortie eut lieu le 13, sans aucun résultat. Mina ne put prendre part à ces sorties; il se trouvait malade au lit; il fut forcé de le garder pendant longtemps.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Les opérations de l'armée française devant Barcelonne n'empêchaient pas que d'autres mouvemens n'eussent lieu sur plusieurs points de la Catalogne. Le maréchal Moncey s'était porté de sa personne sur Ignalada, dans l'espoir d'y trouver l'ennemi; il avait dirigé deux colonnes, l'une par la nouvelle route d'Esparra-Guéra, Bruck et Castel-Olit, et l'autre par l'ancienne route de Marquifa et de Capelladas, d'où, en s'étendant vers Montbuy, il couvrait Santa-Coloma, et menaçait les derrières de l'ennemi à Ignalada. Le baron d'Éroles avait l'ordre de marcher sur Calas, occupé par les constitutionnels. Par ces mouvemens, on se proposait d'empêcher Milans de tomber avec toutes ses forces sur les Français, qui formaient le blocus de Barcelonne, ce qui aurait pu retarder la fin de la campagne, surtout si la garnison eût été d'accord avec Milans pour tenter en même temps une nouvelle sortie. Mais Milans était parti dès la veille, avec les autorités constitutionnelles, pour Cervéra, et il n'avait laissé à Ignalada que 1500 hommes à peu près, pour cacher sa direction.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Le général Tromelin occupa Ignalada; le général espagnol Sarsfield, qui l'accompagnait, se chargea de rétablir les autorités qui existaient du temps du gouvernement du roi. A peine les soldats avaient eu le temps de se loger, qu'on vint prévenir le général Tromelin que les constitutionnels étaient en position à Torba, et que leurs postes avancés occupaient San Genis. Il sortit avec deux régimens de chasseurs, pour faire une reconnaissance sur ce point; mais ayant l'ordre exprès du maréchal de ne pas s'engager d'une manière sérieuse, il se borna à les faire rétrograder de San Genis à Torba. Alors, le maréchal monta à cheval, non pas dans l'intention d'attaquer cette forte position par le centre, mais bien de la tourner; cependant, voyant qu'un détachement de 150 chevaux, qui s'était avancé, revenait poursuivi par les troupes de Milans, il se mit à la tête de deux bataillons du 60$^{e}$ de ligne, et attaqua la position avec cette brillante valeur qu'on lui a toujours reconnue. Les constitutionnels la défendirent avec courage, d'après le rapport du maréchal lui-même; mais

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

après trois heures d'un combat acharné, Milans abandonna la position de Torba, et se retira à Cervéra.

Le baron d'Éroles surprit à Calaf 500 hommes qui gardaient la ville : il fit 200 prisonniers, le reste se dispersa. Ainsi, par ces deux opérations, les troupes du blocus n'avaient plus à craindre que les sorties de la garnison.

Les îles Mèdes, situées vis-à-vis l'embouchure du Ter, au sud de la baie de Rosas, furent aussi occupées; dans la guerre contre Buonaparte, elles avaient été un point très-favorable pour les opérations de l'armée anglo-espagnole.

Le 30 juillet, la garnison de Barcelonne fit une sortie avec 5000 hommes, 6 pièces d'artillerie et 80 chevaux, dans l'intention d'attaquer la gauche de la ligne du blocus. L'engagement fut assez sérieux, depuis les bords de la mer jusqu'à Olot; mais le général Curial, à la tête d'un bataillon du 19$^{e}$ de ligne, attaqua les constitutionnels sur leur flanc, et les força de rentrer dans la ville. Le lendemain, on apprit que Milans et Llobéra,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

réunis après l'affaire de Torba, avaient fait un nouvel effort, et s'étaient portés sur la Séo d'Urgel, pour faire le siége de cette forteresse. Le maréchal Moncey laissa la direction du blocus de Barcelonne au général Curial; et avec le 18e de ligne, un bataillon du 1er léger et un escadron du régiment espagnol del *Principe*, il prit la route de Granollers. Ce mouvement suffit pour que l'ennemi changeât de direction, et se dirigeât sur Manrésa.

Le général baron d'Éroles se porta sur le champ sur ce point, et fit sa jonction avec le général Tromelin. Ayant eu avis que les constitutionnels marchaient pour s'emparer du pont de Labriana, ils allèrent les y attaquer le 14 août, et les forcèrent à l'abandonner. Cependant Milans avait pris une plus forte position près de Caldès, et il la défendit avec obstination Au commencement de l'affaire, les royalistes du baron d'Éroles, qui étaient à peu près au nombre de 1000 hommes, et deux escadrons de hussards et de chasseurs français, eurent à soutenir seuls le combat; mais deux bataillons du 60e étant

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

arrivés sur le flanc de l'ennemi, il se retira à Moya. Là, il essaya de tenir encore; au bout de quelque temps il s'enfuit avec précipitation vers Lestaing.

Les autres opérations militaires de la Catalogne offrent peu d'intérêt, car les constitutionnels étant enfermés dans les places de Barcelonne et de Tarragone, tous leurs efforts se bornèrent à des sorties dans lesquelles ils furent constamment repoussés.

Le général Manso s'était déclaré pour le parti du roi, avec quelques troupes et officiers d'état-major. On espérait que son exemple serait suivi par les militaires qui étaient dans les places, ainsi que par ceux qui tenaient la campagne, parce qu'ils ne pouvaient pas compter sur des secours de leur gouvernement, et parce que l'opinion se prononçait déjà partout sans crainte, et d'une manière tout à fait contraire aux constitutionnels.

A Barcelonne seulement, on sévissait encore contre les personnes suspectées de royalisme. Mina et Rotten montraient une aversion particulière pour les prêtres et pour les moines qui n'avaient pas embrassé les prin-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

cipes révolutionnaires; c'était à peu près la généralité, car le nombre de ceux dévoués à la Constitution était fort peu considérable.

Enfin, les avantages remportés par les troupes françaises et les royalistes espagnols, ainsi que les nouvelles qu'on recevait tous les jours à Barcelonne des évènemens qui avaient eu lieu dans les autres provinces, hâtèrent la reddition de toutes les places de la Catalogne; quant on y apprit que Pampelune avait capitulé le 17 août, et que Santona et Saint-Sébastien s'étaient rendus les 11 et 27 septembre, les autres places ouvrirent leurs portes dans l'ordre suivant : Figuères, le 29 septembre; la Seo d'Urgel, le 21 octobre; Lérida, le 30; Barcelonne, le 4 novembre; Tarragone et Hostalrich, le 6 et le 7, ce qui, avec la reddition de Carthagène et d'Alicante, arrivée le 3 novembre, termina la guerre civile en Espagne, et la plaça de nouveau sous le gouvernement de son roi légitime.

Il ne nous reste plus qu'à rendre compte des évènemens qui se passaient à Cadix, que nous avons laissé étroitement bloqué par mer

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

et par terre, surtout après la prise du Trocadéro et du fort Santi-Pétri. Le général Bordesoulle et le contre-amiral Hamelin rivalisaient de zèle pour parvenir au but désiré. Le prix des denrées était devenu très-élevé dans la place, car il était tout à fait impossible de les faire arriver par mer. Le peuple demandait à tout moment qu'on entamât des négociations, et que le roi fût mis en liberté, car il sentait bien que le roi seul pourrait éviter les malheurs dont la ville était menacée. La municipalité et le consulat faisaient des représentations aux cortès dans le même sens, et au sein des cortès même, la majorité ne songeait qu'à la sûreté de leurs personnes. Mais le ministère, et principalement le ministre Calatrava, qui y avait une influence marquée par la faveur du parti des exaltés, se proposait de ne jamais transiger, et de tout risquer.

Le roi n'avait pas encore quitté le bâtiment l'*Aduana*, où il était logé depuis le mois de juillet, et alors même il ne se décida à faire quelques tours de promenade le long de la muraille, que pour accompa-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gner la reine, dont la santé donnait de sérieuses inquiétudes. Le peuple témoignait toujours à Leurs Majestés l'amour et le plus profond respect : mais ces témoignages mêmes rappelaient au monarque la fâcheuse position dans laquelle il se trouvait. Il fondait l'espoir de sa délivrance sur les triomphes de Son Altesse royale le duc d'Angoulême ; car il était bien assuré que le Prince ne traiterait pas avec les cortès, considérées comme *pouvoir politique*. En effet, Son Altesse royale ne voulut reconnaître en aucune manière l'œuvre de l'usurpation; seulement le Prince chercha, par tous les moyens possibles, à ménager les individus composant les cortès et le gouvernement, à les rassurer par l'espoir d'obtenir leur pardon ; et dans ce but, il permit que des propositions très-avantageuses leur fussent faites, sous la condition que le roi serait mis en liberté. Le généralissime avait déjà la faculté de débarquer à l'île de Léon, qu'il songeait encore à éviter l'effusion du sang, si l'on pouvait par d'autres moyens parvenir au but de son entreprise, qui était la délivrance du roi; surtout il se refu-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

sait constamment à l'idée de bombarder Cadix, et d'exposer par-là la vie des personnes augustes qui y étaient enfermées.

Vers ce temps, un vaisseau anglais venant de Gibraltar, se présenta devant l'escadre française, qui tenait Cadix bloqué; et après avoir fait le salut accoutumé, le secrétaire de sir A'Court descendit à terre pour offrir une capitulation sous la médiation de l'Angleterre; le Prince l'accueillit très-amicalement, l'admit à sa table; mais il lui dit que le temps accordé pour les négociations étant expiré, la lutte serait décidée par la valeur française, et qu'il espérait faire triompher la cause du roi, dont la défense lui avait été confiée.

Riégo était sorti de Cadix en vertu de sa nomination de commandant en second de l'armée de Ballestéros. Aussitôt arrivé à Malaga, il fit une proclamation absurde et insolente, dans laquelle il annonçait qu'il allait exterminer tous ses ennemis : il en avait certainement beaucoup, puisqu'il regardait comme tels, même les chefs constitutionnels qui n'avaient pas encore prêté serment au gouvernement du roi. Il fit arrêter les gé-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

néraux Zayas, Abadia, Zarco del Valle, Plasencia, le gouverneur Aguilar, et plusieurs autres. On les embarqua tous sur la frégate *Communera*, avec quelques moines. Il imposa au peuple une contribution de deux millions de réaux; il déclara traîtres à la patrie tous ceux qui parleraient *d'accommodement, d'établir deux Chambres*, etc., etc. Mais ces bravades ne durèrent pas longtemps. Les Français ayant occupé Malaga avec la même facilité que le reste de l'Andalousie, Riégo fut forcé de prendre la fuite avec quelques troupes. Il se dirigea sur Priégo, un des cantonnemens assignés aux troupes de Ballestéros, dans l'intention de les séduire. Ce général se mit en devoir de le repousser, et même il se mêla parmi quelques tirailleurs qui firent feu sur les soldats de Riégo. Un des aides-de-camp de celui-ci fut tué dans cette rencontre; mais un des bataillons de Riégo ayant crié *vive Ballestéros!* celui-ci crut qu'on venait se joindre à lui. Alors les soldats fraternisèrent, on entra en pourparlers entre les deux divisions. Riégo annonça qu'il était décidé à servir sous Bal-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

lestéros en qualité de son aide-camp, si il voulait prendre le commandement des deux armées pour marcher contre les Français. Ballestéros opposa ses derniers engagemens conclus avec le général Molitor. Sur ces entrefaites, Riégo avait fait venir des troupes, et entourer la maison où la conférence avait lieu; alors il dit au général Ballestéros qu'il était son prisonnier avec tout son état-major. Heureusement le général Balanzat, qui était sorti un moment auparavant, se mit à la tête de la division de Ballestéros, et somma Riégo de mettre en liberté le général en chef, et de se retirer. Riégo partit alors avec ses troupes pour Alcaudète.

Ballestéros se conduisit dans cette occasion en homme d'honneur, qui tient à remplir ses promesses. Pas un de ses soldats ne passa du côté de Riégo, tandis qu'au contraire deux escadrons abandonnèrent celui-ci. Ballestéros donna avis de ces évènemens au général Bonnemain, qui se mit en marche sur le champ, et se dirigea sur Alcala la Réal, à la poursuite de Riégo; il parvint à l'atteindre à Jaën, où Riégo voulait exiger des contri-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

butions et enlever l'argenterie des églises; mais à l'approche des Français, il prit position hors de la ville, sur les hauteurs qui l'environnent. Les Français cherchèrent en vain à l'attirer dans la plaine ; voyant qu'il ne voulait pas abandonner la position, l'infanterie gravit la montagne, et mit les troupes de Riégo en fuite, en les poursuivant jusqu'à Mancha-Réal. Riégo ne s'y arrêta pas; mais il suivit la direction de Jodar, dans l'intention de faire une nouvelle tentative sur la partie de l'armée de Ballestéros cantonnée à Ubéda, et il se proposait, dans le cas de non réussite, de pénétrer dans la Sierra-Moréna, pour se diriger ensuite sur Carthagène. Mais le colonel d'Argou l'ayant attaqué sur les hauteurs mêmes de Jodar, le mit en déroute, lui fit 600 prisonniers, et Riégo lui-même ne put échapper qu'à la faveur d'un déguisement. Il se sauva dans la ferme d'Arquillos; il y fut reconnu des paysans, arrêté, et conduit à Madrid, où il expia par une mort ignominieuse ses crimes et les maux qu'il avait attirés sur son pays.

Telle fut la destinée de ce malheureux,

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

qui avait de la faiblesse et de la vanité, plutôt que l'âme féroce d'un révolutionnaire. Lancé dans la carrière de la révolution par l'insurrection de l'île de Léon, et séduit par les flatteries de ceux qui l'entourèrent ensuite, il ne lui restait d'autre alternative que de triompher ou de périr.

A Cadix on craignait, dès le commencement de septembre, que les Français ne tentassent de prendre la place d'assaut, et le peuple était très-inquiet, en voyant qu'on voulait sacrifier son repos et la vie des habitans, à l'intérêt personnel d'un petit nombre d'individus.

Plus d'une émeute avaient annoncé aux constitutionnels que le grand danger pour eux viendrait peut-être de la haine et de la vengeance des habitans de Cadix. Ils avaient repoussé avec dedain toutes les propositions faites de la part du général Bordesoulle, qui leur offrait un oubli complet du passé, en leur donnant des garanties au-delà de ce qu'ils auraient osé demander. Non seulement ils repoussèrent ces démarches de conciliation, mais ils se refusèrent même à une conférence

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

du général avec le ministre Calatrava, ou avec toute autre personne que Sa Majesté voudrait bien désigner. L'obstination et l'ignorance de ce qui se passait était telle, qu'un mois après la capitulation de Ballestéros, on disait encore des injures dans les journaux à ceux qui la croyaient vraie, et qui ajoutaient foi à la manière amicale dont on disait que les peuples avaient accueilli les Français.

L'argent devenait très-rare; les contributions de 8 millions de réaux par mois d'abord, et de 7 après, ne pouvaient être réalisées, dans l'état de pauvreté où se trouvait depuis quelques années la population de Cadix. Les réquisitions de 10, 15, 20, 30 et 35,000 piastres que l'on faisait sous le titre d'emprunt, parmi le petit nombre de capitalistes, ne produisaient que fort peu de chose. L'armée, après la prise du Trocadéro et à la suite d'autres engagemens partiels, était à peine de 5000 hommes, la plupart miliciens volontaires, tous mécontens, parce qu'ils n'étaient pas payés, et abattus par l'idée de leur infériorité, et le peu d'espoir de l'emporter dans la lutte. Les désertions étaient très-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

fréquentes ; enfin, le bataillon qui était le plus estimé parmi les constitutionnels par son *bon esprit*, cria *vive le roi absolu!*

Dans cet état de choses, le général Alava se présenta au quartier-général de M^gr le duc d'Angoulême, comme parlementaire, et il eut une conférence avec le général Guilleminot. Le but de sa mission était de faire des propositions pour rendre la place, et mettre le roi et la famille royale en liberté, après avoir établi les bases d'une Constitution plus monarchique que celle des cortès. Son Altesse royale lui fit dire qu'elle n'écouterait rien avant que le roi fût mis en liberté. Alava retourna à Cadix, accompagné du duc de Guiche, aide-de-camp du Prince, porteur d'une lettre de Son Altesse royale pour le monarque espagnol. Valdès voulut ouvrir cette lettre, mais le duc ne consentit à la remettre qu'entre les mains du roi. En effet, elle fut présentée à Sa Majesté, qui dit ne pouvoir répondre qu'au bout de quelques jours.

Le 6 septembre, le généralissime envoya un autre parlementaire à Cadix, en demandant la mise en liberté du roi, et menaçant



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

de faire bombarder la ville sur le champ, si on ne faisait pas droit à sa demande. Les cortès se réunirent dans la soirée pour délibérer sur la réponse à faire; elles demandèrent au Prince généralissime vingt - quatre heures de plus pour prendre conseil. Le général Alava revint au port Sainte - Marie, avec de nouvelles propositions sur des garanties pour l'avenir. Le Prince n'accorda que celles-ci :

1° Qu'on sauverait la vie à tous ceux qui auraient mérité de la perdre;

2° Qu'on leur donnerait des secours dans les pays étrangers qu'ils voudraient choisir pour leur résidence.

Le général Alava demanda aussi qu'on différât de trois jours l'attaque de la place; mais on ne lui accorda que vingt-quatre heures; à l'expiration de ce terme, l'escadre française, renforcée depuis peu de trois vaisseaux de ligne et de cinq frégates, devait commencer le bombardement de la ville. A son retour à Cadix, Alava la trouva dans la plus complète anarchie. Les exaltés se répandirent partout en criant qu'il ne fallait

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pas céder, et qu'il fallait prendre des mesures pour se défendre. On commença à dépaver les rues et à se préparer au bombardement.

Le terme que Son Altesse royale avait accordé étant près d'expirer, on pressa les préparatifs pour débarquer dans l'île de Léon; opération qui fut confiée au général Bourmont. Le quartier-général fut porté à Chiclana, pour mieux diriger l'attaque du côté de Santi-Pétri, tandis que l'escadre bombarderait la ville.

Les assiégés avaient improvisé une junte de défense qui n'avait pas les moyens nécessaires pour remplir le but de sa nomination. Les cortès s'étaient constituées en *cortès extraordinaires;* on y avait prononcé le discours d'ouverture; on avait engagé ensuite une discussion sur la réponse à y faire, tout comme si cela se passait dans des temps ordinaires. Mais l'amiral Duperré, qui avait remplacé le contre-amiral Hamelin dans le commandement de l'escadre, arrêta les cortès au milieu de ce passe-temps, en faisant approcher sept canonnières françaises, trois

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

espagnoles et quelques autres bâtimens, à 800 toises de la place; il la bombarda tout le temps que le vent le permit. Cette tentative consterna les révolutionnaires; ils reconnurent qu'il était impossible de différer la reddition de la ville. Les gens riches qui pouvaient fréter des barques se sauvèrent sur divers points de la côte, les autres se cachèrent dans les souterrains. Les cortès elles-mêmes mirent en délibération si elles iraient se réunir dans une des caves de la ville; mais il n'était plus temps. Le 27, le peuple se souleva; les troupes menacèrent de massacrer tous les députés. Le Grand-Orient des françs-maçons avait abandonné déjà la direction des affaires. On voyait le vaisseau prêt à périr; personne ne songeait plus à le diriger. Les plus exaltés des révolutionnaires, si l'on en excepte Arguelles *le Divin*, demandaient à conclure la capitulation de quelque manière que ce fût, pourvu qu'on leur laissât la liberté de s'enfuir. Tous les gens sensés maudissaient le ministre opiniâtre et barbare qui, sans aucun espoir de défendre la ville, exposait les habitans aux

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

horreurs d'un assaut. Enfin, les cortès prirent le parti de se dissoudre, et de mettre le roi en liberté.

Le 28 septembre, à neuf heures du matin, le comte de Corrès, chambellan du roi, se présenta au quartier-général de M^gr le duc d'Angoulême, avec une lettre de Sa Majesté qui annonçait *qu'elle était en liberté, que les cortès s'étaient dissoutes, et qu'elle priait le Prince de lui faire connaître ses dispositions, car elle était dans l'intention de s'embarquer pour le Port Sainte-Marie; qu'elle avait promis de ne poursuivre personne pour opinions politiques, et rien de plus; qu'elle ne voulait prendre les rênes du gouvernement qu'à son arrivée à Madrid.*

En conséquence, le Prince donna ordre de faire cesser le feu sur toute la ligne, et se rendit au Port Sainte-Marie pour y recevoir Sa Majesté.

La joie de Son Altesse royale en voyant l'heureux résultat de ses dispositions et de sa haute sagesse, est facile à concevoir. Tous ceux qui connaissent la magnanimité de ce Prince se feront une idée de sa satisfaction.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Mais il ne reçut que le lendemain les détails de ces heureux évènemens; les voici :

Les cortès décidèrent le 28, à la majorité de 60 voix contre 30, qu'il était indispensable de rendre au roi la liberté, et l'exercice de sa puissance et de son autorité. En conséquence, elles nommèrent une députation, à deux heures de l'après-midi, pour annoncer leur résolution à Sa Majesté, en lui disant qu'elle était libre de quitter Cadix quand elle le voudrait. En même temps, elles envoyèrent un parlementaire à Chiclana, pour demander au Prince généralissime quel était le lieu où il voulait que le roi et la famille royale fussent débarqués. Le Prince désigna le Port Sainte-Marie.

A quatre heures, les cortès se déclarèrent dissoutes, et à quatre heures et demie le drapeau espagnol flottait sur la baie de Cadix, à côté du pavillon français.

La résistance de Cadix était absurde. Les décrets immuables de la Providence s'accomplirent, et Ferdinand VII rentra dans la plénitude de ses droits, méconnus par une soldatesque rebelle. Les cortès soi-disant *espa-*

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

*gnoles* des quatre législatures n'ayant aucune autorité légitime pour se constituer en corps politique, leurs actes législatifs n'entraînent aucune obligation.

J'ai cherché à rapporter les faits et à qualifier les personnes avec l'impartialité que j'avais promise dès le commencement de cet ouvrage. Si, contre mes intentions, il s'était glissé quelques légères inexactitudes dans un écrit qui est devenu plus long que je ne l'avais cru d'abord, on doit l'attribuer à la difficulté de se procurer, dans un pays étranger, les pièces nécessaires pour éclaircir les faits. Je croirai avoir rendu un service à ma patrie, si, par cette esquisse, j'ai pu inspirer de l'aversion pour des innovations politiques que n'a pas sanctionnées l'autorité légitime, et qui ne sont pas dirigées par les leçons salutaires de l'expérience.

**FIN.**

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

BIOGRAPHIE

# DE MORILLO (1).

Don Pablo (Paul) Morillo naquit à Toro, dans la Vieille-Castille, en 1777. Il commença ses études à l'université de Salamanque; mais son caractère martial ne lui permit pas de les achever : il s'engagea comme volontaire dans un bataillon de marine. Envoyé au département du Ferrol, il en sortit bientôt pour se rendre devant Toulon, et assister à la remise de ce port à l'escadre anglo-espagnole. Il fit ses premières armes dans cette expédition, et ses chefs le distinguèrent dans plusieurs actions contre les troupes de la république. En 1800, l'on forma dans les environs de Brest un camp d'instruction de Français et d'Espagnols :

(1) On a eu souvent dans cet écrit l'occasion de faire remarquer la loyauté et la modération qui ont distingué le général Morillo, comte de Carthagène, pendant le cours de la révolution espagnole. Malgré les déclamations des exaltés de tous les pays, et les arrêts souvent injustes de l'esprit de parti, le nom de ce général sera toujours cité avec honneur dans l'histoire de l'Espagne. La crainte de tomber dans des digressions trop fréquentes nous a empêchés d'intercaller la biographie de ce général dans l'histoire de la révolution. Nos lecteurs nous sauront sans doute gré de la leur offrir à la fin de cet ouvrage.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Morillo y fut envoyé. Les connaissances qu'il prit alors de la tactique française lui ont été plus tard fort utiles dans la guerre de l'indépendance et dans ses campagnes d'Amérique. Il servit dans le même corps jusque vers le commencement de 1808. Lorsque la nation espagnole déclara la guerre à Napoléon, la junte suprême de Séville l'employa dans un des régimens formés alors à Ayamonte, et que l'on envoya au siége de Yelves, où s'étaient retranchés les Suisses qui servaient dans l'armée française.

Après cette expédition, son chef le chargea d'aller dans le comté de Niébla, réunir un grand nombre de déserteurs. En se rendant avec eux à l'armée qui occupait les bords de l'Ebre, il rencontra près du pont d'Almaraz le général Galluzo, et lui présenta trois ou quatre mille hommes qu'il venait de ramener sous les drapeaux de l'indépendance ; le général le prit aussitôt pour aide-de-camp. Il eut le commandement d'une colonne de chasseurs, pour acquérir une connaissance exacte des mouvemens des Français, et les harceler dans leurs marches. Il fit un assez grand nombre de prisonniers, qu'il conduisit à Séville par ordre de son général, pour les sauver des dangers qu'ils auraient inévitablement courus si on les eût conduits à Badajoz.

A Séville, il reçut de la junte centrale l'ordre de se rendre en Galice, où sa première expédition fut la prise de Vigo et de sa garnison, forte de 1580 hommes. Le grade de colonel récompensa ce fait d'armes. Il fallait, pour la sûreté de la place dont il venait de s'emparer, couper le pont de San-Payo, par lequel les Français auraient pu facilement inquiéter la province de Tuy. Cette mesure força, comme tout le monde le sait, le maréchal Ney à évacuer la Galice, et à laisser au

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

marquis de la Romana la liberté de porter son attention sur un autre point. Morillo venait de former cet excellent régiment de *l'Union*, qui a fait tant d'honneur à l'Espagne, pendant toute la guerre de l'indépendance, et ensuite dans la campagne d'Amérique.

Quand les Français pénétrèrent dans la Sierra-Moréna, et inondèrent l'Andalousie, il vint en Estrémadoure avec son régiment, et le marquis de la Romana lui donna l'autorisation d'agir indépendamment de l'armée, avec le secours de quelques compagnies de cavalerie. Les services qu'il rendit à cette époque ne peuvent être mis en doute : il ne cessait d'inquiéter l'armée française ; ses excursions étaient combinées tantôt avec le général Ballestéros, tantôt avec d'autres chefs qui faisaient le même service sur différens points.

Après la défaite du général la Carréra, à Fuente de Cantos, et la prise de Ciudad Rodrigo par le maréchal Masséna, la plupart des troupes espagnoles d'Estrémadoure furent obligées de se retirer en Portugal, pour secourir l'armée anglaise et renforcer les lignes de Lisbonne ; Morillo y resta pendant toute la campagne de Masséna en Portugal ; mais dès que ce corps d'armée du maréchal fut forcé de se retirer en Castille, il vint en Estrémadoure secourir la place de Badajoz. A la mort du marquis de la Romana, le commandement en chef était échu au général Mendizabal, qui fut attaqué et mis en déroute par le maréchal Soult, sur les hauteurs de Santa Engracia, le 19 février 1811 ; le régiment de *l'Union*, commandé par Morillo, échappa seul à cette défaite. Il eut la gloire de se retirer en colonne serrée jusqu'à Yelves, malgré de nombreuses charges de cavalerie qu'il soutint avec courage. Cette

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

brillante retraite lui valut le grade de brigadier, et la réputation, plus glorieuse encore, d'un homme qui savait tirer tout le parti possible de l'arme de l'infanterie, quand les troupes avaient une juste confiance dans l'usage de la baïonnette.

Mendizabal le chargea alors de réunir tous les débris des divers corps d'infanterie, tandis que le comte de Pen organisait la cavalerie. Le général Castanos ne trouva pas d'autre noyau d'armée quand il se résigna à venir prendre le commandement en chef, à Aldéa Galléga. Ce général expérimenté connaissait déjà trop bien le mérite du brigadier Morillo pour ne pas le mettre sur le champ en activité; il le chargea donc de rentrer en Estrémadoure, où il pénétra par les rochers de Cordoue; il entra même deux fois dans la Manche. Il recueillit à cette époque le fruit de l'excellente discipline qu'il avait introduite parmi ses soldats, et qu'il avait déjà éprouvée dans la retraite de Santa Engracia. Attaqué dans les plaines entre Ciudad Réal et Miguel Turra, par plusieurs corps de cavalerie française, il réussit à remplir impunément tout l'objet de son expédition, en attirant l'attention de l'armée de Suchet. Mais comme Valence venait de se rendre le 9 janvier 1812, il retourna en Estrémadoure sans avoir perdu un seul soldat de sa division.

A peine arrivé, il se trouva à la glorieuse affaire d'Arroyo Molinos, où le général Girard fut battu et laissa 2000 prisonniers, parmi lesquels on distinguait le prince d'Aremberg. Depuis ce moment, Morillo fut constamment à l'avant-garde des armées espagnole et anglaise combinées. Il serait trop long d'énumérer avec détail tous les services qu'il rendit à cette époque; il suffit de dire qu'il prit part à toutes les actions géné-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

rales qui eurent lieu jusqu'à l'entrée de l'armée en France, et la fin de la guerre. A la journée de Vittoria, où il fut blessé, il obtint le grade de maréchal-de-camp.

Au moment de la restauration, la division de Morillo reconnut une des premières l'autorité légitime. Bien convaincu de son inaltérable fidélité, le roi lui confia le commandement en chef de l'expédition d'outre-mer. Transporté sur ce nouveau théâtre, Morillo s'est rendu digne de l'estime et de l'admiration de l'Europe. L'histoire consacrera de nombreuses pages au récit exact et impartial de ses campagnes et de sa conduite dans cet hémisphère, et son nom passera à la postérité, auprès de ceux des plus fidèles serviteurs du roi. Je retracerai rapidement les principaux faits qui eurent lieu pendant son commandement de cinq ans à Vénézuéla, moins pour rendre à ce général la justice qu'il mérite, que pour faire connaître le véritable caractère de la guerre de l'indépendance, et venger le parti royaliste des nombreuses calomnies que l'on a forgées contre lui en Europe.

Le général Morillo débarqua heureusement avec les troupes de son expédition, au commencement d'avril, sur les côtes orientales de Cumana. Il y trouva l'armée qui venait de détruire le corps principal des révoltés à Urica, à Maturin et à Guiria. Cette armée se composait de plusieurs milliers de métis, d'indiens et de nègres, et de quelques centaines seulement de blancs. Le premier soin de Morillo fut de prendre connaissance des évènemens passés, des personnes et de la situation des affaires. Il ne tarda pas à se convaincre que la discorde avait désolé Vénézuéla; que la haine, la vengeance et le ressentiment des partis avaient fait couler

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

des torrens de sang. Les révoltés poursuivaient alors avec le plus cruel acharnement, cet horrible système de guerre à mort qu'ils avaient proclamé (1), et dont les royalistes ont été perfidement accusés par quelques pamphletaires de Paris et de Londres. Morillo vit au premier coup-d'œil sous quel aspect il devait présenter son armée dans ces contrées, pour ramener une confiance qui s'était totalement perdue. Il publia les ordres et les proclamations les plus formels pour établir et conserver parmi les troupes la discipline la plus rigoureuse, et les faire regarder par la population comme une armée d'amis.

Les révoltés, réfugiés en grand nombre dans l'île de la Marguerite, y conservaient un simulacre de gouvernement qu'il était indispensable de détruire. Il y débarqua donc, et promit l'oubli absolu du passé, sans excepter de l'amnistie ceux mêmes qui venaient d'assassiner le malheureux équipage d'un navire marchand espagnol. Beaucoup de chefs de l'insurrection se présentèrent à lui : il les laissa vivre tranquilles. Arizmendi lui-même, le féroce Arizmendi, qui, l'année précédente, avait fait couler le sang de 800 Espa-

---

(1) La seconde proposition faite par le féroce Antonio Nicolas Briceno, au nom du peuple de Vénézuéla, le 16 janvier 1813, était conçue dans les termes suivans : « Comme cette guerre a pour premier et principal but de « détruire à Vénézuéla la race maudite des Espagnols eu- « ropéens, y compris les insulaires, tous doivent être ex- « clus de l'expédition, quelque bons patriotes qu'ils puis- « sent paraître, PUISQU'AUCUN D'EUX NE DOIT ÊTRE LAISSÉ « EN VIE : ainsi tous seront repoussés de la coalition, sans « exception aucune pour quelque motif que ce soit. »

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

gnols, obtint son pardon et conserva la jouissance de ses biens.

Cette générosité de Morillo fut peut-être excessive et même dangereuse. A peine avait-il quitté la Marguerite pour se rendre au siége de Carthagène, que ces ingrats oublièrent le bienfait qu'ils avaient reçu de lui, et redevinrent les instrumens de nouvelles cruautés et de nouvelles horreurs. Il leur adressa encore des paroles de paix et d'union avant de se mettre en marche pour Cumana et Barcelonne, où il se rendit sur le champ. Il prit ensuite la route de Caraccas, capitale de la province de Vénézuéla, dans le dessein d'y réunir tous les secours devenus nécessaires pour ses opérations ultérieures dans des contrées éloignées, depuis la destruction du principal magasin de l'armée, de son trésor et de celui de la marine, par le funeste incendie du vaisseau le *San-Pédro Alcantara*, à Caraccas. Il connut tous les désastres qui affligeaient les malheureux colons; il vit le déplorable théâtre de tant de boucheries, les lieux où plusieurs centaines d'Espagnols européens avaient expié au milieu des flammes le seul crime d'avoir vu le jour dans la mère-patrie.

Après avoir concerté avec une junte composée des principaux habitans, les moyens de procurer à son armée une solde et des vivres, Morillo sortit de Caraccas, et commença une longue carrière de privations, de souffrances et de dangers, dont l'histoire militaire offre peu d'exemples. Il partit de Puerto Cavello pour Carthagène, et débarqua à Santa-Marta, dans l'intention d'engager les habitans et les défenseurs de la place à éviter les horreurs d'un siége, en reconnaissant l'autorité du roi. Sans entamer aucune hostilité, il employait tous les moyens pour les convaincre de ses

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

intentions pacifiques ; mais pour toute réponse, ils égorgèrent de sang-froid dans les prisons de l'inquisition plusieurs officiers espagnols faits prisonniers sur mer. Morillo se vit enfin obligé d'avoir recours à l'usage de toutes ses forces, mais, même dans cette extrémité, il voulut encore donner quelque temps à la réflexion et au repentir. Il pouvait détruire en peu d'instans la ville entière, et ensevelir sous ses ruines tous ses citoyens : il lui suffisait de faire usage de ses bombes et de ses grenades. Fidèle au plan d'humanité qu'il s'était tracé, il préféra les fatigues et la lenteur d'un siége, à des mesures aussi rigoureuses, qui auraient coûté la vie à un grand nombre d'innocens.

Les assiégés tentèrent quelques sorties, mais ils furent toujours vigoureusement repoussés. Morillo fit beaucoup de prisonniers, et les traita avec des égards ignorés jusqu'alors dans ce malheureux pays ; les rebelles n'en traînèrent pas moins dans les rues de la ville, avec la dernière inhumanité, un soldat espagnol tombé entre leurs mains. La famine faisait d'horribles ravages dans l'intérieur de la place ; Morillo aurait pu l'augmenter encore en forçant les prisonniers de rentrer dans Carthagène ; mais il lui fut impossible de se résoudre à une semblable barbarie, quoiqu'autorisée par les lois de la guerre. Enfin, après cent seize jours de siége, il entra dans la place. Les principaux chefs de l'atroce insurrection en étaient sortis ; il ne trouva que des cadavres entassés dans les maisons, et des squelettes vivans qui se traînaient dans les rues ; les soins les plus touchans leur furent prodigués. Morillo s'opposa énergiquement à toute espèce de vexation.

Beaucoup des principaux moteurs de l'obstination de cette défense avaient été faits prisonniers : neuf d'entre-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

eux seulement furent livrés à un conseil de guerre, et condamnés à mort; on considéra tous les autres comme prisonniers de guerre; ils furent remis par la suite en liberté.

Morillo resta quelques jours à Carthagène, occupé à rétablir l'ordre dans cette place, et à réparer les malheurs de ses habitans. Il y commença l'exécution des grands projets qu'il avait médités pour la prompte pacification de cette vaste vice-royauté. Les colonnes qui devaient y concourir furent mises aussitôt en mouvement, et parcoururent simultanément, avec une surprenante rapidité, un espace de cinq cents lieues, depuis les immenses déserts de Casanave jusqu'aux bords empestés de l'Atrato et de San Buenaventura, depuis les plages malsaines de Carthagène et de Santa Marta, jusqu'aux montagnes escarpées de Popayan. Les colonnes exécutèrent avec une rare précision les mouvemens qu'on leur avait ordonnés; tout fut au même moment vaincu, soumis, occupé et rendu à l'Espagne.

Morillo ne tarda pas à suivre en personne les mouvemens de ses colonnes. Il s'établit à Mompox, d'où il rendit compte à la cour des nombreux avantages qu'il venait de remporter dans cette brillante campagne. Il demandait à être relevé par un autre général espagnol : cette grâce ne lui fut point accordée.

En avril 1816, il occupa militairement les provinces del Socorro et de Tunja, qui n'avaient point voulu se rendre à ses offres réitérées de paix et d'oubli. Il confirma cependant ses promesses par ses proclamations des 1er et 24 avril. Le 30 mai, il célébra la fête du roi par un nouvel acte d'amnistie clair, formel, et nullement susceptible d'interprétations favorables à la mauvaise foi et à la supercherie. Les tribunaux et les



(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

autorités légitimes, l'ordre civil et politique rétablis; la vigueur maintenue dans la discipline militaire; les désordres réprimés toutes les fois qu'ils venaient à sa connaissance, voilà les principaux effets de sa glorieuse campagne. Il ne jugea personne par lui-même; un conseil de guerre formé d'officiers distingués par leurs talens et leur probité, fut chargé de juger les prévenus qui tombaient au pouvoir des troupes victorieuses.

Au milieu d'occupations aussi graves, ses regards se portaient sur Vénézuéla et sur les faibles restes des rebelles qui s'étaient sauvés dans la direction des déserts de Casanave. Il avait reçu à Mompox des nouvelles de la révolte de l'île de la Marguerite, conduite par ce vil et lâche Arizmendi, qui ne devait la vie qu'à l'excessive clémence de Morillo, et aux pleurs qu'il était venu répandre en se traînant aux pieds du vainqueur. Il était important de soumettre cette île, parce qu'elle servait de point de réunion aux expéditions qui se formaient pour envahir le continent. Morillo précipita donc son depart de la Nouvelle-Grenade. Après avoir fait plusieurs centaines de lieues à travers des montagnes inaccessibles et des déserts embrasés, il mit le pied sur la terre de Vénézuéla, vers le milieu de janvier 1817.

A peine commençait-il à prendre connaissance de l'état des affaires dans cette province, qu'il apprit que Paez, l'un des chefs rebelles, venait d'attaquer, à la tête de 3000 hommes de cavalerie, le général la Torre, à *las Mucuritas*, au passage de l'Apure. Repoussé vivement par les royalistes, Paez s'était retiré vers la vallée de l'Aranco. Cette nouvelle décida Morillo à pousser ses troupes jusqu'à San-Fernando. Là, il acquit la cer-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

titude de la révolte de la Marguerite et des provinces de Cumana et de Barcelonne. En conséquence, il traversa une grande étendue de pays pour s'y rendre; et après avoir occupé tous les postes maritimes, il foula bientôt avec une partie de ses troupes le sol de l'île révoltée. Aussitôt il se disposa à la cerner presque entièrement, en occupant tous ses points fortifiés tant par l'art que par la nature; mais la nouvelle certaine de l'évacuation de la province de Guyana (la Guyane espagnole) par le général la Torre, et des grands progrès de l'ennemi dans celle de Caraccas, le forcèrent à renoncer à cette entreprise au moment où elle était presque terminée. Depuis ce moment, la Marguerite devint l'asile perpétuel de tous les êtres turbulens, qui choisirent ces malheureuses contrées pour le théâtre de leurs criminelles machinations.

Au mois de septembre de la même année, Morillo vint à Vénézuéla, et s'occupa sur le champ de tracer un règlement pour les marches et mouvemens de son armée, afin d'éviter au peuple, le plus possible, de ces gênes et de ces vexations que nécessite trop souvent un pareil genre de guerre. Il reçut alors de Madrid l'acte d'amnistie accordé par le roi à l'occasion de son mariage avec dona Maria Isabel de Bragance. Cet acte, publié avec toute la solennité qu'il méritait, fut en général insulté, et reçu avec mepris par les sujets égarés que la clémence royale rappelait au devoir. Quelques-uns en profitèrent; mais leur nombre était bien faible, et tous les autres ne virent dans la générosité de Ferdinand VII qu'une preuve de crainte et d'impuissance. Ils se rendirent presque tous à Angostura, et firent, sous les ordres de Bolivar, la mémorable campagne de 1818. Morillo n'en observa pas avec moins de scru-

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

pule les engagemens que l'acte d'amnistie lui avait imposés. Personne ne put l'accuser d'avoir manqué en rien à ses promesses.

Il ne tarda pas à apprendre que Bolivar venait de passer l'Orinoco, et traversait en toute hâte les plaines de la province de Barcelonne pour opérer sa jonction dans le centre de celle de Caraccas avec les troupes commandées par Zaraza, et qu'il allait ouvrir la campagne par l'attaque de la ville de Calabozo. L'ordre fut aussitôt donné au général la Torre d'attaquer Zaraza avant sa jonction avec Bolivar. La victoire fut décisive, et Bolivar repassa l'Orinoco ; mais revenu rapidement à Angostura, il y réunit tous les hommes de son parti en état de prendre les armes, suivit avec une nouvelle rapidité la rive droite de l'Orinoco, et le passa encore une fois près de l'embouchure de l'Aranca. Morillo se trouvait alors à San-Carlos. Il prévit sur le champ l'intention de Bolivar, et s'empressa de gagner la ville de Calabozo, après avoir donné l'ordre à plusieurs divisions de son armée de se mettre en mouvement sur différens points. La supériorité de la cavalerie de Bolivar, en plat pays, le décida à se retirer vers les montagnes, et à tâcher de l'attirer dans la vallée d'Aragua. Ce projet réussit; sans avoir même achevé de réunir toutes ses divisions, Morillo remporta une victoire signalée qui eût été plus complète encore, si les ordres envoyés au général la Torre de couper la retraite de l'ennemi sur Calabozo n'avaient pas été interceptés. Bolivar put se retirer dans la ville de Cura ; Morillo le poursuivit jusqu'aux portes ; mais de nouveaux renforts qui arrivèrent de Calabozo au général indépendant, le mirent en état d'attaquer à son tour l'avant-garde royaliste.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Ce fut en cette occasion que Morillo déploya toute sa valeur. Il commanda au reste de ses soldats qui le suivait de jeter par terre tous leurs havre-sacs, et de tomber sur l'ennemi. Lui-même, à la tête d'un escadron d'artillerie, se précipita sur 3800 soldats victorieux, et, quoique grièvement blessé d'un coup de lance qui lui traversa le ventre, il sut non seulement soutenir leur choc, mais leur arracher des mains la victoire. La déroute des rebelles fut complète ; Morillo, malgré de cruelles souffrances, eut encore la présence d'esprit de donner l'ordre de sauver les jours des prisonniers.

Les suites de cette victoire furent de nouvelles défaites de Bolivar à el Caiman, Orliz, el Rincon de los Toros, Cogede los Patos, Nutrias, et 1500 prisonniers, qui pour la plupart, touchés des bons traitemens qu'ils avaient éprouvés, grossirent les rangs des royalistes. A peine rétabli de sa douloureuse blessure, Morillo publia une nouvelle amnistie qui ne produisit pas plus d'effet que les précédentes.

Ces évènemens se passèrent au mois de juin 1818. Pendant la saison des pluies, Morillo s'appliqua tout entier à augmenter son armée. Plusieurs corps furent mis au complet; il en organisa de nouveaux. Les révolutionnaires venaient de recevoir à la Marguerite et à Angostura des régimens entiers sortis des ports de l'Angleterre et de l'Irlande, où des engagemens avaient été pris avec eux par les agens du gouvernement de la Guyane. C'étaient là des ennemis puissans et bien plus glorieux à combattre qu'un Bolivar et quelques misérables chefs de parti vaincus dans toutes les rencontres. Morillo passa l'Apure avec son armée, se rendit maître de San-Fernando et de toutes les autres villes situées

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

du même côté de l'Aranca, traversa cette rivière et les déserts immenses qui la séparent de la rive gauche du Méta, et s'empara de toutes les batteries que l'on y avait établies. De nouvelles offres de paix et d'union furent adressées par lui au gouverneur d'Angostura, qui n'y répondit que par des insultes. Il s'adressa alors sans plus de succès aux troupes anglaises, en leur rappelant qu'il avait servi avec elles sous les ordres du général Hill. Quelques soldats seulement vinrent en très-petit nombre se ranger sous ses drapeaux. Fatigué de cette obstination, et de poursuivre toujours l'ennemi, il repassa l'Aranca, et vint camper dans l'île d'Achaguas. Attaqué dans cette position par Bolivar, il le battit de nouveau, et si complètement, que ce chef de parti conçut le projet désespéré de s'abandonner à la fortune, et de chercher un autre théâtre pour ses combats. Ce fut alors que commença la campagne de Santa-Fé.

L'approche de la saison des pluies de 1819 obligea Morillo à repasser l'Apure au commencement de mai, pour donner à son armée des cantonnemens salubres et sûrs. Il se rendit à cette époque à Vénézuela, pour prendre avec les autorités des arrangemens relatifs à la subsistance de ses troupes et à diverses fournitures dont il avait besoin. Pendant son séjour dans cette ville, il consacra toute son attention aux établissemens publics. Il se mit ensuite à parcourir quelques départemens de l'occident. A son retour de cette tournée, il reçut la nouvelle des changemens politiques survenus en Espagne au mois de mars. Dès lors il ne songea plus qu'à se démettre d'un commandement qu'il ne pouvait plus conserver avec honneur dans le nouvel ordre de choses.

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

Telle fut la conduite politique et militaire de Morillo pendant ses campagnes d'Amérique. Le désintéressement dont il fit constamment preuve est d'autant plus admirable, qu'une autorité presque sans bornes le mettait à même d'amasser d'immenses trésors. Beaucoup d'individus dont les vertus civiques ont été hautement préconisées dans notre révolution, n'auraient certainement pas imité un si noble exemple. Morillo ne reçut jamais que le quart des rations affectées à son grade. La plus grande partie de son traitement lui est encore due; et sans la fortune considérable de sa femme, il lui eût été impossible de soutenir son rang.

FIN DE LA BIOGRAPHIE.

REAL ACADEMIA DE JURISPRUDENCIA BIBLIOTECA

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

(c) 2009 Real Academia de Jurisprudencia y Legislación

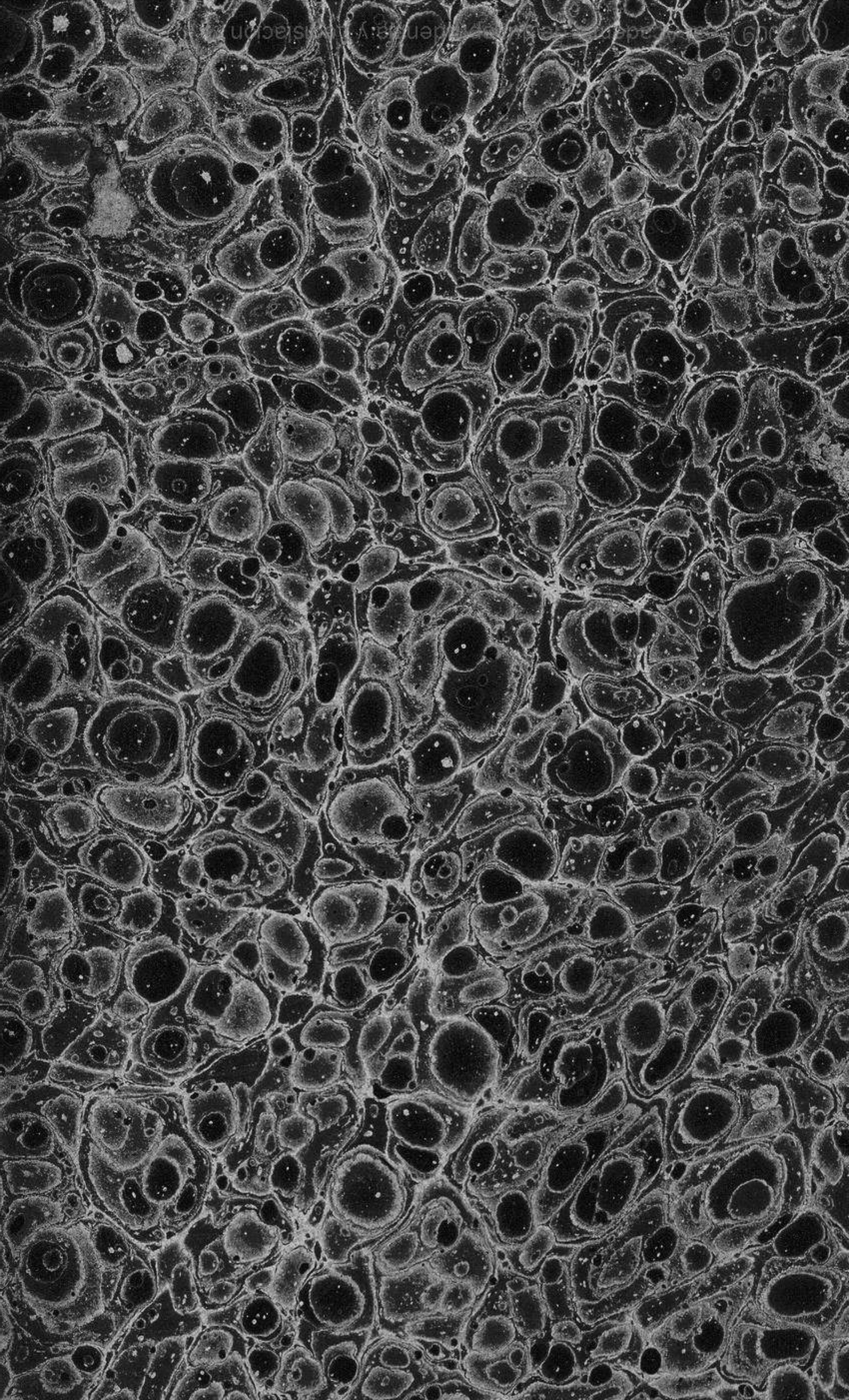

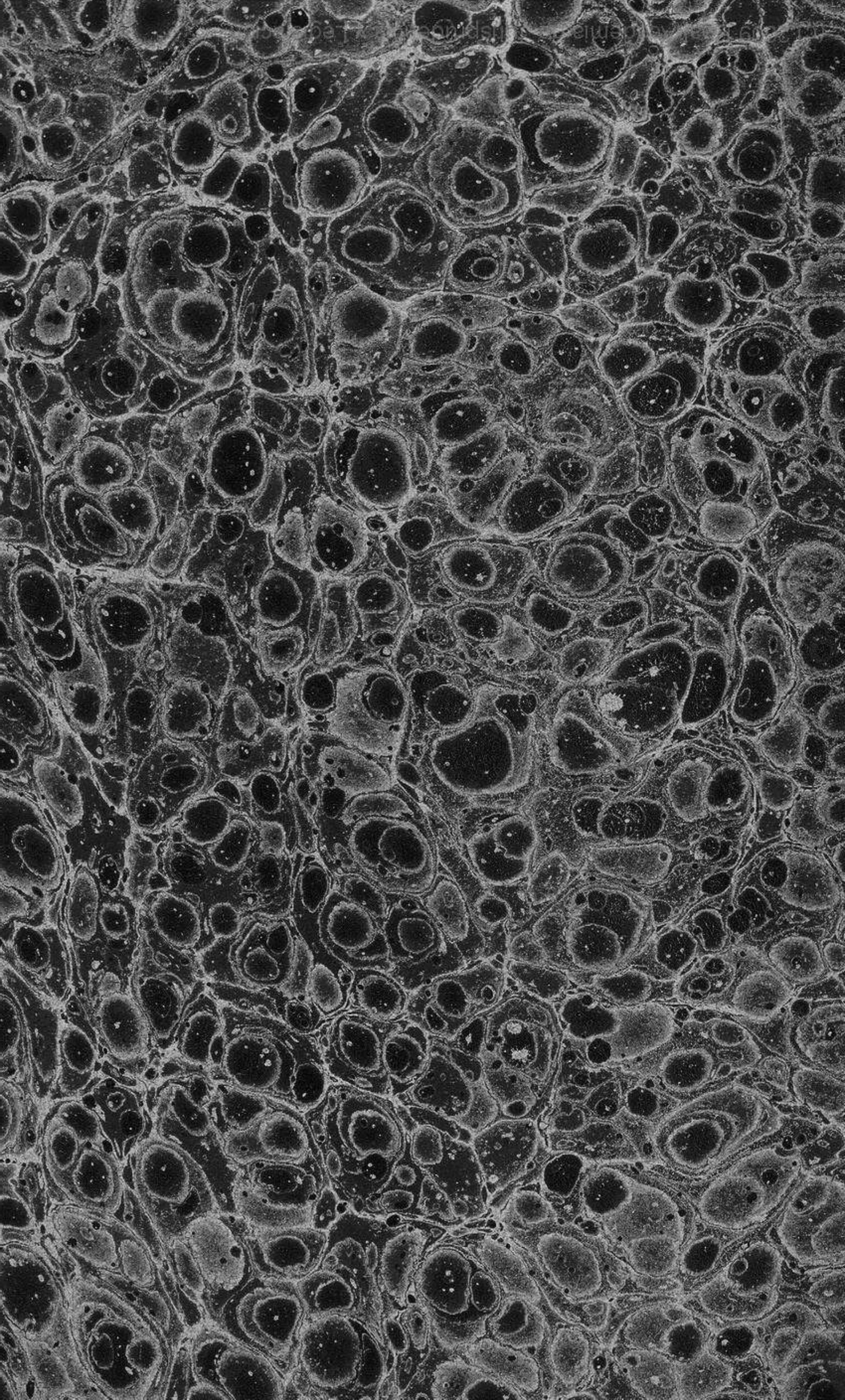

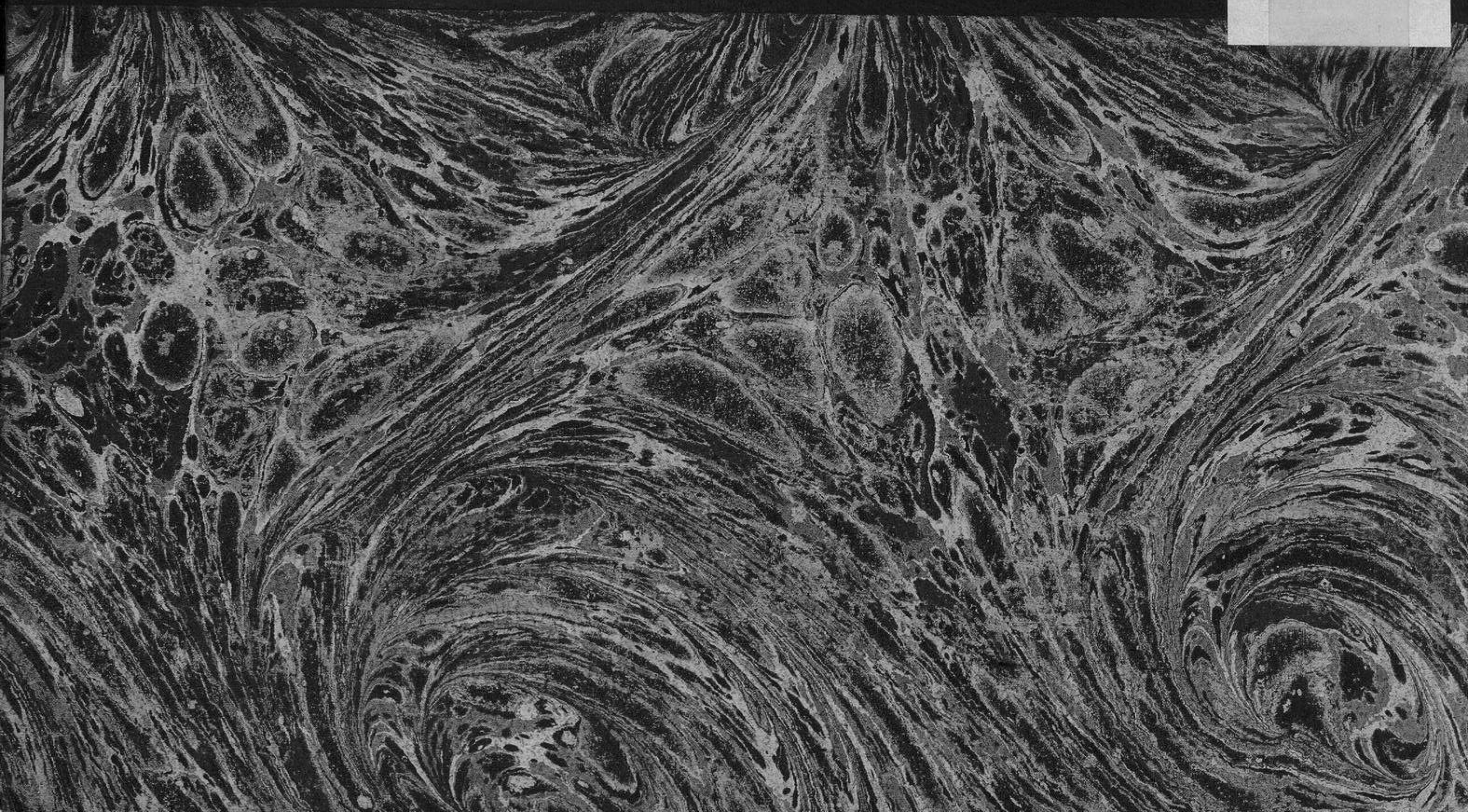

HISTOIRE

DE LA

REVOL. D'ESPAGNE

DE 1820

2

1/9179

(c) 2009 Real Academia de Jur